
3 2044 103 248 282

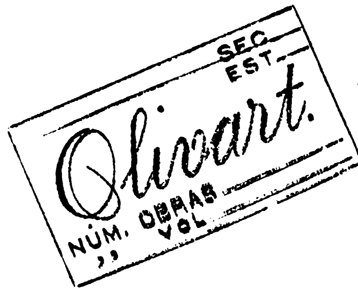


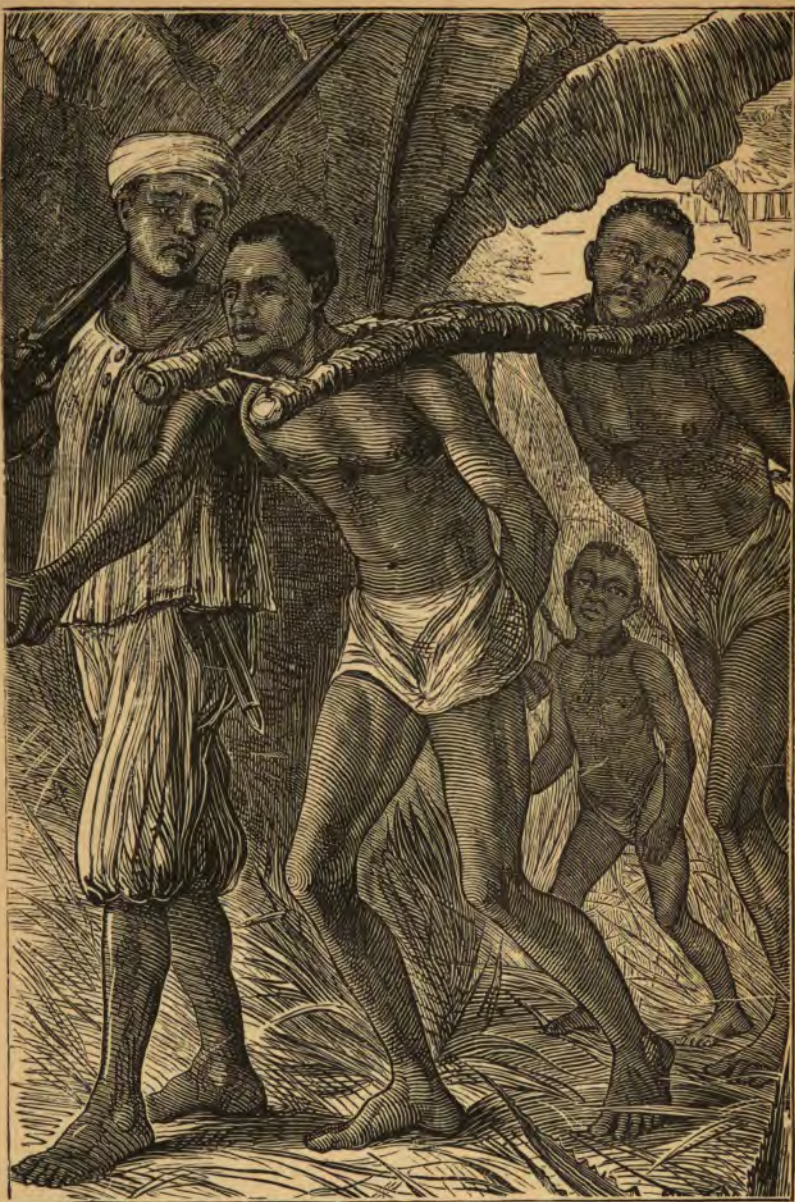


30 Aug 1917



LA TRAITE DES NÈGRES





L'ESCLAVE NÈGRE ET SON TYRAN

LA
TRAITE DES NÈGRES
ET LA
CROISADE AFRICAINE

CHOIX RAISONNÉ DE DOCUMENTS

RELATIFS A LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE AFRICAIN

ET COMPRENANT

LA LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XIII SUR L'ESCLAVAGE

LE DISCOURS DU CARDINAL LAVIGERIE A BRUXELLES

UN CHAPITRE DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

LES TÉMOIGNAGES DES GRANDS EXPLORATEURS :
LIVINGSTONE, CAMERON, STANLEY, LES MISSIONNAIRES FRANÇAIS
LES RÉVÉLATIONS DU LIVRE BLEU ANGLAIS, ETC.

AINSI QUE L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS ANTIESCLAVAGISTES
EN BELGIQUE ET EN EUROPE

OUVRAGE DE VULGARISATION, ENRICHI DE CARTES ET DE GRAVURES

PAR

ALEXIS-M. Gochet

AUTEUR DU CONGO BELGE ILLUSTRÉ, ETC.
MEMBRE DU COMITÉ ANTIESCLAVAGISTE DE NAMUR,
DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES ET DE PARIS, ETC.

Da mihi Belgas
Donnez-moi des Belges.
(St-François Xavier)

Il est souverainement à souhaiter que
l'abolition de l'esclavage s'accomplisse.
Léon XIII. (Encycl. *In plurimus*).

1re ÉDITION (spéciale pour la Belgique)

LIÉGE
H. DESSAIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE TRAPPÉ, N° 7

1889

DÉDIÉ

A

SON ÉMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE ET D'ALGER

PRIMAT D'AFRIQUE

DÉLÉGUÉ PAR S. S. LE PAPE LÉON XIII

POUR

PROMOUVOIR EN EUROPE L'ŒUVRE DE L'ABOLITION

DE

LA TRAITE DES NÈGRES

Hommage de respectueux dévouement de son très humble fils en N. S. et M. I.

(L'AUTEUR)

PRÉFACE.

L'**Afrique perd son sang par tous ses pores,** a dit un grand explorateur (Cameron), témoin impuissant des atrocités de la traite.

Les **victimes** se comptent par centaines de mille chaque année ; ce sont de pauvres nègres inoffensifs, bien dignes d'intérêt, de pitié et de protection.

Les **bourreaux** sont de nos jours principalement les Arabes et les métis pourvoyeurs d'esclaves, et tous ceux qui leur achètent cette *marchandise humaine.*

Les **responsables** sont non seulement ceux qui commettent ces crimes ou qui les autorisent, mais les Etats civilisés eux-mêmes, s'ils négligent plus longtemps d'y porter remède.

Il a fallu dans ces 20 ou 30 dernières années les révélations des grands explorateurs, tels que les Livingstone, les Cameron, les Stanley ; celles des missionnaires catholiques, et les efforts persévérants de l'*Anti-Slavery Society* de Londres, pour appeler l'attention de l'Europe sur ces faits odieux.

Cela n'a pas suffi.

Il a fallu l'initiative de la plus haute puissance morale et religieuse qui soit au monde, celle du Pape Léon XIII, parlant au nom de l'Eglise universelle, pour appeler les peuples et les rois au secours d'un continent qui se meurt.

Il a fallu la voix éloquente d'un nouveau Pierre l'Ermite, l'illustre Cardinal Lavigerie, pour promouvoir enfin cette nouvelle Croisade de l'Europe chrétienne contre la barbarie et le fanatisme.

Puissent les bienfaits célestes, a dit en mourant le grand Livingstone, *descendre sur quiconque aidera à guérir cette plaie saignante du monde !*

Puissent les exhortations de l'Eglise catholique être écoutées partout ; -- les gouvernements se concerter pour cette sainte cause ; — les fidèles contribuer par leurs aumônes à l'entretien des croisés volontaires armés pour protéger les noirs, et des missionnaires qui vont les évangeliser.

Dans un de ses discours, le Cardinal Lavigerie a engagé tous ceux qui tiennent une plume à faire connaître et populariser l'Œuvre africaine.

C'est pour répondre à cette invitation que nous publions ce travail. L'idée nous en est venue le lendemain même de la conférence de Bruxelles, où, nous accueillant en audience particulière, non-seulement Son Eminence voulut bien nous encourager à la réaliser, mais encore nous témoigner sa satisfaction pour les renseignements qu'Elle avait puisés dans un autre de nos ouvrages, qui déjà parlait de la *Traite des Nègres.*

Qu'on nous permette de rapporter ici sa lettre à ce sujet.

« M. R. F. ALEXIS.

» Je viens de lire avec autant d'intérêt que de profit votre CONGO » BELGE ILLUSTRÉ, qui renferme d'excellents détails sur l'esclavage des » Nègres.

» Je tiens à vous en exprimer toute ma satisfaction et en même » temps tous les vœux que je forme pour qu'un ouvrage aussi exact et » aussi savant soit apprécié partout comme il le mérite.

» Veuillez croire, etc.

CH. Cardinal LAVIGERIE
Primat d'Afrique.

» Bruxelles, 18 Août 1888. »

Ajoutons que S. E. a daigné agréer la dédicace du présent ouvrage, qui est spécialement affecté à la question de l'Esclavage africain, aux récits de ses horreurs, aux moyens d'y porter remède.

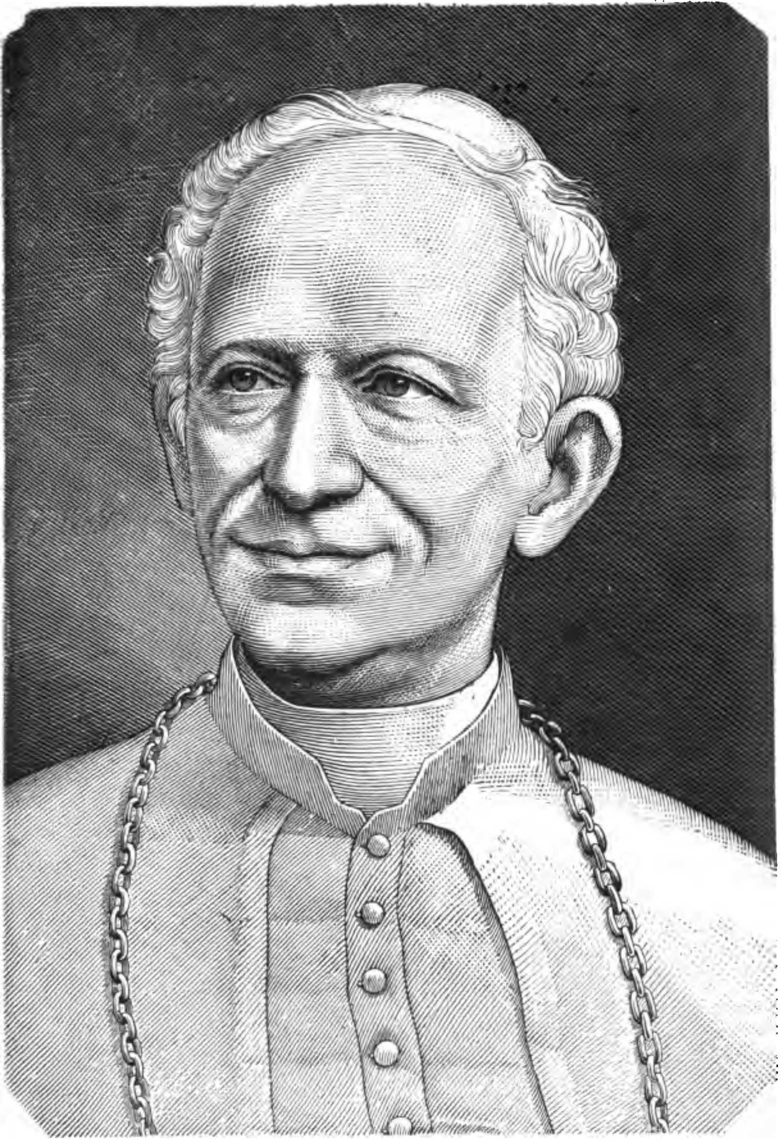
C'est un choix de documents authentiques. A part quelques chapitres de géographie et d'histoire, l'auteur s'est effacé pour laisser parler les témoins oculaires, et les orateurs qui font autorité par leur science ou leur position sociale.

Un second ouvrage — complément du premier — paraît en même temps, sous le titre de: LA BARBARIE AFRICAINE, etc. Il a particulièrement pour but de faire voir les heureux résultats de l'action des Missions catholiques, dans l'œuvre de la civilisation des Nègres.

Puissent ces deux publications, modestes mais substantielles, éclairer les lecteurs qui désirent connaître, plus complètement que par des articles des journaux, la grande question de l'Esclavage africain, à laquelle tout le monde s'intéresse aujourd'hui.

A. M. G.
Membre du Comité Antiesclavagiste
de la Province de Namur.

Tamines, 2 *Février* 1889.



S. S. LE PAPE LÉON XIII

LA

TRAITE DES NÈGRES.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII SUR L'ESCLAVAGE (1).

Aux vénérables frères les évêques du Brésil

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Au milieu des manifestations si nombreuses et de si grande piété que presque toutes les nations ont accomplies et continuent d'accomplir chaque jour pour Nous féliciter d'avoir atteint heureusement le cinquantenaire de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a particulièrement touché,

(1) Nota. Fidèle aux traditions de l'Eglise, qui fut au moyen-âge, l'instigatrice des *croisades* contre la tyrannie mahométane, le Pape Léon XIII est le *promoteur* de la croisade africaine actuelle.

Le point de départ du généreux mouvement humanitaire et chrétien dont nous sommes les témoins, c'est la lettre encyclique *In plurimus* qu'il a adressée le 15 Mai 1888 aux Evêques du Brésil, à propos de la suppression de l'esclavage dans ce vaste empire. Il est donc juste de reproduire en tête de notre ouvrage ce précieux document où la science historique se mêle à la sollicitude paternelle du Vicaire de Jésus-Christ pour ses enfants les plus déshérités.

et c'est celle qui Nous est venue du Brésil où, à l'occasion de cet heureux évènement, *la liberté a été légalement rendue à un grand nombre de ceux* qui, dans le vaste territoire de cet empire, *gémissaient sous le joug de la servitude.* — Cette œuvre, tout empreinte de miséricorde chrétienne et due au zèle d'hommes et de femmes charitables, agissant en cela de concert avec le clergé, a été offerte au divin Auteur et Dispensateur de tout bien en témoignage de reconnaissance pour la faveur qui Nous a été si bénignement accordée d'atteindre sain et sauf l'âge de Notre année jubilaire.

Cela Nous a été particulièrement agréable et consolant, surtout parce que Nous y avons vu la confirmation **d'une très heureuse nouvelle, à savoir que les Brésiliens voulaient abolir désormais et extirper complètement la barbarie de l'esclavage** Cette volonté du peuple a été secondée par le zèle éminent de l'Empereur et de son auguste Fille, de même que par ceux qui dirigent la chose publique, au moyen de lois qui ont été rendues et sanctionnées à cet effet. La joie que Nous en avons éprouvée, Nous l'avons manifestée, au mois de janvier dernier, à l'envoyé que l'auguste Empereur avait délégué auprès de Nous, ajoutant de plus que Nous écririons à l'Episcopat au sujet des malheureux esclaves (1).

Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes la place du Christ, fils de Dieu, qui a été tellement embrasé de l'amour du genre humain que, non seulement il n'a pas hésité, en prenant notre nature, à vivre au milieu de nous, mais qu'il a aussi aimé à se donner le nom de Fils de l'homme, en protestant ouvertement qu'il s'était mis en rapport avec nous pour *annoncer aux captifs la délivrance*, afin que, affranchissant le genre humain de la pire des servitudes, qui est celle du péché, *il renouvelât toutes choses en lui, et ce qui est au ciel, et ce qui est sur la terre*, et rétablît

(1) « A l'occasion de Notre Jubilé,... Nous désirons donner au Brésil un » témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de » l'émancipation des esclaves ». (*Réponse a l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa*).

ainsi dans sa dignité première toute la race d'Adam, précipitée dans la ruine de la faute commune. Saint Grégoire le Grand a dit opportunément à ce sujet : *Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, a voulu dans sa clémence revêtir la chair humaine, afin que, par la grâce de sa divinité, le lien de notre servitude étant brisé, il nous rendît l'antique liberté, c'est faire chose salutaire de rendre, par le bienfait de l'affranchissement, à la liberté dans laquelle ils sont nés, les hommes que la nature a faits libres dès l'abord et à laquelle le droit des gens a substitué le joug de la servitude.*

Il convient donc, et c'est bien le propre de Notre ministère apostolique, de seconder et de favoriser puissamment tout ce qui peut assurer aux hommes, soit pris séparément, soit en société, les secours aptes à soulager leurs nombreuses misères, dérivées, comme le fruit d'un arbre gâté, de la faute des premiers parents, et ces secours, de quelque genre qu'ils soient, sont non seulement très efficaces pour la civilisation, mais ils conduisent aussi convenablement à cette rénovation intégrale de toutes choses que Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est proposée et a voulue.

Or, *au milieu de tant de misères; il faut vivement déplorer celle de l'esclavage* auquel une partie considérable de la famille humaine est assujettie depuis bien des siècles, gémissant ainsi dans la douleur et l'abjection, contrairement à ce que Dieu et la nature ont d'abord établi. — En effet, l'Auteur suprême de toutes choses avait décrété que l'homme eût à exercer comme une sorte de domination royale sur les animaux des bois, des mers et des airs, et non que les hommes eussent à exercer cette domination sur leurs semblables : *Ayant créé l'homme raisonnable à son image,* dit saint Augustin, *Dieu a voulu qu'il ne fût le maître que des créatures dépourvues de raison ; de telle sorte que l'homme eût à dominer non pas les autres hommes, mais les animaux.* D'où il suit *que l'état de servitude s'entend imposé de droit au pécheur. Aussi le nom d'esclave n'a pas été employé par l'Ecriture avant que le juste Noé eût puni par ce nom le péché de son fils. C'est donc la faute qui a mérité ce nom, et non pas la nature.*

De la contagion du premier péché ont dérivé tous les maux, et notamment, cette perversité monstrueuse par laquelle il y a eu des hommes qui, perdant le souvenir de l'union fraternelle dès l'origine, au lieu de pratiquer, sous l'impulsion de la nature, la bienveillance et la déférence mutuelles, n'ont écouté que leurs passions et ont commencé à considérer les autres hommes comme leur étant inférieurs et à les traiter, par conséquent, comme des animaux nés pour le joug. De là, et sans tenir le moindre compte ni de la communauté de nature, ni de la dignité humaine, ni de l'image divine imprimée dans l'homme, *il est arrivé*, au moyen des querelles et des guerres qui éclatèrent ensuite, *que ceux qui se trouvaient l'emporter par la force s'assujettissaient les vaincus*, et qu'ainsi la multitude, quoique d'une même race, se partageât graduellement en individus de deux catégories distinctes, à savoir les esclaves vaincus assujettis aux vainqueurs leurs maîtres,

L'histoire des anciens temps nous montre ce lamentable spectacle jusqu'à l'époque du divin Rédempteur ; la calamité de la servitude s'était propagée chez tous les peuples, et bien réduit était le nombre des hommes libres, jusque-là qu'un poète de l'empire put proférer cette atrocité que *le genre humain ne vit que pour le petit nombre.* Cela fut en vigueur chez les nations mêmes les plus policées, **chez les Grecs, chez les Romains,** où la domination d'un petit nombre s'imposait à la multitude ; et cette domination s'exerçait avec tant de perversité et d'orgueil, que les troupes d'esclaves étaient considérées comme des biens, non comme des personnes, mais comme des choses, dépouillées de tout droit et dépourvues même de la faculté de conserver la vie et d'en jouir.

Les serviteurs sont au pouvoir des maîtres, et ce pouvoir émane du droit des gens, car on peut observer qu'il existe exactement chez tous les peuples le pouvoir pour les maîtres de disposer de la vie et de la mort des esclaves, et tout ce qui est acquis par l'esclave l'est au profit du maître. Par suite d'une aussi profonde perturbation morale, il fut impunément et publiquement permis aux maîtres d'échanger leurs es-

claves, de les vendre, de les livrer en héritage, de les battre, de les tuer, d'en abuser pour leurs passions et leur cruelle superstition.

Bien plus, ceux qui étaient réputés les plus sages parmi les gentils, des philosophes insignes, très versés dans le droit, se sont efforcés de se persuader à eux-mêmes et de persuader aux autres, par un suprême outrage au sens commun, que la servitude n'est autre chose que la condition nécessaire de la nature ; et ils n'ont pas rougi d'enseigner que la race des esclaves le cède de beaucoup, en faculté intellectuelle et en beauté corporelle, à la race des hommes libres ; qu'il faut, partant, que les esclaves, comme des instruments dépourvus de raison et de sagesse, servent en toutes choses aux volontés de leurs maîtres. Cette doctrine inhumaine et inique est souverainement détestable et telle qu'une fois acceptée il n'est plus d'oppression, si infâme et barbare soit-elle, qui ne se soutienne impudemment avec une certaine apparence de légalité et de droit.

L'histoire est pleine d'exemples du grand nombre de crimes et de pernicieux fléaux qui en ont résulté pour les nations ; la haine en a été excitée dans le cœur des esclaves, tandis que les maîtres se sont vus réduits à vivre dans une appréhension et une crainte perpétuelles ; les uns préparaient les torches incendiaires de leur fureur, les autres persistaient de plus en plus dans leur cruauté ; les Etats étaient ébranlés et exposés à tout moment à la ruine par la multitude des uns et par la force des autres ; de là, en un mot, les tumultes et les séditions, le pillage et l'incendie, les combats et les massacres.

La foule des mortels était opprimée par cette profonde abjection, d'autant plus misérablement qu'elle était plongée dans les ténèbres de la superstition, lorsque, à la maturité des temps établie par la sagesse divine, une admirable lumière resplendit du haut du ciel et la grâce du Christ Sauveur se répandit abondamment sur tous les hommes ; en vertu de ce bienfait, ils furent tirés de la fange et de l'accablement de la servitude, et tous, sans exception, ils furent rachetés

du dur servage du péché et élevés à la très noble dignité de fils de Dieu.

Aussi **les Apôtres**, dès l'origine de l'Eglise, eurent-ils soin d'enseigner et d'inculquer, entre autres préceptes d'une vie très sainte, celui qui, plus d'une fois, a été écrit par saint Paul à des hommes régénérés par l'eau du baptême : *Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi dans le Christ Jésus ; vous tous, en effet, qui êtes baptisés au nom du Christ, vous êtes revêtus de la livrée du Christ. Il n'y a ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, vous êtes tous une même chose dans le Christ Jésus. Il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni maître, mais il y a en toutes choses et pour tous le Christ. En vérité, nous avons tous été baptisés dans un même Esprit et dans un même corps, aussi bien les Juifs que les Gentils, les esclaves que les hommes libres, et tous nous avons été abreuvés à la source d'un même Esprit.*

Enseignements bien précieux, honorables et salutaires, dont l'efficacité a non seulement rendu et accru au genre humain sa dignité, mais a aussi amené les hommes, quels que soient leur pays, leur langue, leur condition, à s'unir très étroitement par les liens d'une affection fraternelle. Cette charité du Christ dont saint Paul était vraiment embrasé, il l'avait puisée dans le Cœur même de Celui qui s'était fait miséricordieusement le frère de tous et de chacun des hommes, et qui les avait tous, sans en excepter ou en oublier un seul, tellement ennoblis de sa propre noblesse qu'il les avait admis à participer à la nature divine. Par cette charité même se formèrent et furent divinement agrégées les races, qui se constituèrent d'une manière admirable pour l'espoir et le bonheur public, alors que, dans la suite des temps et des événements et grâce à l'œuvre persévérante de l'Eglise, la société des nations put se constituer sous une forme chrétienne et libre, renouvelée à l'instar de la famille.

Dès l'origine, en effet, **l'Eglise** consacra un soin tout spécial à ce que le peuple chrétien reçût et observât, comme de juste, dans une question de si haut relief, la pure doctrine du Christ et des Apôtres. Désormais, grâce au nou-

vel Adam, qui est le Christ, il subsiste une union fraternelle des hommes et des peuples entre eux ; de même qu'ils ont tous une seule et même origine dans l'ordre de la nature, de même aussi, dans l'ordre surnaturel, ils ont tous une seule et même origine de salut et de foi ; tous sont également appelés à l'adoption d'un seul Dieu, leur Père à tous, en tant qu'il les a tous rachetés lui-même à grand prix ; tous sont membres d'un grand corps ; tous sont admis à participer au divin banquet ; à tous sont offerts les bienfaits de la grâce et ceux de la vie immortelle. — Cela posé comme base et fondement, l'Eglise s'est efforcée en tendre mère d'apporter quelque soulagement aux charges et à l'ignominie de la vie servile ; et elle a efficacement défini et inculqué les droits et les devoirs réciproques entre les maîtres et les serviteurs, conformément à ce que les Apôtres avaient affirmé dans leurs épîtres.

Voici, en effet, les avertissements que les princes des Apôtres donnaient aux esclaves qu'ils avaient gagnés au Christ : *Soyez soumis en tout respect, non seulement aux bons et aux humbles, mais aussi aux méchants. Obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et respect, comme au Christ lui-même ; ne servant pas pour l'apparence, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs du Christ, accomplissant de tout cœur la volonté de Dieu, servant avec bon vouloir, comme si vous serviez le Seigneur et non les hommes ; sachant d'ailleurs que chacun, qu'il soit libre ou esclave, recevra de Dieu ce qu'il aura fait de bon.* C'est encore saint Paul qui a dit à Timothée : *Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude retiennent leurs maîtres pour dignes de tout honneur ; ceux qui ont pour maîtres des fidèles, loin de les mépriser, qu'ils les servent mieux encore, parce que ce sont des frères et des fidèles bien-aimés qui participent des mêmes bienfaits. Voilà ce qu'il vous faut enseigner et recommander.* Il écrivait de même à Titus d'enseigner aux serviteurs *à être soumis à leurs maîtres, à leur plaire en toutes choses, à ne pas les contredire, à ne pas leur nuire, mais à montrer en toute chose la bonté de leur foi, afin que la doctrine de Dieu notre Sauveur resplendisse en tous.*

Aussi ces premiers disciples de la foi chrétienne comprirent-ils fort bien que cette fraternelle égalité des hommes dans le Christ ne devait absolument pas amoindrir et faire négliger le respect, l'honneur, la fidélité et les autres devoirs auxquels ils étaient tenus envers leurs maîtres ; et il en résulta de nombreux bienfaits, de nature à rendre plus sûr l'accomplissement de ces devoirs, en même temps qu'à en alléger la pratique devenue plus douce, et à produire enfin des fruits abondants pour mériter la gloire céleste. Ils professaient en effet le respect envers leurs maîtres, et ils les honoraient comme des hommes revêtus de l'autorité de Dieu, de qui dérive tout pouvoir ; ils n'étaient pas mus en cela par la crainte des châtiments ou par l'astuce ou par le stimulant du gain, mais par la conscience de leur devoir, par l'ardeur de leur charité. Réciproquement, les justes exhortations de l'Apôtre s'adressaient aux maîtres, afin qu'ils traitassent avec bonne grâce les serviteurs en retour de leurs bons services. *Et vous, maîtres, agissez-en de même envers eux; ne les menacez pas, sachant bien que le Seigneur qui est aux cieux est aussi bien le leur que le vôtre, et il n'y a pas devant Lui d'acception de personnes.* Ils étaient exhortés pareillement à considérer que, de même qu'il n'est pas juste pour le serviteur de se plaindre de son sort, puisqu'il est l'*affranchi du Seigneur*, de même aussi il ne saurait être permis à l'homme libre, car il est le *serviteur du Christ*, de faire preuve d'un esprit hautain et de commander avec orgueil. Par là, il était ordonné aux maîtres de reconnaître la dignité humaine dans leurs serviteurs et de les traiter convenablement, les considérant comme n'étant pas d'une nature différente, mais égaux à eux par la religion et par la communauté de servitude envers la majesté du commun Seigneur. — Ces lois, si justes, et si propres à harmoniser les diverses parties de la société domestique, furent pratiquées par les Apôtres eux-mêmes. Bien remarquable à ce propos est l'exemple de saint Paul lorsqu'il écrivit avec tant de bienveillance en faveur d'Onésime, l'esclave fugitif de Philémon, qu'il renvoya à celui-ci avec cette tendre recommandation : *Accueille-le comme mon bien-aimé.... non pas comme un esclave, mais*

comme un frère chéri et selon la chair et selon le Seigneur ; que s'il t'a nui en quelque chose, ou s'il est ton debiteur, impute cela à moi-même.

Pour peu que **l'on compare l'une et l'autre manière d'agir, celle des païens et celle des chrétiens,** envers les esclaves, on voit aisément que l'une était cruelle et pernicieuse, l'autre pleine de douceur et d'humanité, et certes nul n'osera frustrer l'Eglise du mérite qui lui revient pour s'être faite l'instrument d'une aussi grande indulgence. — On en sera d'autant plus convaincu si l'on considère attentivement avec quelle douceur et quelle prudence l'Eglise a extirpé et détruit l'abominable fléau de l'esclavage. — Elle n'a pas voulu, en effet, procéder hâtivement à l'affranchissement des esclaves et à la sollicitude de leur liberté ce qu'elle n'aurait pu faire évidemment que d'une façon tumultueuse qui eût tourné à leur propre détriment et à celui de la chose publique. C'est pourquoi, s'il arrivait parmi la multitude d'esclaves qu'elle avait agrégés au nombre de ses fils que quelqu'un, alléché par l'espoir de la liberté, eût recouru à la violence et à la sédition, l'Eglise réprouvait et réprimait toujours ces efforts condamnables et elle employait, par le moyen de ses ministres, le remède de la patience. Elle enseignait aux esclaves à se persuader qu'en vertu de la lumière de la sainte foi et du caractère reçu du Christ, ils étaient sans doute de beaucoup supérieurs en dignité aux maîtres païens ; mais qu'ils en étaient tenus plus strictement, envers l'Auteur et le Fondateur même de la foi, à ne point concevoir contre eux des desseins hostiles et à ne manquer en quoi que ce soit au respect et à l'obéissance qui leur étaient dus ; du moment d'ailleurs qu'ils se savaient appelés au royaume de Dieu, doués de la liberté de ses fils et appelés à des biens non périssables, ils ne devaient pas s'affliger de l'abjection et des maux de la vie caduque ; mais, les yeux et le cœur élevés au ciel, ils devaient se consoler et se confirmer dans leurs saintes résolutions. Ce fut tout d'abord aux hommes réduits en servitude que l'Apôtre saint Pierre s'adressa lorsqu'il écrivit : *La grâce consiste à supporter par devoir de conscience envers Dieu les afflictions et à souffrir*

même injustement. C'est en cela, en effet, que consiste votre vocation, parce que le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple pour que vous en suiviez les traces. — Cette gloire si haute de la sollicitude unie à la modération, qui fait resplendir admirablement la divine vertu de l'Eglise, s'accroît encore par la force d'âme on ne peut plus éminente et invincible qu'elle put elle-même inspirer et soutenir parmi tant d'humbles esclaves. C'était un admirable spectacle que l'exemple de bonnes mœurs qu'ils donnaient à leurs maîtres, non moins que de leur extrême patience dans tous les labeurs, sans qu'il fût jamais possible de les induire à préférer les ordres iniques de leurs maîtres aux saints commandements de Dieu, si bien que, d'un esprit imperturbable et d'un visage serein, ils livraient leur vie au milieu des plus atroces tourments.

Eusèbe célèbre la mémoire de l'invincible constance d'une vierge de Patames, en Arabie, qui, plutôt que de céder à la débauche d'un maître impudique, affronta courageusement la mort et, au prix de son sang, demeura fidèle à Jésus-Christ. On peut admirer d'autres exemples semblables donnés par des esclaves qui résistèrent fermement jusqu'à subir la mort à des maîtres qui s'en prenaient à la liberté de leur âme et à la foi qu'ils avaient jurée à Dieu. Quant à des esclaves chrétiens qui, pour d'autres motifs, auraient résisté à leurs maîtres ou trempé dans des conspirations pernicieuses aux Etats, l'histoire n'en cite pas un seul.

Lorsque vint pour l'Eglise l'ère de la paix et de la tranquillité, **les saints Pères** entreprirent d'exposer avec une admirable sagesse les enseignements apostoliques sur l'union fraternelle des cœurs parmi les chrétiens, et avec une égale charité, ils appliquèrent ces enseignements au profit des esclaves, en s'efforçant de persuader que les maîtres avaient sans doute des droits légitimes sur le travail de leurs serviteurs, mais qu'il ne leur était aucunement permis d'avoir sur la vie un pouvoir absolu et de se livrer à de cruelles sévices. Chrysostôme s'est fait remarquer chez les Grecs, en traitant souvent ce point et en affirmant, d'un cœur et d'un langage francs, que l'esclavage, d'après l'antique signification du mot,

était déjà supprimé de ce temps-là, par un insigne bienfait de la foi chrétienne, au point que, parmi les disciples du Seigneur, cela semblait et était de fait un nom sans réalité. Le Christ, en effet (c'est ainsi en résumé que raisonne le saint Docteur), du moment que, par sa souveraine miséricorde envers nous, il effaça la faute contractée à l'origine, guérit aussi la corruption qui en avait résulté dans les diverses classes de la société humaine ; par conséquent, de même que, grâce à lui, la mort a perdu ses terreurs et n'est qu'un tranquille passage à la vie bienheureuse, de même aussi l'esclavage a été supprimé. Le chrétien, s'il ne se fait plus l'esclave du péché, ne saurait être appelé esclave.

Tous ceux qui ont été régénérés et adoptés par Jésus-Christ sont complètement frères ; c'est de cette nouvelle procréation et de cette adoption dans la famille de Dieu même, et non de l'illustration de la lignée, que dérive notre gloire ; c'est de la vérité, et non de la noblesse du sang, que nous vient notre dignité ; et, pour que la forme de cette fraternité évangélique produise un fruit plus abondant, il est de toute nécessité que, jusque dans les rapports extérieurs de la vie, on voie se manifester un échange cordial d'égards et de bons offices, de telle sorte que les esclaves soient traités sur le même pied que les domestiques et les gens de la maison, et que les chefs de famille leur fournissent non seulement ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, mais aussi tous les secours de la religion. Enfin de la salutation frappante que S. Paul envoie à Philémon, en souhaitant la grâce et la paix à l'*Eglise qui est dans sa maison*, il résulte comme un enseignement bien établi que les maîtres et les serviteurs parmi lesquels existe la communauté de la foi, doivent également avoir entre eux la communauté de la charité.

Chez les Latins, Nous pouvons mentionner à bon droit saint Ambroise, qui a si diligemment recherché à ce même sujet toutes les raisons des rapports sociaux et qui, mieux que personne, a précisé, d'après les lois chrétiennes, ce qui revient en propre à l'une et à l'autre catégorie d'hommes ; et pas n'est besoin de dire que ses doctrines s'accordent pleinement avec celles de Chrysostôme.

Ces enseignements, on le voit, étaient donnés en toute justice et utilité ; et, ce qui est capital, ils ont été entièrement et fidèlement pratiqués partout où s'est implanté le christianisme. — S'il n'en avait pas été ainsi, Lactance, cet éminent défenseur de la religion, n'aurait certes pas osé dire, en parlant en quelque sorte comme témoin : *D'aucuns nous font ce reproche : N'y a-t-il pas parmi vous des pauvres et des riches, des esclaves et des maîtres? N'y a-t-il pas quelque différence entre chacun de vous? Aucunement; et il n'est d'autre motif pour lequel nous nous donnons l'un à l'autre le nom de frère sinon parce que nous nous croyons égaux ; car, du moment que nous envisageons toutes les choses humaines, non au point de vue du corps, mais de l'esprit, et bien que la condition des corps soit diverse, néanmoins, il n'y a pas d'esclaves pour nous, mais nous les retenons tous pour frères et nous les appelons tels par rapport à l'esprit, pendant que nous sommes co-serviteurs quant à la religion.*

Les soins de l'Eglise pour **la tutelle des esclaves** se manifestaient de plus en plus et, n'omettant aucune opportunité, ces soins tendaient à obtenir, avec la prudence voulue, que la liberté leur fût enfin donnée, ce qui eût grandement profité aussi à leur salut éternel. — Les annales de l'histoire ecclésiastique fournissent le témoignage que les faits ont répondu à cette sollicitude. De nobles matrones elles-mêmes, dignes des louanges de saint Jérôme, y contribuèrent puissamment. Salvien rapporte à ce sujet que, dans les familles chrétiennes, même dans celles qui n'étaient pas très riches, il arrivait souvent que les esclaves, par un généreux affranchissement, étaient rendus à la liberté. Bien plus, saint Clément avait grandement loué longtemps auparavant la preuve de charité qu'avaient donnée quelques chrétiens, lesquels, offrant leurs personnes à la place d'autres, s'étaient assujettis à la servitude pour affranchir des esclaves qu'ils ne pouvaient délivrer autrement. — C'est pourquoi, outre que l'affranchissement des esclaves commence d'avoir lieu dans les temples comme un acte de piété, l'Eglise l'institua comme tel, en recommandant aux fidèles de l'accomplir dans leurs testaments à titre d'acte agréable à Dieu et digne

à ses yeux de grand mérite et de récompense ; de là ces mots par lesquels l'ordre d'affranchissement était donné aux héritiers *pour l'amour de Dieu, pour le salut* ou *pour le mérite de mon âme.* Rien n'a été épargné de ce qui pouvait servir pour **la rançon des captifs** : les biens donnés à Dieu étaient vendus ; on faisait fondre les vases sacrés d'or et d'argent ; on aliénait les ornements et les richesses des basiliques, comme l'ont fait plus d'une fois les Ambroise, les Augustin, les Hilaire, les Eloi, les Patrice, et beaucoup d'autres saints personnages. — De grandes choses ont été faites en faveur des esclaves par **les Pcntifes romains,** qui ont vraiment été à jamais les tuteurs des faibles et les vengeurs des opprimés. Saint Grégoire le Grand en rendit à la liberté le plus grand nombre qu'il lui fut possible, et au Concile Romain de l'an 597, il voulut que la liberté fût accordée à ceux qui résoudraient d'embrasser la vie monastique. Adrien Ier enseigna que les esclaves pouvaient librement contracter le mariage, même contre la volonté de leurs maîtres. En 1167, il fut ouvertement intimé par Alexandre III au roi maure de Valence de ne livrer aucun chrétien à la servitude, attendu que nul n'est esclave de par la nature et que Dieu nous a fait tous libres. En 1198, Innocent III approuva et confirma, à la demande des fondateurs Jean de Matha et Philippe de Valois, l'*Ordre de la Très Sainte Trinité pour le rachat des chrétiens* qui étaient tombés au pouvoir des Turcs. Un Ordre semblable, celui de *Notre-Dame de la Merci* fut approuvé par Honorius III et ensuite par Grégoire IX, Ordre que saint Pierre Nolasque avait fondé avec cette loi sévère que les religieux qui en feraient partie se livreraient eux-mêmes à l'esclavage à la place des chrétiens captifs, si cela était nécessaire pour les racheter. Grégoire IX aussi assura à la liberté un plus ample rempart, en décrétant qu'il était défendu de vendre à l'Eglise des esclaves, et il y ajouta des exhortations aux fidèles pour que, en expiation de leurs fautes, ils offrissent leurs esclaves à Dieu et à ses saints. — D'autres nombreux bienfaits de l'Eglise sont également à signaler à ce propos. C'est elle en effet qui a constamment défendu, en employant

à ce sujet la sévérité de ses peines, les esclaves contre les procédés violents et les pernicieux outrages de leurs maîtres: à ceux qui étaient opprimés par la violence, elle offrait le refuge de ses temples ; elle ordonna d'admettre les affranchis à rendre témoignage en justice, et elle ne ménagea pas la correction à ceux qui se permettaient par des artifices condamnables de réduire en servitude les hommes libres. Elle favorisa d'autant plus volontiers la liberté des esclaves qui, de quelque façon que ce fût, se trouvaient lui appartenir selon les temps et les lieux, soit en établissant que tout lien d'esclavage pouvait être brisé par l'évêque en faveur de ceux qui, pendant un certain temps, auraient fourni des preuves d'une vie louable, soit en permettant à l'évêque de déclarer facilement libres ceux qui leur étaient spontanément attachés.

Il faut attribuer aussi à l'esprit de miséricorde et au pouvoir de l'Eglise que la sévérité des lois civiles ait été mitigée en faveur des esclaves et que les adoucissements introduits à cet effet par saint Grégoire le Grand fussent adoptés dans les codes des nations, comme cela fut fait grâce surtout à Charlemagne, qui les introduisit dans ses *Capitulaires*, de même qu'ensuite Gratien dans son *Décret*. Enfin, dans la suites des âges, les monuments, les lois, les institutions ont constamment proclamé par de magnifiques témoignages la souveraine charité de l'Eglise envers les esclaves, dont elle n'a jamais laissé sans tutelle l'humiliante condition et qu'elle a toujours cherché à soulager. — Aussi ne saurait-on jamais assez honorer et remercier l'Eglise catholique et proclamer qu'elle a bien mérité de la prospérité des peuples, en détruisant l'esclavage par un bienfait inappréciable du Christ Rédempteur, et en assurant aux hommes la liberté, la fraternité et l'égalité véritables.

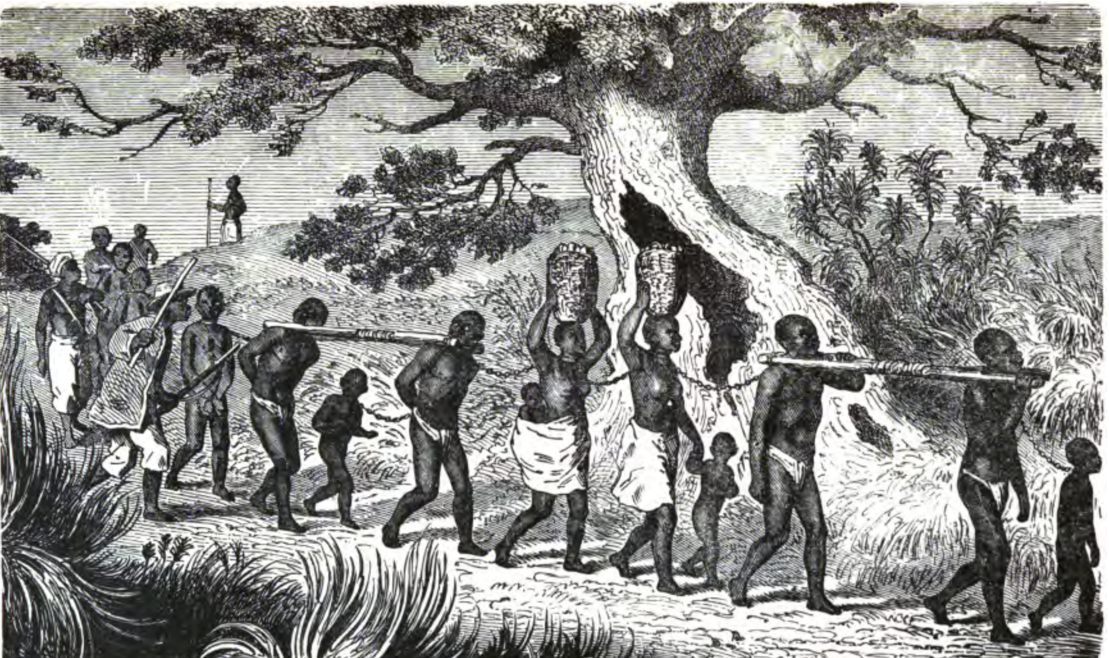
Au déclin du **quinzième siècle**, alors que, le funeste fléau de l'esclavage ayant presque cessé chez les nations chrétiennes, les Etats s'efforçaient de se consolider sur la base de la liberté évangélique et d'étendre au loin leur empire, le Siège apostolique veilla avec le plus grand soin à empêcher que les mauvais germes ne vinssent quelque part à pousser de nouveau. Il dirigea dans ce but sa diligente

prévoyance vers les régions nouvellement découvertes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique ; le bruit avait couru, en effet, que les chefs de ces expéditions, quoique chrétiens, avaient fait servir peu justement leurs armes et leur talent pour établir et imposer l'esclavage parmi ces populations inoffensives. C'est que l'âpre nature du sol qu'il s'agissait de subjuguer, non moins que les richesses métallifères à exploiter et qui exigeaient des travaux considérables, induisirent à adopter des desseins tout à fait injustes et inhumains. On commença de faire dans ce but comme un trafic d'esclaves amenés de l'Ethiopie, ce que l'on appela ensuite la **traite des noirs** et qui se propagea excessivement dans ces colonies.

Par un semblable excès, on en vint à pratiquer à l'égard des indigènes, généralement désignés sous le nom d'**Indiens**, une oppression pareille à l'esclavage. Dès qu'il connut avec certitude cet état de choses, Pie II s'adressa, sans retard, à l'autorité épiscopale de l'endroit, par une lettre dans laquelle il blâma et condamna une aussi grave iniquité. Peu après, Léon X mit en œuvre, autant qu'il put, ses bons offices et son autorité auprès des rois de Portugal et d'Espagne pour qu'ils prissent à cœur d'extirper complètement pareil excès, non moins contraire à la religion qu'à l'humanité et à la justice. Néanmoins, cette calamité jetait de profondes racines, par suite de la persistance de sa cause ignoble, qui était l'inextinguible soif du gain. Alors Paul III, préoccupé dans sa charité paternelle de la condition des esclaves indiens, en vint à la détermination extrême de se prononcer sur cette question publiquement et pour ainsi dire à la face de toutes les nations, par un décret solennel, portant que l'on devait reconnaître une triple faculté juste et propre à tous ces naturels, à savoir que chacun d'eux pouvait être maître de sa personne, qu'ils pouvaient vivre en société d'après leurs lois et qu'ils pouvaient acquérir et posséder des biens. Il le confirma plus amplement encore par des lettres au cardinal archevêque de Tolède, en édictant que ceux qui agiraient contre ce décret seraient frappés d'interdit et que le pouvoir de les absoudre était pleinement réservé au

Pontife romain. Avec une égale sollicitude et une même constance, d'autres Pontifes, tels qu'Urbain VIII, Benoît XIV, se montrèrent successivement les vaillants défenseurs de la liberté en faveur des Indiens et des noirs et de ceux qui n'avaient pas encore reçu la foi chrétienne. Ce fut encore Pie VII qui, à l'occasion du **congrès tenu à Vienne** par les princes confédérés de l'Europe, appela leur commune attention, entre autres, sur cette **traite des noirs** dont il a été parlé, afin qu'elle fût complètement abolie, de même qu'elle était déjà tombée en désuétude dans beaucoup de localités. Grégoire XVI aussi admonesta gravement ceux qui violaient sur ce point les lois et les devoirs de l'humanité ; il renouvela à l'appui les décrets et les peines édictées par le Siège apostolique, et il n'omit rien de ce qui pouvait amener les nations lointaines à imiter en cela la mansuétude des nations européennes pour abhorrer et éviter l'ignominie et la cruauté de l'esclavage. Il Nous est arrivé très opportunément à Nous-même de recevoir les félicitations des dépositaires suprêmes du pouvoir public pour avoir obtenu, grâce à de persévérantes instances que l'on fît droit aux réclamations prolongées et si justes de la nature et de la religion.

Un autre souci Nous reste cependant qui Nous préoccupe vivement au sujet d'une affaire semblable et qui réclame Notre sollicitude. C'est que si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer, elle n'est que trop largement pratiquée sur terre et avec trop de barbarie, notamment dans certaines **contrées de l'Afrique**. Du moment en effet qu'aux yeux des **Mahométans**, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. Ils font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste ; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant et pillant toutes choses ; ils emmènent comme une proie facile à prendre les hommes, les femmes et les enfants pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes.



Convoi de nègres : hommes, femmes et enfants, conduits enchaînés par des métis Arabes.

C'est de l'Egypte, du Zanzibar et en partie aussi du Soudan comme d'autant de stations que partent ces abominables expéditions ; des hommes chargés de chaînes sont contraints de parcourir un long chemin, soutenus à peine par une nourriture misérable, accablés d'horribles coups ; ceux qui ne peuvent l'endurer sont voués à la mort ; ceux qui survivent sont condamnés à être vendus en troupe et étalés devant des acheteurs cruels et cyniques. Chacun de ceux ainsi vendus et livrés se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet. Nous avons, à Notre grande douleur, appris naguère ces choses de la bouche de quelques-uns de ceux qui avaient été témoins, les larmes aux yeux, d'une aussi infâme ignominie, et leur récit est confirmé par les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. Il résulte même de leur témoignage que le nombre des Africains vendus chaque année de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas à moins de **quatre cent mille**, dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire ! en suivent la trace faite des restes de tant d'ossements.

Qui ne sera pas touché à la pensée de tant de maux ?

Pour Nous qui tenons la place du Christ, le libérateur et rédempteur très aimant de tous les hommes, et qui Nous réjouissons si vivement des mérites si nombreux et si glorieux de l'Eglise envers toutes sortes de malheureux, c'est à peine si Nous pouvons exprimer de quelle commisération Nous sommes pénétré envers ces populations infortunées, avec quelle immense charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et les soulagements possibles, afin que, affranchis de l'esclavage des hommes en même temps que de celui de la superstition, il leur soit enfin donné de servir

le seul vrai Dieu, sous le joug très suave du Christ, et d'être admis, avec nous, au divin héritage.

Dieu veuille **que tous ceux qui sont en possession du commandement** et du pouvoir, ou qui veulent sauvegarder le droit des gens et de l'humanité, ou qui se dévouent sincèrement aux progrès de la religion, s'efforcent tous ardemment, sur Nos instances et Nos exhortations, de réprimer, d'empêcher et d'abolir cette traite, la plus ignoble et la plus infâme qui se puisse imaginer !

En attendant, et tandis que, grâce à un mouvement plus accentué du talent et de l'activité, de nouvelles voies sont ouvertes vers les régions africaines et de nouvelles relations commerciales y sont fondées, que les hommes voués à l'apostolat s'efforcent de leur mieux d'obtenir **qu'il soit pourvu au salut et à la liberté des esclaves. Ils n'obtiendront de succès en cela qu'autant que, soutenus par la grâce divine**, ils se consacreront tout entiers à propager notre très sainte foi et travailleront de plus en plus ardemment à son développement, car c'est le fruit insigne de cette foi de favoriser et d'engendrer admirablement la liberté *dans laquelle nous avons été affranchis par le Christ.*

A cet effet, nous les exhortons à considérer, comme dans un miroir de vertu apostolique, la vie et les œuvres de Pierre Claver, à qui Nous avons décerné récemment la gloire des autels ; qu'ils tiennent les yeux fixés sur lui : l'admirable constance avec laquelle il se dévoua tout entier, pendant quarante années consécutives, au milieu de ces malheureux troupeaux d'esclaves noirs lui valut d'être vraiment considéré comme l'apôtre de ceux dont il se disait lui-même et se faisait le serviteur assidu. Si les missionnaires ont soin de retracer et de reproduire en eux la charité et la patience de cet apôtre, ils deviendront assurément de dignes ministres de salut, des consolateurs, des messagers de paix, et il leur sera donné, Dieu aidant, de convertir la désolation, la barbarie, la férocité, en l'heureuse prospérité de la religion et de la civilisation.

Nous sentons désormais l'ardent désir de faire converger vers vous, Vénérables Frères, Notre pensée et Nos présentes

lettres, pour vous manifester de nouveau et pour partager avec vous la grande joie que Nous éprouvons au sujet des décisions qui ont été publiquement adoptées dans **l'empire du Brésil** relativement à l'esclavage. Du moment, en effet, qu'il a été pourvu par la loi à ce que tous ceux qui se trouvent encore dans la condition d'esclaves aient désormais à être admis au rang et aux droits des hommes libres, non seulement cela Nous semble en soi bon, heureux et salutaire, mais Nous y voyons aussi confirmée et encouragée l'espérance d'actes dont il faut se réjouir pour l'avenir des intérêts civils et religieux. Ainsi le nom de l'empire du Brésil sera à bon droit célébré avec louange chez toutes les nations les plus civilisées ; et en même temps le nom de l'auguste empereur dont on rapporte cette belle parole, qu'il ne désire rien tant que de voir promptement aboli dans ses Etats tout vestige d'esclavage. — Mais pendant que ces prescriptions des lois s'accomplissent, Nous vous conjurons de vous dévouer activement de tout votre pouvoir et de consacrer vos soins les plus diligents à l'exécution de cette œuvre, qui doit surmonter des difficultés certes non légères. C'est à vous de faire en sorte que les maîtres et les esclaves s'accordent entre eux dans une pleine entente et en toute bonne foi, que rien ne soit violé en fait de clémence ou de justice, mais que toutes les transactions soient légitimement et chrétiennement résolues. **Il est souverainement à souhaiter que la suppression et l'abolition de l'esclavage,** voulue de tous, s'accomplisse heureusement sans le moindre détriment du droit divin ou humain, sans aucun trouble public, et de façon à assurer l'utilité stable des esclaves eux-mêmes dont les intérêts sont en cause. — A chacun de ceux-ci, aussi bien à ceux qui sont déjà libres qu'à ceux qui vont le devenir, Nous signalons avec un zèle pastoral et un cœur paternel quelques salutaires enseignements, choisis dans les oracles du grand Apôtre des nations. Qu'ils gardent religieusement un souvenir et un sentiment de reconnaissance, et qu'ils s'efforcent de le professer avec soin, envers ceux à l'œuvre et aux desseins desquels ils doivent d'avoir recouvré la liberté. Qu'ils ne se rendent jamais indignes d'un

si grand bienfait, et que jamais non plus ils ne confondent la liberté avec la licence des passions ; qu'ils s'en servent, au contraire, comme il convient à des citoyens honnêtes, pour le travail d'une vie active, pour l'avantage et le bien de la famille et de l'Etat.Qu'ils remplissent assidument, non pas tant par crainte que par esprit de religion, le devoir de respecter et d'honorer la majesté des princes, d'obéir aux magistrats, d'observer les lois ; qu'ils s'abstiennent d'envier les richesses et la supériorité d'autrui, car on ne saurait assez regretter qu'un grand nombre parmi les plus pauvres se laissent dominer par cette envie, qui est la source de beaucoup d'œuvres d'iniquité contraires à la sécurité et à la paix de l'ordre établi. Contents plutôt de leur sort et de leurs biens, qu'ils n'aient rien de plus à cœur, qu'ils ne désirent rien tant que les biens célestes, pour l'obtention desquels ils ont eté mis sur terre et rachetés par le Christ : qu'ils soient animés de piété envers Dieu, leur Maître et Libérateur, qu'ils l'aiment de toutes leurs forces, qu'ils en observent les commandements en toute fidélité. Qu'ils se réjouissent d'être les fils de son Epouse, la sainte Eglise, qu'ils s'efforcent d'être dignes d'elle et de répondre autant qu'ils peuvent à son amour par le leur propre.

Insistez, Vénérables Frères, pour que les affranchis soient profondément imbus de ces enseignements, afin que, comme Nous le désirons par-dessus tout et comme c'est aussi votre désir et celui de tous les bons, la religion par-dessus tout retire et assure à jamais, dans tout l'étendue de l'Empire, les fruits de la liberté qui est octroyée.

Afin que cela soit heureusement réalisé, Nous demandons et implorons de Dieu les grâces les plus abondantes et l'aide maternelle de la Vierge Immaculée. Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tout le peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 mai 1888, en la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CHAPITRE II.

LA MISSION DU CARDINAL LAVIGERIE.

MGR LAVIGERIE A ROME.

Ainsi qu'on vient de le lire, le Pape Léon XIII, dans son encyclique *In plurimis*, a indiqué à chacun, gouvernements, évêques, missionnaires et fidèles, ce qu'il doit faire pour l'abolition de l'esclavage dans le monde et spécialement en Afrique.

Mais pour continuer et seconder l'initiative du Chef de l'Eglise, il fallait un ministre spécial, un Apôtre désigné par lui pour prêcher avec l'autorité nécessaire la sainte croisade, provoquer les dévouements et en prendre la direction.

Cet apôtre, ce missionnaire, ce nouveau « Pierre l'Ermite » prêchant la guerre sainte, ce fut naturellement le Cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, Primat d'Afrique et déjà chef des missionnaires catholiques qui, au nombre de plus de deux cents, sont répandus jusque dans les régions centrales africaines, du Haut-Nil et du Haut-Congo.

La Providence semble avoir ménagé elle-même en temps utile la rencontre du Pape et du Prélat.

En effet, le lendemain même de la promulgation de l'encyclique, le Cardinal Lavigerie conduisait au pied de Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le *pèlerinage africain*, composé particulièrement de plusieurs Evêques, de douze prêtres de chaque diocèse africain, de douze Pères Blancs des Missions d'Alger, de douze Kabiles et Arabes chrétiens d'Algérie et de Tunisie, enfin de douze nègres du Soudan et de l'Afrique intérieure.

Voici en quels termes le Cardinal, au nom de tous, s'est



S. E. LE CARDINAL CHARLES LAVIGERIE

ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE ET D'ALGER, PRIMAT D'AFRIQUE

DÉLÉGUÉ PAR S. S. LÉON XIII, POUR PROMOUVOIR LA CROISADE ANTIESCLAVAGISTE AFRICAINE.

Charles-Martial ALLEMAND-LAVIGERIE, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 31 octobre 1825, sacré évêque de Nancy le 22 mars 1863, nommé archevêque d'Alger par décret du 12 janvier 1867, préconisé le 27 mars suivant; archevêque de Carthage en 1884, délégué apostolique pour les Missions du Sahara, du Soudan, de l'Afrique équatoriale, de Ste Anne de Jérusalem, créé Cardinal-prêtre du titre de Ste Agnès-hors-les-murs, dans le consistoire du 27 mars 1882.

exprimé en s'adressant au Pontife Romain, en présence de plusieurs milliers d'assistants, qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements à son discours :

« *Très Saint Père,*

» C'est un double pèlerinage que j'ai l'honneur de présenter en ce moment à Votre Sainteté : celui du diocèse de Lyon, et celui des Missions africaines.

» Nos Africains, dont les uns descendent des anciens chrétiens qui avaient pour Pasteurs les Cyprien, les Augustin, les Optat, les Fulgence, et les autres représentent les pauvres noirs, ont à vous exprimer aujourd'hui, Très Saint Père, les sentiments d'une immense et respectueuse gratitude. Ils viennent de lire à Rome, hier même, l'Encyclique admirable que Votre Sainteté adresse aux Evêques du Brésil. Ils y ont vu qu'après avoir hâté par vos vœux, par vos prières, l'abolition de la servitude dans un grand empire chrétien où elle existait encore, vous vous êtes souvenu de leur Afrique. Ils ont lu, tracé par vos mains sacrées, le tableau des misères sans nom que l'esclavage fait peser sur les populations de l'intérieur équatorial. Ils ont vu avec quelle vigueur et quelle tendresse apostoliques, après avoir rappelé et flétri tant de crimes, Votre Sainteté s'adresse aux peuples chrétiens pour leur demander, au nom de l'Eglise, au nom de la religion, au nom de l'humanité, de s'opposer à la continuation d'un commerce infâme, et des scélératesses qu'il entraîne après lui. (*Applaudissements répétés. — Vive Léon XIII !*)

» Ce que Votre Sainteté a rappelé et flétri ainsi avec tant d'éloquence, c'est la propre histoire des noirs qui sont en ce moment à vos genoux. Tous, sans exception, ont été les victimes de ces infamies. Tous ont été, par la violence, enlevés à leurs familles, séparés de leurs pères, de leurs mères, qu'ils ont, le plus souvent, vu massacrer sous leurs yeux. Tous ont été traînés sur les marchés à esclaves de l'intérieur, sur ces routes impies dont parle Votre Sainteté avec une vérité qui fait frémir, et qui sont tracées au voyageur par les ossements des nègres esclaves. Tous, enfin, ont été vendus comme vil bétail ; et, si les Missionnaires envoyés

par vous, Très Saint Père, il y a maintenant dix années, dès les premiers jours de votre Pontificat, ne s'étaient trouvés là pour les racheter au nom de l'Eglise, avec les ressources d'une œuvre bénie, la Sainte-Enfance, ils seraient encore sous le joug et les coups de maîtres impitoyables, ou déjà morts de leurs souffrances sur les sables arides de nos déserts ! Or, ils ont laissé, dans l'intérieur de notre immense continent, tout un peuple, leur propre peuple, voué à ces effroyables misères : cent millions d'hommes (c'est un chiffre que nous donnent les appréciations des explorateurs), cent millions d'hommes, de femmes, d'enfants, condamnés à une telle vie et à une telle mort !

» Oh ! Très Saint Père, de quelles bénédictions les noirs de notre Afrique couvriront un jour votre nom ! (*Applaudissements.*) Comme il leur restera cher et sacré, dans le cours des âges, lorsqu'ils sauront avec quelle bonté paternelle vous avez, alors que tous semblaient indifférents à leur sort, élevé la voix en leur faveur ; avec quelle charité apostolique vous avez réclamé pour eux la justice et la paix !

» Il semble, Très Saint Père, que la divine Providence ait tout disposé pour que vous pussiez, dès la première heure, recevoir l'expression d'une reconnaissance si justement due, et avoir ici comme une confirmation visible de votre parole. C'est la première fois, dans le cours des siècles, que des nègres chrétiens, partis du centre même de l'Afrique, paraissent devant le Vicaire de Jésus-Christ, et, sans que rien ait pu le faire prévoir, ils se trouvaient dans votre ville de Rome, le jour même où votre voix, faisant écho à celle de vos plus glorieux prédécesseurs, les saints Grégoire, les Innocent III, les Benoît XIV, rappelait au monde les droits de l'humanité, de la nature, si affreusement violés, et l'obligation pour les chrétiens de faire cesser tant d'horreur !

» C'est près des tombeaux de saint Pierre et de saint Paul qu'ils Vous ont entendu rappeler dans le beau langage de Votre Encyclique, que, dès l'origine, ces deux grands Apôtres ont proclamé l'abolition de l'esclavage, en proclamant la liberté que Jésus-Christ a rendue à tous les hommes, justifiés par ses souffrances et par sa mort. Et maintenant ils

Vous voient, Très Saint Père, et il leur semble entendre, une fois de plus, Pierre vivant dans votre personne sacrée pour y instruire et gouverner l'Eglise, et ils répètent avec les Pères de Chalcédoine ce que ceux-ci disaient d'un autre Léon qui ne sera plus le seul, désormais, à porter le nom de Grand (*Applaudissements. — Vive Léon XIII le Grand!*) dans l'histoire de l'Eglise : *Petrus per Leonem locutus est!* Ils Vous voient et ils se rappellent que Paul, le Docteur des Nations, était prisonnier, alors qu'il élevait la voix en présence des tyrans païens pour demander la liberté des esclaves : *Paulus, vinctus Jesu Christi,* c'est ainsi qu'il commence sa lettre à Philémon pour lui recommander l'esclave Onésime. Il n'était pas seulement prisonnier, il se courbait déjà sous le poids des années, car il reprend et il ajoute : *Paulus senex et vinctus Jesu Christi.*

» Mais sa prison et sa vieillesse n'ont pas empêché que sa voix n'ait retenti jusqu'aux extrémités du monde, qu'elle n'ait traversé les siècles, et qu'elle ne demande encore à tous les chrétiens de ne plus regarder aucun homme comme un esclave, mais de les tenir tous comme des frères très chers en Jésus-Christ : *Non jam ut servum, sed ut fratrem carissimum suscipe.*

» C'est que saint Paul, dans sa prison et malgré sa vieillesse, était armé de la force d'en haut, et, avec cette force divine, la jeunesse se renouvelle pour combattre et vaincre même ceux qui sont forts en apparence, et la parole prend le vol de l'aigle pour éclairer les intelligences rebelles et gagner enfin les cœurs les plus durs : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua !*

» Et que voyons-nous autre chose, Très Saint Père, lorsque, pour répondre à l'amour de vos fils, Vous surmontez comme miraculeusement des fatigues auxquelles succomberait la jeunesse, et, de ce tombeau de Pierre, auprès duquel Elle ne trouve même plus la liberté de son ministère auguste, Votre Sainteté annonce aux esclaves de notre Afrique l'aurore de leur liberté : *Renovata est ut aquilæ juventus tua !*

» Soyez béni, Très Saint Père, d'avoir fait entendre en

leur faveur cette parole de consolation et d'amour ! Soyez béni, au moment où le monde entier salue comme un triomphe unique votre Jubilé pontifical, d'avoir voulu donner, avec l'espérance, une part de cette joie à tant de nations infortunées !

» Très Saint Père, ce sont les sentiments que vous expriment par ma voix ces anciens esclaves devenus vos fils et nos frères, et pour lesquels j'ose implorer, ainsi que pour les descendants des chrétiens de l'Afrique, pour notre France, pour ces vénérables Evêques, pour ces Prêtres, pour ces Missionnaires, et pour toute cette chrétienne assemblée, votre bénédiction apostolique. » (*Applaudissements prolongés. — Cris unanimes et répétés de Vive Léon XIII.*)

Après ce discours, le Saint-Père a pris lui-même la parole en ces termes. On remarquera qu'il saisit cette occasion pour investir le cardinal Lavigerie de la haute mission de prêcher dans l'univers chrétien la croisade anti-esclavagiste.

« *Monsieur le Cardinal,*

» Par une disposition merveilleuse de la Providence, notre Jubilé sacerdotal vient d'être chez tous les peuples catholiques l'occasion de manifestations éclatantes et extraordinaires de foi et d'attachement au Vicaire de Jésus-Christ. — Non contents de Nous témoigner leurs sentiments par des lettres d'une piété touchante et par des dons très précieux, ils ont voulu se faire représenter auprès de Nous et Nous offrir personnellement leurs filials hommages et leurs félicitations. Nous avons vu accourir ainsi successivement à Rome des pèlerinages et des députations non seulement de tous les pays d'Europe, mais jusque des régions les plus reculées du globe. La France, comme il convenait à son noble caractère et à son titre privilégié, avait donné le premier élan à ce mouvement religieux par son pèlerinage des ouvriers, et par plusieurs autres depuis. — Il vous était réservé, Monsieur le Cardinal, d'en continuer la pieuse série aux solennels jours de la Pentecôte, en amenant ici ce pèlerinage africain.

» Ainsi que vous l'avez observé, c'est la première fois qu'un Pape voit devant lui, à Rome, les descendants des anciens chrétiens d'Afrique, de cette terre autrefois si féconde en Saints, et depuis des siècles si triste et si désolée. — Vous l'avez dit, Monsieur le Cardinal, dès le début de notre Pontificat, nos yeux se sont portés vers cette terre déshéritée, notre cœur s'est ému au spectacle des innombrables misères physiques et morales dont elle est le théâtre. Nous avons cherché, dans la mesure de nos forces, à y porter un remède convenable et salutaire. Par la reconstitution de l'antique siège de Carthage, Nous avons voulu faire revivre le souvenir des Cyprien, des Augustin, et de leurs chrétientés jadis si florissantes ; et par ce fait préparer la reconstitution de l'ancienne Eglise africaine. — Etendant notre regard à tous les autres points de ce continent mystérieux, où tant de millions d'âmes n'ont jamais entendu la parole de l'Evangile, Nous leur avons envoyé des Missionnaires et des Apôtres courageux et zélés. — Ce qui par-dessus tout n'a cessé de remplir notre âme de tristesse et de commisération, c'est la pensée de ce grand nombre de créatures humaines, réduites par la force et la cupidité à un esclavage honteux et dégradant. — Dans ces jours mêmes, nous avons publié la Lettre Encyclique, dont vous venez de parler tout à l'heure, Monsieur le Cardinal, adressée aux Evêques du Brésil. Après les avoir félicités de l'heureux événement qui vient de se produire en leur pays ; après avoir exposé la doctrine de l'Eglise catholique et rappelé la constante sollicitude des Pontifes romains à ce sujet, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, *Nous avons invité et vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains de mettre un terme au hideux trafic appelé* — LA TRAITE DES NÈGRES — *et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. Et puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic, et comme la terre propre de l'esclavage, dans cette même lettre Nous recommandons à tous les Missionnaires qui y prêchent le Saint-Evangile, de consacrer toutes leurs forces, leur vie même, à cette œuvre sublime de rédemption,* à l'exemple du glorieux Pierre Claver, que Nous avons récemment canonisé. A ces

Missionnaires Nous recommandons aussi de racheter autant d'esclaves qu'il leur sera possible, ou du moins de leur procurer tous les soulagements de la plus tendre charité de père et d'apôtre. *Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le Cardinal, que Nous comptons pour le succès. Nous connaissons votre zèle actif et intelligent. Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, et Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas, avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises.*

» Avant de terminer, Nous voulons, chers enfants d'Afrique, vous dire combien Nous vous félicitons de la grande grâce que le Dieu miséricordieux vous a faite en vous arrachant aux ténèbres du paganisme, et même aux fers de l'esclavage, pour vous établir dans la lumière, dans la sainte liberté de la foi chrétienne. Persévérez dans vos pieux sentiments ; soyez constamment fidèles aux promesses de votre baptême, et, à votre tour, devenez les apôtres et les messagers de la bonne nouvelle auprès de vos innombrables frères moins fortunés que vous.

» Et maintenant, il ne Nous reste qu'à vous accorder, comme gage de notre paternelle affection, la bénédiction apostolique d'abord à vous, Monsieur le Cardinal, et ensuite aux évêques, aux directeurs du pèlerinage, à vous tous, ici présents, à vos familles, à vos œuvres, et à toutes les missions du continent africain.» (*Longs et vifs applaudissements. — Cris répétés de vive Léon XIII.*)

Ainsi muni des pleins pouvoirs que lui conférait le chef de l'Eglise, et des bénédictions célestes que lui assurait l'obéissance à sa haute mission, le cardinal Lavigerie se mit en campagne.

La chose la plus nécessaire était, tout d'abord, de faire connaître aux catholiques l'état de la question afin de préparer, de disposer l'opinion à des actes d'énergie devenus nécessaires.

———o———

CHAPITRE III.

MGR LAVIGERIE A PARIS ET A LONDRES

I. — DISCOURS DU CARDINAL A PARIS.

C'est dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, et devant un immense auditoire que Son Eminence a prêché sa première conférence qui doit être le point de départ de tout. Il y a exposé : 1° ce qu'est en ce moment l'esclavage africain, qui devient chaque jour plus horrible ; — 2° les moyens par lesquels on peut tenter de le détruire.

L'effet produit par ce discours a été considérable. — Tous les journaux les plus importants de Paris, même ceux qui ne sont pas catholiques, en ont rendu compte dans des termes qui allaient quelquefois jusqu'à l'enthousiasme.

Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici que le début et la finale.

Mes très chers frères.

Par son Encyclique *In plurimis*, Léon XIII vient d'ouvrir la troisième lutte solennelle que l'Eglise soutient contre l'esclavage.

La première, elle l'entreprit dès sa naissance contre l'esclavage païen. Elle l'attaqua, d'abord, de front, par ses doctrines, enseignant aux hommes à s'aimer parce qu'ils sont frères, étant fils du même Dieu. Elle le poursuivit par les exhortations de ses apôtres, de ses pontifes, de ses docteurs qui prêchaient à tous la justice et la pitié. Elle l'affaiblit de siècle en siècle, par ses institutions et par ses exemples.

Le combat fut long, il est vrai, car il était dirigé contre toutes les corruptions du cœur humain, liguées pour livrer en

proie à quelques-uns, des multitudes infortunées : *Humanum paucis vivit genus*, disait atrocement le poète, comme le rappelle Léon XIII pour fixer, d'un mot, le caractère d'une oppression presque universelle. Mais enfin, un jour vint où cette lèpre disparut du monde devenu chrétien, et où la liberté que le Christ lui avait léguée triompha.

Au quinzième siècle, après la découverte de l'Amérique, les mêmes passions qui avaient maintenu l'esclavage antique, en firent surgir un nouveau ; alors que, pour suppléer à leur petit nombre, les colons eurent recours à l'Afrique et établirent la traite des noirs. Durant plus de trois siècles, elle déshonora le monde par ses cruautés. L'Eglise s'éleva contre elle par ses Missionnaires, comme les Claver et les Las Cases ; par ses Pontifes, comme les Pie II, les Léon X, les Benoît XIV, et de nos temps les Grégoire XVI et les Pie IX. Tous les sophismes, même ceux de l'école, se liguèrent vainement en faveur des possesseurs d'esclaves, la conscience chrétienne finit par parler plus haut que leur cupidité. On vit, au commencement de ce siècle, une généreuse pléiade d'écrivains et d'hommes d'Etat s'élancer à l'assaut de l'ennemi et lui porter des coups sous lesquels il succomba. Les noms de ces nobles défenseurs de la dignité, de la liberté humaine, vous les connaissez, mes très chers frères, ils sont l'honneur de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique.

Frappé à mort, grâce à eux, par l'établissement des croisières européennes, l'esclavage disparut successivement des colonies. Un grand empire tenait encore : le Brésil. Il était réservé à Léon XIII de le voir se rendre à ses vœux, et au noble Prince que, par un juste retour, Dieu vient de rendre à la vie (1), d'en recevoir, pour son nom, un honneur immortel.

Mais, mes très chers frères, pendant que l'esclavage américain tombait peu à peu, on pouvait entendre des cris de désespoir, chaque jour plus nombreux, s'élever du centre de

(1) L'empereur du Brésil, Dom Pedro, venu en Europe, cette année, pour le rétablissement de sa santé.

l'Afrique. Les explorateurs belges, anglais, américains, en portaient les échos jusqu'à nous.

Sans doute, l'esclavage avait toujours existé dans ces régions, mais jamais dans les proportions où il se révèle aujourd'hui, car il menace désormais d'anéantir tout un peuple.

C'est ce que le monde civilisé ne sait pas bien encore, ce que le Vicaire de Jésus-Christ veut qu'il connaisse et ce que je viens vous dire, en ma double qualité de Pasteur, de Père de tant d'infortunés.

Je ne connais moi-même, à fond, ces choses que depuis quelques années ; j'en avais passé déjà plus de dix dans l'Afrique du Nord, sans recevoir d'autres révélations sur tant d'infamies que des bruits vagues de l'intérieur. Il y a dix ans enfin, j'ai pu envoyer mes propres fils, les Missionnaires d'Alger, jusqu'au centre des provinces équatoriales, encore presque inconnues. Ce sont les seuls Français qui aient pénétré et se soient fixés jusqu'ici dans ces lointains parages. Il y a dix ans qu'ils y souffrent de tous les maux que traînent après eux, et un climat meurtrier et des fatigues sans fin et la privation de toutes choses ; mais leur plus dur martyre est encore d'assister impuissants aux tortures des populations qu'ils allaient évangéliser et qu'ils voient tristement périr. C'est par eux que j'ai su à quel sort lamentable les nègres des grands lacs, poursuivis, traqués comme des animaux, étaient livrés par les marchands esclavagistes. J'aurais voulu, dès les premiers jours, le faire savoir moi-même à tout l'univers, ne voyant, en dehors d'un de ces mouvement de réprobation universelle, qui forcent toutes les volontés, aucun moyen de sauver tant de victimes. J'ai hésité néanmoins. Je me suis demandé si mes révélations, en excitant la haine de ceux dont j'allais dénoncer les fureurs, ne voueraient pas mes fils à une mort plus prompte et plus sûre, et ne priveraient pas ainsi les noirs de l'appui qu'ils pouvaient en attendre.

Mais les temps ont marché, les explorateurs se sont multipliés. Plusieurs ont écrit déjà (1) ; leurs récits, s'ils n'ont pu

(1) A leur tête se trouvent Livingstone, Cameron, Stanley, Burton Speke, etc.

tout dire, parce qu'un homme qui ne fait que passer ne peut tout voir comme celui qui demeure, ont assez déchiré les voiles pour qu'on puisse les arracher sans retour. D'ailleurs, l'Europe a tourné ses regards vers l'Afrique, les puissances se la sont d'avance partagée. Ce qui ne paraissait pas possible, il y a dix ans, est possible aujourd'hui. On peut espérer, malgré leurs divisions. voir se former entre elles ce que Montesquieu appelait déjà, au temps de l'esclavage colonial, une « ligue pour la miséricorde et pour la pitié ». Ce n'est pas seulement mon vœu, c'est celui du Chef de l'Eglise, et voilà pourquoi, après le temps de se taire, alors qu'il n'y avait aucune espérance, vient aujourd'hui le temps de parler.

Sachez donc, mes très chers frères, que depuis plus d'un demi-siècle, et pendant que nos regards étaient fixés sur d'autres contrées, le mahométisme envahissait peu à peu, sans bruit, avec une persévérance qui ne s'est pas lassée, la moitié de l'Afrique. Dans certaines régions, celles qui sont les plus voisines de nous, il fondait des empires ; des autres, il faisait sa proie par l'esclavage. Dieu me garde d'abuser de la parole pour accuser, sans y être contraint, les hommes et surtout les peuples. Je vis, d'ailleurs au milieu des musulmans. S'ils ne me regardent pas comme leur Père, je dois, en ma qualité de pasteur, les regarder et les aimer comme mes fils. Mais je ne puis m'empêcher de dire, aujourd'hui, que, parmi les erreurs si funestes à l'Afrique, la plus triste est celle qui enseigne, avec l'Islam, que l'humanité forme deux races distinctes : l'une, celle des croyants, destinée à commander, l'autre, celle des maudits, comme ils l'appellent, destinée à servir ; or, dans cette dernière, les nègres tiennent pour eux le dernier rang, le rang même des animaux. C'est à leurs yeux, comme le dit énergiquement Léon XIII un bétail destiné au joug : *Nata jugo jumenta !*

Parvenus par leurs conquêtes jusqu'au centre d'un continent peuplé de noirs, les musulmans se sont donc mis à l'œuvre que justifient leurs doctrines. De proche en proche, les bandes esclavagistes, créées par eux, ont avancé dans l'intérieur, venant du Maroc, du pays des Touaregs, de la Tunisie, sur Tombouctou et les contrées qui entourent le

Niger, de l'Égypte et de Zanzibar sur la région des lacs, et enfin aujourd'hui jusqu'au delà du Haut-Congo et presque aux confins des possessions anglaises et des colonies du Cap.

Partout ils font la même chasse impie qui alimente leur commerce......

[L'orateur entre ici dans des détails que, pour éviter des redites, nous réserverons pour les chapitres subséquents.

Voici la fin de son discours :]

Ce qu'il faudrait donc, c'est que les États européens entre lesquels le Congrès de Berlin a divisé, selon son expression, les zones d'influence dans les régions de l'intérieur, pussent entretenir, chacun dans leur territoire futur, une force suffisante partout où règne la chasse impie. Mais si ces États ne le peuvent pas, comme je le crains, à cause de difficultés d'organisation et de finances peut-être encore insurmontables, pourquoi ne pas laisser revivre, dans ces pays barbares, quelqu'une des associations militaires et religieuses qui, au temps où les populations de l'Espagne, de l'est de l'Europe, des bords de la Méditerranée, étaient, elles aussi, vouées aux invasions et à l'esclavage des Turcs, s'étaient formées pour la défense ? Ils portaient les noms restés illustres par le courage et par les services rendus de chevaliers de Malte, de Saint-Lazare, d'Alcantara, de l'Ordre Teutonique, et sous l'autorité de l'Église, avec la protection des princes, recherchaient non pas la conquête, et le sang dont l'Eglise ne peut vouloir, mais la défense des faibles, la répression des violences et suppléaient à ce que l'autorité des États réguliers ne pouvait faire alors.

Pourquoi, jeunes gens chrétiens des divers pays de l'Europe, ne ressusciteriez-vous pas, dans les contrées barbares de l'intérieur de l'Afrique, pour longtemps encore inaccessibles au monde civilisé, ces nobles entreprises de nos pères ? Pourquoi, avec les bénédictions de l'Eglise et de ses pasteurs, ne verrions-nous pas se reproduire parmi vous, ces dévouements qui firent l'honneur du passé ?

Mais je reviendrai un autre jour sur ce sujet, mes très chers frères. Pour aujourd'hui, le temps me contraint de finir.

Permettez-moi seulement, avant de descendre de cette chaire, de vous adresser à tous une demande. Ce qui importe pour le triomphe d'une telle cause, c'est de la rendre populaire. Aidez-moi donc à la faire connaître, vous qui m'avez entendu. Répétez les détails que je vous ai donnés. Si vous avez une voix plus puissante, si vous disposez de quelqu'un de ces organes qui font et dirigent l'opinion, c'est à vous que j'ose adresser plus spécialement ma prière. Journalistes, quel est celui de vous qui n'a pas, dans un ministère aussi délicat et aussi important que le vôtre, commis quelques fautes qu'il ait besoin d'effacer ? A quelque opinion que vous apparteniez, car ici je m'adresse à tous sans distinction, à la seule condition qu'ils aient l'amour de l'humanité, de la liberté, de la justice ; la miséricorde dont vous userez, en soutenant les pauvres noirs, vous obtiendra un jour à vous-mêmes, auprès de la justice infinie, miséricorde et pardon !

II. — Discours du Cardinal a Londres.

Le mardi, 31 juillet, a été tenu à Londres, dans Princess's-Hall, un meeting anti-esclavagiste présidé par S. E. lord Granville, ancien ministre des affaires étrangères, et auquel assistaient Son Eminence le cardinal Manning, archevêque de Westminster, et un grand nombre d'autres personnages illustres d'Angleterre. Parmi ceux-ci on remarquait des voyageurs et explorateurs africains et, à leur tête, l'un des plus célèbres, le commandant Cameron, qui a employé sept ans à visiter l'intérieur africain et à combattre l'esclavage, et qui a composé sur ses voyages un ouvrage excellent, depuis longtemps traduit en français.

Le *Times* rapporte que l'honorable président du meeting a ouvert la séance par une allocution entre-mêlée de fréquents applaudissements, et dans laquelle il a présenté le cardinal Lavigerie à l'assemblée, comme le porte-drapeau de l'anti-esclavagisme français. Il a rappelé que la cause de l'abolition de l'esclavage avait toujours été chère à

l'Angleterre, et qu'elle s'intéresse encore pratiquement à sa répression, dans l'océan Indien. Mais il a constaté également que, dans ces derniers temps, l'esclavage, à peu près supprimé sur le littoral, s'est accru dans l'intérieur d'une incroyable manière, et il a annoncé que l'archevêque de Carthage et d'Alger, Primat d'Afrique, venait faire connaître à l'Angleterre cette situation. Il a hautement reconnu que c'était un devoir pour les nations civilisées de se préoccuper d'une telle situation ; qu'en 1815, au Congrès de Vienne, et en 1822, à la conférence de Vérone, les gouvernements de l'Europe avaient pris des engagements formels à cet égard ; qu'à la vérité le Congrès de Berlin n'avait pas cru pouvoir traiter cette question à nouveau, dans l'ignorance où il était de l'état exact des choses, mais qu'aujourd'hui le moment semblait venu de donner à une telle question toute l'importance qu'elle doit avoir. Enfin, il a terminé par l'hommage le plus flatteur rendu au Cardinal Lavigerie, qui a pris la parole en ces termes :

Mylord, Mesdames, Messieurs.

Je vais vous parler des horreurs de l'esclavage africain.

J'ai déjà deux fois pris solennellement la parole pour les flétrir, la première fois à Rome aux pieds du Souverain Pontife, le grand Léon XIII, mon père comme celui de tous les chrétiens ; la seconde en France, ma terre natale ; mais, ce double devoir de respect filial et de patriotisme accompli, c'est vers vous que je viens, chrétiens d'Angleterre. Malgré ce qui nous sépare, je suis certain d'avance que nos sentiments seront les mêmes dans une cause qui est celle de l'humanité, de la justice et de la liberté. (*Applaud. prolongés.*)

Je viens donc à vous parce que les premiers, vous avez, dans ces sentiments, *déclaré la guerre à l'esclavage des Indes Occidentales.* Il opprimait, depuis trois siècles, des millions de créatures humaines, cruellement enlevées à l'Afrique. Il était soutenu par tous les sophismes de la cupidité, et semblait dès lors invincible. C'est vous, ce sont vos pères, qui, sans vous laisser effrayer par aucun obstacle, avez entrepris de l'anéantir. Le monde connaît les noms des écrivains qui

menèrent cette noble croisade et des hommes d'État qui les secondèrent, les noms des Wilberforce, des Clarkson, des Buxton. *(Applaudissements).* Et je ne puis oublier, en prononçant ce dernier nom, qu'il est celui du fondateur de votre Société, de cette Ligue contre l'esclavage, sous les auspices de laquelle nous sommes réunis en ce moment. Durant plus d'un demi-siècle, elle a noblement combattu pour cette sainte cause. Elle vient de constater son triomphe en voyant Cuba d'abord, le Brésil ensuite se rendre aux idées et aux sentiments que, de concert avec les écrivains de la France et des États-Unis d'Amérique, elle a vulgarisés partout. Or, selon le proverbe qui nous est commun « **Noblesse oblige** » et, dès lors, l'Angleterre, qui a tout fait pour détruire l'esclavage colonial, ne peut se désintéresser de l'esclavage africain, cent fois plus horrible.

C'est elle, qui, par les récits de ses explorateurs, a, la première, soulevé cette question nouvelle. Les premiers, ils ont fait connaître à l'Europe les atrocités qui se passaient, à son insu, au cœur de notre continent.

Après avoir aboli l'esclavage en Amérique, après avoir établi dans la mer Rouge et dans l'océan Indien, les croisières qui devaient empêcher le transport des esclaves en Asie, le zèle des nations chrétiennes s'était refroidi. L'indignation généreuse, qui avait forcé la main aux princes comme à l'opposition forcenée des traitants, était tombée. On ne semblait plus se souvenir que l'esclavage existât encore sur la terre. On oubliait même l'esclavage musulman qui, dans les pays plus voisins de nous, durait encore sous une forme qui semblait moins cruelle, lorsque tout d'un coup, il y a quinze années, on a su par vos voyageurs qu'il régnait avec des fureurs sans nom, dans le centre, à peu près inconnu jusque-là, de notre Afrique. Ils l'ont dit, et ils ont demandé au monde chrétien d'intervenir en faveur de créatures infortunées qui sans doute n'ont pas la même foi que nous, mais qui sont, comme nous, les créatures de Dieu.

A la tête de ceux qui déclaraient cette guerre nouvelle était l'intrépide, le noble LIVINGSTONE. *(Vifs applaudissements.)* J'ai voulu, en ma qualité de vieil Africain, visiter la

tombe du grand explorateur, sous les voûtes de Westminster. Vous l'avez enseveli au milieu de vos plus grands hommes. Vous avez eu raison, car Livingstone, par son courage, par sa haute intelligence, par l'abnégation de sa vie, est la gloire de ce siècle et de votre pays. (*Applaudissements prolongés.*) Mais, si vous êtes les héritiers de sa gloire, vous devez être les exécuteurs de ses derniers vœux. (*Applaudissements.* Aussi est-ce avec une émotion qui a fait monter les larmes jusqu'à mes yeux que j'ai lu les dernières paroles que sa main a tracées et que l'Angleterre a fait officiellement graver sur sa tombe par l'ordre de ses gouvernants : « Je ne puis » rien faire de plus, a-t-il écrit dans l'abandon où il allait » mourir, que *de souhaiter que les bénédictions les plus abon-* » *dantes du ciel descendent sur tous ceux, quels qu'ils soient,* » *Anglais, Américains ou Turcs, qui contribueront à faire* » *disparaître de ce monde la plaie affreuse de l'esclavage.* » *(Applaudissements.)*

Je vous remercie de ces applaudissements. Ils sont pour moi l'augure du succès de nos communs efforts. *(Nouveaux applaudissements.)*

Enfin, je suis ici non pas seulement pour solliciter votre pitié et vous rappeler les obligations qu'un tel passé vous impose, j'y suis pour faire un appel à votre justice ; car, l'Angleterre, par les empires nouveaux qu'elle vient de fonder ou de conquérir en Afrique, a contracté vis-à-vis d'elles des obligations sacrées... »

[L'orateur, après de longs détails sur les horreurs de la traite et les devoirs du gouvernement anglais, s'adresse pour finir, aux volontaires, aux associations libres.]

« Pourquoi n'enverraient-elles pas des hommes courageux, afin d'apprendre aux noirs à se défendre contre leurs oppresseurs ?

Est-ce que Stanley ne nous a pas montré ce qu'un homme, un seul homme, aidé de quelques centaines de noirs, peut faire par son audace et sa persévérance ? (*Applaudissements prolongés*). Est-ce qu'Emin-Pacha n'a pas su constituer et diriger des forces qui ont maintenu l'ordre autour de lui ? Et si je voulais vous parler d'un dévouement plus modeste,

je pourrais vous citer, sans qu'à coup sûr vous en soyez jaloux, un héros français, un ancien capitaine de zouaves pontificaux, qui depuis près de neuf ans affronte toutes les privations, toutes les fatigues, tous les dangers de l'équateur africain pour constituer une armée de noirs et protéger par son courage et son dévouement les tribus qui l'entourent. Il se nomme Joubert. D'autres pourront s'engager isolément, ou s'associer comme on l'a fait, dans le passé, pour la même croisade. Ils ne manqueront pas chez vous, je le vois. Déjà, depuis que je suis à Londres, j'ai reçu plusieurs offres semblables. (*Applaudissements*). Que ces offres se multiplient ; que nous puissions ainsi, sur les différents points de l'intérieur africain, avoir des Stanley, des Emin, des Joubert, et le problème sera résolu. Car ce qu'il faut, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, des armées nombreuses. Ce qu'il faut, ce sont des hommes, même isolés, mais puissants par la vertu, par l'initiative et par le courage, et capables de former les noirs à résister à leurs ennemis.

Il leur manquera encore cependant et il nous manquera à nous-mêmes une chose indispensable, et celle-là doit dès lors être l'œuvre de tous. Le courage guerrier, la vigueur pour affronter les périls et les fatigues ne sont que l'apanage de quelques-uns ; la charité est l'obligation de tous, et ici elle est nécessaire pour fournir les ressources matérielles à ceux qui acceptent de verser leur sang et de sacrifier leur vie.

Vous ne pouvez mieux y contribuer qu'en vous associant à l'Œuvre qui nous réunit aujourd'hui, et qui donne à tant de titres et aux catholiques en particulier par la présence d'un cardinal éminent (1), les plus hautes garanties d'honneur. Rien n'empêche, dans les autres pays, d'en créer de semblables. Souvenez-vous seulement qu'en ce moment même où je vous parle le sang coule à flots sous l'équateur africain. Souvenez-vous qu'il ne dépend que de l'Europe de l'arrêter, et que, si elle ne le fait pas sans tarder, elle en encourra

(1) S. Em. le Cardinal Manning est membre du comité directeur de l'*Anti-Slavery Society*.

la responsabilité devant Dieu et devant l'histoire. (*Applaudissements prolongés*). »

Après ce discours et sur la proposition du Cardinal Manning, appuyée par d'autres orateurs et particulièrement par le commandant Cameron, l'ancien explorateur qui fit la traversée de l'Afrique en 1873-75, le meeting, à l'unanimité, a voté la résolution suivante :

« *Le temps est maintenant arrivé où toutes les nations de l'Europe qui, au congrès de Vienne en* 1815, *et à la conférence de Vérone en* 1822, *ont pris une série de résolutions condamnant sévèrement le commerce des esclaves, doivent prendre des mesures sérieuses pour en arriver à un effet pratique. Comme les brigands arabes dont les dévastations sanguinaires dépeuplent en ce moment l'Afrique ne sont ni sujets à des lois, ni sous une autorité responsable, il appartient aux gouvernements de l'Europe d'assurer leur disparition de tous les territoires où ils ont eux-mêmes quelque pouvoir. Ce meeting se propose également de faire instance auprès du gouvernement de Sa Majesté, pour que, de concert avec les pouvoirs européens qui réclament en ce moment une possession ou une influence territoriale en Afrique, il adopte telles mesures qui puissent assurer l'abolition de l'affreux commerce des esclaves, qui est encore maintenant pratiqué par ces ennemis de la race humaine.* » (TIMES).

CHAPITRE IV.

CONFÉRENCE SUR L'ESCLAVAGE DANS LE CONGO-BELGE (1)

FAITE A' SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES, PAR LE CARDINAL LAVIGERIE.

« Tous ceux qui aiment Dieu, l'humanité et la patrie liront avec l'émotion la plus profonde le discours que S. E. le cardinal Lavigerie a adressé hier, (15 Août 1888), du haut de la chaire de Sainte-Gudule, à tous les Belges. »

Ainsi s'exprimait le *Patriote*, de Bruxelles, et il ajoutait :

Nous avons ressenti une de ces émotions dont le souvenir reste toujours vivace, et le spectacle auquel nous avons assisté passera encore longtemps devant nos yeux.

La conférence donnée à Sainte-Gudule par Mgr Lavigerie, cardinal de Carthage et d'Alger, chef des missions d'Afrique, et chargé spécialement par le Saint-Père de prêcher la croisade européenne pour l'abolition de la traite des noirs, est un grand événement religieux et politique.

Il aura, nous l'espérons fermement, une influence heureuse et considérable pour la Belgique et le Congo. L'appel adressé aujourd'hui par le vénérable prélat ne peut manquer d'être entendu de tous les catholiques belges.

---

(1) C'est exclusivemeut du Haut-Congo, qu'il est parlé dans cette Conférence, c'est-à-dire de cette partie de l'Etat Indépendant où ne se trouve aucun administrateur, aucun résident européen, en dehors des missionnaires. Là où sont établis des administrateurs belges, c'est-à-dire dans le Bas-Congo, au-dessous de Stanley-Falls et jusqu'à la mer, la chasse à l'esclave n'a pris aucun développement.

Notre vœu le plus cher, comme catholiques, comme Belges conservateurs, c'est de voir un des rejetons de la noblesse nationale prendre la tête de ce mouvement, en répondant au cri de *Dieu le veut !* par ce mot digne des croisés : « Présent ! »

***

Bien avant l'heure fixée, la foule avait envahi la vaste collégiale. Jusque sur les marches du grand autel et au jubé même il y avait encombrement d'auditeurs, et l'on peut évaluer à 8.000 le nombre de personnes qui se trouvaient groupées autour de la chaire.

Une petite enceinte avait été réservée au centre de la grande nef pour les autorités et la presse. On remarquait dans cette enceinte un grand nombre d'ecclésiastiques parmi lesquels deux chanoines d'Alger, M. l'abbé Loyer et M. Hermans ; trois ministres, MM. Beernaert, Devolder et le prince de Chimay ; MM. Woeste et Nothomb, députés ; M. le sénateur Allard ; M. le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut ; plusieurs hauts fonctionnaires ; MM. le baron Lambermont, Beco, etc.; M. le comte Chotek, ministre de Hongrie ; M. Caratheodory Effendi, ministre de Turquie ; quatre fonctionnaires de l'Etat du Congo parmi lesquels le ministre de la justice et des cultes, M. Van Eetveld ; un certain nombre d'officiers de toutes armes (mais où nous n'avons vu ni lieutenants-généraux, ni généraux, ni colonels) et beaucoup de notabilités de l'aristocratie.

A 3 heures précises l'orgue s'est fait entendre et après le chant de l'*Ave Maria* et du psaume : *Benedictus*, Mgr Lavigerie a fait son entrée dans l'église, précédé du clergé de Sainte-Gudule et de quatre missionnaires africains, deux Belges et deux Français en burnous blancs.

Le cardinal porte le manteau rouge, la mitre et la crosse épiscopale. Sa taille est imposante, sa figure douce mais très énergique ; il gravit lentement l'escalier de la chaire et s'agenouille pendant quelques minutes, puis commence ainsi d'une voix vibrante et qui porte loin :

Mes Très Chers Frères,

Vous savez pourquoi je suis au milieu de vous. La multitude qui se presse autour de cette Basilique et qui la remplit, en ce moment, suffirait à le prouver.

Vous avez donc entendu parler de ce vieil évêque qui, malgré le poids des années et des fatigues africaines, a voulu tout quitter pour plaider auprès des chrétiens d'Europe, la cause des pauvres noirs dont il est le pasteur et qui agonisent, au Haut-Congo, dans les horreurs de l'esclavage.

Mais puisque vous savez mon histoire et celle de tant de créatures infortunées, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit ailleurs. Vous pouvez le lire, vous l'avez déjà lu, peut-être, dans mes conférences imprimées de Londres et de Paris. Comme c'est à des catholiques belges que je m'adresse aujourd'hui, je ne veux leur parler que de ce qui intéresse directement une partie de l'**Afrique belge** : des malheurs de ses noirs livrés à l'esclavage.

Je veux surtout vous expliquer, comment il vous appartient à vous, catholiques, de remédier à tant de maux, dans un sentiment de religion, de pitié chrétienne et de patriotisme.

Pour vous y décider, je dois tout vous dire.

Vous ne vous étonnerez donc pas de la liberté de ma parole. Je suis un missionnaire ; je ne prêche que la vérité, comme la doivent prêcher les apôtres. Je suis sûr, d'ailleurs, quoi que je puisse vous dire, de ne vous point blesser. — J'en suis sûr parce que j'aime votre Belgique. Je l'aime pour sa foi généreuse. Je n'ai jamais trouvé chez elle, depuis de longues années, que des marques de sympathie et de charité pour mes œuvres. Si donc ce que vous entendrez peut quelquefois surprendre vos oreilles, vous comprendrez, au seul accent de ma voix, que je ne veux pas blesser vos cœurs.

Ce que je dois vous rappeler ou faire connaître, n'a rien d'ailleurs qui sorte des règles ordinaires. Je ne trouve dans cette histoire du **Congo belge**, que ce que je trouve dans les histoires de toutes les nobles entreprises, et je ne puis

mieux vous en donner la preuve qu'en vous montrant comment Notre Seigneur l'a racontée lui-même, il y a bientôt dix-neuf siècles, pour l'instruction future des peuples chrétiens.

Il a donné à cette leçon la forme d'un apologue. Vous le trouverez, si vous voulez le relire, dans l'Evangile de saint Matthieu.

Notre Seigneur y raconte qu'un homme sortit pour jeter dans les champs une bonne semence, *bonum semen*, mais la semence ainsi jetée par lui, ses gens s'endormirent et pendant qu'ils dormaient, *cum autem dormirent homines*, l'ennemi sema l'ivraie au milieu du bon grain. L'ivraie ne tarda pas à croître de sorte que les serviteurs s'en effrayèrent et se repentant, sans doute, de leur négligence, ils se levèrent et dirent : « Voulez-vous que nous arrachions l'ivraie qui croît au milieu du bon grain ? »

Si vous l'entendez bien, c'est ce que je vais, sous des noms nouveaux, vous exposer aujourd'hui.

L'homme qui jette le bon grain, c'est **le prince qui a conçu la noble pensée de semer la civilisation,** *le progrès, et, dans l'avenir, la richesse, une richesse certaine pour son peuple, dans l'Afrique jusqu'ici barbare.* Les gens qui dorment autour de lui, hélas ! c'est vous-mêmes qui ne l'avez pas soutenu toujours comme vous le pouviez, catholiques belges, dans ce qui regarde les œuvres de foi et d'humanité (car ce sont les seules dont je veuille et puisse parler du haut de cette chaire). *L'ivraie qui se sème, c'est l'esclavage qui se développe*, et paraît prêt à tout couvrir ; enfin, les ouvriers qui se repentent et qui se lèvent pour arracher l'herbe qui a crû, ce sera vous, j'en ai la confiance, Mes Très Chers Frères, lorsque vous aurez entendu ce discours. Mais ne voyez dans mes paroles qu'un seul désir, celui d'éclairer vos consciences et de servir votre honneur chrétien. Toute autre pensée m'est étrangère. Dans ma bouche, la politique, les intérêts humains, même dans des allusions lointaines, seraient contraires aux devoirs de mon ministère sacré.

I.

Je dis donc, tout d'abord, que, comme l'homme de l'Evangile, le prince qui a fondé **l'oeuvre internationale africaine** a jeté une bonne et noble semence. Rien n'est plus facile à établir.

L'Afrique était un monde inconnu et comme perdu pour le genre humain jusqu'au commencement de ce siècle. C'est seulement alors qu'à l'une de ses extrémités, par les entreprises commerciales de l'Angleterre, à l'autre, par les conquêtes militaires de la France, la vie sembla lui revenir. Mais l'intérieur restait toujours un mystère que les explorateurs cher-



S. M. Léopold II, roi des Belges,
Souverain de l'Etat indépendant du Congo.

chaient vainement à percer. A une telle tâche,des hommes isolés ne pouvaient suffire, quelles que fussent leur intelligence et leur audace. Il y fallait une main assez puissante pour réunir ces efforts et **c'est votre Roi qui fit dans ce but un premier appel à l'Europe**. C'est chez vous, à Bruxelles, que tout ce qui représentait la science, les nobles initiatives s'est réuni, il y a dix années, sous sa présidence, pour aborder l'étude des problèmes africains. L'action n'a pas tardé à se joindre à la pensée. Des explorateurs, des officiers intrépides, plus tard, des administrateurs dévoués et capables se sont

offerts, risquant leur vie. Plusieurs sont morts sur ce champ d'honneur. D'autres ont fait des découvertes admirables et la face de notre continent a été changée. Un jour, ce sera la face même du monde, car la quatrième partie de la terre jusqu'alors fermée, s'est ouverte avec ses richesses sans nombre, ses mines, la fertilité de son intérieur, son soleil fécondant, ses eaux abondantes. Mais il ne m'appartient de parler, je le répète, ni de commerce ni d'industrie. Je ne suis que la voix criant au désert : Préparez les voies du Seigneur, c'est-à-dire les voies de la vérité et de la justice. Il ne m'appartient pas non plus, mais pour un autre motif, car ici ce serait justice, de parler, quoique je les aie bien connus, des royaux sacrifices accomplis pour atteindre un tel but.

Mais il m'appartient de constater, parce qu'ils sont publics, et qu'ils se rapportent au sujet que je traite, *les mobiles élevés qui ont inspiré votre Roi.* « C'est, disait-il dans son invitation aux savants de l'Europe, une idée éminemment civilisatrice et chrétienne : *abolir l'esclavage en Afrique*, percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie du monde, y verser les trésors de la civilisation (1). » Et dans son premier discours à la conférence internationale il disait encore : « Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'ait point pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières (2). » Et enfin, dans l'ordre même de mes préoccupations douloureuses : « L'esclavage, a dit Léopold II, l'*esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain, constitue une plaie que tous les amis de la vraie civilisation doivent désirer voir disparaître.*

« L'Association internationale doit mettre un terme à ce trafic odieux qui fait rougir notre époque (3). »

Quelle entreprise donc pourrait être plus noble, plus humaine, plus chrétienne, plus glorieuse ! A elle seule elle suffit pour assurer à son royal auteur, une place parmi les plus

(1) Le Roi des Belges, dans son premier discours, septembre 1876.
(2) Le Roi des Belges. (Discours de novembre 1876).
(3) Le Roi des Belges, dans son invitation à la Conférence. (On peut lire ces discours dans le *Congo belge illustré*, par Alexis M. G.).

grands bienfaiteurs de l'humanité et les princes chrétiens les plus dignes de ce nom.

Aussi, lorsqu'après le congrès de Berlin, les bases des nouveaux Etats de l'Afrique furent posées et l'Etat du Congo reconnu avec son immense étendue, ses brillantes espérances, les représentants des grandes puissances de l'Europe, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, furent-ils unanimes à lui rendre hommage, *et la Belgique, le plus petit des royaumes européens par son étendue, parut ce jour-là, par l'initiative de son Roi, le plus grand, devant le monde entier.*

C'est ainsi que la bonne semence fut jetée. Tout semblait devoir assurer une moisson sans mélange. Mais il en faut revenir maintenant à ma parabole. « *Cum autem dormirent homines,* » dit elle, « pendant que ses gens dormaient. »

Vous avez donc dormi, catholiques de la Belgique ! Vous n'avez pas donné, au point de vue religieux, à celui de la diffusion des lumières chrétiennes, de la lutte contre la barbarie, tout le concours qui était pour vous un devoir. Votre Roi ouvrait devant vous un pays soixante fois plus grand que le vôtre, peuplé, au minimum, de vingt millions d'âmes, au maximum, selon d'autres, de quarante millions. C'était donc un champ immense d'apostolat et de charité. Y avait-il un but, qui dut exciter davantage le zèle d'un peuple catholique ? Or, je le dis avec tristesse, dans cet ordre d'idées vous n'avez pas assez fait. Je sais bien que tous n'ont pas manqué à leur devoir. J'ai vu six dignes fils de votre Belgique se dévouer à ces pensées de foi ; je les ai vus tomber noblement martyrs de leur courage. J'ai vu quatre prêtres des diocèses de Gand et de Bruges se dévouer, dans la Société des **Pères blancs**, à ces Missions nouvelles et braver tous les périls aux extrémités du Congo. D'autres se préparent à les imiter. Deux d'entre eux sont auprès de moi sur les marches de cette chaire. Ils seront suivis, ces jours-ci même, par quatre nouveaux apôtres appartenant à une excellente famille de Missionnaires (1). Mais qu'est-ce que tout cela pour ces immenses territoires ?

(1) Celle de Scheut-lez-Bruxelles.

J'en dis autant pour les ressources nécessaires aux apôtres. Car enfin s'ils donnent leur vie, les chrétiens leur doivent le pain de chaque jour. Je sais encore ici, ce qu'ont fait quelques-uns. Mais noblesse oblige. Vous avez, dans le monde entier, une réputation incomparable de générosité pour toutes les œuvres charitables, trop grande peut-être au gré de quelques-uns, car elle attire chez vous tous les quêteurs, mais pendant que vous soutenez ainsi les œuvres chrétiennes sur tous les points de l'univers, *vous avez trop oublié parfois la partie de l'Afrique qui porte désormais votre nom.*

Ce n'est pas tout ; pendant que vous dormiez ainsi, l'homme ennemi, — la barbarie en Afrique est l'ennemie de tous les efforts de l'Europe — a fait son œuvre. Avec le bon grain, je veux dire avec le progrès de l'organisation matérielle et la préparation des richesses futures dus à l'impulsion du Souverain (1) on a vu l'ivraie croître et menacer de tout envahir.

Ecoutez donc ce que devient, depuis dix ans, une partie de cette terre qui réclamait de vous, à bon droit, les bienfaits de la foi chrétienne. Vous avez pu voir dans les récits des voyageurs et dans les discours même que j'ai prononcés, à quelles horreurs la malheureuse Afrique est en proie de la part des esclavagistes ; comment des monstres à face humaine, arabes et métis, ensanglantent par le meurtre, ravagent par l'incendie, épouvantent par la chasse et la vente des esclaves, toutes les parties du continent noir : au nord, jusque près de nos frontières sahariennes, dans les royaumes musulmans du Soudan ; à l'est, dans les régions qui avoisinent le Nil et l'Océan Indien ; au Zambèze, dans les pays qui touchent les provinces portugaises et les récentes colonies de l'Angleterre ; autour des grands Lacs de l'intérieur. Mais sur aucun point de l'Afrique, ces horreurs n'approchent de ce

(1) On m'a interrogé, de toutes parts, depuis que je suis en Belgique, sur l'avenir de l'Etat Indépendant. Cet avenir est certain et, selon moi, immense, à cause de toutes les sources naturelles de richesses qui s'y trouvent. La meilleure preuve en est dans l'empressement qu'ont mis les puissances de l'Europe à se disputer avec acharnement les régions voisines.

qui se passe sur les terres du **Haut-Congo**. Les explorateurs européens y ont été suivis, en effet, par les esclavagistes en quête d'une proie facile. C'est là que ceux-ci ont tout détruit dans les régions entières où il ne se trouve bientôt plus ni villages ni habitants.

On a récemment dressé, en Angleterre, une carte des pays à esclaves, et on y a distingué leur état actuel par des teintes diverses. Les teintes plus claires indiquent simplement l'existence de l'esclavagisme et de ses forfaits ; les teintes plus obscures marquent qu'il a tout détruit, dans une



Armes de l'Etat indépendant du Congo (Armes du Roi, portant en outre l'étoile symbolique et une légende spéciale.)

fièvre de fureur impie. Or il n'y a, dans toute l'Afrique, que *cinq provinces marquées de cette couleur de mort*, et ces cinq provinces *se trouvent sur les rives du Haut-Congo*. Je le dis avec une double douleur, Mes Très Chers Frères, car je suis le pasteur de ces régions perdues et mes Missionnaires ont été les témoins de cette destruction de populations entières par la cruauté des musulmans et des métis.

Mais une affirmation générale ne peut suffire, il faut des preuves pour vous convaincre et vous décider à arrêter le mal sans délai, car l'œuvre de mort se continue et si vous tardez encore, les provinces voisines subiront le même sort.

Ces preuves je ne les emprunterai qu'à des témoins appartenant à la Belgique ou l'ayant servie au Congo.

Le **Manyéma** est la plus belle des régions récemment dépeuplées par l'esclavage. LIVINGSTONE qui l'avait parcouru, peu de temps avant de mourir, décrit ce pays admirable par sa beauté, par son climat, par ses productions naturelles (entre lesquelles on trouve l'or), par la densité de ses villages et de ses habitants. STANLEY raconte que l'un de ses guides lui en rendait le même témoignage (1), et cependant, déjà apparaissait l'action dévastatrice des métis qui avaient fixé leur centre à Nyangoué. Ils y étaient bientôt rejoints par un mahométan fameux, dont le nom deviendra, un jour, je le crains, plus fameux encore. Une fois sous la main des esclavagistes armés, ces villages, ces nègres paisibles, sans autres armes pour se défendre que leurs bâtons et leurs flèches, étaient voués à une destruction certaine. La seule chose qui distingue ici leurs forfaits, c'est leur rapidité sauvage.

Les musulmans sont, en effet, sur tous les points de l'Afrique, au nord, à l'orient, au centre, *les ennemis des noirs*, et leurs bandes, pour employer l'expression trop juste d'un écrivain anglais, ont envahi le cœur de l'Afrique avec le dessein délibéré « *de changer ce paradis paisible en un enfer.* » C'est que pour eux, je l'ai déjà dit ailleurs, mais il faut le répéter sans cesse à l'Europe, *réduire le nègre en esclavage est un droit*, j'allais presque dire religieux, puisque c'est sur leurs doctrines qu'il repose. Ils enseignent, avec les commentateurs de leur Coran, que le nègre n'appartient pas à la famille humaine, qu'il tient le milieu entre l'homme et les animaux, qu'il est même, à certains égards, au-dessous de ces derniers. Dès lors, s'en emparer, le forcer à servir est le

(1) « Maître — disait à Stanley un des capitaines de son escorte — quand je vins ici pour la première fois, il y a huit ans, toute cette plaine entre Mana-Mamba et Nyangoué avait une population si dense, que tous les quarts d'heure nous traversions des jardins, des champs, des villages. Chaque hameau était entouré de troupeaux de chèvres et de porcs. On achetait un régime de bananes pour un cauri (petit coquillage servant de monnaie). Vous pouvez voir vous-même ce que le pays est devenu aujourd'hui. »
(Lettre de Stanley, datée de Nyangoué, 28 octobre 1876.)

droit du croyant, et non seulement il n'a pas de remords, mais il trouve une gloire farouche à réduire le noir, comme il y a de la gloire, pour nos chasseurs, à traquer le fauve et à l'abattre. Si le nègre est paisible, on a le droit d'incendier ses villages ; s'il se défend, on a le droit de lui ôter la vie ; s'il fuit, on a le droit de le faire périr dans d'horribles supplices pour épouvanter les compagnons de son infortune et les détourner de l'imiter.

Ces droits affreux, les bourreaux musulmans et les brigands qu'ils s'associent, les exercent partout où ils sont les plus forts, depuis les pays soumis aux incursions des Touaregs jusqu'aux bords du Nyassa et du Zambèze, maintenant qu'on les a laissés pénétrer jusque là.

C'est ce qu'on vient de voir, dans le Manyéma et dans les trois provinces qui l'entourent. A elles quatre, elles avaient plusieurs millions d'habitants, cinq millions, disent les témoins les plus dignes de foi. Aujourd'hui, sauf ceux qui, en petit nombre, ont pu se cacher dans les jungles et échapper à leurs bourreaux, il n'en reste plus un seul. Je me trompe. On a tué les hommes adultes, on a vendu les femmes, mais on a gardé les enfants, je parle de ceux que les esclavagistes ont jugés propres à les aider dans leur métier infâme. Ceux-là ils les élèvent, les forment à l'usage des armes, au vol, au brigandage, et, par une sorte de rage dénaturée, ce sont les enfants des noirs qui, après avoir vu détruire leurs propres villages, massacrer leurs pères, leurs mères, s'en vont maintenant, au loin, assassiner leurs frères, détruire leurs habitations et leurs cultures et faire des esclaves nouveaux.

Phénomène navrant qui peut à peine paraître explicable. L'audace des musulmans s'est accrue en raison de leurs forfaits. Plus ces forfaits augmentent, plus ils devraient, ce semble, redouter le châtiment ; c'est le contraire qui arrive. Eux qui tremblaient auparavant pour leurs caravanes à esclaves à la seule présence des Européens, ont peu à peu pris courage et c'est sous nos yeux mêmes que la dévastation marche, chaque jour, avec une hâte qui tient de l'ivresse. Ils semblent craindre que leurs victimes ne leur échappent, par quelque résolution des pouvoirs européens, et ils s'empres-

sent de tout anéantir. Dans ces derniers temps, je veux dire depuis près de deux années, la chasse infâme a pris un tel développement que, dans le Haut-Congo, tout agonise, c'est l'expression d'un de mes Missionnaires.

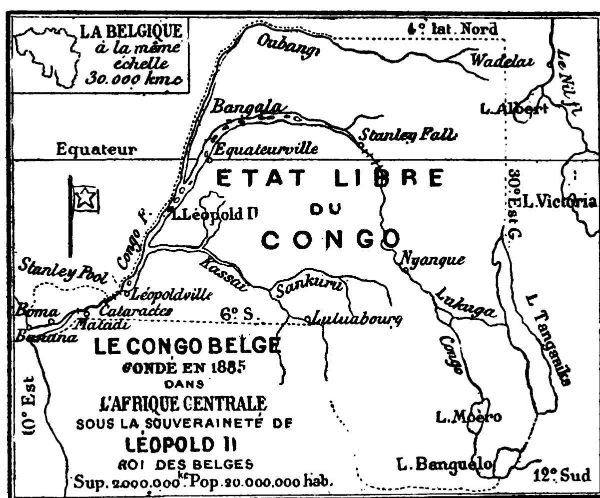
Mais ici, Mes Très Chers Frères, et pour vous donner une plus exacte idée de faits sans autre exemple dans l'histoire, il ne suffit plus de résumer, la précision des témoignages est nécessaire. Je citerai donc les paroles de témoins oculaires. Je vous lirai une lettre que je viens de recevoir d'un missionnaire de la station de Kibanga, sur le Tanganika, celle où se trouve précisément un prêtre belge dont vous connaissez le zèle intrépide, l'ABBÉ VYNKE. Je l'ai donnée, il est vrai, en note de l'un de mes derniers discours, mais les journaux ne l'ont point reproduite et il faut qu'elle reçoive une nouvelle publicité. Je vais donc la lire, dans cette église, devant ces autels, comme dans les premiers temps du christianisme on y lisait les lettres où l'on racontait les supplices et la mort des martyrs.

« J'avais autrefois, dit l'abbé Vynke, à plusieurs reprises, visité le **marché d'Oujiji**, mais à cette époque les esclaves étaient peu nombreux, et je n'avais pas vu cet odieux trafic dans toute son horreur. A l'époque de ce dernier voyage, la ville venait d'être inondée, dans toute la force du terme, par des *caravanes d'esclaves venus du Manyéma*, etc., etc. Les esclaves, en raison du nombre, étaient à bon marché et l'on venait me proposer d'en racheter à vil prix, mais presque tous exténués de fatigue, de misère et mourant de faim ; quelques-uns auraient été même incapables de faire la traversée du lac pour arriver à la Mission. J'étais si pauvre que je dus les refuser presque tous.

« La place était couverte d'esclaves en vente attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. A quelques-uns, venant du Manyéma, on avait percé les oreilles pour y passer une petite corde qui les retenait unis.

« Dans les rues, on rencontrait à chaque pas des squelettes vivants, se traînant péniblement à l'aide d'un bâton ; ils n'étaient plus enchaînés parce qu'ils ne pouvaient plus se

sauver. La souffrance et les privations de toute sorte étaient peintes sur leurs visages décharnés, et tout indiquait qu'ils se mouraient bien plus de faim que de maladie. Aux larges cicatrices qu'ils portaient sur le dos, on voyait de suite ce qu'ils avaient souffert de mauvais traitements, de la part de leurs maîtres qui, pour les faire marcher, ne leur épargnent pas les distributions de bois vert. D'autres, couchés dans les rues ou à côté de la maison de leur maître, qui ne leur donnait plus de nourriture parce qu'il prévoyait leur mort prochaine, attendaient la fin de leur misérable existence.



Carte du Congo belge.

« Mais c'est surtout du côté du Tanganika, dans l'espace inculte, couvert de hautes herbes, qui sépare le marché des bords du lac, que nous devions voir toutes les horribles conséquences de cet abominable trafic. Cet espace est le cimetière d'Oujiji, pour mieux dire, *la voirie, où sont jetés tous les cadavres des esclaves morts ou agonisants.* Les hyènes, très abondantes dans le pays, sont chargées de leur sépulture. Un jeune chrétien, qui ne connaissait point encore la ville, voulut s'avancer jusqu'aux bords du lac ; mais, à la vue des nombreux cadavres semés le long du sentier, à moitié dévorés par les hyènes ou les oiseaux de proie, il recula d'épou-

vante, ne pouvant supporter un spectacle aussi affreux.

« Ayant demandé à un Arabe pourquoi les cadavres étaient aussi nombreux aux environs d'Oujiji, et pourquoi on les laissait auprès de la ville, il me répondit sur un ton naturel, et comme s'il se fût agi de la chose la plus simple du monde: Autrefois nous étions habitués à jeter en cet endroit les cadavres de nos esclaves morts, et chaque nuit les hyènes venaient les emporter ; *mais cette année le nombre des morts est si considérable, que ces animaux ne suffisent plus à les dévorer, ils se sont dégoûtés de la chair humaine !!!* »

Est-ce assez, Mes Très Chers Frères ? Pour exciter votre indignation et votre horreur, oui sans doute ; mais pour la vérité, il faut davantage. STANLEY raconte dans son dernier ouvrage, « Cinq années au Congo », que la première fois qu'il descendit ce fleuve, il y avait autour des Stanley-Falls, un pays grand, dit-il, comme l'Irlande, et peuplé d'un million d'habitants, et quand il y revint peu d'années après, il trouva le pays désert et ravagé, et il ajoute ce détail, que *sur un million d'habitants*, les témoins oculaires lui avaient affirmé qu'*il n'en avait échappé que cinq mille.* Il fait ensuite ce calcul que, *sur deux cents* habitants, un seul avait échappé à l'esclavage ou à la mort.

Rien de pareil ne s'était vu jusqu'ici, à ce degré, sur aucun point de l'Afrique. Les chiffres de Livingstone et de Cameron, qui faisaient déjà frémir, n'étaient que peu de chose à côté de celui-ci. Ils disaient : cinq hommes, dix hommes tués pour un esclave, et, sur le Congo, Stanley dit « deux cents » ! Ah ! Mes Très Chers Frères, on a vanté la largeur des eaux de ce fleuve, mais elles auraient pu tarir, et en réunissant tout ce sang versé on l'aurait vu, un moment, continuer à rouler les mêmes flots.

Mais ceci n'est encore que le nombre des victimes. Il faut surtout parler de leurs souffrances. Ce que je vais dire est affreux, il est vrai, mais cela est nécessaire. Pour sauver l'Afrique intérieure, il faut soulever enfin la colère du monde.

Inutile de vous parler des *horreurs sans nom de la chasse à l'esclave et de la marche des caravanes ;* des incendies allumés dans les jungles, pour forcer ceux qui fuient à se livrer aux

bourreaux ; de la faim de ceux qu'on laisse de longs jours sans nourriture ; des pieds déchirés, ensanglantés par les marches cruelles, je l'ai déjà dit, vous pourrez le lire dans mes précédents discours.

Mais on a dit que du moins, une fois dans la maison de leurs maîtres, le sort des esclaves africains est plus doux. Je l'ai dit moi-même pour les contrées musulmanes de l'Asie. Mais dans l'intérieur de l'Afrique, dans les territoires dont je parle et qui sont maintenant connus sous **votre nom de Belge,** le nom d'un peuple chrétien, leur sort n'est pas moins horrible que dans les caravanes ou sur les marchés. Je n'irai pas bien loin chercher mes preuves, je ne vous parlerai au milieu de tant d'autres faits dont nous avons été les témoins, que de faits que j'ai appris hier même, dans votre Bruxelles, de témoins oculaires revenus du Congo. Ils sont ici et peuvent me démentir. L'un d'eux m'a rapporté que le jour même de son arrivée sur les terres du Congo belge, au Tanganika, un chef arabe était mort. Or, *il avait vu vingt esclaves enterrés vivants avec leur maître.* Personne ne s'en émouvait. C'est l'usage de ce pays, disait-on. Il n'est que trop vrai, et cet affreux usage est toujours debout. Un de mes missionnaires, qui est venu me retrouver ici, me disait de son côté, qu'un jour un chef voisin de sa mission, pour l'engager à le visiter et à se fixer près de lui, lui promettait de *faire brûler vivantes, en son honneur, devant sa hutte, huit de ses femmes esclaves.* Il s'étonnait de l'indignation du prêtre à une proposition si horrible, tant elle lui paraissait naturelle. Enfin, car je veux en finir, près du Tanganika, il y a un autre chef, un monstre. On l'appelle le roi Wemba, du nom de son territoire, et il est, comme par une sanglante ironie, amateur de musique autant qu'il est amateur de sang. Or sa musique principale, un peu comme partout dans notre Afrique, ce sont les tambours. Mais il trouve les baguettes en bois trop dures pour son oreille, et afin d'avoir des sons plus doux il en a voulu de nouvelles. Pour cela il a fait couper les mains des esclaves destinés à son abominable orchestre, afin qu'ils battent leurs instruments avec leurs moignons....

Et vous trouveriez que ce n'est pas mon devoir de

Pasteur de mettre un terme à de semblables infamies ! Des sages m'ont représenté que je me tue, avec mes voyages et mes discours. Mais je ne me tairai et ne m'arrêterai point. *J'ai fait le serment de David*, j'ai fait le vœu de ne plus donner de repos ni à mes pieds ni à ma voix, jusqu'à ce que j'aie soulevé d'indignation, sur ces horreurs de l'Afrique, l'univers chrétien tout entier.

Et je n'ai pas tout dit. Je n'ai pas parlé des esclaves encore transportés à l'heure présente dans le nord de l'Inde, au Golfe Persique, en Arabie, dans les îles de l'Océan Indien. **La traite maritime** est abolie pour l'Amérique. Dans l'Océan Indien lui-même les vaisseaux britanniques ferment la voie aux barques arabes, mais les dahous (c'est leur nom) ont là de faibles distances à parcourir. Ils ont pour eux les ténèbres de la nuit et, à leur faveur, ils échappent souvent aux poursuites.

C'est ainsi qu'on trouve encore les esclaves, tellement pressés, qu'ils semblent ne plus former qu'une masse unique, enfoncés dans les cales obscures où, pour les cacher aux croiseurs, on les étouffe en les couvrant de tout ce qui peut dissimuler leur présence, ou on va même jusqu'à les coudre dans des voiles ou dans des sacs, et ainsi liés, mourant de faim et de soif, les vivants attachés aux morts, la petite vérole et la lèpre achevant l'œuvre infâme, ceux qui survivent, vont enfin peupler les harems des musulmans de l'Asie.

Mais les souffrances et la mort de tant d'êtres humains ne sont pas encore le pire. *Le pire c'est la dissolution sociale* qui en est la conséquence, parce que pour entretenir la chasse, il faut entretenir les divisions, les haines parmi les chefs noirs et changer en un désordre affreux, la vie patriarcale dont ils vivaient.

Que faire donc, en présence d'un tel spectacle ? Une parole fameuse peut résumer le sentiment dont je voudrais vous voir animés tous. C'est la parole d'un roi, d'un roi de la Gaule Belgique, né près de vos aïeux, à Tournai, peut-être, où son père est mort. Clovis donc, pendant qu'on l'instruisait de la foi chrétienne et qu'on lui racontait la Passion du Sauveur et les cruautés des déicides, « Ah ! s'écria-t-il tout d'un

coup, en tirant sa framée, que n'étais-je là avec mes Francs!» Fils de Clovis, *Belges catholiques*, *Jésus-Christ est crucifié encore une fois sur les plateaux de l'Afrique dans la personne de ces millions de noirs.* Les cruautés ne sont pas moins grandes, l'abandon est le même ; répétez, répétez la parole de votre vieux roi et *soyez là avec votre courage et avec votre foi !*



Mussirongo, type de nègre du Congo belge.

II.

Mais, que viens-je donc pratiquement demander de vous Belges ?

Permettez-moi d'en préciser maintenant les conditions et

de vous montrer comment rien n'est plus simple **en soi et** ne peut être plus efficace.

Dans mes **conférences** passées en France et en Angleterre, **j'ai** dû me tenir dans les vues générales, parce que, là, l'heure de l'action décisive ne me paraissait pas venue. Je me suis contenté d'y exposer ma pensée principale, à savoir que **c'est aux gouvernements européens** qu'incombe le devoir de supprimer l'esclavage, dans cette Afrique dont ils se sont emparés, et que ce n'est qu'à leur défaut qu'il y faut employer les associations privées. Chez vous, c'est différent : vous êtes en présence de provinces qui agonisent, pour répéter la parole que je vous ai déjà dite, en vous parlant du Haut-Congo. Il faut donc leur venir sans retard en aide, et agir non pas demain, mais aujourd'hui, sous peine de voir tout périr. Du reste en répondant à cet appel, vous répondrez aux **désirs de votre Roi**, et non seulement à ses désirs, mais à ses lois mêmes. Il me suffira pour vous le prouver de vous lire ces deux articles de l'Acte Constitutif approuvé par Lui, à Berlin, pour la fondation de l'Etat du Congo, et accepté ensuite par toute l'Europe comme base de la Constitution des nouveaux Etats africains.

Voici l'article sixième de cet Acte fondamental.

« *Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans les dits territoires, s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la* **suppression de l'esclavage, et surtout de la traite des noirs** : elles protègeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées à ces fins (1). »

Et maintenant voici l'article neuvième, plus explicite encore quant à l'abolition obligatoire de l'esclavage.

« Conformément aux principes du droit des gens, tels

(1) Acte général de la Conférence de Berlin. Chap. I, art. 6.

qu'ils sont reconnus par les Puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite devant être également considérées comme interdites, les Puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. *Chacune de ces Puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent* (1). »

Tout ce que l'on peut désirer est là. La prohibition formelle de la traite, le châtiment de ceux qui la pratiquent, la liberté et la protection de toutes les œuvres chrétiennes établies pour l'abolir. En France et en Angleterre, j'ai rappelé les conventions du Congrès de Vienne et de la Conférence de Vérone, où la Belgique d'ailleurs n'assistait pas. Ici je n'en veux pas parler. L'Acte Constitutif du Congo est plus formel encore.

Mais avec une telle loi, comment expliquer ces provinces dévastées, ces malheurs des noirs, tels, selon l'expression d'un écrivain anglais « qu'on n'en trouve point de pareils sous le ciel ? » Comment, Mes Très Chers Frères ? D'une manière bien simple mais qui, hélas, retombe encore sur vous en partie ; c'est que les gouvernants ne peuvent tout faire, que leurs ressources si larges qu'elles paraissent, s'épuisent, enfin, que, lorsqu'ils ont fait tout ce qu'elles permettaient, ils s'arrêtent par un principe de sagesse et de justice distributive. Il leur suffit, pour avoir rempli leur devoir, d'avoir ainsi indiqué le but et montré le chemin de l'honneur. Quand ils ont fait tout ce qui est en eux, **c'est aux peuples à suppléer** *à leur glorieuse impuissance et quand il s'agit d'une œuvre religieuse, comme celle-ci, aux catholiques.* Et vous, chrétiens de la Belgique, rappelez-vous l'apologue du Sauveur : *Cùm autem dormirent homines.* Ne pouvant faire tout

(1) Acte général de la Conférence de Berlin. Chap. II, art. 9.

à la fois, ayant obtenu trop peu de vous, il a fallu concentrer tous ses efforts sur le Bas-Congo, laisser, pour un temps, le Haut-Congo sans un seul administrateur belge et en fin de compte abandonner ainsi, momentanément à « l'ennemi » cette portion de l'Etat Indépendant. C'est ainsi que l'ivraie a pu être semée, mais devant cette marée sanglante qui monte, je viens, moi, comme Pasteur, faire ce qu'un autre ne peut faire et vous crier avec l'Apôtre: il faut sortir de ce sommeil qui vous déshonorerait désormais.

Cet appel, je l'adresse du haut de cette chaire à l'opinion de la Belgique entière, afin qu'elle se fasse entendre ;

A ceux qui ont l'autorité, afin qu'ils prennent la mesure vraiment efficace et vraiment simple qui peut tout arrêter ;

Aux jeunes hommes, afin qu'ils soutiennent, par leur dévouement personnel, les mesures décrétées par le pouvoir ;

A la charité des chrétiens, afin qu'ils prennent assez sur leur superflu pour permettre à ces croisés nouveaux de se rendre au combat et, s'il le faut, au martyre.

Mon premier appel est donc à l'opinion. Elle est la reine du monde. Tôt ou tard, elle force tous les pouvoirs à la suivre et à lui obéir. Mais, chez vous, l'opinion n'a pas suffisamment parlé jusqu'ici.

Acceptez-vous encore, Belges chrétiens, de recevoir plus longtemps, sans frémir, les échos de ces boucheries ? Acceptez-vous que des milliers de créatures humaines soient ainsi réduites en esclavage, privées de leur liberté, ce premier bien de l'homme, entraînées au loin sur les marchés où elles agonisent, entassées dans de noirs bateaux, dispersées aux quatre vents du monde musulman, les mères séparées des enfants, pour servir, les uns et les autres, à de honteuses débauches ? Acceptez-vous que des provinces entières soient dépeuplées ?

Disons tout. Voulez-vous en porter le déshonneur devant l'histoire ? Voulez-vous qu'un jour Dieu vous réclame le sang de vos frères ? Voulez-vous qu'au jour des justices Il vous dise, comme Il en menace dans son Evangile : « Loin de moi ! car j'ai été opprimé, et vous n'êtes point venu à mon

aide ; j'ai été enchaîné, et vous ne m'avez pas délivré ; j'ai été torturé, et vous n'avez pas eu pitié de moi ; on a versé mon sang, et vous l'avez laissé couler. »

Ah ! sans doute, vous pourrez répondre comme il vous le suggère Lui-même :

« Et quand donc, Seigneur, vous avons-nous vu dans l'oppression, dans l'esclavage, dans les tortures, dans le sang ? »

Mais il Lui suffira de dire pour vous confondre : « C'est avec les noirs, avec vos noirs, que j'ai souffert et que vous m'avez abandonné. »

Enfin, Mes Très Chers Frères, avez-vous oublié, comme saint Paul vous l'enseigne — c'est la règle de la solidarité chrétienne — que quand un membre souffre dans ce corps immense de l'humanité, tous les autres lui doivent compatir? Avez-vous le sentiment de la liberté, de la dignité, de la grandeur de notre nature ? où êtes-vous nés pour accepter que l'on s'endorme sous le joug de l'esclavage ? *Peuple de la Belgique*, tu es le dernier, ce semble, à qui de semblables questions puissent être adressées ! *L'amour de la liberté, la noble fierté humaine*, tu les a montrés à toutes les pages de ton histoire, et *si tu es aujourd'hui un peuple libre, jouissant de tous les droits de la conscience, tu le dois à l'horreur de la servitude et au sang que tu as versé pour ton indépendance !*

Je ne veux donc pas croire que ces sentiments d'indifférence existent dans le cœur d'un seul d'entre vous, lorsqu'il s'agit des souffrances, de la servitude et de la mort de tant de millions d'hommes. C'est donc à vous que je fais appel ; vous avez une voix, roulez-la comme un tonnerre jusqu'à ce qu'elle soit écoutée. C'est à ceux surtout qui parlent tous les jours à leur pays et aux diverses fractions qui le constituent, que je m'adresse en ce moment. Membres de la presse belge, que je suis heureux de voir dans cet auditoire, je sais ce qui, sur d'autres points, vous divise et ce qui sépare de moi plusieurs d'entre vous ; mais ici il ne peut y avoir de divergences, cette cause est de celles sur lesquelles nous sommes tous d'accord, parce que c'est la cause de la pitié, de la justice et de la liberté. Servez d'écho aux voix plaintives qui vous

arrivent d'au-delà des mers. Ce sont celles de *deux millions d'hommes qui périssent, chaque année*, sur toute la surface de l'Afrique. Imitez vos frères de l'Angleterre. J'arrive de ce grand pays. Moi, cardinal catholique, j'ai parlé au milieu d'auditeurs protestants, dans ce costume qui, il y a un siècle, aurait été couvert de leurs huées : mais dans cette pourpre qui couvre mes épaules, ils ont vu, sans doute, le sang de tout un continent pour lequel je venais implorer leur pitié, et ils m'ont entouré de leurs sympathies et de leur respect. Je ne sache pas un seul journal de Londres qui n'ait joint sa voix à la mienne. Il en sera de même dans votre Belgique !

Si un peuple peut parler tout entier, il ne peut tout entier se déplacer et combattre. **Il lui faut des volontaires**, *qui s'offrent et combattent pour lui. Ce sont eux que je cherche maintenant du regard parmi vous.*

Mais avant de m'adresser à eux, laissez-moi protester tout d'abord, puisque j'ai parlé de combat et que **je propose une croisade**, contre une conséquence qui en a été faussement tirée. On a dit : Vous demandez l'emploi de la force, et par conséquent une nouvelle effusion de sang ! Jusqu'ici c'était la main des Arabes ou de leurs auxiliaires qui le répandait, vous y voulez, de plus, la main des chrétiens. A la vérité, si ce malheur était temporairement nécessaire, je ne reculerais pas devant une si douloureuse nécessité ; car le sang jusqu'ici répandu à flots est le sang innocent, le sang des petits et des faibles, et maintenant le sang des bourreaux qu'il faudrait répandre est le sang d'affreux criminels.

Ce que je demande est du reste tout le contraire, et ici j'oserai donner le conseil de mon humble mais longue expérience à ceux qui exercent l'autorité. Il leur est facile de rendre impossible, dans l'intérieur de l'Afrique, la continuation de l'effusion du sang, en prenant une mesure infaillible, qui ne dépend que de leur volonté. C'est la mesure que la France a prise avec succès dans sa colonie musulmane de l'Algérie. Elle lui doit d'y garder la paix entre tant de races diverses : cette mesure est d'enlever aux Arabes et aux métis qui sont dans l'intérieur, le droit d'y porter désormais les armes.

On demandait un jour à un musulman esclavagiste comment il pénétrait dans le cœur de l'Afrique et quel était le souverain de ce pays. « *Le souverain de l'Afrique intérieure*, répondit-il en montrant son fusil, *c'est la poudre !* »

Jamais réponse ne fut plus vraie et si ceux qui gouvernent ces immenses territoires ne le comprenaient pas, ils y verraient régner la barbarie.

Donc interdire le port des armes à feu, et, par conséquent, celui de la poudre aux Arabes et aux métis, qui seuls dirigent en Afrique la chasse à l'esclave, les punir, s'ils ne se soumettent pas, du bannissement immédiat, c'est tout le sang que je demande. Le bras des princes a, sans doute, le droit de le répandre pour le salut social, mais l'Eglise ne le peut jamais et selon la maxime d'un de nos plus saints évêques de France, c'est en sachant mourir et non en versant le sang que la religion de Jésus-Christ s'est établie dans le monde.

Je le répète, défense aux Musulmans de porter, dans un Etat où d'ailleurs ils ne sont que des étrangers, des armes dont ils font cet horrible usage, le bannissement s'ils désobéissent, et, en peu de temps, tout l'intérieur de l'Afrique européenne sera débarrassé des *trois ou quatre cents démons* (ils ne sont pas davantage, en tout, dans toute l'Afrique intérieure, sachez-le) qui, assistés des noirs qu'ils ont formés et qu'ils traînent après eux, l'oppriment, la désolent et la couvrent de sang humain. J'en dis tout autant pour les nègres instruits à l'assassinat et je n'admettrais, du reste, personne, si j'avais une autre autorité que celle de la prière, à porter les armes dans le Congo belge, que ceux qui en auraient reçu mission ou du moins autorisation formelle de l'Etat. C'est là un principe de droit public. En Belgique et en France on le pratique à l'égard même de ceux qui ne poursuivent que d'innocents oiseaux, et dans l'Afrique, par une aberration lamentable, on ne l'imposerait pas à ceux qui pratiquent publiquement la chasse impie !

C'est maintenant que *je m'adresse à vous, jeunes gens qui voudrez entrer dans cette croisade.* Pour assurer l'exécution d'une telle mesure et imposer ainsi la paix, le Gouvernement

du Congo a besoin d'une force qui l'appuie, non pour verser le sang, comme vous venez de le voir, mais au contraire, pour l'arrêter. Il ne peut pas espérer que les esclavagistes arabes ou métis, que les nègres qu'ils entraînent obéissent à sa loi et se désarment d'eux-mêmes. Il faut à côté d'eux une force qui leur inspire enfin la crainte et les fasse obéir.

Si les troupes belges pouvaient légalement être envoyées au Congo, elles suffiraient à ce rôle.

Mais votre constitution l'interdit, et on ne peut espérer y avoir d'autres Européens que des volontaires. Il faut donc qu'il se trouve parmi vous des chrétiens vaillants, prêts à tout sacrifier, même la vie, pour arrêter ce sang qui coule à flots. Il faut que par amour de l'humanité, ils renoncent aux joies de la famille, de la patrie, de leur Belgique, pour aller au nom de leur Dieu faire cesser tant et de si affreuses misères.

Où les demanderai-je avec plus de confiance que dans ce pays de la générosité chrétienne (1) ? Je n'ai point, en effet, de compensations humaines à leur offrir, ni dignités, ni honneurs, ni richesses, mais seulement la récompense que Dieu réserve à ceux qui ont tout sacrifié pour leurs frères ; à savoir : la joie ineffable d'avoir sauvé la vie de son semblable aux dépens de sa propre vie. En sauver un seul, c'est déjà mériter cette pure joie, mais en arrachant des millions à une telle mort, que ne serait-ce pas ! surtout au moment de finir !

Ces héros, *je n'en demande du reste en ce moment qu'un petit nombre*, **cent suffisent** *pour délivrer les provinces du Haut-Congo.* Les contrées qu'il faut préserver, à côté du Manyéma et du Tanganika, envoient en ce moment tous leurs esclaves aux rives de l'Océan Indien et sur les marchés de l'Ounyanyembé ; il suffit de fermer aux esclavagistes la route des caravanes pour rendre impossible la continuation de leur commerce. Or le lac Tanganika, avec ses cinq cents

(1) On connaît la parole de saint François-Xavier écrivant à saint Ignace et lui demandant des missionnaires pour ses missions périlleuses : *Da mihi Belgas !* Envoyez-moi des Belges, disait-il.

kilomètres, suffit à barrer le chemin, s'il est bien défendu. Il ne faut qu'un vapeur armé sur ses eaux, des troupes volantes à ses extrémités et, pour cela, cent Européens suffisent (1), en leur adjoignant, pour former des milices régulières, les noirs déjà chrétiens ou catéchumènes de nos missions.

Mais si le nombre est faible, en revanche, la qualité doit être excellente.

Entendez ceci, jeunes gens. Il ne s'agit pas d'envoyer, au milieu des noirs, des hommes qui cherchent les aventures ou qui fuient les conséquences de celles qu'ils ont pu avoir. Le remède serait plus dangereux que le mal. L'immoralité, l'indiscipline, le scandale, car tout cela va bientôt de concert, accompagneraient ces prétendus volontaires et nous reverrions les désordres qui ont désolé longtemps l'Amérique. Ce qu'il faut donc, ce sont des hommes, dignes, non seulement par leur courage et leur vigueur, mais encore et surtout par leurs vertus, par leur foi, par une vie tout entière sans reproche, d'une mission aussi noble.

Du reste, un règlement complet et précis fera bientôt connaître toutes les conditions pratiques de ces engagements (2).

J'ajoute que l'ancienne route de Zanzibar, qui a été si funeste à nos premiers missionnaires, peut être désormais remplacée pour arriver aux hauts plateaux par une route plus courte et plus commode. Par le fleuve Zambèze et son affluent le Chiré, on parvient sur des bateaux, sans fatigue et sans forêts fiévreuses jusqu'au nord du lac Nyassa et une

(1) C'est le même chiffre que le commandant anglais Cameron, qui a été sept ans en Afrique, demande à l'Angleterre pour protéger la région du Nyassa.

(2) On a parlé de la reconstitution pour l'Afrique, d'un ordre militaire, celui de Malte. On en a même prêté la pensée au Vicaire de Jésus-Christ. Rien n'est plus faux ; il n'a, je n'ai moi-même, jamais eu cette pensée. Nous laissons à l'avenir le soin de décider s'il se présentera, après expérience faite, des vocations de ce genre et ce qu'il conviendrait de faire pour elles. Mais le temps presse et je ne demande aux catholiques belges, qu'une simple milice chrétienne, librement formée, pour défendre comme on l'a vu, en Europe, dans nos dernières guerres, sous l'autorité de Dieu, des lois et de ceux qui gouvernent en leurs noms, l'honneur du nom chrétien, de leur patrie et de l'humanité.

fois là on est sur le plateau même du Tanganika, où l'air est pur, le climat tempéré, la route unie, et voilà pourquoi, la perte d'une partie des hommes ne menaçant plus, comme par le passé, les voyageurs européens, on peut se borner, pour commencer, à un nombre suffisant pour tenir tête, avec le concours des noirs chrétiens, aux esclavagistes arabes ou métis de cette région spéciale qui, à coup sûr, n'atteignent pas cent et ne peuvent rien que par les noirs qu'ils enrôlent.

Mais le dévouement de nos volontaires chrétiens restant libre et n'ayant point de relations avec l'Etat, en dehors de l'obéissance aux lois que celui-ci jugera convenable d'établir, et à son autorité souveraine, les volontaires ne recevront rien de lui. D'autre part, votre Roi ne peut, sans imprudence et sans injustice pour les siens, rien ajouter à ce qu'il a personnellement fait déjà. Ils devront donc tout recevoir des chrétiens, et c'est là *que je vous demande*, pour réparer dignement le sommeil du passé, *de vous associer tous, généreusement, catholiques belges, à une si noble entreprise.*

C'est vous, qui devez, en ce moment, fournir ce qui sera nécessaire à ces croisés de la miséricorde et de la piété. J'ouvre, aujourd'hui même, **une souscription générale** du haut de cette chaire et je m'inscris en tête, malgré ma pauvreté, en ma qualité de pasteur. Je vais, en descendant, remettre mon offrande à M. le curé de Sainte-Gudule. Je fais un appel spécial à vos journaux en leur demandant d'inscrire dans leurs colonnes, lorsque le moment sera venu, les noms de tous les souscripteurs. *Ce sera comme le livre d'or de cette croisade nouvelle.* On retrouve aujourd'hui, avec orgueil, sur le marbre ou dans nos histoires, les noms des anciens croisés. Vos descendants liront, un jour, avec la même joie, les noms des croisés nouveaux. La première liste sera publiée dans huit jours. D'ici là, je prie tous ceux qui désirent donner l'exemple, de vouloir bien, soit remettre à M. le curé de Sainte-Gudule, soit m'adresser directement à moi-même, ce dont ils veulent disposer. Je leur fais remarquer que ce ne doit pas être là une aumône ordinaire et que pour équiper, armer, envoyer en Afrique et y entretenir des soldats, il faut des sommes considérables. Pour une troupe

de cent hommes et l'achat du vapeur qui leur est nécessaire sur le Tanganika, un million, au moins, est nécessaire. C'est beaucoup demander, sans doute, mais on trouvera que c'est peu lorsqu'avec ce million on peut sauver un million de créatures humaines.

Et maintenant je n'ajouterai rien, sinon qu'il va se former à Bruxelles une **Société Nationale Anti-Esclavagiste,** par conséquent composée uniquement de Belges, tous connus de vous par leurs sentiments élévés et par leur patriotisme. Elle sera libre et indépendante comme celle de l'Angleterre. C'est cette Société qui, par un Conseil Directeur et des Comités d'action prononcera sur les demandes d'engagement ; c'est elle qui statuera sur les règlements intérieurs qui seront, pour le bon ordre, imposés aux volontaires ; c'est elle enfin qui recevra les offrandes souscrites par vous et qui en disposera par ses votes, de sorte que tout sera vraiment aussi national que chrétien, dans cette entreprise, et que, dès lors, comme je le demande à Dieu, les bénédictions du Ciel en reviendront à tout le peuple belge.

J'ai été bien long, Mes Frères, mais on parle longuement (les vieillards surtout), de ceux qu'on aime, et j'aime les pauvres noirs, dont je suis le pasteur.

Un dernier mot seulement pour finir.

En me rendant tout à l'heure dans cette église, j'ai passé devant la statue de ce grand **Godefroid de Bouillon**, qui a été le chef de vos croisés d'un autre âge. Je me suis souvenu que quand il partit pour délivrer les chrétiens de la Terre Sainte opprimés par les Sarrazins et venger le tombeau du Sauveur, *il était suivi de quatre-vingt mille Belges*, conduits par les comtes de Flandre et de Hainaut et tout ce que comptait d'illustre la chevalerie de ce temps. Je me suis souvenu de l'enthousiasme de leur foi, de leur abnégation, de leurs sacrifices, de leurs souffrances, de leur mort. Mais en même temps je me suis rappelé leur gloire. Godefroid, malgré sa piété, aurait-il ce nom dans l'histoire et cette statue aurait-elle été élevée par vous au centre de votre capitale, s'il n'avait tout

sacrifié dans un sentiment de foi sublime ? **Dieu le veut** ! **Dieu le veut** ! disait-il, avec tout son peuple fidèle, mais il parlait ainsi d'un maître qui ne se laisse point vaincre en générosité et qui récompense comme seul il peut le faire, ceux qui ont tout sacrifié pour lui ; c'est la même récompense qu'il réserve à ceux qui concourront à votre croisade nouvelle, et pour gage de cette récompense, je vous donne à tous, en ce moment, au nom du Vicaire même de Jésus-Christ, dont je suis ici l'humble organe, ma bénédiction paternelle.

Ainsi soit-il.

CHAPITRE V.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE.

I. DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.

Dans les chapitres précédents, la lumineuse lettre encyclique de Léon XIII et les brillantes conférences données à Paris, à Londres et à Bruxelles par l'illustre Primat d'Afrique, jettent un éclat incomparable sur la question de l'esclavage africain.

Le principe de l'intervention européenne étant admis, il nous reste à revenir sur les sources des révélations africaines et sur les détails des horreurs de la traite africaine.

Mais préalablement, pour l'intelligence des faits qui seront rapportés plus loin, nous donnons ci-contre deux cartes sommaires de l'Afrique, l'une dans son ensemble, l'autre reproduisant plus en détail les parties centrales qui nous intéressent davantage.

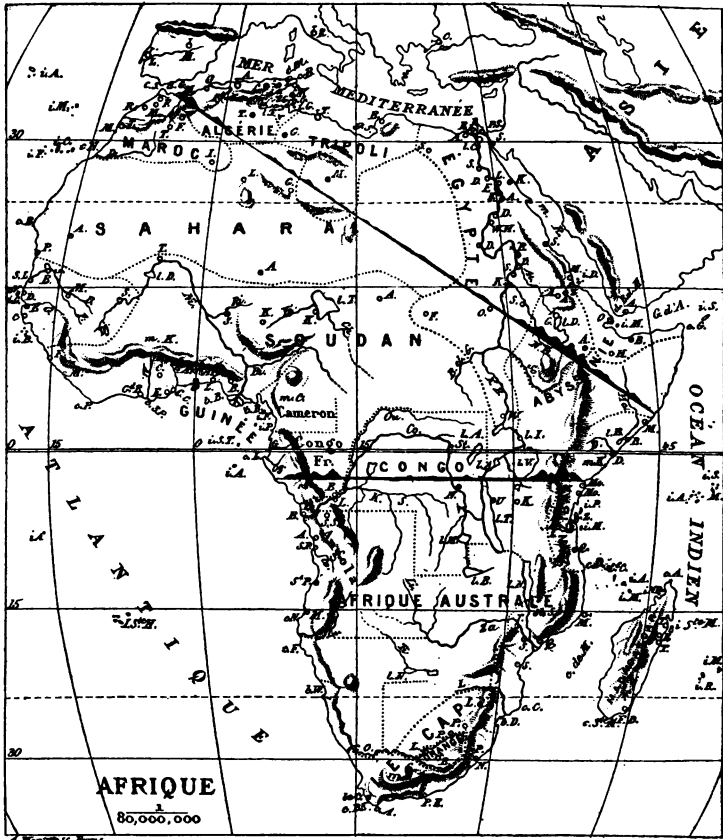
Nous croyons nécessaire d'exposer en outre ici quelques notions de géographie générale, qui permettront à nos lecteurs de se faire une idée plus exacte de la vaste scène où se déroulent les actes de la tragédie esclavagiste.

***

Le **continent africain** est situé au sud de l'Europe dont le sépare la Méditerranée. Deux océans le baignent : l'Atlantique, à l'ouest, l'océan Indien, à l'est.

Sa superficie, évaluée à 30.000.000 de kilomètres carrés, est trois fois plus grande que celle de l'Europe, et comparable à 56 fois le territoire de la France ou 1000 fois celui de la Belgique.

On lui suppose 150.000.000 d'habitants, dont les quatre



Carte semi-muette de l'Afrique avec les initiales des noms des lieux.

Possessions européennes

— *Françaises :* Algérie, Tunisie, Sénégal et haut Niger, Congo occidental, Madagascar, Obock golfe d'Aden).

— *Anglaises :* Freetown, Côte d'Or, Haut et moyen Niger, Le Cap jusqu'au Zambèze central, Mombaze jusqu'au lac Victoria. Occupation de l'Egypte.

— *Allemandes :* Cameron (Guinée , Hottentotie ou Sud-Ouest africain, Côte du Zanguebar jusqu'aux grands lacs.

— *Portugaises :* Angola, à l'ouest, Mozambique, à l'est.

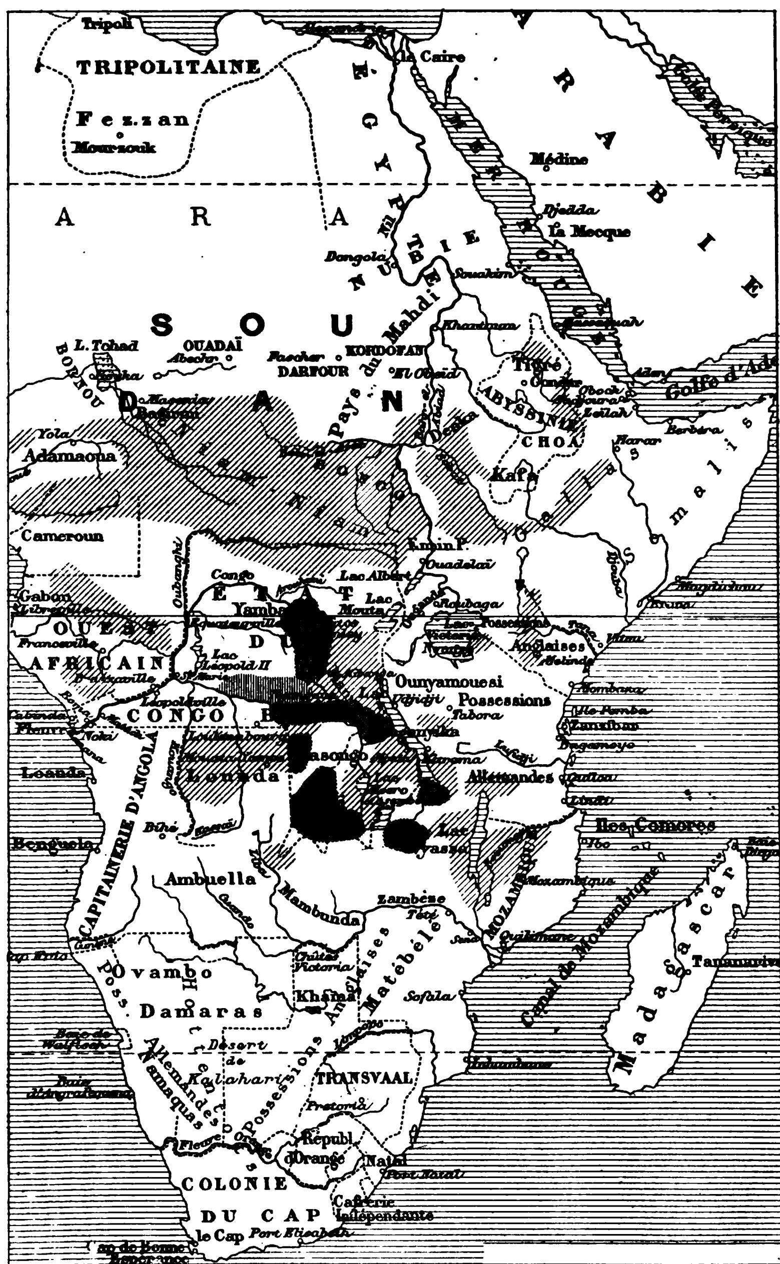
— *Belge :* Etat indépendant du Congo.

— *Egyptiennes :* le bassin du Nil, en partie aux Mahdistes.

— *Italiennes :* Massaouah et Côte d'Abyssinie.

— *Espagnoles :* Côte du Sahara, îles Canaries, etc.

Nota. Sur la carte agrandie de l'*Afrique orientale* de la page suivante, les hachures ou grisé représentent les contrées les plus dévastées par la chasse et la traite des nègres.


Tripoli
TRIPOLITAINE
Fezzan
Mourzouk
Le Caire
Médine
A R A
Djedda
La Mecque
Dongola
Souakim
S O U
D A N
L. Tchad
OUADAÏ
KORDOFAN
DARFOUR
Adamaoua
Cameroun
Gabon
Libreville
Yola
CHOA
Kaffa
Harar
Berbera
Golfe d'Aden
Lac Albert
Ouadelaï
Lac Léopold II
Brazzaville
Léopoldville
CONGO
Loanda
Benguela
Bihé
CAPITAINERIE D'ANGOLA
Ambuella
Mambunda
Zambèze
Ounyamouesi
Possessions
Tabora
Anglaises
Mombasa
Zanzibar
Bagamoyo
Allemandes
Iles Comores
Mozambique
Quilimane
Madagascar
Tananarive
Canal de Mozambique
Ovambo
Damaras
Khama
Sofala
Désert de Kalahari
TRANSVAAL
Pretoria
Namaquas
Republ. d'Orange
Natal
Port Natal
COLONIE DU CAP
Cafrerie Indépendante
le Cap
Port Elisabeth
Cap de Bonne Espérance

cinquièmes appartiennent à la race noire et habitent surtout les parties centrales et occidentales.

Le continent africain est remarquable par sa grande masse aux contours arrondis ; par le manque de grandes échancrures ou golfes, qui eussent permis depuis longtemps sa pénétration ; par le désert saharien qui en occupe toute la partie septentrionale, et aussi par son haut plateau central. Celui-ci, récemment exploré, a 1000 mètres d'altitude moyenne ; il abonde en lacs considérables, en fleuves immenses, alimentés par des pluies diluviennes, et sa fertilité est comparable à celle des Indes, contrairement à l'opinion qui, jusqu'à ces derniers temps, nous l'avait représenté comme une suite de déserts arides et inhabitables.

Son **climat** chaud, fiévreux, funeste aux Européens, sur les côtes, est beaucoup plus supportable dans les parties hautes de l'intérieur, comme le prouve le séjour prolongé de plusieurs voyageurs et missionnaires.

Les **montagnes** les plus célèbres de l'Afrique sont : la chaîne de l'*Atlas*, qui couvre l'Algérie et les Etats voisins, au nord du Sahara ; — les monts *Kongs*, dans la Guinée septentrionale ; — les monts de l'*Abyssinie*, hauts de 4000 mètres ; — dans le Plateau central, les monts *Kénia* et *Kilimandjaro*, à l'est du lac Victoria : ce sont les plus élevés de l'Afrique, et ce dernier atteint 5700 mètres d'altitude.

D'autres chaînes de 1000 à 3000 mètres d'élévation courent à une certaine distance des côtes dans l'Afrique centrale, laissant au milieu de vastes plaines, dont la plus remarquable est traversée par le Congo et ses nombreux affluents.

Les **fleuves**, comme les lacs, étant les principaux moyens de repère et de communication dans ces régions imparfaitement connues, nous donnerons ici quelques détails sur les plus remarquables d'entre eux, à savoir : le *Nil*, le *Niger*, le *Congo* et le *Zambèze*.

Le **Nil**, l'un des trois plus longs fleuves du monde, et, de tous le plus célèbre, a plus de 6.000 kilomètres de parcours. Il sort des grands lacs de l'équateur, et l'on considère comme ses branches principales deux tributaires du lac **Victoria**, le *Chimiou*, qui naît sous 5° de latitude S., et le *Nil-Alexan-*

dra, qui afflue par l'O. après avoir traversé le lac Alexandra.

Le Nil sort du lac Victoria à une altitude de 1200 m., sous le nom de *Nil-Victoria*, traverse le petit *lac Ibrahim*, puis tombe par les chutes de Murchison dans le grand lac **Albert**, d'où il sort en prenant le nom de *Nil-Blanc*, « Bahr-el-Abiad. » En se dirigeant vers le N., il parcourt la haute plaine marécageuse du Soudan égyptien, en arrosant Wadelaï, Lado et Duflé, anciennes stations militaires égyptiennes ; il reçoit à gauche le *Bahr-el-Ghazal*, « fleuve des Gazelles, » qui arrose le pays des Niam-Niams ; à droite le *Sobat*, qui descend du Kafa. Il sépare ensuite le Kordofan du Sennaar, et près de Kartoum, par 365 m. d'altitude, il opère sa jonction avec le *Nil-Bleu*, « Bahr-el-Azrek, » qui descend du plateau abyssin, où il traverse le lac **Tzana**, à 2.600 m. d'altitude, et qui fut longtemps considéré comme le Nil principal.

Dans la Nubie, le Nil arrose Schendi et reçoit à Damer l'*Atbara*, venant aussi du plateau abyssin ; il coule ensuite dans un encaissement profond, bordé de hautes falaises, et forme une série de rapides ou de *cataractes* peu considérables, mais nuisibles à la navigation. Il y arrose Berber, Dongola, Wadi-Halfa, Derr ; pénètre en Egypte, où il arrose Assouan. Edfou, Louqsor, Denderah, Syout, enfin le Caire au delà duquel commence le delta du Nil. Le fleuve se subdivise en une foule de bras et de canaux, dont la plupart se perdent dans des lagunes, et dont les deux principaux vont se jeter dans la Méditerranée à Damiette et à Rosette.

Depuis l'Atbara jusqu'à la mer, le Nil traverse une région *sans pluie* et ne reçoit plus aucun affluent. Aussi la largeur et le volume de ses eaux diminuent-ils dans ce parcours, grâce à une évaporation active et à l'emploi qu'on en fait pour l'irrigation des terres cultivées.

Le **Congo** est un des plus grands fleuves du monde, tant par sa longueur qui doit dépasser 4500 kilomètres, que par l'étendue de son bassin et le volume de ses eaux. Son cours supérieur, découvert par Livingstone (1869), n'est pas complètement connu : mais il paraît sortir du lac Banguélo sous le nom de *Louapoula*, et recevoir le trop plein du lac Tanganika par la Loukouga. De Nyangoué jusqu'à la mer, il

a été parcouru en canot par Henri Stanley dans une exploration mémorable (1876-77). Sous l'Equateur, il présente une première série de 7 cataractes ou chutes dites les *Stanley-Falls.* De là, il tourne au N.-O. en formant une courbe immense qui le ramène de nouveau sous la ligne équatoriale, et continue vers le S.-O. jusqu'au *Stanley-Pool,* sorte de lac formé par un élargissement du fleuve. Entre Léopoldville et Vivi-Matadi, il franchit une seconde série de 32 *cataractes,* échelonnées sur une longueur de 300 kilm., avec une pente totale de 280 mètres. Le bas fleuve arrose Matadi, Boma, Banana, et finit dans le golfe de Guinée par un estuaire large de 11 kilomètres.

Dans son cours moyen, entre les deux séries de cataractes, sur une longueur de plus de 1700 km., le Congo traverse une immense plaine horizontale, où son lit s'élargit jusqu'à atteindre de 10 à 30 kilomètres d'une rive à l'autre ; il renferme alors d'innombrables îles boisées et peuplées.

Il reçoit d'énormes affluents dont les plus importants sont: au N., l'*Oubangi-Ouellé,* formant la limite franco-belge de l'Etat du Congo ; au S., le *Kassaï,* qui se grossit du *Sankourou,* du *Koango* et des eaux du *lac Léopold II.*

Sauf dans les cataractes, le Congo est partout navigable. Les bâtiments de mer le remontent jusqu'à Matadi, et des vapeurs font le service sur le haut Congo, jusqu'aux chutes de Stanley.

On projette un **chemin de fer** qui reliera le bas Congo à Léopoldville, à travers la région montueuse des chutes inférieures.

Le **Zambèze**, exploré par Livingstone, coule en sens inverse du Congo, c'est-à-dire de l'ouest à l'est. Il vient du plateau situé à l'est du Benguéla, porte d'abord le nom de *Liambai,* et forme dans le Makalolo la célèbre chute de *Victoria,* dépassant en grandeur la cataracte du Niagara ; il arrose ensuite Têté et Sena, dans le Mozambique portugais, y reçoit par le *Chiré* les eaux du grand lac *Nyassa,* et se termine dans le canal de Mozambique par un delta boisé, dont l'un des bras arrose Quilimane.

Le **Niger** prend sa source dans le plateau des monts Kongs,

sous le nom de *Djoliba*. Il décrit vers le N., puis vers l'E., une immense courbe dans le Soudan, arrose Ségou, traverse le marais Dibbie et passe près de Timbouctou, à la limite du Sahara. Il prend ensuite le nom de *Kouarra*, reçoit la *Rima*, qui arrose Sakatou ; puis le *Binoué*, grand affluent qui vient de l'Adamaoua, et il forme enfin dans la Guinée septentrionale un immense delta péninsulaire, séparant les baies de Benin et de Biafra.

Les **lacs** les plus considérables sont : le *Victoria-Nyanza* et l'*Albert-Nyanza*, qui s'écoulent par le Nil ; — le *Tanganika*, le *Banguélo*, le *Moéro* et le *Léopold II*, tributaires du Congo ; — le *Nyassa*, qui se déverse dans le Zambèze ; — enfin le lac *Tchad*, isolé dans la plaine du Soudan.

Le lac **Victoria**, ou le *Victoria-Nyanza*, l'Oukéroué des indigènes, fut découvert par Speke en 1858 et exploré par Stanley en 1875. Situé à 1200 m. d'altitude, ce lac superbe, le plus vaste de l'Afrique (85.000 kilom².), a une forme arrondie ; il est parsemé d'îles côtières habitées. Au nord-ouest, est le pays de l'Ouganda, célèbre par le roi Mtésa, dont le successeur actuel est Mouanga.

Le lac **Albert**, ou l'*Albert-Nyanza*, fut découvert par Baker en 1863. Situé à une altitude de 900 mètres, sa forme est allongée, et il s'avance par son extrémité méridionale vers le lac *Mouta-Nzighé*, entrevu par Stanley en 1876, mais dont les limites sont encore indéterminées.

Le **Banguélo**, situé à 1100 m. d'altitude, et le lac *Moéro*, tous deux découverts par Livingstone, se déversent par le Congo supérieur.

Le **Tanganika** fut découvert par Burton et Speke en 1858. Situé à 800 m. d'altitude, ce lac, le plus long de l'Afrique (800 kilom.) s'écoule par la Loukouga dans le Congo.

Le lac **Nyassa**, situé à l'O. du Mozambique, fut découvert par Livingstone ; il s'écoule par le *Chiré* dans le Zambèze et forme avec eux une excellente voie navigable de pénétration dans l'Afrique centrale.

Le lac **Tchad**, dans le Bornou, est à 250 m. d'altitude ; il est parsemé d'îles en partie habitées et reçoit deux tributaires principaux : le *Yéou*, qui arrose Kano, à l'O., et le *Chari*,

venant du S.-E. Les populations musulmanes qui l'environnent font une chasse active aux nègres des parties plus méridionales du Soudan, et les expédient vers les côtes méditerranéennes.

II. — Les grands explorateurs en Afrique.

Les Grecs ne connurent de l'Afrique que le littoral de la Méditerranée et de la mer Rouge, par où ils recevaient déjà des esclaves nègres.

Il fallut attendre jusqu'au XVe siècle de notre ère pour faire le tour de ce continent, situé cependant si près de l'Europe, et jusqu'au XIXe siècle même pour en pénétrer l'intérieur. Il y a moins de 30 ans que la carte de l'Afrique centrale a commencé à se dessiner sérieusement, après les révélations des grands explorateurs Livingstone, Burton, Speke, Cameron, Stanley, Barth, Nachtigal et autres.

Il nous paraît intéressant de dresser ici, par ordre de dates, la liste des principales explorations de notre siècle.

1800 à 1805. L'écossais *Mungo-Park* traverse le Sénégal, descend le Niger jusqu'à Bousa, où il est assassiné.

1822-26. Le major *Laing* (anglais) va de Tripoli à Timbouctou et meurt dans le Sahara.

1825-34. *Claperton* (anglais va de la Côte d'Or au lac Tchad, qu'il découvre.

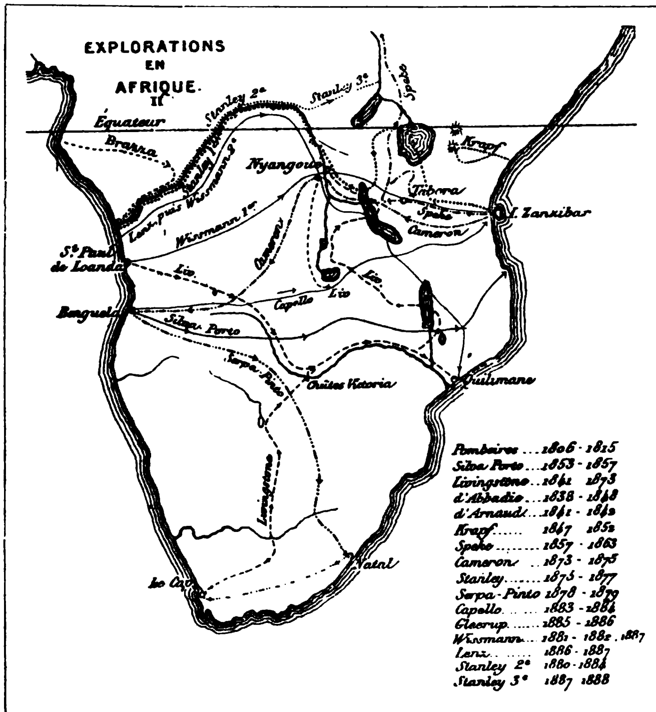
1827-28. *René Caillé* (français) parcourt le Sénégal, arrive à Timbouctou et revient par le Maroc.

1841-73. **Livingstone** (missionnaire protestant écossais), parti du Cap, parcourt toute l'Afrique australe. Il découvre le lac *Ngami* (1849) et le haut Zambèze (1854), traverse l'Afrique de Loanda à Quilimane (1856), découvre les lacs *Nyassa* et *Schirwa* (1858), les lacs *Banguelo* et *Moéro* (1866), et plusieurs autres lacs tributaires du Loualaba ; il gagne Nyangoué (1869). A Udjidji, il rencontre Stanley (1871), et revient mourir auprès du lac Banguélo (1873), d'où ses restes sont transportés en Angleterre. — Il avait ainsi exploré, en plusieurs voyages, un territoire huit ou dix fois plus grand que la France.

1857-59. **Burton** et *Speke* (officiers anglais) partent de Zanzibar et arrivent à Kazeh (Tabora), et à Udjidji, où ils découvrent le lac *Tanganika* (1858).

Au retour, *Speke* découvre le lac *Victoria* (1858).

1862-63. **Speke** 2e voyage) et *Grant* vont de Zanzibar au lac Victoria et découvrent le Nil-Victoria qui en sort ; ils reviennent en descendant le Nil-Blanc. — A Gondokoro, ils rencontrent *Baker* qui, sur leurs renseignements, va découvrir le lac *Albert.*



1850-55. *Barth* (allemand) part de Tripoli, traverse le Sahara, va au lac Tchad, à Timbouctou et revient à Tripoli. — 1866-67. *Rholfs* (allemand) traverse l'Afrique, de Tripoli au Dahomey. — 1869-73. *Nachtigal*, (allemand) va de Tripoli au lac Tchad, traverse le Ouaday, le Darfour et revient par l'Egypte

1873-75. **Cameron** (anglais), parti de Zanzibar, découvre la Loukouga qui unit le lac Tanganika au Congo, gagne Nyangoué, d'où il traverse l'Afrique par le S.-O. jusqu'au Benguéla.

1870. **Stanley** (anglais, né au pays de Galles,) est envoyé de Londres par Zanzibar à la recherche de Livingstone, qu'il rencontre à Udjidji (1871), puis il revient à Zanzibar.

1875-77. *Stanley* (2e voyage) explore les lacs Victoria et découvre le *lac Alexandra*, parcourt ensuite le Tanganika, en sort par la Loukouga, arrive à Nyangoué et descend le *Loualaba-Congo* à travers toute l'Afrique jusqu'à l'océan Atlantique, accomplissant ainsi l'exploration la plus hardie des temps modernes.

1878-79. *Serpa-Pinto* (portugais) va du Benguéla au Transvaal et au Cap.

1881-82. *Mateucci* et *Massari* (italiens) remontent le Nil, passent au lac Tchad et débouchent dans le golfe de Guinée.

1882-83. Le lieutenant *Wissmann* (allemand) va de Loanda à Nyangoué, au lac Tanganika et à Zanzibar.

1884-85. *Capello* et *Iwens* (portugais) vont du Benguéla au lac Banguélo et à Zanzibar.

1885-86. *Gleerup* (suédois) remonte le Congo jusque Nyangoué, traverse le Tanganika et arrive à Zanzibar.

1886-87. Le docteur *Lenz* (autrichien) remonte le Congo, passe au lac Nyassa et débouche à Quilimane.

1886-87. *Wissmann* (2e voyage) va du Kassaï à Nyangoué, au Tanganika et à Quilimane.

Outre ces grandes *traversées* du continent africain, il faut signaler de nombreuses explorations partielles exécutées par les officiers belges : *Cambier*, *Storms*, *Popelin*, *Hanssens*, *Coquilhat*, *Van Gèle*, *Le Marinel;* par les Allemands : *Schweinfurth* et *Junker*, dans l'Afrique orientale ; par les missionnaires anglais et français dans la région des grands lacs : Mgr *Charbonnier*, Mgr *Livinhac*, les Pères *Moinet*, *Lourdel*, etc. ; par le marquis de *Compiègne* et *P. de Brazza*, explorateurs français au Gabon-Congo.

(1881-89) Citons enfin le docteur *Schnitzler* (Emin-Pacha), gouverneur du Haut-Nil, résident à Wadelaï, et dont la

délivrance est l'objet de l'expédition actuelle de **Stanley**.

Celui-ci, après avoir remonté le Congo et l'Arouhimi, au commencement de l'année 1887, a disparu dans la région inconnue, située entre le Congo et les lacs Albert et Mouta-Nzighé. On espère encore le voir revenir avec Emin-Pacha par la côte orientale ou par la voie du Congo.

III. — Le partage politique de l'Afrique.

Du XVe au XIXe siècle, les *Portugais*, les *Hollandais*, les *Français*, les *Anglais* avaient, il est vrai, colonisé les petites îles Africaines et fondé des comptoirs de commerce (et de traite !) sur les côtes, mais l'intérieur du Continent noir ne commença à être sérieusement entamé et occupé qu'au XIXe siècle, par l'établissement de la Colonie anglaise du Cap, et surtout par la conquête de l'Algérie par la France en 1830.

Néanmoins **le véritable partage politique de l'Afrique ne date que du Congrès de Berlin en 1885**, et a eu pour cause déterminante *la découverte du Congo par Stanley*, 1876-77, coïncidant avec la création, par le roi des Belges, de l'*Association internationale Africaine.*

En effet, en 1876, **Léopold II**, par une initiative aussi généreuse dans son but, que glorieuse dans ses résultats, réunissait dans son palais un congrès de savants des principales nations de l'Europe, et jetait avec eux les fondements d'une *Association internationale pour la civilisation de l'Afrique.* Le mode d'action de cette Association était d'introduire dans ce pays le commerce honnête et l'évangélisation, d'y fonder des postes permanents de secours pour soutenir les explorateurs et les missionnaires, des centres de colonisation où les indigènes pourraient se familiariser avec la vie civilisée et trouver un appui contre leurs oppresseurs.

Ce projet eût un commencement d'exécution : mais bientôt (1884), la France et le Portugal voulant avoir en propre leur part de territoire, il en résulta la dissolution de l'Association. Une Conférence internationale réunie à Berlin stipula en 1885, la *liberté du commerce et de la navigation*, et l'*abolition de l'esclavage* sur tous les territoires du bassin du Congo, prolongé conventionnellement jusqu'à l'océan Indien, quels

que soient à l'avenir les possesseurs de ces territoires.

Après avoir satisfait aux désirs de la France et du Porgal, Léopold II créa l'*Etat indépendant du Congo*, formé de la partie centrale du bassin de ce fleuve ; tandis que l'Allemagne, la France, l'Angleterre et d'autres puissances se réservaient des *zones d'influence*, autrement dites des possessions territoires sur les côtes du continent.

Dans l'état actuel des choses, les puissances européennes qui se partagent aujourd'hui l'Afrique et qui sont appelées à jouer un rôle plus ou moins important dans la répression de la traite des noirs, sont :

L'*Angleterre*, la *France*, l'*Allemagne*, le *Portugal*, le *Congo belge*, la *Turquie* ou l'*Egypte*, voire même l'*Italie* et l'*Espagne*.

L'**Angleterre** établit son influence sur l'Egypte et la mer Rouge, sur la Côte d'Or, dans le bassin du Niger, dans l'Afrique australe (Colonie du Cap) jusqu'au Zambèze et aux lacs Nyassa et Banguélo ; enfin dans l'Afrique orientale, de Mombaza et Mélinde jusqu'au lac Victoria, sur un ensemble de territoire que nous évaluerons par comparaison à cinq fois la superficie du territoire Français.

La **France** possède de vastes domaines, aussi étendus que ceux de l'Angleterre, en Algérie, en Tunisie, en Sénégambie et sur le haut Niger, sur le Congo occidental, à Madagascar, à Obock dans le golfe d'Aden.

L'**Allemagne**, devenue puissance coloniale depuis 1884 seulement, détient d'importantes régions, égalant quatre fois l'aire de l'empire allemand ou de la France, dans le Cameron (au fond du golfe de Guinée), dans la Hottentotie jusqu'au Zambèze ; surtout dans l'Afrique orientale, depuis la côte du Zanguebar jusqu'aux grands lacs Victoria, Tanganika et Nyassa. Elle a supplanté habilement dans ces régions l'influence anglaise ; mais en voulant s'emparer des douanes de la côte, les Allemands ont excité le soulèvement actuel des Arabes, qui ne veulent reconnaître pour souverain que le sultan de Zanzibar, dépossédé un peu maladroitement,

Le **Portugal** possède d'ancienne date l'Angola et les provinces adjacentes sur la côte de Guinée, ainsi que le

Mozambique, dans le bassin du Zambèze, sur la côte de l'Océan Indien (trois fois la France). Malheureusement dans ces régions les métis arabes ou portugais ont continué presque jusqu'à nos jours à tremper plus ou moins dans le fait du commerce des esclaves ; il sera plus difficile pour eux que pour les autres Européens de rompre radicalement avec cette pratique.

Le jeune **Etat indépendant du Congo**, ou le *Congo belge* se compose du noyau même de l'Afrique centrale ; soit un territoire presque quatre fois comme la France ; mais la traite n'y a d'effet que dans la partie orientale, c'est-à-dire entre le Congo supérieur et les grands lacs, partie qui est moins accessible pour la police de l'Etat libre.

C'est cependant dans la région des grands lacs, dans la sphère d'action de l'Allemagne, de l'Angleterre et du Congo belge que se trouve l'intérêt principal de la question esclavagiste.

Avant l'année 1882, les **Turcs** ou plutôt les **Egyptiens** possédaient toute la vallée du Nil jusqu'au lac Victoria, et en avaient proscrit, officiellement du moins, la traite des noirs ; mais l'insurrection des Mahdistes leur a enlevé toute la partie moyenne, c'est-à-dire la Nubie et le Soudan égyptien. Dans la province méridionale dont Wadalaî est le chef-lieu, s'est maintenu héroïquement le gouverneur Shnitzler, plus connu sous le nom d'Emin-Pacha. C'est pour aller débloquer ce brave européen que les Anglais ont organisé l'expédition conduite par Stanley.

Quant à l'**Italie**, établie sur le littoral abyssin de la Mer Rouge, et qui convoite le Tripoli, et à l'**Espagne**, qui possède en Afrique le littoral saharien et quelques archipels de l'Atlantique, leur action, bien que plus limitée, n'est pas à dédaigner.

Et pourquoi d'autres nations, telles que le *Danemark*, la *Suède*, l'*Autriche* surtout, et même les *Etats-Unis* dont les vaisseaux parcourent les parages africains,ne concoureraient-ils pas à cette bonne œuvre d'intérêt général ?

CHAPITRE VI.

LA TRAITE DES NÈGRES AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

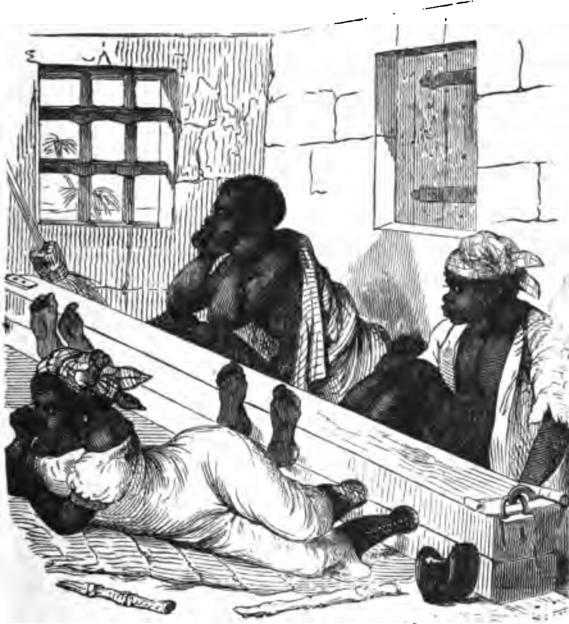
I. L'ANCIENNE TRAITE COLONIALE ET SON ABOLITION.

La pratique de la traite. — La réduction des nègres à l'état d'esclaves est aussi ancienne que l'histoire. Les Grecs, les Romains et surtout les nations musulmanes de l'Asie, eurent toujours des esclaves nègres, dont la possession suppose malheureusement le commerce, la traite, et avant tout la *chasse* de ces malheureux, chasse qui s'accomplit avec toutes les atrocités possibles.

La traite des nègres, qui s'était surtout développée du XVIe au XIXe siècles sur les côtes de la Guinée par les trafiquants européens eux-mêmes, avait pour cause déterminante la nécessité de fournir aux colonies à cultures, en Amérique et aux Indes, des ouvriers capables de travailler, sous un climat chaud et trop malsain pour les blancs, aux plantations de cannes à sucre, de riz, de café, de coton. On évalue à **40 millions les nègres** ainsi transportés pendant ces trois siècles ; les deux tiers au moins moururent en mer. Depuis 1815, l'Angleterre, la France, les États-Unis et d'autres puissances se sont entendus pour l'abolition de ce commerce inhumain. Tout bâtiment négrier surpris par les croiseurs est confisqué, et les esclaves libérés sont rendus à leur patrie ou vont s'établir dans les colonies de Sierra-Léone et de Libéria.

Entrons dans quelques détails rétrospectifs qui feront mieux comprendre combien il a été difficile se déraciner la pratique de la traite, même chez les nations les plus civilisées.

Il y a près d'un siècle, que, en 1792, pour la première fois, au sein du Parlement britannique, la voix généreuse de Wilberforce s'éleva pour flétrir la traite des nègres, et ce cri d'humanité, régulièrement jeté d'année en année, au milieu des luttes des partis et des intérêts de la politique, a trouvé de l'écho dans l'Europe entière. Le commerce infâme des esclaves, réprouvé par la loi religieuse, a également été



Esclaves nègres arrivés au port d'embarquement, mis en cachot, les pieds dans les entraves (1843).

condamné par les lois civiles, et les souverains de l'Europe, réunis au congrès de Vienne, ont solennellement proclamé l'abolition de la traite et flétri ce fléau qui, suivant leur énergique parole, « avait trop longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité ».

L'Angleterre a eu la gloire d'entrer la première dans cette voie nouvelle où l'entraînaient les véritables intérêts de sa politique, non moins que le sentiment de sa foi chrétienne ;

ce n'a été toutefois qu'après une longue résistance. Pendant près de vingt ans, la tribune a retenti de ces luttes mémorables où les intérêts maritimes et commerciaux de l'Angleterre résistaient avec acharnement à ce flot irrésistible de liberté, que la civilisation pousse incessamment dans toutes les contrées du globe.

Abolition officielle de la traite. — Ces intérêts furent vaincus enfin. Déjà réformée et contenue dans de certaines limites par un bill qui interdisait aux sujets anglais toute participation au commerce des noirs, lorsqu'il serait entrepris pour le compte et au profit d'une puissance étrangère, **la traite fut** officiellement **abolie en Angleterre le 2 mars 1807**. Presque en même temps, les *Etats-Unis* imitaient l'exemple de l'Angleterre.

Dès lors la Grande-Bretagne était directement intéressée à l'adoption universelle de cette mesure. Elle venait de rejeter un des éléments de sa fortune publique, une arme réprouvée, il est vrai, mais qui n'en était pas moins une arme puissante, et elle ne voulait la voir dans aucune main rivale. Au nom des intérêts les plus sacrés de la religion et de l'humanité, elle poursuivit ce but politique avec cette opiniâtreté qui est le caractère principal de sa diplomatie.

Le *Portugal*, alors seul allié maritime du cabinet de Londres, résista à ses instances ; cependant un traité, conclu le 19 février 1810, limita la traite, alors même qu'elle était poursuivie sous pavillon portugais. Il fut interdit aux Portugais de se procurer des nègres ailleurs que dans leurs propres établissements sur la côte d'Afrique, et de faire la traite sur d'autres navires que ceux construits dans des ports soumis à la nation portugaise.

Le gouvernement de la province de *Caracas* et le gouvernement républicain de *Buénos-Ayres* proclamèrent, en 1812, l'abolition complète de la traite.

La chute de Napoléon et la paix de 1814 ouvrirent un nouveau champ à l'activité anglaise. Le *Danemark* et les *Pays-Bas* cédèrent facilement aux considérations élevées que les agents de la diplomatie anglaise firent valoir auprès d'eux. Un traité, conclu avec la première de ces puissances,

interdit la traite à tous les sujets danois ; un décret du roi des Pays-Bas porte semblable interdiction pour tous les sujets de ce royaume.

La *France* et l'*Espagne*, plus directement intéressées dans la question, résistèrent à une mesure aussi absolue, et consentirent seulement à restreindre le commerce des noirs aux nécessités d'entretien et de service de leurs colonies ; elles prirent en outre l'engagement de prononcer l'abolition définitive du commerce des esclaves, la France au bout de cinq ans, et l'Espagne dans le délai de huit années.

Le *congrès de Vienne* ajouta aux divers résultats déjà obtenus par le cabinet de Londres une *déclaration solennelle*, admirable et énergique protestation faite avec d'autant plus de bonne foi par la Prusse, l'Autriche et la Russie, que ses conséquences ne pouvaient porter aucune atteinte aux intérêts de leur commerce et de leur domination.

La traite clandestine. Jusqu'ici le premier terme de la proposition était résolu, le principe était consacré théoriquement. Le commerce des esclaves était déclaré infâme ; mais l'insuffisance des mesures répressives, l'attrait de bénéfices considérables semblaient enhardir les misérables qui se livraient à ce trafic. Les précautions prises pour assurer l'impunité engendraient des crimes nouveaux ; les esclaves étaient entassés dans de plus étroits espaces, les négriers poursuivis jetaient leurs victimes dans la mer : « Sur tous les points de nos colonies, dit l'*Illustration* de Paris, 1843, ce commerce odieux s'accomplissait avec une audace et une activité devant lesquelles la surveillance légale était impuissante ; les agents de l'autorité eux-mêmes, les juges qui devaient prononcer sur la culpabilité des négriers participaient à cet infâme trafic et en partageaient les bénéfices. Dans nos ports de mers, la construction, l'armement des navires négriers, leur destination, la fabrication des instruments de torture nécessaires pour contenir les nègres, n'étaient un mystère pour personne. A Nantes, au Havre, des prospectus d'armement et de cargaison, où étaient cotés les prix d'achat et les prix de vente du *bois*

d'ébène, (1) circulaient publiquement ; le taux des assurances (2) pour ces sortes d'expéditions était plus élevé ; on forgeait et on vendait aux yeux de tous les *menottes*, les *poucettes*, les *barres de justice*, les *carcans*, qui servaient à conduire les malheureux nègres de l'intérieur des terres au rivage où les attendait leur prison flottante, véritable *carcere duro*, auprès duquel l'esclavage et le travail étaient une sorte de bienfait.

» Une lettre adressée en 1816, par M. le baron de Staël au président du comité pour l'abolition de la traite, lui transmettait une copie exacte de ces fers, et les notes explicatives qu'un forgeron de Nantes lui avait très naïvement fournies sur l'usage de ces instruments et la manière de les employer.



Carcans pour conduire les esclaves de l'intérieur jusqu'au port d'embarquement.
(Vignette de 1843).

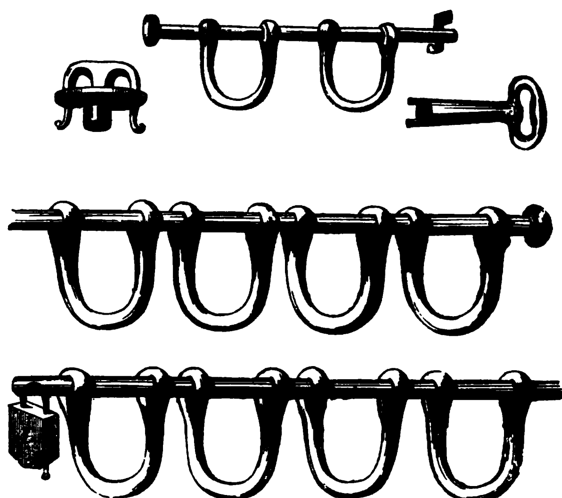
» Evidemment la législation était impuissante, non pas seulement chez nous (en France), mais en Espagne, mais en Portugal, en Angleterre même, et, au mépris de la loi, au mépris de la morale publique, la traite prenait de larges développements, sous l'empire même des mesures qui devaient assurer sa répression.

» M. de Broglie, à la tribune de la Chambre des pairs,

(1) C'est le nom que les négriers donnaient aux esclaves ; on les désignait également sous le nom de *mulet*, *pièce d'Inde* ou *ballot*.

(2) Ces assurances étaient désignées sous le nom d'*assurances d'honneur*.

accusa plus d'une fois cette impuissance de notre législation. La France était en effet le seul Etat qui n'eût point sanctionné l'abolition de la traite par des peines corporelles, par des prescriptions menaçantes, et cette tolérance contribuait à faire de nos ports de mer le centre où se dirigeait la plus grande partie des capitaux destinés au commerce des esclaves. Le *pavillon français couvrait* non-seulement la traite faite par nos nationaux, mais il servait à mettre les négociants espagnols, anglais, hollandais et portugais à l'abri de la rigueur des lois de leur propre pays. »



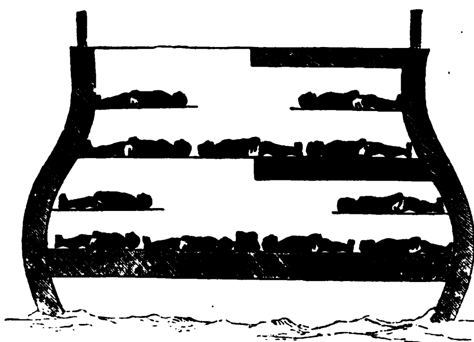
Barre de justice, colliers et cadenas pour enchaîner les esclaves à bord des navires négriers. (Vignette de 1843).

Cet état de choses durait encore en 1843; nous lisons dans l'*Illustration* du 21 octobre de cette année : « On continue à faire la traite, moins ostensiblement, il est vrai; le prix des esclaves n'est plus coté publiquement comme celui du plus vil bétail, mais ce trafic dégradant n'a pas cessé ; la chair humaine trouve encore, sur la côte d'Afrique, des vendeurs et des acheteurs barbares, et les vignettes que nous publions ont été copiées d'après nature sur un navire négrier capturé en 1842. »

Enfin l'esclavage fut aboli dans les colonies françaises, en 1848, par un décret du gouvernement provisoire. 250,000 nègres furent ainsi rendus à la liberté. Quinze ans auparavant, en 1833, le gouvernement anglais avait donné l'exemple en libérant près d'un million d'esclaves dans ses colonies. Tous les Etats suivirent cet exemple, et on se rappelle que cette question souleva, en 1865, la terrible guerre américaine des Etats Unis du Nord contre ceux du Sud.

Enfin, en 1888, le Brésil vient de clore l'ère de l'esclavage officiel parmi les nations civilisées et chrétiennes.

Reste à la faire cesser également parmi les populations musulmanes de l'Asie et de l'Afrique, et c'est le but de la Ligue antiesclavagiste actuelle.



Coupe de face d'un navire négrier, capturé en 1843.

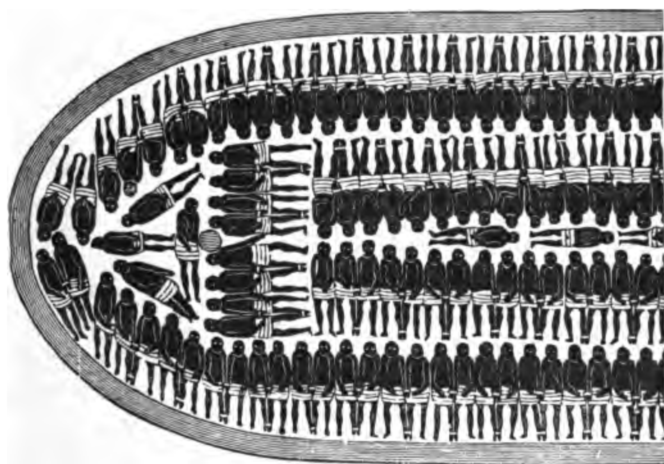
II. La traite musulmane actuelle.

La croisade africaine, prêchée par Mgr Lavigerie, nouveau Pierre l'Ermite, est un acte nouveau d'un drame, disons mieux, d'une tragédie huit fois séculaire, dont le sujet n'a pas changé. C'est toujours la même lutte du christianisme civilisateur et libérateur contre le mahométisme corrupteur et barbare.

Et qu'on le remarque bien, **ce mahométisme,** qu'un grand orateur signalait **comme l'Antechrist,** est resté depuis son origine l'ennemi le plus acharné du principe chrétien. Cela se conçoit. Autant l'évangile de Jésus-Christ

prêche la mortification pour soi-même et la charité pour le prochain, autant le Coran, renversant les rôles, consacre les satisfactions personnelles les plus vicieuses, aux dépens même du prochain, qu'il permet de traiter en esclave comme un animal. « Du moment, dit le pape Léon XIII, dans son encyclique *In plurimis*, qu'aux yeux des mahométans, les Ethiopiens et les habitants des nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. »

La force du musulman est là toute entière, dans le sen-



Plan de la batterie basse du même navire négrier à 2 batteries, capturé en 1843, *se rendant en Amérique.* (1)

sualisme du maître et le servilisme du sujet devenu sa propriété. Et si, dans notre siècle, l'empire Turc et plusieurs autres grands Etats asiatiques se civilisent en apparence et restent plus modérés, ce n'est pas par conviction, mais par épuisement et par contrainte, pressés qu'ils sont par leurs puissants voisins. Il n'en est pas de même en Afrique où

(1) Les cinq vignettes ci-dessus sont extraites de l'*Illustration parisienne* de l'année 1843.

l'action de l'Islam se propage tellement que les trois quarts de ce vaste continent, soit un territoire deux fois plus étendu que l'Europe, leur sont assujettis, corps et biens. **Plus de 100 millions de nègres sont à la merci de quelques milliers d'Arabes** et de métis, indigènes arabisés.

La polémique a mis en relief ce rôle du mahométisme par le fait ci-après :

En effet, M. Carathéodory, grec-schismatique, ministre de Turquie à Bruxelles, avait adressé à l'*Indépendance belge* une lettre publiée par celle-ci dans son numéro de samedi 18 Août, pour protester contre ce que S. Em. le cardinal Lavigerie a dit dans sa conférence de Sainte-Gudule sur l'appui que l'esclavage trouve dans le mahométisme.

Son Eminence y a répondu par la lettre suivante également adressée au même journal.

Bruxelles, 26 Août 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, dans l'*Indépendance belge* d'hier, la lettre que lui adresse M. Carathéodory. Je ne la discuterai pas, pour ne pas être obligé de manquer de respect à son honorable auteur, mais j'y répondrai par la simple déclaration qui suit :

Je vis depuis plus de trente années, soit comme directeur des écoles d'Orient, soit comme archevêque d'Alger et délégué par le Saint-Siège pour les Missions de l'intérieur de l'Afrique, en rapports constants et pleins de bienveillance réciproque, avec les musulmans.

Or, d'après cette expérience de trente années, faite ainsi dans les conditions les plus favorables :

1° Je ne connais pas, en Afrique, un seul Etat musulman indépendant, grand ou petit, dont le souverain ne permette et le plus souvent ne pratique lui-même, sur ses propres sujets, dans les conditions les plus atroces de barbarie, la chasse et la vente des esclaves ;

2° Il n'y a, dans toute l'Afrique, que des musulmans qui

organisent ou conduisent les bandes qui la ravagent par les razzias et par la vente des esclaves ;

3° Je ne connais pas, dans les pays où la traite n'est pas défendue par des lois sévères, imposées par des puissances chrétiennes, un seul musulman qui ne pratique en principe l'esclavagisme, en se déclarant prêt à acheter ou à vendre des esclaves noirs ;

4° Je connais personnellement, dans la Turquie d'Asie et dans les provinces d'Afrique qui appartiennent encore à l'empire ottoman, un bon nombre de localités où la vente des esclaves et le passage de leurs tristes caravanes ont lieu avec la complicité des autorités turques ;

5° Jamais, à ma connaissance, aucun muphti, uléma ou autre lecteur ou interprète du Coran n'a protesté, ni en Afrique, ni dans les autres régions indiquées, contre cet infâme trafic ; au contraire, ils le reconnaissent tous, dans leurs conversations, comme autorisé par le Coran, ***pour les vrais croyants, vis-à-vis des infidèles ;***

6° Jamais aucun cadi ou juge musulman (qui doit juger d'après les seules lois du Coran et les commentaires autorisés) n'a, dans les mêmes pays, prononcé, à ma connaissance, un jugement qui impliquât la condamnation de l'esclavage ; et, au contraire, ils professent, à cet égard, les mêmes opinions que les docteurs.

En résumé donc, tous les souverains musulmans indépendants, de l'Afrique, pratiquent l'esclavagisme ; tous les chefs esclavagistes de l'Afrique sont musulmans ; tous les musulmans sont prêts, lorsqu'ils le peuvent sans péril, à acheter et à vendre des esclaves ; la Turquie elle-même ne l'empêche que pour la forme et très imparfaitement dans ses provinces d'Afrique et dans ses provinces d'Asie ; les interprètes du Coran ne condamnent pas l'esclavagisme ; les juges musulmans, qui jugent d'après le Coran, ne se prononcent jamais contre lui.

Mais si les souverains, si les chefs de bandes, si les particuliers, si les interprètes de l'Islam, si les juges sont tous favorables, en théorie et en pratique, à l'esclavage des noirs, je me permets de demander comment le mahométisme peut

échapper à la responsabilité de l'esclavagisme, et comment un évêque d'Afrique n'aurait pas le droit de demander le retour dans les pays musulmans, d'où ils sont venus, des esclavagistes qui massacrent sans pitié les populations dont il est le pasteur.

Je récuse le jugement des chrétiens dans l'interprétation du Coran ; ils n'en connaissent pas assez l'esprit et n'en suivent pas d'assez près la pratique. Mais que M. Carathéodory obtienne des Cheiks-Ul-Islam dans les pays où ils existent, la déclaration formelle qu'ils considèrent la capture violente de l'infidèle par le croyant et sa servitude comme contraires au droit naturel et au droit divin, ainsi que nous le déclarons en Europe ; il justifiera pour l'avenir, à ma très grande joie, la religion musulmane de l'accusation portée contre elle, et il fera cesser enfin les horreurs de l'esclavage, aujourd'hui acceptées par les représentants temporels et spirituels de l'Islam.

Mais, jusque-là, je continuerai à dire hautement ce que j'ai vu, entendu, touché de mes mains, depuis trente années, parce qu'il est nécessaire de le dire pour que l'Europe le sache et arrête enfin ces infamies.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

† CHARLES CARDINAL LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

CHAPITRE VII.

TÉMOIGNAGE DE LIVINGSTONE.

I. — La traite dans l'Afrique australe.

[Dans son ouvrage intitulé : EXPLORATIONS DU ZAMBÈZE ET DE SES AFFLUENTS, et dédié à lord Palmerston, Livingstone commence par ces lignes qui peignent bien ce grand ami des nègres :]

Le but que je me suis proposé dans ce volume a été de décrire aussi nettement qu'il m'était possible des territoires jusqu'à présent inexplorés, d'en faire connaître le système fluvial, de montrer les ressources qu'ils peuvent offrir, et de mettre sous les yeux de tous ceux qu'intéresse la cause de l'humanité, *les maux qui résultent du commerce d'esclaves dans le pays où il s'alimente, effroyables misères*, dont personne jusqu'ici n'avait eu l'occasion de mesurer l'étendue

Les huit années qui ont passé depuis la publication de mon dernier ouvrage, n'ont pas amélioré mon style ; mais, j'espère que la nouveauté des scènes, et les détails que l'on trouvera dans ces pages sur le **trafic maudit qui fait le malheur de l'Afrique** et la honte d'une nation européenne, compenseront jusqu'à un certain point le manque de clarté de mes descriptions et mon incapacité littéraire.

J'écris cette relation avec **l'ardent désir** de contribuer à l'ouverture du territoire africain, si follement interdit à l'activité européenne, de désigner ce champ si fécond et si vaste à l'esprit d'entreprise, d'**aider les peuplades qui s'y trouvent à prendre rang parmi les nations de la terre**.

de concourir à la prospérité de ces tribus, plongées actuellement dans la barbarie et dégradées par l'esclavage ; enfin je caresse l'espérance qu'elle pourra être un encouragement à la propagation de l'Evangile dans ces contrées naguère inconnues.

[L'auteur fait l'historique des tentatives des Portugais à la recherche de l'or, du XVI[e] au XVIII[e] siècle, et il ajoute :]

M. Wilson, missionnaire américain de la plus haute intelligence, auquel on doit le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur la côte occidentale d'Afrique, déclare que les efforts du gouvernement anglais pour la répression de la traite sont dignes de tout éloge. *Sans les croisières,* dit-il, *l'Afrique serait restée inaccessible aux propagateurs de la foi* ; et il est à désirer que cette noble mesure continue d'être prise jusqu'au jour où l'esclavage aura entièrement disparu.

Pas de plus grand obstacle au progrès de la civilisation et du commerce que cet odieux trafic ; et les Anglais, étant non-seulement le plus philanthropique des peuples, mais prenant la plus large part au commerce africain, ils ne peuvent manquer de rester fidèles à un système qui est à la fois généreux et prévoyant.

Malgré l'importance géographique et scientifique de pareils voyages, il a toujours été bien entendu que le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que le portaient nos instructions, attachait encore plus de prix à l'influence morale que pourrait avoir sur les indigènes l'*exemple d'une famille européenne* (1) *d'une conduite régulière,* vivant avec ordre dans une maison bien tenue, traitant les naturels avec bonté, les secourant dans leurs besoins, les soulageant dans leurs maux, leur apprenant à faire des expériences agricoles, leur expliquant les arts les plus simples, leur donnant l'instruction religieuse qu'ils seraient capables de recevoir, leur inculquant l'amour de la paix et le désir de s'aider les uns les autres.

(1) David Livingstone voyageait en compagnie de sa femme, Mistress Livingstone (qui mourut en Afrique), de son frère Charles Livingstone, du docteur Kork, agent consulaire, et de plusieurs autres. Il disposait d'un petit steamer à vapeur, le *Ma-Robert*.

Mariano, le brigand chasseur d'esclaves. — [Les extraits ci-après de Livingstone nous donnent le type d'un traitant métis répandant la terreur sur une contrée du Mozambique, dépendante des territoires portugais. La connivence des blancs de ces parages est malheureusement manifeste. Il est bon d'ajouter, que depuis trente ans, que ces faits se sont passés, l'état des choses s'est considérablement amélioré et que la chasse aux nègres n'y a plus lieu, du moins dans la région occupée par les Portugais.]

En arrivant à Mazaro, situé à l'embouchure d'une crique étroite, qui, pendant l'inondation, communique avec la rivière de Quilimané, nous trouvâmes que les Portugais étaient en guerre avec un certain Mariano, métis presque toujours en révolte, qui possédait tout le pays à partir de Mazaro jusqu'à l'embouchure du Chiré, où il avait construit une estacade. Plus connu sous le nom de *Matakénya*, que lui donnaient les indigènes et qui signifie « *tremblant* ou *frémissant* », comme font les arbres pendant l'orage, Mariano était un chasseur d'esclaves, et entretenait un corps nombreux de mousquetaires.

C'est une grave erreur de supposer que le trafic des hommes consiste simplement, comme tous les autres, dans l'achat et dans la vente ; ou de croire qu'en Afrique on peut engager des travailleurs, ainsi que cela se fait dans l'Inde. Mariano, comme tous les Portugais de cette région, n'avait pas de bras à céder aux Français (de la Réunion). *Il envoyait donc ses bandes armées faire des razzias d'esclaves chez les tribus pacifiques du nord-est ;* puis conduisait les malheureuses victimes à Quilimané, où elles étaient vendues par Cruz Coimbra, son beau-frère, et embarquées pour l'île Bourbon en qualité d'émigrants.

Tant que ses rapines et ses meurtres ne frappèrent que les natifs des provinces lointaines, les autorités portugaises ne s'en mêlèrent pas. Mais accoutumés au pillage et à l'odeur du sang, les chasseurs d'esclaves commencèrent à s'emparer des gens qu'ils avaient sous la main, bien que ces gens-là fussent aux Portugais, et finirent par attaquer les habitants de Senna, jusque sous les canons du fort. Un gentleman du

plus haut rang nous disait qu'il lui était souvent arrivé, pendant qu'il dînait avec sa famille, de voir se précipiter dans la salle un malheureux esclave, poursuivi l'épée dans les reins par l'un des hommes de Mariano.

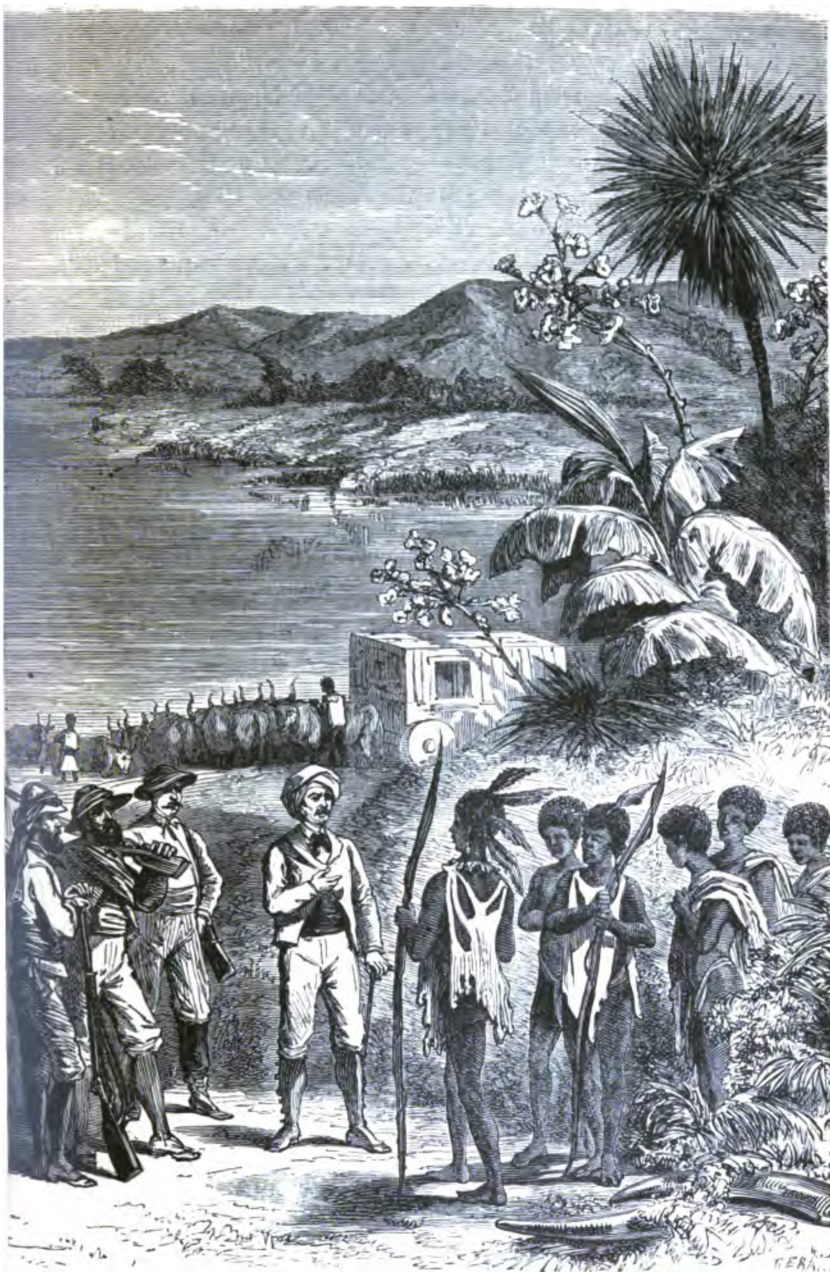
Les atrocités de ce scélérat, qualifié à juste titre de bandit et d'assassin par le gouverneur de Quilimané, étaient devenues intolérables ; et chacun parlait de Mariano comme d'un monstre d'inhumanité. D'où vient que les métis sont beaucoup plus cruels que les Portugais ? c'est inexplicable ; mais le fait est certain.

On affirme que *Mariano se plaisait à frapper lui-même ses captifs à coups de lance*, afin de répandre la terreur dans le pays, et de rendre son nom redoutable. D'après ce que l'on raconte, il aurait tué de cette manière, en un seul jour, quarante malheureux qu'il avait fait placer devant lui. Nous avons refusé de croire d'abord à ce qui nous était rapporté, sachant combien les Portugais en voulaient à ce rebelle de ce qu'il entravait leur commerce et accueillait les esclaves fugitifs. Mais plus tard nous avons appris de la bouche des indigènes que les récits des Portugais n'avaient rien d'exagéré, et que Mariano était bien l'affreux scélérat qu'ils nous avaient décrit.

Il est tout simple de penser que le propriétaire d'esclaves a pour son **cheptel humain** les soins que partout ailleurs on accorde au bétail ; mais ce trafic odieux semble engendrer, sinon la soif du sang, toujours une férocité aveugle qui ne connaît même plus l'intérêt.

La guerre fut déclarée à Mariano et des troupes furent envoyées contre lui avec ordre de s'emparer de sa personne. Il résista d'abord ; puis craignant une défaite qui était probable, sachant d'autre part que les autorités portugaises sont peu rétribuées, il pensa qu'elles seraient disposées à entendre raison et il partit pour Quilimané, « afin, disait-il, de s'arranger avec le gouverneur. » Mais le colonel da Silva, le fit saisir, et l'envoya à Mozambique pour y être jugé.

A notre arrivée au Zambèze, les gens de Mariano étaient commandés par le frère de celui-ci, un nommé Bonga ; et les hostilités continuaient. Cette guerre, qui durait depuis six



David Livingstone et ses trois compagnons en voyage dans l'Afrique australe. — Bords du Zambèze ; tribu nègre ; chariot ou wagon traîné par des bœufs.

mois, avait suspendu toute espèce de commerce. Ce fut le 15 juin que nous nous trouvâmes pour la première fois en contact avec les rebelles. Ils formaient une troupe bien armée, vêtue de la manière la plus fantastique, et pour le moment, étaient groupés sous les arbres de Mazaro.

Nous leur expliquâmes que nous étions Anglais. Sur ce, quelques-uns vinrent à bord en criant à leurs camarades de déposer les armes. Débarqués parmi eux nous vîmes sur la poitrine d'un grand nombre *l'empreinte du fer qui les avait marqués comme esclaves.* Ils connaissaient l'opinion du peuple anglais relativement à l'esclavage, et approuvèrent chaudement le but de notre expédition. Des cris joyeux, bien différents des questions soupçonneuses qu'on nous avait adressées d'abord, saluèrent notre départ ; et désormais nous fûmes tenus pour amis dans les deux camps.

Janvier 1862. — On nous dit au village de Mboma, que l'affreux Mariano, ce voleur, ce rebelle, cet assassin, était revenu de Mozambique ; qu'il avait repris son ancien métier de chasseur d'hommes, et qu'il était alors chez les Manganjas, où il faisait des captifs qu'il envoyait à Quilimané. Il avait déjà désolé une partie de la rive droite, et les gens de Mboma, s'attendant à la visite de ce rapace, vivaient dans des transes continuelles.

On n'a pas oublié que ce rebelle avait été envoyé à Mozambique pour y être jugé. Il paraît qu'il s'était vu condamner à trois ans de prison, et qu'on lui avait imposé une amende dont nous ignorons le chiffre. La sentence était douce à l'égard d'un homme qui avait été trouvé en révolte ouverte contre le gouvernement, et dont personne n'ignorait les meurtres et les rapines. Toujours est-il que n'ayant par sur lui de quoi payer son amende, le rebelle avait obtenu la permission d'aller à Quilimané toucher certaines créances. Arrivé dans cette ville, notre homme ne rencontra pas ses débiteurs, qui avaient quitté la côte ; mais il y trouva des créanciers qui adressèrent une pétition au gouvernement, *pour qu'il fût permis au dit Mariano* de se rendre dans l'intérieur, afin qu'il se procurât l'ivoire nécessaire pour payer son amende et ses dettes.

La permission fut accordée, et Mariano partit avec plusieurs centaines de mousquets et une charge énorme de munitions. Au lieu de recueillir de l'ivoire, il est allé rejoindre ses bandes, leur a donné des armes, a repris avec elles ses tueries et ses rapts, et il brave de nouveau les autorités portugaises.

Le gouverneur de Quilimané lui a déclaré la guerre ; il a envoyé contre lui tout ce qu'il avait de soldats et d'esclaves. Une flottille de bateaux et de pirogues a remonté le Chiré pour aller prendre le rebelle ; mais elle ne l'a pas trouvé et a redescendu la rivière.

Pour que Mariano ait pu sortir, avec des centaines de mousquets, d'un village où tout le monde connaît les affaires des autres, il a fallu que cela convînt au gouverneur. Le jugement est peu charitable ; mais il nous paraît impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Il est vrai qu'on a poursuivi le rebelle ; mais comme un enfant avec lequel on joue, et naturellement on ne l'a pas attrapé.

A cette époque (1862), tous les gens de Têté, à commencer par le gouverneur, faisaient la traite sur une grande échelle. Leur commerce suivait deux routes opposées : une partie de leurs esclaves remontaient le Zambèze ; nous en avons rencontré plus d'une fois que l'on expédiait dans l'intérieur, où les jeunes femmes étaient troquées pour de l'ivoire. D'un mérite ordinaire, elles se vendaient deux arrobas, qui font soixante-quatre livres ; une beauté se payait le double.

On gardait les hommes pour rapporter les dents d'éléphant ; ou bien on les plaçait dans les fermes situées au bord du Zambèze, où ils attendaient l'arrivée d'un négrier. Quand approchait le moment où celui-ci devait venir, les esclaves étaient enchaînés, placés dans des canots, et envoyés à la côte.

Cela se faisait ouvertement, surtout depuis que le système français de l'émigration libre était en pleine activité. Ce double courant d'affaires donnait plus de bénéfices que l'exportation pure et simple. Nous avons vu un marchand de Têté expédier trois cents femmes manganjas dans l'intérieur; un autre en envoya cent cinquante ; et tous deux recueillirent en échange une énorme quantité d'ivoire.

Le genre de traite qui approvisionnait d'ouvriers l'île de la Réunion s'exerçait encore plus effrontément que les razzias du Chiré. Ayant appris qu'une femme, perdue de réputation, conduisait à la côte une cargaison d'esclaves, le commandant de Têté la fit poursuivre, mais simplement pour la forme ; l'officier chargé de courir après cette femme la rejoignit et revint sans elle.

Nous avons parlé de cette affaire au commandant qui nous a répondu d'un air de triomphe : « Les Anglais n'ont plus rien à dire ; nous sommes couverts par le pavillon français, » et ce pavillon a protégé la traite jusqu'en mai 1864.

De tous les actes bienfaisants du règne de Napoléon III, il n'en est pas qui lui fasse plus d'honneur que celui qui a mis un terme à cet odieux commerce. Il avait bien fait tout ce qui dépendait de lui pour régulariser l'exportation des travailleurs africains, en nommant des fonctionnaires chargés de prévenir les abus qui pourraient s'y glisser ; mais en dépit de toutes les mesures préventives, le système des *engagés* n'était ni plus ni moins que la traite de l'homme avec toutes ses horreurs. Tant que la lumière n'aura pas été répandue parmi ces populations, toute entreprise de ce genre ne sera jamais qu'une prime offerte au commerce d'esclaves.

Livingstone délivre 134 esclaves. *Mars 1868.* « Mbamé nous dit qu'une chaîne d'esclaves allait traverser le village pour se rendre à Têté. Devions-nous intervenir ? Telle était la question que nous nous posions réciproquement. Tous nos bagages personnels, ayant quelque valeur, se trouvaient entre les mains des habitants de Têté. Si nous délivrions les esclaves, il était possible qu'en revanche on s'emparât de notre avoir, et même des objets qui nous avaient été confiés pour les besoins de l'expédition. Mais ces faiseurs d'esclaves, pénétrant grâce à nous dans un lieu où jusqu'alors ils n'osaient pas s'aventurer ; ces chasseurs d'hommes, fomentant la guerre civile pour se procurer des captifs, et se disant nos enfants pour mieux atteindre leur but, s'opposaient tellement à la mission dont nous étions chargés, mission qu'avait approuvée le gouvernement portugais, que nous ne pouvions pas nous

dispenser d'agir. Il fut donc résolu que nous essayerions d'arrêter ce commerce odieux qui profitait de nos découvertes pour s'étendre.

» Il y avait à peine quelques minutes que nous étions avertis, quand une longue chaîne composée d'hommes, de femmes et d'enfants, liés à la file les uns des autres, et les mains attachées, serpenta sur la colline, et prit le sentier du village. Armés de fusils, et parés d'une toilette pimpante, les noirs agents des Portugais, placés à l'avant-garde, sur les flancs et à l'arrière de la bande, marchaient d'un pas délibéré. Quelques-uns tiraient des notes joyeuses de longs cornets de fer-blanc ; tous prenaient des airs de gloire, comme des gens persuadés qu'ils ont fait une noble action. Néanmoins, dès qu'ils nous aperçurent, ces triomphateurs se précipitèrent dans la forêt, et tellement vite, que nous ne fîmes qu'entrevoir leurs calottes rouges et la plante de leurs pieds.

» Le chef demeura seul au poste ; il était en avant, l'un de nos chefs le reconnut et lui serra vivement la main. C'était un esclave de l'ancien commandant de Têté ; nous l'avions eu nous-mêmes à notre service, et nous le reconnûmes à notre tour. Aux questions qui lui furent adressées à l'égard des captifs, il nous dit qu'il les avait achetés ; mais les captifs, interrogés ensuite, répondirent tous, à l'exception de quatre, qu'ils avaient été pris en combattant. Pendant que nous faisions cette enquête, le chef avait disparu. Les prisonniers, restés seuls avec nous, s'agenouillèrent et battirent des mains avec énergie pour exprimer leur gratitude.

» Nous eûmes bientôt coupé les liens des femmes et des enfants, mais il était plus difficile de délivrer les hommes. Chacun de ces malheureux avait le cou pris dans l'enfourchure d'une forte branche de six à sept pieds de long, que maintenait à la gorge une tige de fer solidement rivée aux deux bouts. Cependant, au moyen d'une scie qui, par bonheur, se trouvait dans les bagages de l'évêque, la liberté leur fut rendue. Nous dîmes alors aux femmes de prendre la farine dont elles étaient chargées et d'en faire de la bouillie pour elles et pour leurs enfants. Tout d'abord, elles n'en

voulurent rien croire : c'était trop beau pour être vrai. Mais, quand l'invitation leur eut été renouvelée, elles se mirent promptement à l'œuvre, firent un grand feu et y jetèrent les cordes et les fourches, leurs maudites compagnes de tant de nuits douloureuses et de tant de journées pénibles.

Quatre-vingt quatre esclaves, femmes et enfants pour la plupart, furent ainsi délivrés ce jour-là, et le lendemain cinquante autres.

Beaucoup d'enfants avaient à peine cinq ans ; il y en avait de plus jeunes. Un petit garçon disait à nos hommes, avec la simplicité de son âge : « Les autres nous attachaient » et nous laissaient mourir de faim : vous nous avez détachés, » vous, puis vous nous donnez à manger ; qui donc vous êtes ? » et d'où venez-vous ? »

Deux femmes avaient été tuées la veille pour avoir essayé de détacher leurs courroies. Il fut dit à tous les captifs qu'il leur en arriverait autant s'ils cherchaient à s'évader. Une malheureuse mère, ayant refusé de prendre un fardeau qui l'empêchait de porter son enfant, vit aussitôt brûler la cervelle au pauvre petit. Un homme, accablé de fatigue, et ne pouvant plus suivre les autres, avait été expédié d'un coup de hache. L'intérêt, à défaut d'humanité, aurait dû prévenir ces meurtres ; mais nous avons toujours vu que, dans cet affreux commerce, le mépris de la vie humaine et la soif du sang parlaient plus haut que la raison (1). »

II. La traite sur la cote de Zanzibar et dans l'Afrique orientale.

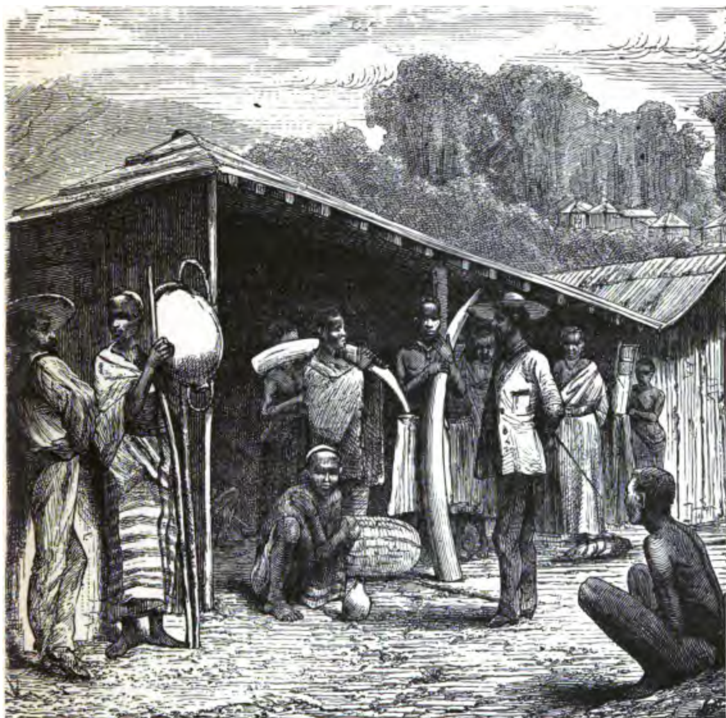
Les notes écrites par Livingstone pendant son dernier grand voyage dans l'Afrique orientale et centrale, (1866-1873) et recueillies après sa mort, ont été réunies en deux gros volumes sous le titre de DERNIER JOURNAL. Elles fourmillent de faits relatifs aux atrocités de la traite. Nous en choisirons quelques passages concernant la contrée qui

(1) LIVINGSTONE. — *Explorations du Zambèze*, p. 330-331.

s'étend de Zanzibar aux Grands lacs, avant de nous arrêter au grand massacre de Nyangoué sur le Haut Congo.

. ˙ .

Zanzibar, le 2 mars, 1866. — Une *daou* (barque arabe) est arrivée du nord, avec un chargement d'esclaves. Dès qu'il en eut connaissance, le sultan ordonna que la barque fut



Commerce de l'ivoire sur les côtes du Mozambique. Esclaves porteurs.

brûlée : nous avons vu l'incendie de la fenêtre du consulat. Mais le saïd a bien peu de pouvoir sur les Arabes asiatiques.

J'ai visité le marché aux esclaves. Trois cents individus se trouvaient en vente ; le plus grand nombre étaient du Chiré et du Nyassa. Leurs figures et leurs tatouages m'étaient si familiers, que je m'attendais à les voir me reconnaître. Une femme m'a dit, en effet, qu'elle avait entendu parler de notre

passage sur le lac. Il y en avait d'autres qui venaient de Tchipéta, au sud-ouest du Nyassa. Excepté les enfants, tous semblaient honteux de leur position : les dents sont regardées, la jupe relevée pour examiner les jambes ; puis on jette un bâton pour que, en le rapportant, l'esclave montre ses allures. Quelques-uns sont traînés au milieu de la foule, et leurs prix criés sans cesse. La plupart des acheteurs étaient des Arabes du nord et des Persans. Nous sommes à une époque où les sujets de Sa Hautesse ne peuvent pas conduire d'esclaves en Arabie ; mais simplement par ce que le vent est contraire. Un grand nombre de daous vont à Madagascar d'où elles reviennent pour compléter les cargaisons.

19 Juin. — *Passé près d'une femme attachée à un arbre par le cou ; elle était morte.* Les gens du pays nous expliquent qu'elle ne pouvait pas suivre la bande, et que son maître n'a pas voulu qu'elle devînt la propriété de celui qui la trouverait, si le repos venait à la remettre. Ce n'est pas la première que nous voyons attachée de la sorte. Une autre avait été poignardée ou tuée d'une balle ; car elle gisait dans une mare de sang. La réponse que l'on nous fait est toujours la même : **le propriétaire de ces victimes ne pouvant plus les faire marcher**, et furieux de la perte qu'il en éprouve, **soulage sa colère en tuant l'esclave qui tombe de fatigue**. Mais l'imputation aux Arabes de ces énormités ne repose que sur le rapport des indigènes (1).

26 Juin. — Ce matin, comme nous passions dans le voisinage d'une case, une femme bien mise, qui avait au cou la fourche des esclaves, nous a appelés hautement et nous a sommés d'être les témoins de la violence qui lui était faite. Il y avait dans son accent une telle autorité que tous mes hommes firent halte, puis allèrent à elle pour l'entendre.

Elle nous dit alors qu'elle était proche parente de Tchirikaloma, et se rendait près de son mari en amont de la rivière, lorsque le vieillard qui la tenait captive, l'avait saisie,

(1) Ces meurtres ne sont pas seulement le résultat de la colère ; ils ont pour but d'inspirer aux captifs une terreur qui les aiguillonne et leur fait supporter les fatigues de la marche.

séparée de sa servante et soumise à l'état de dégradation où elle était présentement. Ses liens étaient de bois vert et de coupe récente. L'homme dit pour sa justification qu'elle se sauvait, et que Tchirikaloma lui en aurait voulu, s'il ne l'avait pas arrêtée. Je lui demandai ce qu'il espérait recevoir pour sa peine ; il répondit qu'il n'attendait rien ; mais des gens ayant l'air de chasseurs d'esclaves rôdaient aux environs, et je ne doutai pas que cette femme n'eût été saisie avec intention de la vendre. Je donnai donc une brasse d'étoffe au ravisseur, pour payer Tchirikaloma, s'il se trouvait offensé.

Nous avons ensuite passé devant une esclave qui a été poignardée ce matin, et dont le corps gisait sur la route. Un groupe d'hommes se tenait à une centaine de pas du cadavre ; de l'autre côté, à même distance, était un groupe de femmes ; les uns et les autres regardaient. Ce fut toujours la même réponse : elle ne pouvait plus marcher ; et, furieux de la perte qu'elle lui causait, l'Arabe l'a tuée où elle est tombée.

27 *juin.* — Aujourd'hui, *vu un homme qui était mort de faim, car ce n'était plus qu'un squelette.* Un de nos gens s'est écarté du sentier et a trouvé une *quantité d'individus la fourche au cou :* esclaves abandonnés par le traitant, qui ne pouvait plus les nourrir. Ils étaient trop faibles pour parler ; nous n'avons pas su d'où ils venaient ; quelques-uns étaient très jeunes.

Les naturels sont généralement fort troublés quand je leur dis que les esclaves que l'on trouve morts sur le chemin ont été tués par ceux qui les ont vendus. L'homme qui vend son semblable fait la même chose, leur dis-je, que celui qui tient la victime pendant que le meurtre s'accomplit. Chacun des chefs rejette la faute sur le voisin. Tchenndjéhouala accuse Matchemmba, qui est en amont de la rivière, d'encourager le commerce d'esclaves. Je lui ai répondu que j'avais assez voyagé parmi eux pour savoir ce que valaient leurs excuses, et qu'ils se blâmaient réciproquement. « Il vaudrait mieux, ajoutai-je, garder votre peuple et cultiver plus de terre. » — C'est que Matchemmba, a-t-il répliqué,

vend ses hommes, et vient ensuite piller nos champs quand nous les avons travaillés. »

Tous les Arabes me fuient ; le nom anglais est pour eux inséparable de la confiscation des esclaves ; ils ne peuvent pas concevoir que j'aie en vue d'autre objet ; le firman du saïd ne leur dit rien, puisqu'ils ne savent pas lire.

8 *septembre.* — Ici la destruction est récente, et a eu pour auteurs des riverains du Misinndjé, qui nous ont reçus d'une manière très généreuse. C'est l'œuvre des Masininegas, tribu aïahoue, dont une portion est soumise à une femme appelée Oulendjélendjé, ou simplement Njélendjé, et qui a pris une part active à l'affaire. Pour fournir aux demandes des Arabes, ils ont presque entièrement dépeuplé, sur un espace de trois à quatre milles, la bande féconde qui se déroule entre le lac et les montagnes et que nous suivons maintenant. Il est douloureux de voir des crânes et des ossements épars, on voudrait n'y pas faire attention ; mais leur vue est si frappante, qu'il est impossible de ne pas les remarquer.

17 *septembre.* — J'ai eu avec Mâkaté une longue discussion à propos de la traite. Certains Arabes lui ont dit qu'en saisissant les daous, nous avions pour objet de nous emparer des esclaves et de les convertir. Les maux qui ont frappé nos regards, les cadavres, les ruines de villages, le nombre d'hommes qui périssent d'ici à la côte, les meurtres commis en masse, le pays dépeuplé par les Aïahous, pour que les Arabes fassent bâtir leurs maisons et cultiver leurs champs : tout cela, Mâkaté a essayé d'en rire. Mais nos paroles sont tombées dans le cœur de beaucoup d'autres. Ce matin, pendant la marche, et spontanément, notre guide en transmettait la substance aux gens des villages que nous trouvions sur la route. Un chef, il y a quelques jours, en me faisant la conduite, m'avait déjà dit à l'oreille : « Parlez à Mâkaté pour qu'il renonce aux razzias. »

Nous ne pouvons que bien peu de chose ; mais nous semons dans les cœurs une protestation qui, avec le temps, germera. Leur grand argument est celui-ci : « Que ferions-nous sans l'étoffe des Arabes ? — Ce que vous faisiez avant que

les Arabes vinssent chez vous ; » telle est ma réponse. Au train dont va la dépopulation, toute la contrée sera bientôt déserte.

19 *septembre.* — Nous avons trouvé chez Mponnda une caravane d'esclaves que je suis allé voir. Mponnda en prit l'alarme, craignant de notre part un acte de violence, qui eût troublé le village ; mais je lui fis comprendre que je voulais seulement regarder. Quatre-vingt-cinq captifs étaient dans un parc formé de tiges de sorgho. La majeure partie de la bande se composait de petits garçons de huit à dix ans ; pour le reste, des hommes et des femmes. Presque tous avaient la fourche au cou ; quelques-uns des plus jeunes étaient liés par des courroies qui, de même, les prenaient à la gorge....

31 *décembre* 1866. — L'année est finie. Elle n'a pas été aussi fructueuse, aussi utile que je l'avais espéré. *J'essaierai de mieux faire* en 1867, *d'être meilleur*, *plus doux*, *plus aimant.* Veuille le Tout-Puissant auquel je remets ma destinée, exaucer mes vœux et me faire réussir ! Que toutes les fautes de 1866 soient effacées pour l'amour de Jésus !...

.·.

Après ces touchantes réflexions qui font voir la beauté d'âme de David Livingstone, recommence la longue série des faits horribles relatés jour par jour, et qui se continue ainsi pendant six années encore, de 1867 à 1873.

III. Horribles massacres du marché de Nyangoué.
(Afrique centrale).

Nous terminerons les citations empruntées à Livingstone par les détails du massacre affreux de Nyangoué le 15 Juillet 1871. Mais afin d'en faire saisir mieux les horreurs par le contraste, il convient d'établir par avance ce qu'était ce marché un jour de calme, lorsque la paix règne dans la contrée, comme Livingstone en fut témoin deux mois auparavant. Rien ne donne une meilleure idée de ce qu'on pourra obtenir des populations nègres, lorsqu'un gouvernement réparateur comme celui du roi des Belges aura pu fermer les plaies causées par la traite noire.

On sait que Nyangoué est une bourgade du Manyéma, située sur la rive droite du Congo supérieur. Livingstone y parvint le premier en 1869, et fut suivi par Cameron, Stanley et tous les explorateurs qui ont fait la traversée de l'Afrique.

* * *

Le marché de Nyangoué, 24 *mai* 1871. — Quelle scène active ! Chacun est plein d'ardeur ; on ne perd pas beaucoup de temps à saluer les amis. Les marchands de poisson courent çà et là, portant des brochettes de petits silures fumés, enfilés sur des brindilles, ou d'autre fretin, ou bien des fragments d'écuelles remplis d'escargots, qu'ils échangent pour des racines de manioc, racines qui ont trempé dans l'eau pendant trois jours et qu'ensuite on a fait sécher ; ou pour des pommes de terre, du grain ou des légumes ; ou pour des bananes, de l'huile de palme, de la volaille, du sel, du poivre ; ils sont tous empressés de troquer des vivres pour des condiments, et chacun se débat, affirmant la bonne ou la mauvaise qualité de l'objet. La sueur perle sur tous les fronts, les coqs s'égosillent, même suspendus à l'épaule du vendeur et la tête en bas, les cochons poussent des cris perçants.

Des loupes de fer, étirées aux deux bouts afin qu'on puisse juger de la bonté du métal, s'échangent contre un tissu fait avec des fibres de dattier.

Une telle masse de denrées et d'articles de toilette ou de ménage troqués les uns contre les autres, souvent à plusieurs reprises, par trois mille personnes, doivent procurer de grands bénéfices. Il y a là des gens qui viennent de vingt ou vingt-cinq milles.

La scène est d'un naturel et d'un entrain inimaginables. Les hommes se promènent en coquetant, vêtus de jupons courts, largement plissés et de couleur brillante. Les femmes ont de grandes hottes en forme d'entonnoir, dans lesquelles se glissent les marchandises qui ne doivent pas être vues. Au-dessus des objets contenus dans le panier, elles portent tout un échafaudage de vaisselle, attaché aux épaules et retenu par une courroie qui passe sur le front ; leurs mains

en outre sont pleines. Jamais on ne ferait porter à un esclave la moitié du poids dont elles se chargent volontairement. Elles travaillent de bon cœur, faisant sonner leur poterie pour montrer qu'elle est sans défaut, exposant leurs articles, en détaillant les qualités. Il faut voir et entendre avec quelle verve les choses s'affirment ! Le ciel et la terre, toute la création prise à témoin de la vérité du fait. Et quel étonnement, quel mépris lorsque la marchandise est dépréciée, et quelle insouciance quand l'acheteur s'éloigne !



Types de Négresses.

Des petites filles vendent de l'eau à la tasse aux combattantes altérées, qui la leur payent avec de menus poissons.

Ce spectacle m'amuse ; je ne comprends pas ce qu'elles disent ; mais les gestes et les visages sont tellement expressifs qu'il n'y a pas besoin de paroles. Tout cela se fait loyalement : en cas de différend, toujours facile à arranger, on en appelle au jugement des autres ; ils ont tous un grand fond d'équité naturelle.

. ˙ .

Les brigands. *15 Juillet.*—A Nyangoué, jour de marché,

les coups de feu qui, depuis ce matin, se font entendre de l'autre côté de l'eau, annoncent que les gens de Dagâmmbé exterminent ceux de Kimebourou et de quelques autres avec lesquels Manilla a fait échange de sang. « Manilla est un esclave ; comment ose-t-il mêler son sang à celui des chefs, qui ne doivent avoir pour amis que des hommes libres comme nous ? » Telle est leur plainte.

Kimebourou a donné trois esclaves à Manilla ; en retour, Manilla a pillé et brûlé dix villages. Ravi de cette preuve d'amitié, Kimebourou a offert à Dagâmmbé neuf esclaves pour une même opération ; il a éprouvé un refus ; et aujourd'hui les gens de Dagâmmbé détruisent ses villages, fusillent et capturent ses sujets pour punir, dit-on, Manilla, mais en fait pour apprendre aux indigènes qu'ils ne doivent avoir de relations et ne faire de commerce qu'avec Dagâmmbé et les siens : « Soyez amis avec nous, non pas avec Manilla, ni avec aucun autre, » c'est là-dessus qu'on insiste.

Malgré les villages en flammes et les coups de fusil, qui de temps en temps se tiraient sur les fugitifs, quinze cents personnes vinrent au marché. En arrivant sur la place, je rencontrai tout d'abord Edaï et Manilla, puis trois des hommes que Dagâmmbé a récemment amenés d'Oujiji.

Je *m'étonnai de voir ces trois hommes avec des mousquets, et fus sur le point de leur reprocher d'être venus là avec des armes, ce que ne font jamais les habitants ;* (1) mais je l'attribuai à leur ignorance des usages du pays ; et, la chaleur étant suffocante, je résolus de rentrer chez moi. Comme je m'éloignais, je vis un de ces hommes marchander une poule et s'en emparer.

La tuerie ; la noyade. — Je n'avais pas fait une trentaine de pas hors de la place, qu'une double détonation m'apprit que le massacre commençait. La foule s'élança de tous côtés, chacun jetant ses marchandises et prenant la fuite. Les trois hommes continuaient à tirer sur les groupes qui étaient en

(1) Dans toute l'Afrique centrale, comme sur le Bas-Congo, les lieux de marché sont tenus neutres et inviolables. Tout homme qui se présente en armes est pris et pendu.

haut du marché, quand des volées de mousqueterie partirent d'une bande postée en bas, près de la crique, et dont les coups se dirigeaient sur les femmes qui se précipitaient vers les canots.

Une cinquantaine de pirogues étaient là pressées les unes contre les autres. Dans l'effroi qui les avait tous saisis, les hommes oublièrent leurs pagaies. Les canots ne pouvaient pas sortir tous à la fois, et, voulant tous partir, ils s'en empêchaient. Hommes et femmes entassés dans les barques, blessés par les balles qui continuaient de pleuvoir, sautaient dans l'eau et s'y débattaient en criant. Une longue file de têtes, sortant de la rivière, montraient que les malheureux nageaient vers une île située à quinze cents mètres ; pour y atteindre, il leur fallait opposer le bras gauche à un courant de deux milles à l'heure. S'ils avaient pris la diagonale pour gagner l'autre rive, le courant les aurait aidés, et, bien que la distance fût de trois milles, quelques-uns l'auraient franchie. Mais toutes ces têtes au-dessus de l'eau marquaient la ligne de ceux qui devaient périr.

Les coups de feu continuaient, tombant sur les faibles et sur les blessés. A chaque fois disparaissaient des têtes, les unes tranquillement : elles coulaient à fond et rien de plus ; tandis qu'à la place des autres, on voyait des bras se tendre vers le ciel, puis disparaître aussi.

Un canot se chargea d'autant de monde qu'il put en contenir ; tous le firent marcher en patouillant avec les bras, en guise de rames. Trois autres allèrent au secours des amis défaillants et s'emplirent au point qu'ils sombrèrent.

Seul dans une longue pirogue, où auraient pu tenir quarante ou cinquante personnes, un homme avait perdu la raison : il remontait la rivière, pagayant sans but, tournoyant, n'allant nulle part, et ne regardant pas ceux qui se noyaient.

Peu à peu toutes les têtes disparurent. Quelques nageurs qui avaient pris en aval, gagnèrent la rive et échappèrent au massacre.

Dagâmmbé mit de ses gens dans l'un des canots restés sans maîtres, et les envoya au secours des malheureux : vingt-deux furent sauvés de la sorte. Une femme refusa d'être prise

à bord, préférant la chance de se sauver en nageant à la crainte d'être esclave.

Les femmes baghénya sont d'habiles nageuses, habituées qu'elles sont à plonger dans la rivière pour y pêcher des huîtres ; et celles qui ont suivi le courant ont pu être sauvées ; mais les Arabes, eux-mêmes, estiment **le nombre des morts à un chiffre qui varie entre trois cent trente et quatre cents ; et ils sont bien loin de compte.**

Dans leur acharnement, les hommes qui fusillaient près des canots, ont tué deux des leurs, plus un nègre de leur suite qui, entré dans une embarcation pour la piller, tomba dans la rivière, reparut à la surface et coula pour toujours.

Mon premier mouvement fut de décharger mon pistolet sur les assassins ; mais Dagâmmbé protesta contre mon immixtion dans une querelle sanglante ; je dois m'estimer heureux d'avoir écouté son avis.

Mensonges. — Deux misérables mahométans affirmèrent « que la fusillade avait été faite par les gens de l'Anglais. » Je demandai à l'un d'eux comment il pouvait mentir à ce point ; il ne trouva nulle excuse ; pas un autre mensonge ne lui vint en aide ; il resta confus devant moi ; et lui recommandant de ne pas dire de faussetés aussi palpables, je le laissai bouche béante et l'oreille basse.

Après cette terrible affaire, la horde de Tagamoyo, le principal auteur du crime, continua à tirer sur les habitants de la rive gauche et à brûler leurs villages. Au moment où j'écris ces lignes, j'entends les lamentations qui se répandent sur ceux qu'on a tués de l'autre côté de l'eau et qui sont morts, ignorant combien de leurs amis gisent dans les profondeurs du Loualaba.

Oh ! mon Dieu, fais que ton règne arrive !......

Intervention de l'explorateur. Les responsabilités. — Quelques fugitifs sont venus à moi et ont été protégés. Dagâmmbé en a sauvé vingt-deux et les a libérés de lui-même ; ils ont été amenés ce soir près de ma maison. Dans le nombre est une femme qui a eu la cuisse traversée par une balle et une autre qui est blessée au bras. J'ai envoyé mes hommes avec le drapeau, car sans pavillon ils auraient

pu être victimes de ces forcenés, et ils ont sauvé quelques personnes.

Ce matin, **seize villages étaient en feu, je les ai comptés**. « Meurtre et pillage ; pourquoi tout cela ? » ai-je dit à Dagâmmbé et aux autres. Tous rejettent la faute sur Manilla ; et, dans un certain sens, il en a été la cause ; mais je ne peux pas croire, ainsi qu'on me le répète, que ce soit pour punir Manilla d'avoir fait, lui étant esclave, pacte d'amitié avec des chefs. Le désir d'inculquer aux indigènes le senti-



Indigènes de l'Afrique centrale.

ment de l'importance et de la force des nouveaux venus est un motif plus sérieux ; mais il est terrible de penser que le meurtre de tant d'innocentes créatures a pu être prémédité.

Mon cœur se soulève. Qui pourrait accompagner au Lomami les gens de Tagamoyo et de Dagâmmbé, sans se faire complice de tous ces crimes ?

J'ai proposé de saisir les assassins et de les pendre haut et

court sur la place du marché, pour protester publiquement contre cette boucherie. Dagâmmbé m'a répondu que si le massacre avait été fait par les gens de Manilla, lui et les autres accepteraient cette mesure; mais que ceux qui avaient tiré appartenaient aux hommes de la bande dont il était le chef, et qu'il ne pouvait rien contre les associés.

Ce carnage est d'autant plus atroce que, dans le pays, — le fait est de notoriéte publique, — les femmes qui viennent au marché n'ont rien à craindre, même dans les districts actuellement en guerre avec le leur: « Elles passent parmi nous sans être inquiétées, » disent les naturels ; et il n'y a pas d'exemple que l'une d'elles ait été volée par un homme.

Ces musulmans noirs sont inférieurs aux Manyémas pour le droit et la justice. Les gens d'Hassani ont l'*hypercriminalité d'attaquer les villages les plus inoffensifs*, et de piller, de tuer, et de capturer indistinctement.

16 juillet. — Dagâmmbé m'a promis d'envoyer des gens porter l'ordre à ceux de Tagamoyo, qui sont de l'autre côté de la rivière, de cesser de tirer sur les hommes et de brûler les villages. Cette bande d'incendiaires et de meurtriers a passé toute la nuit, et toute cette journée du 16, parmi les ruines qu'elle a faites, à se gorger de chèvres et de volaille. Ce soir elle a repris son œuvre : **vingt-sept villages sont détruits.**

J'ai rendu trente et quelques échappés au massacre d'hier à leurs familles. Dagâmmbé a fait preuve de bonne foi en ne retenant pas un seul des individus qu'il a sauvés ; c'est de lui-même qu'il en a fait la restitution. Les femmes sont remises à leurs maris; et trente-trois canots, restés dans la crique, sont gardés pour être restitués à leurs propriétaires (1).

Minuit. — La fusillade continue sur l'autre rive et les captures se multiplient.

17 juillet, une heure de l'après-midi. — Les gens de Tagamoyo ont fini leur besogne ; ils commencent à repasser la

(1) Singulière contradiction dans la conduite de ces brigands, qui, après avoir fait tant de victimes, consentent à en restituer une partie, à la demande d'un blanc. On voit par là la grande influence du pacifique Livingstone sur les plus féroces des traitants.

rivière et nous arrivent, tambour battant, déchargeant leurs mousquets en signe d'allégresse, et jetant des cris de triomphe, comme pour nous dire : « Saluez le retour des vainqueurs, la venue des héros ! ».

Je compte dix-sept villages en flammes ; la fumée s'élève verticalement et forme un nuage au sommet de la colonne, indiquant un foyer d'une extrême ardeur, car toutes les maisons sont pleines de bois de chauffage.

L'attaque des gens du marché, tout ce carnage, m'a laissé l'**impression d'avoir été dans la Géhenne,** moins le feu et le soufre ; et encore, la chaleur qui était accablante, et les mousquets brûlant leur poudre et vomissant leurs balles, pouvaient faire croire qu'on était dans l'abîme sans fond.

Cet exemple infernal de la cruauté de l'homme a produit chez moi des douleurs de tête qui auraient pu être sérieuses, si elles n'avaient été soulagées par un flux de sang copieux. J'ai passé hier toute l'après-midi accablé par le souvenir de ce massacre ; mes yeux en sont pleins, et l'horreur que j'en éprouve est inexprimable. « Ne vous en allez pas, » me disent les chefs manyémas ; mais **je ne peux plus rester dans une pareille agonie**...

. ˙ .

[Le 20 juillet, Livingstone, las de tant d'horreurs, repartait vers l'est pour le Tanganika et Oudjiji. De là, il se rabattit vers le sud, pour venir mourir deux ans après, le 1 mai 1873, sur la rive méridionale du lac Banguélo.

On sait que ses restes, rapportés à Zanzibar par ses fidèles serviteurs, reposent aujourd'hui dans la grande église de Westminster : témoignage royal de la grandeur des services rendus par le savant et l'homme de bien dont le nom restera comme le symbole de l'émancipation d'un continent.

Sur la dalle qui recouvre sa tombe, on lit les paroles ci-après, recueillies parmi les dernières qu'il ait écrites :

Puissent les bienfaits célestes descendre sur quiconque, Américain, Anglais ou Turc, aidera à guérir cette plaie saignante du monde! »

CHAPITRE VIII.

TÉMOIGNAGE DE CAMERON.

AFRIQUE CENTRALE

Verney Lowett Cameron, descendant d'une famille noble d'Ecosse, et alors lieutenant de la marine anglaise, fut en 1872 envoyé à la recherche de Livingstone par la côte orientale. Parti de Zanzibar, il rencontra à Tabora le convoi funèbre de l'homme illustre qu'il cherchait, rapporté par ses fidèles serviteurs. Après avoir organisé leur retour vers la côte, il résolut de continuer sa route vers l'ouest, atteignit le lac Tanganika, en fit le tour en barque, découvrit la Loukouga qui en sort, traversa les forêts du Manyéma, alors si peuplé, et arriva à Nyangoué (1874).

Là, son but était de descendre le fleuve mystérieux, mais comme Livingstone, il en fut empêché par les marchands d'esclaves qui refusèrent de lui fournir des canots. Obligé de prendre par le sud, il remonta le Loualaba-Congo, parcourut vers l'ouest la crête de partage des bassins du Congo et du Zambèze et parvint sur la côte de l'Angola portugais, ayant ainsi opéré la seconde traversée du Continent noir ; (Livingstone avait fait la première).

Comme pour son illustre prédécesseur et compatriote, son voyage fut pacifique, mais obligé de suivre des caravanes de trafiquants, il eut souvent la douleur d'être le témoin impuissant des horreurs de la traite. Son grand cœur lui fait aujourd'hui suivre avec intérêt la prédication de Mgr Lavigerie, et il s'est offert à contribuer de sa personne, s'il le faut, à la répression de cet infâme trafic.

Nous donnerons ci-après quelques extraits de son ouvrage

intitulé : VOYAGE A TRAVERS L'AFRIQUE, ainsi qu'une lettre adressée par lui au Cardinal.

.˙.

« **L'Afrique perd son sang par tous les pores**. Un pays fertile qui ne demande que du travail pour devenir l'un des plus grands producteurs du monde voit ses habitants, déjà trop rares, décimés par la traite de l'homme et par les guerres intestines. Qu'on laisse se prolonger cet état de choses, et tout ce pays, retombé dans la solitude, repris par le hallier, redeviendra impraticable au commerçant et au voyageur.

» La seule possibilité d'un pareil événement est une souillure pour notre civilisation trop vantée. Si l'Angleterre, avec ses usines qui chôment la moitié du temps, négligeait de s'ouvrir un marché pouvant donner de l'emploi à ses milliers d'hommes en détresse, ce serait inexplicable.

» Espérons que la race anglo-saxonne ne permettra à aucune autre de la distancer dans les efforts qui doivent être faits pour racheter des millions de créatures humaines de la misère et de la dégradation où elles tomberaient infailliblement si on n'allait pas à leur secours. »

« Partis de Kouaséré, nous fîmes plusieurs étapes dans un pays bien arrosé, pays populeux, où l'on voyait des champs de sorgho d'une végétation luxuriante, et où nous fûmes accueillis avec une tranquillité morne, un calme hostile : les traitants n'y devaient leur sécurité qu'à la crainte inspirée par leurs fusils.

» Néanmoins, les indigènes venaient au camp nous offrir non seulement des vivres, mais des esclaves. Ceux-ci, ordinairement, étaient bâillonnés avec un morceau de bois, placé comme un bridon ; ils avaient en outre la fourche au cou, les mains liées derrière le dos et, de plus, étaient attachés par une corde à la ceinture du vendeur.

« Coïmbra arriva dans l'après-midi avec **cinquante-deux femmes enchaînées** par groupes de dix-sept à dix-huit. Toutes ces femmes étaient chargées d'énormes fardeaux, fruits des rapines du maître. En surplus de ces lourdes charges, quelques-unes portaient des enfants, d'autres étaient

enceintes. Les pauvres créatures, accablées de fatigue, les pieds déchirés, se traînaient avec peine. Leurs membres, couverts de meurtrissures et de cicatrices, montraient ce qu'elles avaient eu à souffrir de celui qui se disait leur maître.

» La somme de misère et **le nombre des morts** qu'avait produits la capture de ces femmes **est au delà de tout ce qu'on peut imaginer.** Il faut l'avoir vu pour le comprendre. Les crimes perpétrés au centre de l'Afrique sembleraient incroyables aux habitants des pays civilisés.

» **Pour obtenir les cinquante femmes dont Alvez se disait propriétaire, dix villages avaient été détruits ;** dix villages ayant chacun de cent à deux cents âmes, un total de **quinze cents habitants !** Quelques-uns avaient pu s'échapper ; mais la plupart — presque tous — avaient péri dans les flammes, été tués en défendant leurs familles, ou étaient morts de faim dans la jungle, à moins que les bêtes de proie n'eussent terminé plus promptement leurs souffrances.

» La bande, qui avait pour escorte des gens du roi, comptait, en surplus des cinquante-deux captives, deux hommes appartenant à Coïmbra, deux épouses du maître, données à celui-ci par Kassonngo et parfaitement à la hauteur de leur tâche, qui était de surveiller les esclaves ; enfin trois enfants, dont l'un portait une idole, également offerte par Kassonngo à Coïmbra, et que ce dernier considérait comme un Dieu tout aussi bon qu'un autre, bien qu'il fît profession d'être chrétien. »

.·.

« Des tombeaux et de nombreux ossements témoignaient de la quantité de victimes qui avaient péri en cet endroit. *Des entraves et des jougs, encore attachés à des squelettes* ou gisant auprès d'eux, montraient également que la traite de l'homme se faisait toujours sur cette ligne. D'autres fourches, d'autres liens pendaient aux arbres, et si peu détériorés, au moins un certain nombre, qu'évidemment il n'y avait pas plus d'un mois qu'ils étaient là. On les avait enlevés à des gens trop affaiblis pour qu'on pût redouter leur fuite, et avec

l'espoir que le peu de forces qui ne suffisait pas à porter le poids des fers, permettrait au malheureux cheptel de se traîner jusqu'à la côte. »

. ˙ .

« Beaucoup d'Arabes sont assez éclairés pour comprendre que le portage à dos d'hommes est le plus précaire et le plus onéreux de tous les moyens de transport ; et ils accepteraient avec joie tout ce qui pourrait le remplacer.

» Sur les lignes occupées par les Portugais, principalement sur les routes qui vont de Bihé à l'Ouroua et au Katannga, il se fait un commerce considérable d'esclaves. La plupart de ces capturés — presque tous sont obtenus par la violence et le rapt — ne sont pas menés à la côté, mais en pays cafre, où ils sont échangés pour de l'ivoire. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'une grande partie des travailleurs fournis par les Cafres aux mines de diamant proviennent de ces marchés.

» Les traitants actuels ne le cèdent en rien à leurs ancêtres, qui inscrivaient leurs *esclaves comme ballots de marchandises*, et en faisaient baptiser cent d'un bloc par l'évêque de Loanda, pour éviter le droit d'exportation ; ils ne le cèdent en rien, disons-nous, à ceux d'autrefois pour la manière d'agir envers l'esclave, et pour l'insouciance à l'égard des moyens qui leur procurent cet article de commerce.

» Les agents qui vont, dans l'intérieur, chercher la marchandise humaine pour les traitants établis sur la côte, sont généralement eux-mêmes des esclaves ; et comme il arrive toujours, — on le voit dans les basses classes de la civilisation, — les opprimés deviennent les oppresseurs les plus cruels de ceux qui se trouvent à leur merci. »

. ˙ .

« **Que ceux qui désirent l'extinction de la traite des noirs se lèvent**, et par leur parole, leur bourse, leur énergie, viennent en aide aux individus à qui cette entreprise peut être confiée.

» Que les personnes qui s'occupent des missionnaires secondent de tous leurs efforts ceux qui travaillent en Afrique, et leur envoient de dignes associés, prêts à vouer leur existence à la tâche qu'ils entreprennent.

» Ce n'est pas par des discours ni par des écrits que l'Afrique peut être régénérée, mais par des actes. Que chacun de ceux qui croient pouvoir y prêter la main le fassent donc Tout le monde ne peut voyager, devenir apôtre ou négociant ; mais chacun peut donner une cordiale assistance aux hommes que le dévouement ou la vocation mène dans les lieux inconnus.

» Toutefois, je recommanderai à tous ceux que la question concerne, de ne pas s'illusionner. Beaucoup de noms seront ajoutés au martyrologe de la cause africaine ; beaucoup de souffrances devront être subies sans plaintes, beaucoup d'années de pénible labeur acceptées sans faiblesse avant que l'Afrique soit vraiment libre et heureuse. »

Lettre de M. Cameron. — Au cours de la conférence faite à Londres par Mgr Lavigerie, le cardinal a donné lecture d'une lettre très importante de l'illustre Cameron, explorateur africain, lettre écrite en français et intéressante par l'accord complet qu'elle établit entre les renseignements et les vues des missionnaires français et catholiques et ceux d'un officier anglais et protestant. Voici cette lettre.

A Son Eminence le Cardinal Lavigerie.

Monseigneur,

Je vois avec beaucoup de joie que Votre Eminence est venue à Londres pour nous recommander à nous autres Anglais la question de la traite.

Pendant les trois ans que j'ai employés à traverser l'Afrique, j'ai été souvent témoin des maux causés par le commerce des esclaves et, auparavant, j'avais passé quatre ans à faire la chasse aux Dahous arabes, qui portaient les esclaves en Asie.

La plupart de ceux qui pensent encore aujourd'hui aux horreurs de la traite, croient que cette question n'intéresse que le transport des esclaves par mer, et que, sur terre, ils ne sont ni si maltraités ni si malheureux.

Monseigneur, **j'ai vu les esclaves à bord des Dahous arabes, accroupis, leurs genoux au menton**, couverts de blessures et de plaies, mourant par manque de boisson et de nourriture, les morts liés aux vivants, et la petite vérole ajoutant sa funeste contagion aux misères dont ils étaient accablés.

Mais cela n'est rien encore, comparativement aux horreurs que l'on voit à terre ; des villages brûlés, des hommes tués en défendant leurs foyers, des provinces entières dévastées, des femmes insultées, des petits enfants mourant de faim, ou, si quelque mère a obtenu d'emporter avec elle son enfant et que le négrier brutal trouve que la pauvre femme ne peut plus porter à la fois son fardeau et l'enfant, c'est ce dernier qui est jeté à terre, et qui a la tête brisée sous les yeux de sa mère.

Des milliers de pauvres gens portent en de lourds fardeaux le butin même que les maîtres cruels ont peut-être volé à ceux qui sont maintenant leurs esclaves, forcés de marcher, même quand ils sont mourants et couverts de blessures, et, en sus de leurs fardeaux, portant des fourches attachées à leur cou.

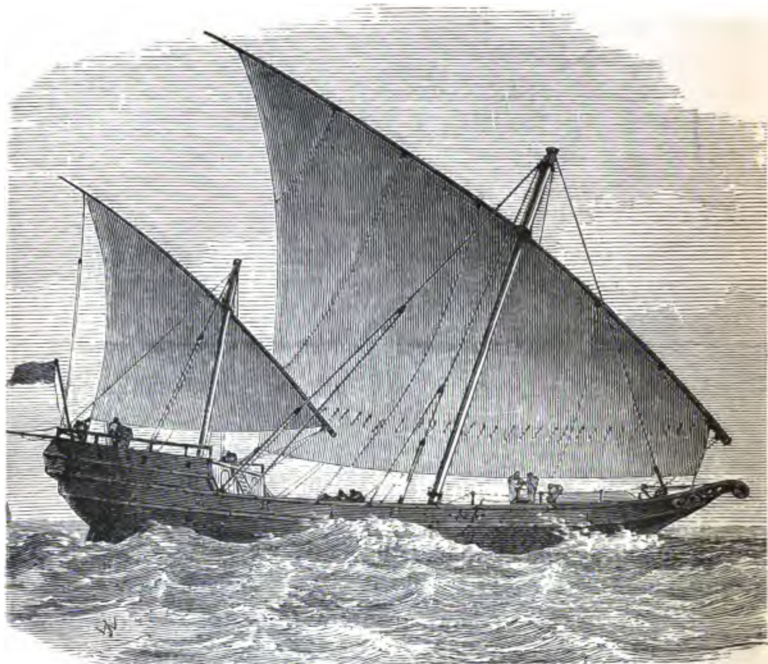
Ces fourches sont de lourdes pièces de bois qui se mettent au cou des esclaves, comme on attache le joug au cou de nos bœufs.

Les arrêts ne leur donnent nul soulagement. Ils sont forcés de construire les abris de leurs maîtres, et ensuite de se coucher, souvent sans manger, au froid et à la pluie. Quand il arrive qu'un pauvre esclave ne peut plus mettre un pied devant l'autre, au lieu d'enlever la fourche qu'il porte au cou, le négrier la lui laisse, de façon à rendre impossible à ce malheureux d'échapper à la mort. Quelquefois, des hommes ou des femmes, laissés de cette manière à côté des chemins, **sont dévorés encore vivants** par des bêtes féroces, moins féroces néanmoins que ceux qui les laissent périr sans aucun secours.

Quelques-uns de ceux qui veulent défendre la traite de terre, disent que c'est une nécessité pour le commerce de l'ivoire. Je sais bien que plusieurs des commerçants arabes

qui vont chercher l'ivoire en Afrique se font marchands d'esclaves, par suite du manque de bras libres pour porter l'ivoire qu'ils ont amassé. Mais les esclaves employés à ce travail ne sont pas le dixième de ceux que l'on fait aujourd'hui.

Les négriers, qui font tant de mal aux missions écossaises et aux commerçants européens du lac Nyassa, ne sont ni Arabes, ni marchands d'ivoire. Ce sont des métis abrutis qui



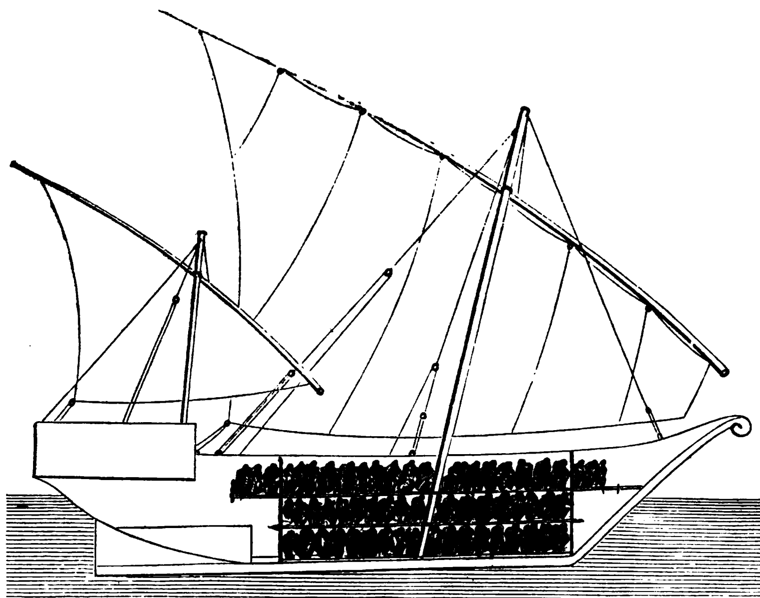
Dahous ou dhow, boutre ou barque de négrier arabe.

veulent avoir ces esclaves parce qu'ils peuvent avec eux vivre sans travailler et se donner les plaisirs brutaux dont ils ont l'habitude. Ils trouvent maintenant le moyen de disposer de leur butin humain en faveur de gens qui se sont engagés à trouver des « émigrés libres. » Tous les pays musulmans et quelques-uns des noirs païens achètent des esclaves et ne pensent guère à l'ivoire.

Les esclaves, qui, auparavant, trouvaient un marché

presque libre en Egypte, sont maintenant transportés dans la Tripolitaine et au sud des provinces barbaresques, à travers le Sahara dont les sables sont parsemés de leurs squelettes.

Les grands chefs indigènes, comme Karougo et Muanga, sans même avoir besoin des provocations qui viennent des négriers étrangers, font la chasse aux esclaves sans avoir souvent d'autre raison que leurs caprices. Ainsi **chaque nè-**



La même, coupe théorique, pour faire voir l'entassement des malheureux esclaves accroupis et cachés entre les planchers.

gre veut en posséder un autre, et l'idée de l'esclavage se mêle au sang africain. Je dois ajouter que tous les systèmes par lesquels on cherche à pallier l'esclavage sont inutiles, que les gens qui y sont assujettis, qu'ils soient appelés « émigrés libres », « apprentis » ou de quelque autre nom que ce soit, sont la même chose sous un autre nom et donnent occasion dans l'intérieur de l'Afrique à la chasse aux esclaves. Si ces systèmes ne sont donc abolis ou changés ra-

dicalement, nous ne réussirons jamais à la supprimer partout. Maintenant, si les gouvernements ne peuvent supprimer la traite de terre par la force, comme le gouvernement anglais l'a fait précédemment sur les côtes occidentales d'Afrique, et travaille encore à le faire dans la mer Rouge et l'océan Indien, **il faut que des gens** de toute religion, de tout pays, de toute nation **s'allient ensemble pour envoyer en Afrique des expéditions** ayant pour seul but l'abolition de l'esclavage.

Quelques-uns (comme les missionnaires) peuvent travailler à ce but par la force morale, mais les autres doivent se servir d'armes matérielles. Si, sur les grands lacs et à quelques autres points de l'intérieur, nous avions quelques petites troupes bien armées et bien disciplinées, **nous parviendrions bientôt à supprimer le transport** des esclaves dans les pays lointains. Jusqu'ici personne n'a rien fait dans ce but, mais **une centaine d'hommes** européens pourraient dominer le lac Nyassa, et il en est de même pour les autres grands lacs et quelques lieux placés sur les routes principales. L'Allemagne vient de devenir la maîtresse d'une grande région de l'Afrique, mais jusqu'à présent elle ne témoigne aucune volonté de soulager les maux de ceux dont elle est désormais la souveraine.

J'espère que vous, Monseigneur, réussirez à exciter un vif intérêt pour cette question de la traite et que vous parviendrez à trouver le moyen de la supprimer.

L'homme qui assurera la liberté à la race nègre sera le plus digne serviteur de Dieu que le monde aura jamais vu

Agréez, Monseigneur, etc.

LOWETT CAMERON.

CHAPITRE IX.

TÉMOIGNAGE DE STANLEY.

LA CHASSE AUX ESCLAVES SUR LE HAUT-CONGO. SCÈNES ÉPOUVANTABLES.

Stanley, en descendant le fleuve qu'il découvrait en 1877, avait signalé la nombreuse population des rives du Congo, dans la partie située entre l'embouchure de l'Arouhimi et les Stanley-Falls, au nord de l'Equateur.

En revenant cinq ans après (1882) dans ces parages, il trouve partout la désolation et la mort. Il surprend les chasseurs d'hommes campés avec leur proie, mais seul, au milieu de centaines de brigands, il se sent impuissant à les combattre. Voici le récit des scènes effroyables dont il a été témoin désolé, et qui dépasse peut-être tout ce qui a été écrit sur ce triste sujet. (1)

.˙.

Le théâtre des massacres. — Fendant le flot jaune du Congo, nous avons maintenant devant nous une largeur et une perspective de fleuve beaucoup plus étendues que l'Arouhimi. Là où il n'est pas entrecoupé par les îlots, le Congo se révèle tout entier à la vue, sur une largeur de quatre kilomètres, c'est-à-dire qu'il est assez vaste pour absorber douze tributaires aussi considérables que l'Arouhimi. Et cependant nous ne sommes encore qu'à 2050 kilomètres de la mer et à 1480 kilomètres de Léopoldville.

Fidèles à la tâche que nous nous sommes tracée, nous

---

(1) H. STANLEY. *Cinq années au Congo.* L'auteur relate les travaux de premier établissement des stations au Congo, de 1879 à 1884. Voir notre ouvrage : le CONGO BELGE ILLUSTRÉ.

appuyons sur la rive droite qui est basse, mais pittoresque, grâce à l'ampleur des forêts. Bientôt nous apercevons **une clairière qui a servi autrefois de marché et qui est aujourd'hui complètement abandonnée.** Pourquoi la population ne se sert-elle plus de ce lieu de réunion ? D'où ce changement d'habitudes ?

Voici : des rumeurs sinistres circulent dans la région. **Il n'est bruit que des crimes commis par les maraudeurs Bahoungas** (nom que les indigènes donnent aux **arabes,** chasseurs d'hommes). Et l'épouvante, la méfiance règnent dans tous les cœurs.

On nous trouve à nous-mêmes un air louche. Les naturels ne sont pas bien sûrs qu'il n'existe point une parenté quelconque entre nous et les féroces chasseurs qui errent, à minuit, sur le grand fleuve et se ruent tout à coup sur la population endormie. Nous portons, comme les brigands, des vêtements d'étoffe ; comme eux nous sommes armés de ces terribles tubes qui vomissent de la foudre et sèment la désolation parmi les hommes. C'en est assez pour nous rendre suspects.

Mais enfin quels sont les misérables qui ont répandu tant de terreur et de deuil dans le pays ? Nous nous rapprochons d'eux sans cesse, voilà qui est clair, et cependant nous ignorons toujours leur origine.

A quatre heures, un second emplacement de marché se présente. Si nous y campions ?... Mais ceux des hommes d'équipage qui sautent à terre avec les câbles d'amarre tombent aussitôt et se relèvent les pieds ensanglantés. C'est que pour défendre le sol de la rive contre les incursions, les naturels y ont planté des tiges de rotin, aiguës comme des pointes d'épingles. Il nous faut donc reprendre notre route et naviguer pendant une heure encore avant de trouver un lieu de campement dans l'épaisse forêt.

Nous passons le lendemain devant le marché bien connu où, en 1877, vendeurs et acheteurs s'arrachèrent brusquement à leurs occupations pour nous attaquer avec une étonnante impétuosité. Ici chaque arbre nous rappelle quelque incident.

Une heure plus tard, nous rencontrons un quatrième

marché qui se dépeuple complètement à notre approche. Mais l'espèce de vapeur moite que répand la grande chaleur du jour obscurcit les choses et nous empêche de distinguer la configuration de l'autre rive.

Un peu plus loin, toutefois, le brouillard s'étant dissipé, nous voyons le terrain s'élever et former de gracieuses éminences boisées qui s'épanouissent au milieu d'un perpétuel printemps ; et çà et là se profilent des bosquets de bananiers appartenant à de minuscules hameaux qui occupent d'étroites clairières. Ces hauteurs se rattachent sans doute aux rives du Bierré, près de Jamboumba.



H. Stanley, à son premier voyage.

La flottille des chasseurs d'esclaves. — Nous contemplons les îlots, qui recommencent à se montrer au milieu du Congo, lorsqu'il nous semble remarquer au loin *de ces mouvements d'aviron* qui, en soulevant l'eau, lancent des reflets semblables à ceux d'un rayon de soleil sur un miroir. Je braque du côté des îles ma lunette d'approche. Nous ne nous sommes pas trompés. *Il y a là-bas une foule de canots ;* ils sont même si nombreux qu'on les dirait réunis pour un combat. Que signifie cette rencontre ? Ces bateaux sont-ils ceux des terribles Bahoungas ?

L'*En-Avant*, se détachant de la baleinière qu'il a remorquée jusqu'ici, pousse une pointe du côté où l'on aperçoit l'immense flottille. Et nous ne tardons pas à voir une file interminable de canots qui montent le fleuve, en glissant, — en rampant presque, — sous le feuillage des arbres qui ombragent l'eau. La colonne d'embarcations peut bien avoir cinq kilomètres de longueur et **j'évalue le nombre des canots à un millier.** Les plus nombreuses flottilles, que nous ayons jamais rencontrées, ne sont plus que des pygmées à côté de cette armée de pirogues.

Qu'adviendrait-il si on nous attaquait ? En supposant chaque barque montée par cinq individus, nous avions devant nous 5000 hommes qui pouvaient facilement nous accabler sous leur nombre, leur armement fût-il de beaucoup inférieur au nôtre.

En pareil cas la véritable valeur réside dans la prudence. Nous n'étions en mésintelligence avec personne, les Bouhangas eux-mêmes qui nous étaient inconnus, ne soupçonnaient pas les sentiments que nous inspirait le bruit de leurs exploits ; bref, nous n'avions aucune raison de préluder à nos labeurs par des batailles. Aussi donnai-je l'ordre à l'*En-Avant* de battre en retraite, et notre flottille se remit en marche parallèlement aux canots entrevus de loin et qu'elle perdit bientôt de vue.

Un orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, épilogue habituel des journées brumeuses comme celle-ci, nous obligea à faire halte vers quatre heures et demie. Nous trouvâmes heureusement un excellent abri, où nous passâmes la nuit sans nous ressentir de la tempête.

Un grand village incendié et désert. — Le lendemain, nous étions depuis deux heures en chemin, quand le mur de forêts qui bordait la rive présenta une solution de continuité. Je reconnus l'emplacement d'un village que j'avais désigné sur ma carte de 1877, sous le nom de Maouembé.

Mais alors la localité était fortement retranchée derrière des palissades, tandis qu'aujourd'hui *il n'y avait plus même la moindre hutte.* En nous rapprochant, nous pûmes distinguer les débris de quelques bouquets de bananiers, en



Une boma, village entouré de palissades. Rives du Congo. Canots indigènes.

même temps que les traces des sentiers blanchis qui menaient du bord de l'eau à la petite ville ; *mais plus rien ne remuait, plus rien ne vivait en ces lieux.* Les haies, les cônes des poulaillers, et les toitures basses et larges des maisonnettes qui se dessinaient naguère à l'arrière-plan, tout avait disparu. Arrivés à front de l'endroit, nous reconnûmes les signes d'**un récent incendie**. Le feuillage, et même les troncs argentés des plus hauts arbres, avaient été roussis par quelque chaleur artificielle ; les bananiers, terriblement clairsemés et endommagés, agissaient tristement leur frondaison déguenillée, comme des pauvres implorant l'aumône. Alors nous ralentîmes notre marche, pour contempler à loisir ce tableau et en rechercher la signification.

Six années auparavant, nous étions passés devant cette localité à toute vitesse, sans nous arrêter une fois, voulant déjouer tout projet hostile de la part des indigènes, pour le cas où ceux-ci eussent été mal disposés. Depuis, le village avait cessé d'être, comme s'il n'eût jamais existé qu'en rêve. Que s'était-il donc passé ?

Un peu plus loin, un autre phénomène attira nos regards. Deux ou trois grands canots, dont une des extrémités était fichée en terre, se dressaient tout debout sur la rive, comme des colonnes fondues et creuses, Que pouvait signifier ce fantastique spectacle ? Chacun des canots devait peser, au bas mot, une tonne. Pour soulever pareil poids, il avait évidemment fallu un grand nombre de bras, et des bras robustes encore. Ce n'était point là l'œuvre des nonchalants sauvages aborigènes. Mais alors !.... Et bien ! il n'y avait que les **Arabes** qui eussent pu accomplir ce tour de force ; *ces canots,* droits comme des sentinelles, *trahissaient l'apparition des chasseurs d'esclaves* au-dessous des Stanley-Falls !...

Plus tard, nous apprenons que la ville de Yomburri occupait précédemment ce site aujourd'hui désert.

Désespoir des malheureux incendiés. — En attendant, nous ne tardons pas à apercevoir, sur le même côté du fleuve, une nouvelle scène de désolation et de misère. Ici, c'était *une ville entière brûlée,* les palmiers abattus, les bananiers ravagés, et le même étrange spectacle de canots dressés

de toute leur hauteur. Mais il y avait au moins des êtres humains capables de nous fournir l'explication de ces mystères. Environ 200 indigènes se tenaient en effet accroupis sur la berge, devant les décombres. Quelques-uns avaient la tête enfouie dans les mains, d'autres regardaient tristement le vide, d'autres encore, le menton appuyé sur la main, nous dévisageaient d'un air de stupide indifférence.

« La cruauté des hommes s'est abattue sur nous », semblaient-ils dire. « Nous avons tout perdu : biens, bonheur, espérance. Quel mal nouveau pourriez-vous nous faire ? Nous avons tant souffert que vous ne pourriez imaginer des supplices plus cruels ».

Je donnai ordre à Youmbila d'interroger ces malheureux. Alors, un vieillard, qui paraissait accablé de désespoir, se leva et commença à nous raconter l'histoire de leurs malheurs avec une extrême volubilité.

Récit d'un indigène. — Le village avait été envahi à l'improviste par une bande d'hommes qui faisaient retentir les ténèbres de leurs clameurs féroces et d'une assourdissante fusillade. **Ces brigands avaient égorgé tous les habitants qui tentaient de s'échapper des huttes en feu** ; pas un tiers de la population mâle n'avait eu la vie sauve, et le plus grand nombre de femmes et d'enfants avaient été enlevés et emportés, Dieu sait où.

— Et dans quelle direction ces malfaiteurs se sont-ils éloignés ?

— Ils ont remonté le fleuve. Il y a de cela huit jours.

— Ont-ils incendié tous les villages ?

— Tous sans exception, des deux côtés de la rivière.

— Et comment sont-ils faits, ces brigands ?

— Ils ressemblent aux noirs que vous avez sur vos bateaux et sont vêtus d'étoffes blanches.

— Bah !... Et quels sont les gens que nous avons aperçus hier près des îles, montés sur des centaines de canots ?

— Ils sont des nôtres. Ce sont les riverains de droite et de gauche qui se sont réunis pour se défendre mutuellement contre toute nouvelle attaque. La nuit ils s'en vont dans les champs chercher leur nourriture ; le jour, ils vivent

dans les îles et tiennent leurs canots constamment prêts, de crainte que les cruels étrangers ne reparaissent. Mais vous, que faites-vous ici ?... Allez vous-en ! Tous les étrangers sont cruels (1). Si vous avez besoin d'ivoire, allez en demander aux brigands qui nous ont pris tout ce que nous possédions. Faites-leur la guerre si vous voulez. Quant à nous, il ne nous reste plus rien. »

Et le vieillard, étendant ses mains calleuses et ridées, ponctuait son discours de gestes et d'effroi.

Nous nous remettons en marche en accélérant le plus possible notre vitesse. Désormais nous ne *pouvons plus faire six kilomètres sans rencontrer de lugubres traces de carnage et de destruction.* Partout des arbres calcinés, des canots dressés tout debout, des palmiers couchés sur le sol, des maisonnettes en ruines. A quatre heures de l'après-midi, nous avions compté *douze villages entièrement consumés par les flammes*, et qu'habitaient naguère huit communautés distinctes.

En face de Yavounga sur la rive gauche, est situé le district de Yaporo. Nous nous y installâmes pour examiner le voisinage et, nous aidant de lunettes d'approche, nous pûmes nous assurer que le récit du vieillard ne contenait pas l'ombre d'exagération. Plus une maison n'était visible sur le territoire, jadis si peuplé, de Yaporo, où j'avais remarqué en 1877 une grande ville bâtie sur l'argile rougeâtre de la rive et où des indigènes nous avaient même livré un rude combat au cri de : « *Ya Marioua !* »

Dans la matinée du 17 novembre, nous nous attardions sur la rive à couper du bois, lorsque nous aperçûmes sur le fleuve un objet couleur d'ardoise qui descendait avec le courant. L'*En-Avant* gagna le large, et un de nos hommes arrêta l'épave avec une perche à sonder. Horreur ! c'étaient **deux cadavres de femmes liées ensemble** par une corde !.... Et à en juger par l'état des deux corps, le drame ne remontait qu'à douze heures au plus !....

(1) Cette assimilation des blancs avec les Arabes dans l'esprit des indigènes de cette région, explique pourquoi Stanley eut à soutenir tant d'attaques de leur part à son premier voyage.

Le camp des traitants arabes. — Tout en cherchant à nous expliquer ce crime atroce, nous continuâmes à longer la rive, jusqu'à l'extrémité supérieure de la courbe que décrit le fleuve au-dessus de Yavounga. A peine eûmes-nous contourné ce croissant que nous vîmes une masse d'objets blancs amassés devant le débarcadère d'un village. A l'aide de mes jumelles, je reconnus des groupes de tentes. *Nous avions rejoint les Arabes de Nyangoué.*

Ces Arabes étaient évidemment en force, car leur camp, entouré d'une palissade improvisée, occupait un vaste espace de terrain.

Nous nous formons en ligne et continuons à avancer. A notre approche un véritable remue-ménage se produit sur la rive. Une multitude d'hommes, gesticulant avec animation et en proie à une surexcitation visible, s'assemblent sur la berge. On aperçoit un grand nombre de canots amarrés au débarcadère et dont la présence explique toutes les nocturnes incursions dont nous venons de contempler les tristes effets. Ces gens sont évidemment descendus de Nyangoué par les Stanley-Falls.

Une lutte terrible se livre en moi. Pendant un instant, *je me sens irrésistiblement poussé à châtier les auteurs de tant de massacres et de forfaits.* Le souvenir des maisons veuves de locataires, des habitants arrachés à leurs demeures, et de ce pauvre vieillard si éloquent en sa douleur, et de ces cadavres de femmes pourrissant au milieu du fleuve, — ce souvenir affreux semble avoir une voix et *crier vengeance.*

Et cependant la réflexion me vient. De quel droit me ferais-je le justicier de l'Afrique ? Et à quoi bon faire justice ? Tous ces crimes diaboliques sont consommés, les cendres des habitations brûlées se sont refroidies ; le sang répandu a déjà séché sur le sol. Pourtant !... pourtant, les captifs sont toujours entre les mains de leurs ravisseurs, il y a encore là des douleurs toutes fraîches à soulager, des larmes dont la source est loin d'être tarie. D'ailleurs à quoi nous servira plus tard cette fertile région, si nous souffrons que les barbares viennent la dévaster, la mettre à feu et à sang, la dépouiller de toutes ses richesses ?

Mais j'ai beau raisonner et chercher à m'exciter moi-même à la vengeance. Ma conscience me dénie toute autorité, et m'interdit formellement le rôle de censeur, de juge et de bourreau. Je ne représente aucun gouvernement constitué ; les deux parties sont censées être dans les meilleurs termes avec moi ; les forts ont exterminé les faibles, mais je n'ai pas mandat d'intervenir. Ah ! si j'avais surpris les malfaiteurs en flagrant délit. Assister à des crimes aussi affreux, sans s'y opposer, c'est s'en faire complice. Mais le drame était maintenant un fait accompli, et je n'étais pas fondé à m'ériger en tribunal vis-à-vis des coupables.

D'ailleurs j'étais impuissant.

Nos bateaux ayant, selon la coutume, annoncé leur arrivée par quelques coups de fusils simplement chargés à poudre, les Arabes nous répondirent par des salves analogues et, nous abordant en canots, nous saluèrent dans la langue « souahili », — langue de la côte orientale d'Afrique ; — nous répondîmes par des paroles de paix.

Débarqués, nous établîmes notre camp un peu au-dessous du camp arabe ; et quelques minutes plus tard nos employés zanzibarites échangeaient force poignées de mains avec les Manyémas, esclaves d'Abed-ben-Alim, qui avaient envahi et ravagé la région pour en rapporter de nouveaux esclaves et de l'ivoire à leur maître.

Cette horde de bandits — car elle ne méritait pas d'autre nom — opérait sous le commandement de plusieurs chefs, dont Karéma et Kibourouga étaient les principaux. Elle avait quitté, seize mois auparavant, la ville de Ouané Kiroundou, située à environ cinquante kilomètres de Vinya-Njara.

Etendue de la dévastation. — Pendant onze mois, la bande avait mis à sac toute la région qui s'étend entre le Congo et le Loubiranzi, sur la rive gauche. Et elle s'était engagée à faire la même monstrueuse besogne entre l'Arouhimi et Ouané Kiroundou. En étudiant ma carte, je découvre que la région dévastée, sur la rive droite et la rive gauche, occupe une superficie de plus de 55,000 kilomètres carrés — soit le double de l'étendue de la Belgique, 3,200 kilomètres

carrés de plus que l'Irlande — et qu'elle a une population d'environ *un million d'âmes.*

A l'époque où elle avait quitté Kiroundou, la bande se composait de 300 hommes, armés de fusils à pierre ou de fusils se chargeant par la culasse ; et elle était renforcée d'autant de femmes et d'enfants. Après avoir consacré toute la matinée aux cyniques récits de leurs aventures, ces misérables me laissèrent voir, dans l'après-midi, la moisson humaine qu'ils avaient faite.

Le parc de bétail humain. — Leur camp était établi à environ 125 mètres du nôtre et protégé par une haie construite avec les débris des maisonnettes de Yangambi, brûlées par eux. Au milieu de l'enclos, s'élevaient des rangées de hangars qui couvraient un espace d'une centaine de mètres, et devant le débarcadère je comptais cinquante-quatre canots capables de contenir, selon leur dimension, de dix à cent personnes chacun. Le camp est littéralement bondé de monde. *De tous côtés, des groupes de noirs, immobiles ou errant, silencieux et mornes*, tranchant sur les costumes blancs des Arabes ; on aperçoit sous les hangars *des corps nus*, étendus dans toutes les postures ; d'innombrables rangées de jambes, appartenant à des malheureux endormis ; des petits enfants dont les formes naissantes indiquent encore à peine leur sexe ; et çà et là *un troupeau de vieilles femmes* entièrement nues, ployant sous des paniers de charbon, ou des tas de cassave ou de bananes, et conduites par deux ou trois bandits armés de carabines.

En examinant le tableau de plus près, je m'aperçois que la plupart de ces infortunés sont *chargés de chaînes ;* les jeunes gens ont autour du cou des *carcans*, que des anneaux retiennent à d'autres carcans, de sorte que les captifs marchent par groupes de vingt. Les enfants de plus de dix ans ont les jambes attachées par des *anneaux de cuivre* qui gênent tous leurs mouvements, les mères par des *chaînes* plus courtes qui festonnent leur sein et y maintiennent les enfants en bas âge. *Pas un homme adulte parmi ces prisonniers.*

De toutes parts, les reliques de cent incursions jonchent le sol. Ce sont : des tambours, des lances, des sabres, des cou-

telas, des assagaies, des arcs, des flèches, des ustensiles de fer de fabrication indigène, des avirons, des cornets à bouquin en ivoire, des idoles de bois, des perles, des vêtements de médecins-fétiches, des filets de pêche de toute grandeur, des boucliers de bois ou de jonc, grands comme des portes de cabanes, des paniers, des gourdes, des pots à bière, des outils, des canots, des habits d'herbes sèches, — *une dépouille complète de village aborigène.*

Tout cela est répandu pêle-mêle ou empilé sur le sol, avec des tas de cassave ou de bananes, et au milieu des malheureux noirs accroupis. Pas un demi-mètre carré de terrain qui ne redise l'histoire des rapines exercées par les barbares.

Quant à moi, tout en cherchant à dissimuler les sentiments d'horreur que m'inspirait un tel spectacle, **j'étais au milieu de tout cela comme dans un rêve,** et me figurais les bandits se glissant furtivement, la nuit, dans les villes vouées à la destruction, s'avançant à pas de loup au milieu d'un silence à peine interrompu, çà et là, par le chant lointain des cigales ou le coassement des grenouilles ; puis s'élançant sur les cabanes en brandissant leurs torches allumées, en répandant partout les flammes de l'incendie, en mitraillant les troupeaux affolés et désarmés d'indigènes, arrachés à leur sommeil pour être plongés aussitôt, après une agonie d'une minute, dans l'infini sommeil des morts.

Et j'aurais voulu être seul et pouvoir prendre ma tête dans mes mains, et réfléchir longuement à la ruine subite qui s'était ainsi abattue sur Bandou, Yomburri, Yangambi, Yaporo, Yakousou, Oukanga, Yakondé, Itouka, Yaryembi, Yarouché, Isangi et bien d'autres villages encore.

De leur propre aveu, les ravisseurs d'esclaves **n'ont actuellement avec eux que 2300 captifs.** Et cependant ils ont parcouru comme un fléau, tuant et détruisant sans pitié tout ce qu'ils rencontraient, un pays aussi étendu que l'Irlande ; **118 villages,** représentant quarante-trois communautés plus vastes, **ont été ravagés,** et cette œuvre d'extermination n'a rapporté aux exterminateurs que 2300 esclaves, femmes et enfants, et environ 2000 défenses d'ivoire. La quantité de lances, de sabres, d'armes de toute espèce, qui



Un explorateur poursuivi par les sauvages.

font partie du butin, indique que des milliers d'hommes adultes sont morts en combattant. En supposant que chacun des 118 villages n'ait eu qu'une population de 1000 personnes, les Arabes n'en ont enlevé que deux pour cent, et en faisant la part des accidents qui surviendront pendant le voyage de Kiroundou et de Nyangoué, des effets qu'exerceront les tortures de la captivité, et les maladies épidémiques engendrées par la malpropreté et les privations, on peut calculer que ces sanglantes aventures n'auront donné qu'**un bénéfice de un pour cent** à leurs tristes héros.

Ces misérables m'assurent que plusieurs convois d'esclaves, tout aussi nombreux que celui-ci, sont déjà arrivés à Nyangoué. **Cinq expéditions** sont venues et reparties avec un butin de captifs et d'ivoire, et ces cinq expéditions ont épuisé et vidé le vaste territoire au milieu duquel nous voyageons. Pour le moins, **les brigands ont captivé 10,000 esclaves.** Et la moitié de ceux-ci ayant péri en route, il n'en est arrivé à Nyangoué, Kiroundou et Vibondo, que 5000 environ, soit un demi pour cent de la population. Et que de sang versé, que d'existences brisées, pour obtenir ce résultat! Dressons cet affreux bilan :

Calcul effroyable. — Dans les 118 villages mentionnés plus haut, les Arabes ont fait 3600 esclaves. Il leur a fallu tuer pour cela 2500 hommes adultes pour le moins, et, de plus, 1300 de leurs captifs ont succombé en route au désespoir et à la maladie. Etant donnée cette proportion, la capture des 10,000 esclaves par **les cinq expéditions d'Arabes n'a pas coûté la vie à moins de 33,000 personnes!...** Et encore, quels esclaves que ceux que je vois là enchaînés, et pour lesquels frères, pères et maris ont répandu leur sang!... De faibles femmes, de tout petits enfants!... Pour jeter dans les fers un garçon de quatre ans, on a sacrifié des familles entières de six personnes!

Telles sont les réflexions qui nous accablent devant ce terrible spectacle. A tout instant, le cliquetis des fers écorche nos oreilles, tandis que le regard saisit les pénibles mouvements d'une main qui cherche à desserrer un carcan, ou d'un pied s'agitant nerveusement pour secouer la douleur produite

par une chaîne qui s'enfonce dans les chairs. Et on n'imagine pas les rances odeurs de ces troupeaux d'esclaves accroupis dans l'ordure. L'air en est empesté. Comment des malheureux, liés ensemble par vingtaines parviendraient-ils à se débarbouiller, à donner le moindre soin à leurs personnes ?

Seules, les vieilles femmes jouissent d'une certaine latitude. On les amène dans les champs pour récolter de la cassave et cueillir des bananes, sous l'œil d'un carabinier, prêt à tenir en respect l'indigène qui s'aviserait de venir venger ses frères. Les victuailles que rapportent ces malheureuses sont maigres. On les jette à terre en tas devant les groupes de *captifs affamés, qui se les disputeut comme des chiens.* La plupart des prisonniers sont enchaînés depuis plusieurs mois. *Leurs os qu'on voit saillir semblent vouloir percer leur peau flétrie,* et les yeux démesurément grandis par la souffrance, ressortent au milieu des faces caves et décharnées, comme autant de muets appels à la pitié, à la clémence.

Les bourreaux. — Et pourquoi cet immense sacrifice d'existences, pourquoi cette abominable servitude ? Parcequ'il y a quelque part un vieil Arabe, un loup à face humaine, qui a des instincts sauvages à satisfaire. Ce vieux scélérat a voulu avoir des esclaves pour les vendre à d'autres Arabes, et se trouvant possesseur d'une assez grande quantité de fusils et de poudre, il a armé 300 hommes et les a lâchés sur l'intérieur de l'Afrique, comme un gentilhomme européen met des carabines entre les mains de ses hôtes, pour tuer le gibier de son parc. Si l'on évalue à trois litres le sang versé par chaque victime de cette campagne de meurtre, on constate que *ce seul Arabe a fait répandre 12,950 litres de sang humain,* de quoi emplir une citerne où l'on noierait facilement le chef des assassins et toute sa bande !

Je m'explique maintenant la peur que manifestaient les Basokos du Biyerré, en apprenant que nous nous disposions à monter le Congo. Le nom de « Bahoungas » donné par eux aux envahisseurs, était un nom quelconque inventé pour désigner les bandits. Et ils espéraient que nous nous trouverions aux prises avec ces Bahoungas, et que nous nous

entredétruirions, de façon à délivrer d'un coup le Congo de tous les étrangers, — amis ou ennemis — qui s'y aventuraient.

Nous échangeâmes des présents avec Karema et ses sanguinaires acolytes qui mirent à notre disposition des guides, chargés de nous servir d'interprètes aux Stanley-Falls ; puis, impatients de quitter ces lieux maudits, nous nous rembarquâmes le 28 novembre, à destination des cataractes.

CHAPITRE X.

TÉMOIGNAGE DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS.

En 1878, il y a donc une dizaine d'années, le cardinal Lavigerie, à la demande du Souverain-Pontife, envoya des Missionnaires d'Alger (1) évangéliser les régions de l'Afrique récemment explorées. Plusieurs caravanes de missionnaires prirent la voie de Zanzibar, Bagamoyo, Tabora, sous l'escorte de chefs arabes, notamment du fameux Tippo-Tip lui-même, et se dirigèrent vers les Grands Lacs. Ce sont les seuls français qui, même jusqu'à nos jours, aient pénétré dans ces lointains parages. Aujourd'hui 45 de leurs membres dirigent 11 stations formant 4 vicariats apostoliques.

Le premier est le vicariat du lac VICTORIA-NYANZA, dont la principale résidence est *Roubaga*, la capitale même du cruel Mouanga, fils de Mtésa et roi de l'Ouganda.

Le second est celui du HAUT-CONGO (belge) dont les résidences, situées sur la rive occidentale du Tanganika, sont : *Kibanga*, au nord-ouest, et *Mpala*, à l'ouest.

Le troisième est celui du TANGANIKA, rive orientale, avec la ville célèbre d'*Oudjiji* et la station de *Karéma*.

Le quatrième porte le nom de Mission de l'OUNYANYEMBÉ,

---

(1) La Congrégation des Missionnaires d'Alger, dits *Pères Blancs*, fut fondée vers 1868 par Mgr Lavigerie. Elle compte actuellement 200 membres; 12 Pères ont été martyrisés au Sahara et dans l'Afrique centrale. — Son noviciat général est à la *Maison Carrée*, près d'Alger ; plusieurs succursales sont à Lille, pour le nord de la France ; à Woluwe, près Bruxelles, pour la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. La Procure générale est à Paris, rue du Regard, 11.

Les *Pères Blancs* portent une tunique blanche (la gandourah arabe), parfois aussi le burnous, manteau blanc. Ce costume africain les a rendus populaires parmi les arabes, dont plusieurs d'entre eux parlent la langue.

ayant une résidence à *Tabora*, grand marché d'esclaves, et deux autres à *Kipalapala* et *Kamoga*.

Les missionnaires français sont donc à même d'observer les effets de la traite et parfois de soulager les malheureux noirs ; c'est pourquoi nous joignons ici leur témoignage à celui des explorateurs anglais.

I. Extraits (1) du journal des missionnaires d'Alger.

« La **caravane d'Arabes** qui, depuis plus d'un an, fait son commerce dans le Marungu, est passée chez nous malgré les appréhensions du chef de cette caravane. *Il me donna un enfant* pour sa bonne venue et *je pus racheter treize enfants*, de tout petits enfants qui ne pouvaient suivre la marche et qu'on devait porter,ainsi que les malades et que *pour quelques sous* on nous laissait. On aurait bien voulu notre bateau pour aller sur le lac, au moins jusqu'à l'Uguha, mais il nous est impossible de nous prêter à un tel commerce... Encore **cent cinquante créatures humaines** qui suivent, la chaîne au cou, le chemin si rude de l'esclavage. Plusieurs autres caravanes, qui étaient aussi dans le Marungu à y faire leur boule de neige, sont également passées par ici. Tipo Tipo doit y revenir aussi avec Kampa Kampa son frère, celui-là même qui a conduit la caravane de nos Pères, avec Mohammed ben Raffan ; ils doivent y faire une grande guerre. »

∴

« On devrait bien, dans les pays d'Europe où l'on veut abolir le commerce arabe, aller un peu plus vite, dire un peu moins de paroles et agir un peu plus : ce ne sont pas les paroles qui guériront cette plaie, mais les actes. Congrès, conférences, meetings, partout on pérore ; on parle bien, si vous voulez ; mais au loin et sur les lieux de l'intérieur de l'Afrique, où l'on a eu vent de tout cela, on s'agite et on augmente la traite sans qu'il y ait personne pour s'y opposer. »

---

(1) Cités comme pièces justificatives au Discours du Cardinal Lavigerie à Saint-Sulpice. Les faits se rapportent aux années 1880-83.

.....« Mzovera, instrument fidèle entre les mains de l'Arabe Zed de Tabora, occupé depuis plus d'un an à dépeupler le Marungu, se trouve cette fois, malgré ses appréhensions, forcé de traverser notre petit territoire avec son triste butin, fruit de ses exploits. Rencontrant dernièrement un de nos hommes, il lui fit part ouvertement de ses craintes et de son désir de suivre une autre route, craignant d'étaler à nos yeux ses captures humaines. Son butin se compose d'ivoire et d'esclaves ; ces derniers au nombre de *deux cents : femmes, hommes et enfants, se trouvent enlacés dans de longues chaînes comme des grains de chapelet.*

« Caravane lourde, dit Mzovera, à nulle autre pareille ; douze jours chez Kyula ; neuf chez Katela ; il devra rester vingt et un jour chez nous avec des gens épuisés par la fatigue, les mauvais traitements et le manque de nourriture. Dans le but d'abréger son voyage et ses dépenses, il aurait voulu louer nos bateaux pour conduire ses esclaves à Ujiji, comptant également que *son monde, souffrant du mal de mer, économiserait la nourriture ;* nous nous sommes refusés avec indignation à son honteux stratagème. Il fut donc dans la nécessité de nous céder une partie de ses esclaves, ne pouvant leur procurer la nourriture qui leur était strictement nécessaire pour ne pas succomber d'inanition.

Nous avons pu racheter ainsi onze enfants dont deux sur le point de mourir, réduits à l'état de *squelettes :* aussi avons-nous pu nous les procurer *pour sept francs.*

» Très volontiers nous nous entretenons avec les plus grands qui nous donnent les détails les plus navrants sur leur existence. Dans leur ingénuité enfantine, ils nous disaient : « Ces *Wangwana* (1) nous brisent les jambes, ils nous prennent pour nous faire mourir de faim, marcher sur les pierres ; nous n'en voulons plus. Nous voulons rester ici chez le blanc, nous y sommes si bien ; au moins nous pouvons manger. »

Un pauvre petit qui avait certainement été pris à la ma-

(1) Les Wangwana (Ouangouanas) sont des nègres de Zanzibar, engagés comme soldats ou comme porteurs, par la plupart des caravanes européennes ou arabes dans l'Afrique. Ils servent aussi bien les missionnaires et les explorateurs que les chasseurs d'esclaves.

melle (il peut avoir de deux à trois ans) disait à l'un de ses camarades : « Il faut nous échapper et repartir auprès de notre mère ; » il doit être à sept ou huit jours de chez lui. Son petit camarade vint immédiatement m'avertir : « Kabwilé veut se sauver,» me dit-il.— Le P.Moinet le consola de son mieux. « Attends un peu, mon enfant, lui dit-il, les pluies sont encore abondantes, les rivières sont fortes et les chemins mauvais. — Mama! Mama! nataka mama: maman, maman, je veux maman. — Il est trop tard aujourd'hui, lui répond le Père, et puis, si tu pars, les Wangwana vont encore te prendre et te faire souffrir, alors tu ne pourras plus voir ta maman ; si tu restes avec moi, tu la reverras, et les Wangwana ne pourront plus te faire de mal. » L'enfant finit par se rendre aux raisons du P. Moinet et par se calmer.

« Tout ce petit monde nous fut cédé uniquement parce qu'il encombrait la caravane ; sans cette raison nous n'aurions pu les racheter ; à Ujiji, ils auraient été vendus plus chers. Pendant son séjour, Mzovera ne manqua pas à la visite du matin. D'ailleurs, outre la politesse dont les Arabes sont parfois prodigues, la visite était gratuite : aussi se faisait-il suivre de vingt ou trente malades qui tous recevaient les soins du P. Moinet. »

. • .

«..... Je viens au triste spectacle que j'ai en ce moment sous les yeux. La caravane que nous avons actuellement sur notre territoire se compose non seulement d'enfants cruellement arrachés à l'affection de leurs parents, mais aussi de vieillards qui se voient forcés de partager les tortures d'un enfant, d'un petit-fils peut-être. La jeunesse est méprisée, la vieillesse outragée, l'infirmité même ne trouve pas grâce dans le cœur de ces cruels barbares, qui, les confondant tous, leur font endurer les mêmes souffrances en leur tenant les jambes fortement serrées dans de gros morceaux de bois percés. »

. • .

«..... *Quels crimes ont donc commis ces enfants*, ces pauvres vieillards, dit le P. Moinet à Mzovera, le chef de la troupe esclavagiste. — Ils se sauveraient, répond Mzovera. — Mais

alors pourquoi retirer ces pauvres gens de leur pays ? Pourquoi ne pas les y laisser mourir en paix ? — Pour en tirer un bénéfice en les vendant. — Mais quel bénéfice tireras-tu de ces vieillards avancés en âge, sans force, qui, peut-être, trouveront la mort pendant le trajet ? Pas un de tes esclaves n'arrivera au terme si tu les prives ainsi de nourriture : deux sont déjà morts chez nous ; de plus, pour une somme dérisoire nous t'avons racheté d'autres mourants. Pourquoi ne soignes-tu pas mieux tes esclaves ! — Comment veux-tu, lui répond Mzovera, que des gens qui n'ont qu'une maigre ration, et une seule encore par jour, puissent engraisser. »



Les Rougas Rougas, incendiant, traquant les indigènes jusque dans leurs cachettes souterraines.

» J'avoue que mon cœur se fendit de pitié pour ces pauvres esclaves, et d'indignation envers ce cruel traitant. Quand donc le règne pacifique de Notre-Seigneur viendra-t-il rendre à ces pauvres peuples la dignité qu'ils ont perdue !

.˙.

« Dans nos pays du centre de l'Afrique, on redouble de fureur, on vole, on pille, on enchaîne, on est sur le point de voir des pays entiers anéantis et réduits en immenses déserts.

Le Manyéma est traversé en tous sens, pressuré jusqu'à la dernière goutte ; à Mtowa, débarcadère du Manyéma, **il n'y a pas de jour où les bateaux ne chargent des centaines d'esclaves**. Le Marungu est aussi traversé en tous sens avec d'autant plus d'acharnement que la race des Maringa, des Watana, des Malemba reçoit une bonne rémunération, et, dans l'espace de moins de deux mois, nous avons vu passer à notre station plus de **quatre cents esclaves : c'est le signe d'une agonie prochaine.** »

⁂

« Mzovera part avec sa caravane ; nous demandons aux enfants que nous lui avons rachetés s'ils veulent partir avec leur ancien maître. « *Rawe*, *Rawe*, non, disent-ils, nous restons avec toi, ici. »

» Pour remplacer Mzovera, il arrive ce soir une *seconde caravane et un bateau très chargé.* On fait descendre une partie des esclaves sur le rivage, encore des chaînes, des cangues; mais on hésite à faire sortir les enfants, on pousse le bateau au large et à l'ancre. « Les blancs sont là, dit le chef de la caravane, ils nous voient, nous ne descendrons les enfants qu'après leur départ. »

« Nous étions en effet sur un petit tertre qui surplombe le port. Le spectacle de ces caravanes d'esclaves revêt toujours la même forme de tristesse : c'est la force qui prime le droit, même celui de vivre ; c'est la souffrance étalée sous toutes ses formes plus lugubres les unes que les autres ; c'est le sentiment naturel le plus pur méprisé ; c'est la famille brisée, l'amitié rompue ; c'est l'image de la mort s'avançant à pas comptés. Ils sont cependant troublés par le passage des Wangwana (Zanzibarites) qui aiment le pays pour les esclaves ; car, outre que l'esclave Marungu est à bas prix, on l'estime comme travailleur. Il y a aussi un autre sujet de trouble causé par la présence de quelques Ounyamouézi qui sont venus dans ces contrées pour chasser l'éléphant, s'y sont établis et ont voulu imposer leur autorité en combattant et en frappant d'impôts les indigènes, qui les détestent. »

II. — MISSION DE KIBANGA, COTE OUEST DU TANGANIKA.

Lettre du P.Moinet, adressée à S. E. le cardinal Lavigerie. (1)

Kibanga, 3 Décembre 1887. Fête de S. François-Xavier.

Eminence....

Les brigands. .... La matinée se passe comme à l'ordinaire. Vers midi nous commençons à voir sur les collines qui entourent notre station des nègres qui semblent fuir en se dirigeant vers notre *tembé* (2). Les premiers arrivés nous apprennent qu'un chef métis esclavagiste (3) de l'est du Tanganika vient fondre sur la contrée. Beaucoup d'indigènes éloignés de la Mission se sauvent chez nous, avec tout ce qu'ils possèdent.

Tout d'abord nous croyons que ce n'est qu'une fausse alerte comme il en arrive souvent dans ces contrées, mais vers trois heures nous voyons défiler au loin, vers l'est, une troupe de métis et de nègres armés, sur les hauteurs qui se trouvent en deçà de la rivière Louvou, limite du terrain de notre Mission. Tous nos néophytes fuient en toute hâte chez nous.

En effet, ce sont les soldats de Mohammed, qui viennent faire leur razzia, comme ils en font dans tous les pays qui nous environnent ; nous apprenons qu'*ils viennent de saisir deux de nos enfants.* Aussitôt toutes les mesures de prudence sont prises ; le *tembé* est fermé et des munitions sont distribuées aux nègres de notre village, dont une vingtaine vont

(1) Extrait du journal manuscrit de la mission de Kibanga (CONGO BELGE)

(2) Le *tembé* est une vaste enceinte en pisé qui entoure la maison des Missionnaires et est destinée à donner asile à leurs nègres en cas de péril. On dit aussi *boma.*

(3) La plupart des esclavagistes qui font avec leurs troupes infernales la chasse à l'esclave sont des métis de nègres et de musulmans arabes, qui n'ont eux-mêmes de musulman que le nom, et dont la cruauté est proverbiale dans toute l'Afrique : « *Dieu a fait les blancs,* disent les indigènes, » *Dieu a fait les noirs, mais c'est le démon qui fait les métis.* »

avec le T. R. P. Supérieur et le Père Vyncke au-devant des pillards pour les arrêter et leur demander compte de leur invasion sur le terrain de la Mission, pendant que les autres, avec le P. Guillemé et le F. Jérôme, gardent la maison et rassurent les fugitifs. Arrivée à environ 250 mètres de notre enceinte, notre avant-garde se trouve en présence des *Rouga-Rouga* (1) qui ont passé, *drapeau rouge en tête*, à travers les villages, fait main basse sur tout ce qu'ils ont trouvé, choses et gens, et sont en train de poursuivre quelques fuyards éperdus dans les hautes herbes d'une vallée.

On leur crie de s'arrêter, de venir parlementer, de dire pourquoi et de la part de qui ils viennent, mais, au lieu de répondre, ils changent de direction et vont vers un autre village du côté du Tanganika. Mais bientôt des renforts arrivaient aux brigands ; une bande d'une cinquantaine d'hommes sort du côté des collines du Louvou et vient se joindre à l'avant-garde.

Etat de siège. — Nous étions alors à une dizaine de minutes de la maison. Ne voulant pas commettre l'imprudence de nous éloigner davantage, et voulant empêcher les chasseurs à l'homme d'entrer dans notre enceinte, — ce qui serait arrivé certainement sans cette première sortie, — le Père donne le signal de se replier. La retraite s'effectue en bon ordre. Grâce à l'arrivée de quelques-uns de nos nègres chrétiens envoyés par le R. P. Provicaire, qui faisaient entendre le feu de la fusillade, les Rouga-Rouga n'osèrent pas poursuivre nos tirailleurs qui rentrèrent tranquillement dans la Boma (tembé) sans être inquiétés. Durant ces premiers incidents tous les pauvres sauvages du pays qui avaient confiance en nous (d'autres s'étaient enfuis sur le lac ou dans les hautes herbes) étaient venus se blottir sous nos ailes protectrices, bien assurés qu'au dehors ils seraient, comme toujours, pris comme esclaves ou massacrés impitoyablement.

La panique était grande parmi les femmes et les enfants

---

(1) *Brigands*. C'est le nom que portent dans la langue indigène ces bandes d'esclavagistes. Rouga-Rouga signifie aussi simplement les soldats, les soudoyés.

de nos chrétiens, mais ils avaient confiance en Dieu et ils priaient. Les enfants de l'orphelinat disaient le chapelet à la chapelle, les femmes récitaient en pleine cour du tembé toutes les prières de leur répertoire. Les hommes de nos villages chrétiens reçurent d'abondantes munitions, mais ordre était donné de ne pas sortir et de s'en tenir à défendre l'accès de notre *boma* en cas de nouvelle attaque et à brûler jusqu'à la dernière cartouche à travers les meurtrières de notre enceinte heureusement terminée, plutôt que de laisser tomber entre les mains des brigands arabes, les femmes et les enfants dont nous avons racheté les corps et les âmes, ainsi que les pauvres indigènes qui cherchaient leur salut chez nous. En attendant, nous essayons de parlementer avec l'ennemi, de savoir si vraiment Mohammed, qui se disait notre ami, a commandé à ses gens de piller la Mission, s'il n'a pas reçu d'instructions du sultan de Zanzibar pour nous respecter.

L'effectif de notre personnel dans notre enceinte murée se composait d'environ cent hommes armés de fusils (dont une dizaine à tir rapide mais avec peu de cartouches), près de deux cents sauvages avec des lances, de trois à quatre cents femmes et autant d'enfants y compris notre orphelinat, total: environ mille personnes.

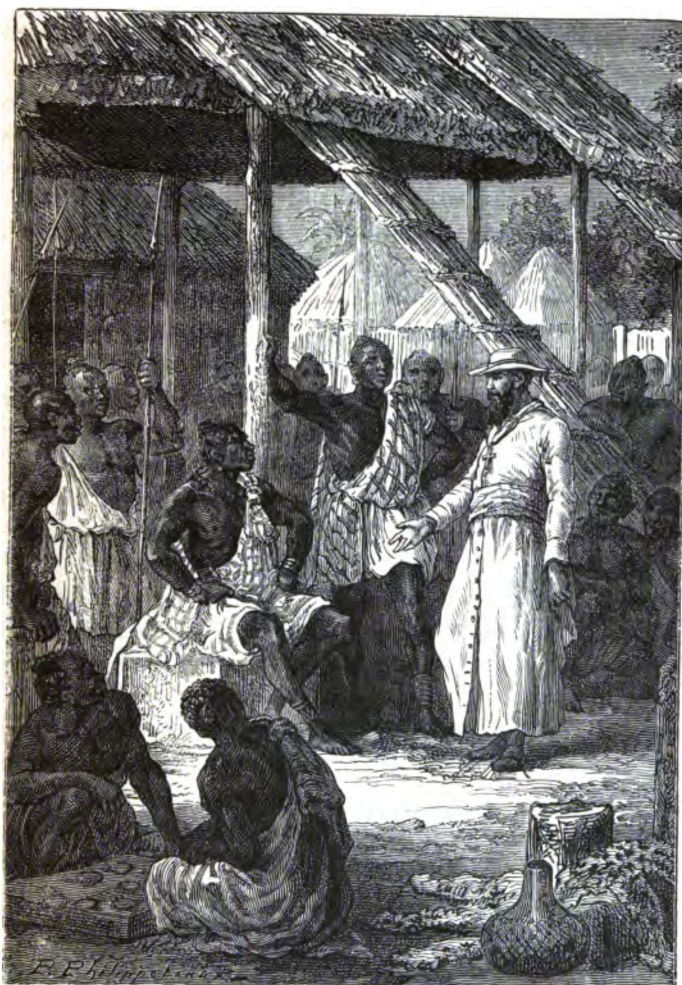
Nous voilà donc sur le qui-vive et à garder notre colline, nous mettant nous-mêmes sous la garde de Dieu.

Pillages. — Mais la nuit approche ; les Wangwana ne trouvant plus personne sur leur passage occupaient sans coup férir les villages environnants, et immédiatement ils se mettaient à faire main basse sur tous les objets qui se trouvent à leur portée. Nous les voyions du haut de notre butte attraper les volailles, arracher les cultures et voler tout ce qu'ils trouvent dans les cases, et que les pauvres habitants n'ont pu emporter dans leur fuite précipitée. Nous aurions pu les inquiéter dans leur pillage en leur envoyant quelques projectiles avec les fusils à longue portée, mais nous préférions savoir enfin à quoi nous en tenir pour nos chrétiens et parlementer avec eux. Ils répondirent à notre appel cette fois-ci et dirent qu'ils étaient bien les hommes de l'Arabe Mohammed et que leur chef de troupe n'allait pas tarder

d'arriver. En effet, ce lieutenant arriva vers six heures et demie, et ne pouvant venir lui-même jusque près de nous, à cause d'un mal de jambe vrai ou prétexté (on ne sait trop ce qu'il faut croire quand un Mgwana parle), il nous envoyait un billet pour nous dire que son maître avait reçu de Saïd Bargash des instructions pour ne pas piller chez les blancs, et que sa troupe venait simplement battre les nègres du pays. En même temps il nous envoyait une femme indigène (la belle-mère d'un de nos chrétiens) qui avait été capturée dans un des villages, et nous disait que le lendemain, de bonne heure, on arrangerait bien toutes les affaires.

Enfin, nous savons à quoi nous en tenir pour nos gens, et nous les rassurons en leur disant de bien prier pour qu'il n'y ait pas de guerre ; mais nous faisons bonne garde avec nos hommes et prenons toutes les précautions possibles pour être à l'abri d'un coup de main ou de la trahison, dont ces sauvages métis mahométans seraient bien capables.

Parlementaires. Dimanche, 4 décembre. — Dieu soit béni ! La nuit a été calme, les sentinelles n'ont rien eu à signaler, aucune alerte n'est survenue. Nous disons nos messes de bon matin, ajoutons un Pater et un Ave à la prière pour demander à la Sainte Vierge, Saint Joseph, Saint Michel et tous nos anges gardiens de nous tirer d'embarras ; puis, vers sept heures, le T. R. P. Provicaire et le Père Vyncke vont trouver le chef dans son campement, un de nos hameaux abandonnés dans l'invasion d'hier. Ce lieutenant de Mohammed est un métis de petite taille, de vingt-cinq à trente ans, petite barbe noire, teint très bronzé. A peine introduit dans la case, le T. R. P. Provicaire demande si c'est ainsi, en venant saccager le pays jusque sous les murs de notre habitation, qu'on tient compte des ordres de Sa Hautesse le Sultan de Zanzibar. L'*autre se confond en excuses*, il dit avoir donné ordre à ses gens de ne rien piller chez nous, de ne pas se battre contre nos enfants, etc. ; qu'il venait seulement, d'après les ordres de son chef, après avoir battu le Mtémi (chef nègre) de la presqu'île, battre également le Moami (roi) Poré (ce sont les deux chefs voisins de la Mission) ; que pendant que lui, commandant des troupes,



Le missionnaire catholique chez un roi nègre.

se trouvait avec ses nyampara (capitaines) à l'arrière de la colonne, ses Rouga-Rouga (soldats) indisciplinés, ayant faim après dix jours d'expéditions, avaient pu ne pas distinguer entre le pays de Poré et le nôtre, et qu'ainsi quelques déprédations avaient pu être commises contre sa volonté. Le T. R. Père exige qu'on restitue immédiatement les deux enfants qui ont été saisis chez nos néophytes, ce à quoi on fait droit. Enfin tout s'arrange à l'amiable, grâce à la fermeté du T. R. Père. Le chef des troupes défend à ses hommes de piller n'importe quoi dans nos cultures, et dit à nos gens de chasser tous les maraudeurs.

Visite. — En reconduisant les Pères qui quittent le campement, Bwana Masoudi nous promet une visite pour l'après-midi. Il vient effectivement avec sa suite, une dizaine de brigands ; nous empêchons le reste de sa tourbe d'entrer dans l'enceinte, par mesure de prudence. Le pauvre chef a revêtu pour la circonstance sa grande tenue, une longue veste rouge comme en portent les laquais ou les suisses chez les grands seigneurs en Europe. Il cause beaucoup et répond à nos nombreuses questions sur les pays qu'il a saccagés, sur le Rouando du Nord, sur les lacs Kiro et Kangaro, le Manyéma, l'Ounyabemba, l'Ouboudjwé, etc., etc. Il est mendiant comme tous les gens de cette race de métis-arabes-nègres ; nous écartons poliment ses demandes de cartouches et le contentons avec une paire d'espadrilles, de vieux souliers et une bouteille vide qu'il nous demande avec instance.

Razzia d'esclaves. — Mais, au soir, nous assistons dans le pays qui nous environne au triste spectacle d'une **razzia d'esclaves** ; partout on voit flamber les villages, les gens se sauvent sur le lac. Les Rouga-Rouga reviennent chargés de poulets, de chèvres, de paquets de poissons, de moutama, etc., etc. Une troupe d'une trentaine de brigands parcourt sous nos yeux les collines et les bas-fonds de la rivière Maongolo où sont cachés de pauvres fuyards ; **ils reviennent au soir avec les femmes et enfants liés !**

C'est un spectacle affreux ! *On voudrait pouvoir fusiller sur place ces ignobles bandits* sans foi ni loi, qui volent ainsi des créatures humaines pour les plonger dans le double escla-

vage de l'âme et du corps. Nous aurions peut-être la chance de délivrer beaucoup de malheureux en permettant à nos gens armés de sauter sur cette troupe de démons incarnés, mais ce serait la guerre ouverte, et la Mission serait perdue.

Hélas ! quand donc un pouvoir européen quelconque voudra-t-il détruire cette maudite traite des esclaves et tous les maux qui en sont le triste cortège ! *Il suffirait d'un détachement de cinquante soldats européens* bien armés et acclimatés pour anéantir, en quinze jours de temps, toute cette vilaine troupe (un ramassis de deux à trois cents brigands) qui fait la terreur de tous les pays depuis Tabora par Oujiji jusqu'au Manyéma, et sur tout le Tanganika jusqu'à l'Albert-Nyanza.

Si la conférence de Berlin et les démarches des consuls n'ont pu amener que de si maigres résultats, il faut reconnaître que le prestige de l'Europe ne doit guère briller aux yeux des indigènes qui espéraient voir disparaître les traitants avec toutes leurs infamies.

Mais qu'y pouvons-nous faire, pauvres missionnaires, sinon prier Dieu pour la pauvre race noire et pour ses pires ennemis qui sont les Arabes et les métis ! Mais qu'il est horrible de voir ces chasses à l'homme !

Au soir de ce triste dimanche qui ne s'effacera jamais de notre mémoire, le cœur plein de ces pensées, le T. R. P. Supérieur envoie le P. Vyncke au camp arabe pour demander qu'on mette au plus tôt fin à ces indignes vexations, que la troupe déguerpisse au plus vite et qu'on laisse rentrer nos nègres chrétiens dans leurs villages où on a détruit presque toutes les plantations. Le chef arabe, qui est incapable de faire respecter l'ordre dans les rangs de ses coquins, promet de partir demain matin de bonne heure, et nous laisse racheter, parmi les victimes de la chasse de cet après-midi, les femmes et les enfants dont nous pouvons payer la rançon. Tout ce que nous avons y passe. Jugez de la joie des élus qui peuvent entrer dans leurs foyers, mais aussi du désespoir des pauvres malheureux qui ne peuvent participer à la délivrance et qui sont emmenés de force enchaînés à leurs cangues, au milieu de leurs cris de désespoir ! Oh ! que n'avions-nous de quoi les délivrer tous !

Lundi, 5 décembre. — Encore une fois, Dieu soit loué !... Ce matin, à sept heures, les oppresseurs, les meurtriers infâmes de notre paisible population sont partis et nous ont quittés à travers une pluie battante, emportant l'exécration de tous les indigènes. Ils étaient près de trois cents en tout, une troupe comme celles qui viennent de la côte avec tambour et drapeau, portefaix, femmes et enfants, etc.... La caravane des esclaves suivait tristement. Une pauvre vieille emmenée en captivité, passant à côté du bon Frère Jérôme, veut s'attacher à ses habits et lui crie de la sauver ; mais il n'y peut rien et elle est entraînée comme une bête de somme, la corde au cou.... Il ne restait plus rien pour la racheter.... Le défilé a été assez long, l'arrière-garde est restée jusqu'après la pluie ; nous ne leur souhaitons ni adieu ni au revoir. Ces horribles sangsues sont tombées maintenant sur l'Oubembé où on voit de loin s'allumer les incendies.

Ces tristes expéditions sont *de véritables pompes pneumatiques de l'enfer ; elles font le vide autour de nous,* tous les villages où nous allions encore hier faire le catéchisme sont maintenant des vastes déserts....

Une pauvre femme de celles que les Rouga-Rouga avaient prises, vient de mourir sous nos yeux. Elle s'était débattue en criant lorsqu'on l'avait arrêtée, ne voulant pas se laisser enchaîner ; alors un de ces brigands lui avait déchargé un coup de pistolet dans le sein. Elle tomba mortellement blessée et se tordait dans d'atroces douleurs ; nous la prîmes et l'emportâmes dans le tembé. Elle connaissait déjà un peu la religion, nous lui parlâmes du ciel et du baptême. Elle accepta celui-ci, le reçut et cessa de se plaindre. Elle est morte !

O Dieu ! qui nous délivrera de tant d'horreurs !....

(*R. P. Moinet, de la Société des Missionnaires d'Alger.*)

Kibanga, 14 juin 1888.

Mon Révérend Père,

Rachat d'esclaves. — La Mission de Kibanga où je travaille avec le Père Vynck et le Frère Jérôme s'augmente

tous les jours de nouveaux venus. Les occasions de libérer des esclaves ne manquent pas, et les enfants pris et enlevés par les Wanguana à leurs parents se vendent à vil prix sur les marchés d'Ujiji et des environs, où beaucoup meurent de faim, parce que leurs maîtres ne trouvent pas à s'en débarrasser. Depuis le premier janvier jusqu'au premier juin, nous avons pu racheter et délivrer cent cinquante esclaves, hommes, femmes et enfants, ce qui porte le nombre des enfants résidant à l'orphelinat à trois cents, sans compter les grands qui sont établis dans nos villages chrétiens et aussi très nombreux. Ce qui nous a permis de racheter tant de monde, c'est le prix relativement très peu élevé que nous devions payer pour les avoir. Malgré ce prix peu élevé, nos ressources se sont cependant épuisées, et nous avons dû nous arrêter.

Notre hôpital se compose principalement de vieillards, eux aussi très intéressants, et anciens esclaves rachetés pour quelques cotonnades, ou encore de vieilles négresses rejetées par leurs maris ou leurs enfants auxquels elles ne peuvent plus, à cause de leur grand âge, rendre de services. Cette maxime toute païenne, pratiquée presque dans toute l'Afrique : Quand ton père ou ta mère, devenu vieux, et par conséquent inutile, commencera à se pencher vers la tombe, délivre-le de la vie ou chasse-le dans les bois, existe ici dans toute son horreur. C'est pourquoi, grâce à la générosité d'une de nos bienfaitrices, nous avons pu créer un asile pour ces pauvres abandonnés où nous leur procurons les soins du corps et ceux bien plus précieux de l'âme. Ces vieillards étant un fardeau inutile, on les laisse venir sans répugnance.

Meurtre d'une vieille négresse. — Tout dernièrement une pauvre vieille négresse demeurant à plusieurs journées de la mission, ayant entendu parler des bons soins que ses semblables recevaient chez nous, et comparant leur état à la misère, aux rebuts auxquels elle était réduite, se décida à entreprendre le voyage de Kibanga pour venir, elle aussi, y demeurer. Elle arriva exténuée de fatigue, de misère et de faim, dans un état qui lui attira la compassion de tous. Confiée aux soins d'une autre bonne vieille plus forte qu'elle, elle se remit promptement de ses fatigues. Elle était heureuse,

nous disait-elle tous les jours, et voulait mourir près des Missionnaires, dans la maison de leurs enfants. Mais hélas ! il n'en fut point ainsi et son bonheur ne devait pas durer longtemps, car ses maîtres, auxquels elle n'avait point dit qu'elle venait chez les Missionnaires, apprenant qu'elle était fixée chez nous, vinrent la chercher pour l'emmener dans son pays. Ils tenaient peu à cette créature ; mais ce qu'ils espéraient, c'étaient des étoffes en compensation de la perte qu'ils faisaient, disaient-ils. Des étoffes leur furent proposées, mais leurs exigences furent si onéreuses que nous ne pûmes accepter leurs conditions. La pauvre femme se vit donc entraînée de force et obligée de reprendre le chemin de son village. Comme ses jambes raidies par l'âge ne pouvaient suivre le pas de ses maîtres, un individu armé d'un bâton fut placé derrière elle pour la faire hâter le pas. Véritable bête féroce, il ménageait peu les coups sur le dos de sa victime qui, après dix minutes, fut exténuée de fatigue et s'arrêta à bout de forces. Nous entendîmes alors un coup d'arme à feu du côté où ils avaient disparu. La pauvre femme venait de tomber sur le sentier, la tête percée d'une balle. Plusieurs de nos chrétiens soupçonnant le crime se rendent immédiatement dans cette direction ; mais il était trop tard, la victime avait expiré et les brigands s'étaient enfuis.

III. Le marché d'esclaves d'Oudjidji.

Extrait d'une lettre du R. P. Guillemé, de la station de Kibanga, à Monseigneur Lavigerie.

......« Puisque j'en suis à **Oujiji**, je dois en dire un mot en passant ; mais je me sens incapable de décrire cette ville telle que je l'ai vue, et *la plume se refuse à raconter toutes les horreurs qui s'y commettent.* Oujiji est le centre arabe le plus populeux du Tanganika. C'est là qu'aboutissent toutes les caravanes d'esclaves pris dans l'intérieur et dirigés vers Zanzibar ; c'est là que se réunissent tous les métis (musulmans), pour concerter entre eux de quel côté et dans quel pays ils feront leurs razzias ; c'est de là que partent toutes les bandes de pillards qui inondent maintenant le Manyéma

et qui achèvent d'anéantir ce pays, autrefois si peuplé. Véritable Sodome, elle est le théâtre de tous les crimes, de toutes les débauches, de toutes les horreurs et de tous les vices. Quel malheur pour l'Afrique, le jour où les Musulmans ont mis le pied dans l'intérieur ! Car avec eux ont pénétré et leur religion immorale et leur mépris du nègre et leurs vices et leurs maladies infâmes, inconnues jusque-là chez les Nègres.

» J'avais autrefois, à plusieurs reprises, visité le marché d'Oujiji, mais à cette époque les esclaves étaient peu nombreux, et je n'avais pas vu cet odieux trafic dans toute son horreur. A l'époque de ce dernier voyage, la ville venait d'être inondée, dans toute la force du terme, par des caravanes d'esclaves, venus du Manyéma, du Maroungou, de l'Ouvira et de l'Oubuari. Les esclaves, en raison du nombre, étaient à bon marché, et l'on venait me proposer d'en racheter à vil prix, mais presque tous exténués de fatigue, de misère et mourant de faim ; quelques-uns auraient été même incapables de faire la traversée du lac pour arriver à la Mission. J'étais si pauvre que je dus presque tous les refuser, ayant à peine de quoi racheter les captifs que j'étais venu chercher, et que je devais préférer parce qu'ils avaient déjà été instruits par nous.

» *La place était couverte d'esclaves en vente* attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. A quelques-uns, venant du Manyéma, on avait percé les oreilles pour y passer une petite corde qui les retenait unis.

» Dans les rues, on rencontrait à chaque pas **des squelettes vivants**, se traînant péniblement à l'aide d'un bâton; ils n'étaient plus enchaînés parce qu'ils ne pouvaient plus se sauver. La souffrance et les privations de toute sorte étaient peintes sur leurs visages décharnés, et tout indiquait qu'ils se mouraient bien plus de faim que de maladie. Aux larges cicatrices qu'ils portaient sur le dos, on voyait de suite ce qu'ils avaient souffert de mauvais traitements de la part de leurs maîtres, qui, pour les faire marcher, ne leur épargnent pas les distributions de bois vert. D'autres, couchés dans les

rues ou à côté de la maison de leur maître qui ne leur donnait plus de nourriture parce qu'il prévoyait leur mort prochaine, attendaient la fin de leur misérable existence. En voyant ces malheureux qui n'ont point comme ceux qui connaissent Dieu, d'espérance pour soulager leur misère, comme le cœur du missionnaire saigne en pensant que tant d'âmes se perdent, faute d'ouvriers et de ressources pour les délivrer !

» Mais c'est surtout du côté du lac (Tanganika), dans l'espace inculte, couvert de hautes herbes, qui sépare le marché des bords du lac, que nous devions voir toutes les horribles conséquences de cet abominable trafic. Cet espace est le *cimetière d'Oujiji*, ou, pour mieux dire, la *voirie où sont jetés tous les cadavres des esclaves morts ou agonisants.* Les hyènes, très abondantes dans le pays, sont chargées de leur sépulture. Un jeune chrétien, qui ne connaissait point encore la ville, voulut s'avancer jusqu'aux bords du lac ; mais à la vue de nombreux cadavres semés le long du sentier, à moitié dévorés par les hyènes ou les oiseaux de proie, il recula d'épouvante, ne pouvant supporter un spectacle aussi affreux.

» Ayant demandé à un Arabe pourquoi les cadavres étaient aussi nombreux aux environs d'Oujiji et pourquoi on les laissait aussi près de la ville, il me répondit sur un ton naturel et comme s'il se fût agi de la chose la plus simple du monde : « Autrefois, nous étions habitués à jeter en cet » endroit les cadavres de nos esclaves morts, et chaque nuit » **les hyènes** venaient les emporter, mais cette année le » nombre des morts est si considérable, que ces animaux ne » suffisent plus à les dévorer, **ils se sont dégoûtés de la** » **chair humaine** ! !! »

IV. Ce que peut un soldat européen.

Le capitaine Joubert. — L'héroïque capitaine des Zouaves, le vaillant Joubert, qui prête aux missionnaires du Tanganika l'appui considérable de ses conseils et surtout de son bras, rapporte dans son dernier journal, qui nous est communiqué, de quelle façon il est parvenu à arrêter une troupe

de traitants. Cette preuve de ce que peuvent l'énergie et le tact d'un blanc en lutte avec des marchands de chair humaine fera tomber, espérons-nous, l'accusation d'utopie que l'on adresse parfois à l'œuvre antiesclavagiste (1).

« Il se forme chaque année, dit le capitaine Joubert, des bandes armées de Rougas-Rougas. Le but de ces expéditions est toujours la chasse à l'esclave et c'est toujours le Marungo (Sud-Ouest du Tanganika), qui est à la fois le théâtre et la victime de ces chasses barbares.

Ces expéditions sont généralement commandées par des Ouangouanas et des Métis Zanzibarites.

C'est une expédition de cette espèce commandée par le métis Mohamadi, qui vint, il y a quelques mois, aborder chez Kateli au sud-ouest du Tanganika où il resta quelques jours avant de s'enfoncer dans l'intérieur. Cette fois le but était l'Urua, mais pour y arriver il fallait traverser le sud du Marungo et passer par le territoire qui se trouve sous notre protection.

En passant, la caravane attaqua Katambwa, un de nos amis, et elle se livra à ses instincts de pillage. On tua plusieurs indigènes et on en enleva un grand nombre, tous les biens de ces pauvres gens furent volés, leurs cultures dévastées et leurs maisons détruites. Katambwa se réfugia chez nous et nous raconta l'attaque dont il avait été l'objet.

Je partis aussitôt avec une trentaine de fusils seulement. Le lendemain, 7 août 1887, nous arrivons chez Kinla, où je trouve Kassalabo, un de nos hommes, avec une petite troupe de dix noirs armés de nos fusils. On dit que les Rougas-Rougas sont déjà de retour chez Katambwa après leur razzia dans l'Urua. Ils ont capturé plus de 100 esclaves et volé 500 kilos d'ivoire.

Je donne ordre de saisir les cinq barques qu'ils avaient laissées chez Kateli, afin de couper la route à Mohamadi (le même que Mohammed ou Mahomet) et à sa troupe.

(1) Voir *le Mouvement antiesclavagiste*, de Bruxelles. Voir aussi pour les détails de ce chapitre, les *Missions africaines* et le *Bulletin de l'Œuvre antiesclavagiste*, de Paris.

On m'annonce que demain l'ennemi se portera sur Mogabé. Je distribue des munitions et nous nous dirigeons vers Mogabé, où nous arrivons à midi. Une demi-heure plus tard arrivent deux éclaireurs de Mohamadi. Ils ne s'attendaient guère à nous trouver là, mais sans perdre leur aplomb *ils prétendent qu'ils ont été envoyés par Mohamadi pour me saluer !! Ils affirment qu'ils ne veulent pas se battre avec nous* et que les Rougas-Rougas de l'autre côte sont seuls responsables des dégâts commis, que d'ailleurs ils sont prêts à réparer les dégâts commis chez les nôtres. Je les fais garder tous les deux.

Le 9 août, j'envoie deux hommes à Mohamadi avec un des prisonniers, en lui signifiant qu'il avait à comparaître devant moi le soir à 4 heures. Ils reviennent en me ramenant un vieillard, deux femmes et trois enfants capturés par les Rougas-Rougas.

Mohamadi m'envoie une lettre dans laquelle il assure qu'il n'est pour rien dans les faits imputés à sa bande. Il rejette toute la faute sur les Wafipas (habitants du sud-est du Tanganika), dont il ne peut se faire obéir. Il m'annonce qu'il se présentera devant moi et qu'il ne veut pas se battre avec nous.

Le 10 août, j'envoie le second prisonnier accompagné de deux hommes enjoignant de nouveau à Mohamadi de se présenter aujourd'hui.

Le fils de Manda, un de nos amis, vient m'annoncer qu'il précède son père, *lequel sans avoir été demandé, vient à mon secours avec une troupe armée.*

A midi, Mohamadi arrive, mais accompagné de toute sa troupe. Je consens à le recevoir, entouré de son état-major. Je lui déclare que comme chef de la troupe il est responsable des dégâts commis, meurtres d'hommes et d'enfants ; vols, incendies, destruction des récoltes, etc. Je le condamne à restituer les esclaves volés et à payer 15 fusils.

A la nuit tombante, il envoie 3 femmes et 2 enfants. Un peu plus tard, il envoie encore 3 enfants avec une dent d'éléphant. Le 11 août au matin, Mohamadi m'envoie encore une défense en me disant que ses Rougas-Rougas ne veulent pas entendre raison. Antonio Kondo, un de mes hommes, se rend

courageusement au camp ennemi pour signifier aux Nyamparas (officiers) des Rougas-Rougas, qu'ils ont à venir s'expliquer avec moi ; mais ils refusent de venir. Alors je sors avec mes hommes en leur faisant déclarer que s'ils ne s'exécutent pas aussitôt, je saurai les y forcer. Aussitôt toute la troupe sort du camp. Comme ils étaient beaucoup plus nombreux que nous, nous nous abritons derrière une palissade et le feu commence. Les brigands font preuve d'audace, mais nos fusils les forcent à céder. Ils s'enfuient dans les hautes herbes, laissant 3 morts et 6 blessés. Nous nous précipitons vers leur camp, que nous enlevons sans peine.

Le 3 décembre, Rutuku, aidé des sauvages Wawendis de Chata, vient pour nous attaquer. Il n'a pas de chance, ce pillard ! Venu de la côte Est avec 7 pirogues, il débarque le soir à Tembwé avec ses Rougas-Rougas. Ils sont aussitôt aperçus par nos noirs et en 6 heures, c'est-à-dire vers minuit nous sommes avertis.

Avant le jour, avec vingt fusils, je pars au secours de Wondo, notre allié; quelques habitants de Mpala se joignent à nos 20 hommes et se rendent à Tembwé. A la pointe du jour ils aperçoivent les Wawendis, les uns sur le rivage, les autres sur leurs bateaux. Ceux-ci, à la vue de nos hommes, rebroussent chemin. De la sorte, nous évitons à nos gens la visite de ces hôtes peu agréables.

Quelques jours plus tard, nous croyant tranquillement chez nous, ils retournent à Tembwé et attaquent Wondo. Mais on avait prévu leur retour. Quelques-uns de nos hommes avaient été établis près de Wondo ; Kassabala et 20 de ses hommes, auxquels on avait remis de bons fusils, s'étaient joints à eux, et se trouvaient retranchés derrière une solide boma (enceinte de palissades). Les Rougas-Rougas trouvant à qui parler, se retirent précipitamment et retournent sur l'autre côte, les mains vides, grâce à Dieu. »

CAPITAINE JOUBERT.

(Lettre écrite de *Mpala*, rive belge du Tanganika.)

CHAPITRE XI.

L'ESCLAVAGE DANS L'AFRIQUE MÉDITERRANÉENNE.

RÉVÉLATIONS DU BLUE BOOK ANGLAIS.

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié l'esclavage dans les régions australes, orientales et centrales de l'Afrique, contrées qui nous intéressent parce que tout y est neuf, connu depuis 30 ou 40 ans à peine.

Est-ce à dire que l'Afrique du Nord ne recèle plus le fléau de la traite et les horreurs de la servitude humaine, depuis que l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte sont sous la tutelle européenne, et que les États musulmans du Maroc, de Tripoli, de Turquie même sont entrés dans le concert des nations civilisées ?

Loin de là. — Si on parcourt ces mêmes rivages, on y trouve le Maroc, la Tripolitaine, l'Egypte, la Turquie d'Asie, la Turquie d'Europe sous le joug du mahométisme, en sorte que, pour une moitié, le nom de la Méditerranée est celui de **lac de l'esclavage,** car, partout où se trouvent des produits mahométans, se trouvent des esclaves. (1)

Il est vrai que l'esclavage domestique, celui qui existe héréditairement dans l'intérieur même des familles musulmanes, est ordinairement un esclavage patriarcal assez généralement doux. Selon les préceptes mêmes du Coran, les esclaves y font comme partie de la famille ; ils sont, le plus souvent, vêtus, nourris comme les maîtres ; ils s'attachent à eux, ils restent volontairement dans leur condition. Aussi, cet esclave n'attire-t-il pas l'attention des voyageurs.

---

(1) Ce chapitre est emprunté au *Bulletin de la Société antiesclavagiste de France*, revue mensuelle, qui se publie à Paris, rue du Regard, 11.

Mais ce n'est pas seulement l'esclavage domestique qui existe sur les bords de la Méditerranée, c'est la vente soit publique, soit secrète des esclaves, c'est la traite infâme qui réunit tous les crimes : toutes choses que la Turquie, l'Egypte ont promis en apparence de supprimer, mais qu'elles conservent partout en secret, de telle sorte que le commerce des noirs se continue chez elles, et **non-seulement s'y continue, mais s'accroît chaque jour**.

Cette affirmation est si grave, elle est tellement contraire à l'honneur de l'Europe méditerranéenne, que je crois devoir l'appuyer de preuves indiscutables. Je ne donnerai même ici que *des preuves officielles et je les emprunterai à l'Angleterre, la nation qui a rendu le plus de services pour l'abolition de la traite* dans les Indes occidentales, et n'en rend pas de moindres par sa vigilance dans la question de la traite orientale. Elle la surveille sur terre par ses consuls, sur mer par ses croisières. Elle ne se contente pas de cette surveillance, elle en publie régulièrement les résultats qui jettent un jour sombre sur tant de honteux mystères.

Chaque année elle distribue à son Parlement un **Livre bleu** (Blue book), où les rapports de ses agents relativement à l'esclavage sont reproduits dans leur intégrité. C'est là que je veux chercher les preuves de mes assertions précédentes, en prenant une à une les diverses provinces musulmanes de la Méditerranée.

Dans le Maroc. — Je commence donc par le Maroc. *Là*, comme je l'ai dit plus haut, *le commerce se fait publiquement*. Les caravanes arrivent du Soudan, après avoir traversé le désert, et, à peine arrivés, les nègres, encore exténués par suite de leurs privations et de leurs souffrances, sont mis publiquement en vente. C'est ce dont témoignent les rapports de sir John Kerbi Green au marquis de Salisbury.

Voici ce qu'il lui écrit dans une lettre du 12 mai 1886, publiée au *Livre bleu*, page 175.

« Depuis que je suis dans la ville de Maroc, j'ai, conformément au désir du ministre de Sa Majesté, visité six fois le marché à esclaves de cette ville, quelquefois seul, et quelquefois accompagné par d'autres membres de la mission. Dans

une dernière visite, il y a trois semaines, le marché était absolument plein à cause de la récente arrivée du désert d'une caravane nombreuse. Je vis, dans cette occasion, plus de *cent cinquante nègres, principalement de jeunes filles.* Le marché est tenu seulement les lundis et jeudis, une demi-heure avant le coucher du soleil, dans le but de permettre aux ouvriers d'y venir après la fin de leur travail. A l'occasion sus-indiquée d'un marché nombreux, je remarquai des enfants qui ne paraissaient pas avoir plus de six ou sept ans, et qui étaient vendus au prix de dix-huit ou vingt dollars par tête. »

Aux pages 173 et 174 du *Blue Book*, je trouve une adresse de la Société antiesclavagiste de Londres au sultan pour le supplier d'abolir dans ses Etats les horreurs de l'esclavage. Les membres de cette Société s'adressent à lui, non seulement au nom de l'humanité, mais encore au nom même du Coran, qui condamne les cruautés spéciales qui s'étalent sur les marchés et dans les établissements secrets du Maroc :

« Il est vrai, disent-ils, que l'existence de l'esclavage est reconnue par Mahomet, mais seulement pour les captifs pris dans la guerre, et que le Prophète enjoint strictement de bien traiter tous les esclaves, de même qu'il recommande comme un acte spécialement agréable au Ciel, celui de leur rendre la liberté. Le Coran n'approuve pas non plus la séparation du mari d'avec la femme ou des enfants d'avec leurs parents, comme cela se fait maintenant ouvertement dans les marchés du Maroc. Enfin, la mutilation des enfants pour les harems, telle qu'elle se fait d'une manière si fréquente dans les domaines de Votre Hautesse, est un crime contre Dieu et la nature humaine que le Coran ne peut justifier. »

Or, le 24 juin 1888, sir William Green rend compte au premier ministre britannique de l'insuccès de ses efforts :

» Dans une audience du Sultan en date du 30 avril dernier, dit-il, je lui parlai de l'adresse de l'*Anti-Slavery-Society*, que M. Donald Mackenzie lui a fait présenter par Cid Emfadel Gharneet. Sa Majesté schérifienne répondit que les Maures traitent leurs eslaves tout différemment des autres peuples, et qu'en conséquence l'institution de l'*esclavage au Maroc n'a besoin ni de réforme, ni de changement.* »



Un marché d'esclaves sur les ports africains de la Méditerranée et de la côte orientale.

Mais le ministre anglais n'attache pas une grande importance à cette assertion :

« Malgré l'observation que les esclaves semblent être heureux et contents, je crois, dit-il, qu'il est juste d'ajouter que l'esclavage a son noir côté dans le Maroc, et que le bonheur des esclaves y dépend uniquement du caractère des maîtres dans les mains desquels le sort les a fait tomber. »

On ne tarde pas à se convaincre de ce qui peut exister à cet égard, lorsqu'on trouve, dans un document publié par le *Livre bleu*, cette affreuse révélation :

« A Messfoua se trouve un vaste établissement destiné à la préparation des eunuques, pour le sérail de Sa Majesté schérifienne. Je remarquai une grande quantité d'enfants nègres, dont la plupart avaient l'air extrêmement malades, et, le soir, je demandai aux Maures, qui étaient venus me voir dans ma tente, la raison de leur état de souffrance, si l'on devait l'attribuer au climat ou à l'eau, mais je ne pus en obtenir aucune réponse. Quand ils se furent retirés, je fus informé confidentiellement que c'était parce que là étaient préparés les eunuques pour le Sultan, et que, si le caïd apprenait que ce secret a été divulgué, la vie du révélateur serait sacrifiée. Je fus aussi informé que, sur trente de ces enfants opérés, il en meurt au moins vingt-huit. C'est une chose horrible et révoltante. » (p. 173.)

Donc, pour le Maroc, plus de doute : l'esclavage y est toujours public, l'empereur a résisté même aux instances des gouvernements et des sociétés antiesclavagistes ; il refuse d'abolir même les coutumes les plus atroces, en ne voulant rien changer de ce qui existe chez lui.

.·.

Dans la Tripolitaine. — De la Tripolitaine, j'en dois dire autant, sous une forme différente. Là, le commerce criminel de l'homme n'est pas officiel et public ; *il est même, en vertu du traité anglo-turc de Constantinople, prohibé par la loi,* mais il a des caractères qui le rendent plus odieux encore.

Le premier est le nombre des esclaves. Il dépasse de beaucoup, d'après tous les témoignages, celui du Maroc. Pour une petite ville maritime sans importance, comme Bengazi et ses

alentours, le consul anglais Vood n'hésite pas à porter jusqu'à près de **vingt et un mille les esclaves** capturés et amenés du Soudan en quatre années.

Voici ce qu'il dit dans sa lettre du 11 juin 1887 au marquis de Salisbury :

« En admettant, lui écrit-il, que le nombre des esclaves étant la possession de la population nomade des alentours, dont la culture, la semence, la moisson sont faites en grande partie par le travail des nègres, est plus du double de celui qui existe dans la ville et dans ses faubourgs immédiats, nous arrivons à un total de 6860 esclaves. Et en tenant compte du fait affirmé par les voyageurs et les autres qui se sont intéressés à l'étude de cette question, que, pour chaque esclave qui arrive à destination, au moins trois succombent dans la route, on trouve que le nombre d'êtres humains qui ont été capturés et envoyés dans cette région monte, en un espace d'un peu moins de quatre ans, à 20,600. » (p. 196.)

Si de ces chiffres pour une petite ville et ses environs on conclut à un total proportionnel pour la Tripolitaine, pour la ville de Tripoli, pour celle de Mourzouk, pour le Fezzan, on arrive, comme on pourra du reste le voir par ce qui va suivre, à un chiffre énorme que les témoins oculaires estiment à plus de **cent mille esclaves.**

Le second caractère de la traite particulièrement odieux dans la Tripolitaine, *c'est la complicité vénale des autorités inférieures*, qui rend inutiles les promesses du gouvernement turc.

Voici ce qu'en disait déjà Nachtigal, longtemps après l'adoption du traité turco-britannique :

« Aux yeux des musulmans, ce genre de trafic n'a pas cessé d'être légitime, et toutes les fois qu'un chef de province peut le faire impunément, *il ferme les yeux sur ce chapitre*, favorisant même les contraventions pour peu que son intérêt le lui commande. Les gouvernements de là-bas, toujours obérés, paient peu ou point leurs fonctionnaires : n'est-il pas naturel que ceux-ci recherchent un supplément de profit dans une branche d'affaires *qui s'accorde avec leurs convictions religieuses ?* Le gouverneur du Fezzan, pour chaque esclave

importé, reçoit, suivant une vieille règle, la somme de deux mahaboubs (9 fr. 45 environ), ce qui, naguère encore, lui faisait au bout d'une année un casuel de 50,000 francs. Un fonctionnaire, chargé du contrôle dans la dernière oasis du pays touchait, bien entendu, sa petite part. Par malheur, cette source de gain n'est pas suffisante pour un pays qui ne possède point d'industrie lucrative. »

Les récits de Rohlf, rapportés par Berlioux dans son livre de *la Traite orientale*, disent la même chose de la Tripolitaine. Suivant le docteur, « à Mourzouk, il y aurait un étrange marché entre les autorités et les négriers : ces derniers ne font entrer leurs convois que la nuit. Le sultan et les négrophiles doivent être enchantés de cette politesse. C'est véritablement une preuve d'égard et de bonne éducation. »

Ceci est déjà ancien et n'est pas officiel, mais je ne le rapporte que pour faire comprendre les témoignages et les plaintes récentes des agents anglais, par les explications du passé. A chaque instant, dans leur correspondance, ils mentionnent cette complicité des Turcs. Dans une lettre du 24 mai 1887, M. Vood parle de faux certificats délivrés par le greffier du tribunal de Bengazi et munis du sceau de ce tribunal, pour permettre à des marchands d'esclaves de les faire voyager, en qualité d'hommes libres, jusqu'au lieu où ils veulent les conduire ; il parle aussi de négresses esclaves transportées à bord du steamer *Kiamil Pacha* par des gardiens de la régie des tabacs ; de femmes enlevées à une caravane de 150 nègres arrivée la veille du Soudan, dans un lieu désert appelé Wadi-el-Faragh, saisies par les zaptiés et reprises par les propriétaires.

A l'occasion d'autres femmes esclaves, il ajoute dans la même lettre :

« Le 25 avril, un lot de seize négresses, si récemment arrivées de l'intérieur qu'elles ne comprenaient pas les questions qui leur étaient adressées en arabe par mes cavass, étaient embarquées sur des steamers de la Compagnie Mahsoussé. Quoique pourvues de papiers d'émancipation, elles ignoraient absolument le nom de leurs propriétaires (je ne peux pas dire de leurs employés) et leur dernière destination.

Elles étaient à la charge d'un indigène nommé Hussein, Arabe de mauvaise réputation. Lorsqu'on la requerra, la liste des noms de leurs propriétaires prouvera le peu de confiance que méritent les employés de Bengazi quand ils traitent de ces affaires criminelles. »

Tout cela se trouve aux pages 194 et 195 du *Livre bleu*.

Les mêmes plaintes se renouvellent dans une autre lettre du 9 février 1887 :

« Il vient d'arriver justement à ma connaissance, écrit le consul Vood au consul Biliotti, de la Canée, en Crète, que huit esclaves ont été embarqués à bord d'un steamer ottoman qui part d'ici pour la Crète, et que quelques-uns d'entre eux sont munis de faux papiers de libération. »

Le 2 mars de la même année, nouvelles plaintes du même consul à son collègue :

« Je suis encore obligé de vous importuner par rapport aux esclaves. Ayant été informé au dernier moment que six femmes esclaves sont à bord du steamer ottoman *Kiamil Pacha*, je ne puis que m'adresser à vous et vous demander vos bons offices, pour qu'elles soient interrogées à leur arrivée dans votre région.

» De ces femmes infortunées, deux sont destinées à notre Vali, une a été embarquée pour notre Defterdar, mais elle a été payée pour le compte du Hussein Effendi, l'un des employés du bateau, deux autres ont été vendues pour l'exportation par un certain Hadj Ohalem, et une pour le Moulazim de Karaka.

» Elles sont toutes en possession de papiers de libération dont la vraie raison s'explique par l'intervention du Defterdar. »

Le *Foreign Office* écrit de son côté au consul Vood, le 15 juillet 1887 :

« Monsieur. Un résident de Smyrne m'annonce qu'il a été constaté qu'une entière cargaison d'esclaves a été récemment mise à terre à Smyrne, d'un vaisseau naviguant sous pavillon turc et venant de Tripoli. Je suis chargé par le marquis de Salisbury de vous en informer pour que vous fassiez un rapport sur cette dénonciation. »

La Tripolitaine est donc, à n'en point douter, une des grandes portes par lesquelles le Soudan envoie aujourd'hui ses esclaves sur les bords de la Méditerranée, en Crète, à Smyrne et jusqu'à Constantinople.

Pour la Crète, je le trouve constaté dans une lettre du 30 mai 1887, écrite par l'ambassadeur de Constantinople au ministre Saïd Pacha.

Constantinople, le 30 mai 1887.

« Monsieur le Ministre. Je suis informé qu'en dépit de tous les efforts faits en Crète, par les autorités civiles et militaires, dans le but de mettre un terme au commerce des esclaves, ce trafic prohibé en est venu au point que les bateaux à vapeur de la Compagnie Mahsoussé emportent maintenant un nombre d'esclaves, dans chacun de leurs voyages des côtes de l'Afrique, et c'est là une preuve évidente que ces esclaves sont introduits secrètement dans cette île et dans les autres ports de l'empire ottoman.

« Signé : W.-A. WHITE. »

Smyrne et Constantinople reçoivent également de Tripoli la triste marchandise.

On vient de lire relativement à Smyrne une lettre de lord Salisbury ; mais, dans plusieurs pièces du *Livre bleu* de 1888, on trouve la mention d'un fait qui suffit à lui seul pour établir et l'étendue et les horreurs de ce commerce. **Il s'agit d'un bateau chargé d'esclaves** et parti de la Tripolitaine pour les transporter et les vendre. Il s'était déjà débarrassé en Crète d'une partie de son triste chargement lorsque, surpris par une tempête, il fut obligé de relâcher dans le port de Fokia. Là, trahi par un matelot, mécontent sans doute, le capitaine musulman prit la fuite, et les autorités, avisées par le dénonciateur, entreprirent, sur la demande expresse de l'agent anglais, la visite du navire. *Ici, les détails sont vraiment horribles.* Je les emprunte à la déposition juridique du matelot turc lui-même. Il raconte que, durant trois jours, et malgré trois visites consécutives, les commissaires délégués ne purent rien découvrir malgré des recherches minutieuses, et qu'alors lui-même dut intervenir et découvrir la cachette

où étaient retenues, ou plutôt, où agonisaient dix-huit malheureuses négresses. C'était à fond de cale, le long de la quille du bâtiment, sous un amas de sable entassé là comme du lest, que se trouvaient ces infortunées !

L'ambassadeur d'Angleterre n'en parle pas avec moins d'horreur au ministre Saïd Pacha :

« Monsieur Barker, dit-il, faisant fonctions de consul, m'a rapporté que, le 30 du mois dernier, le schooner turc *Mahroussa*, capitaine Ahmed Amora, a été poussé par une tempête dans le port de Fokia à côté du golfe de Smyrne, et que, pendant qu'il était à l'ancre auprès de la ville, un marin est descendu et a informé les autorités qu'il était parti de Bengazi avec vingt-six esclaves dont huit avaient été débarqués dans la baie de Vaalah et le reste était caché à bord. Le Kaïmakan de Fokia envoya un homme de la police accompagné par le dénonciateur, et, sur la déclaration de ce dernier, *le ballast de sable ayant été soulevé, on vit une trappe qui fermait un compartiment s'étendant sur tout le long de la cale.* Dans ce réceptacle furent trouvées, entassées les unes sur les autres, *dix-huit négresses esclaves, dans un pitoyable et dégoûtant état, réduites à l'état de squelettes et mourant de faim.* Les esclaves furent descendues à terre où les autorités leur donnèrent les soins nécessaires. L'équipage cependant ne fut pas arrêté, et le maître de port se borna à retenir les papiers du navire, pensant que cela suffirait pour prévenir son départ, mais le maître leva l'ancre durant la nuit et fit voile, abandonnant le marin. »

L'audace des négriers ne s'arrête pas aux côtes de la Syrie ; elle brave les autorités musulmanes jusque dans Constantinople. C'est ce que prouve le *Memorandum* de M. Marinitch, inséré à la page 226 du *Livre bleu.*

∴

Dans l'Egypte et l'Arabie. — Tout semblerait dit en ce qui concerne la continuation de la traite méditerranéenne. Mais il faut revenir sur nos pas, car, outre la voie de mer, l'esclavage du Soudan prend encore, par des routes détournées et plus longues, la voie de terre par l'Arabie, en traversant simplement la mer Rouge.

Nous avons ici, par les mêmes agents anglais, la preuve formelle, d'une part, *que cette traite augmente*, d'autre part, *qu'elle se fait avec la complicité des autorités turques*, et, enfin, qu'elle prend, une fois en Arabie, toutes les routes de terre, y compris celles de Damas, de la Syrie et de l'Asie Mineure.

Voici les textes formels. Je me contenterai de les citer laissant aux hommes de cœur de faire, à cet égard, les réflexions qu'une telle constatation suggère.

Le colonel Schaefer à M. Baring. Le Caire, 24 janvier 1887

« Dans le rapport ci-annexé, j'ai établi que **le commerce des esclaves à Djeddah** se faisait maintenant et avait pris une extension qu'il n'avait jamais eue jusqu'ici.

» Je n'ai pas parlé ainsi par ouï-dire, mais par une conviction personnelle acquise sur les lieux à Djeddah. Lorsque j'arrivai dans cette ville, comme le paquebot s'y arrête huit heures, je résolus de profiter de cette circonstance pour voir comment les choses se passaient là, et j'envoyai un de mes officiers voir s'il pourrait acheter un esclave. Il demanda, comme par hasard, au batelier qui l'avait conduit à terre, quel était l'endroit où il trouverait le plus facilement à acheter un esclave. Le batelier lui offrit de le conduire aux maisons du principal marchand. Lorsqu'il fut connu qu'il désirait un esclave, plusieurs personnes vinrent à lui dans la rue et lui offrirent de le conduire dans quelques autres maisons. Il entra ainsi dans *dix-huit maisons de marchands*, où il trouva des esclaves nègres et abyssins, au nombre de six à quatorze dans chaque maison. Pour montrer comment tout cela se fait ouvertement, il me suffira de dire qu'il était accompagné d'un officier égyptien en uniforme et par un sergent-major de mon département, également en uniforme. Il m'aurait été également très facile d'entrer dans ces maisons, mais je préférai ne pas le faire, car, si j'avais été reconnu, on aurait probablement fait quelque désordre, sous prétexte qu'un chrétien entrait dans une maison musulmane.

» Mon délégué ne put voir un plus grand nombre de maisons à cause du peu de temps qu'il avait pour cela, mais il est convaincu qu'il n'a pas vu le quart des maisons de ces marchands.

» Les esclaves sont introduits avec la complicité des autorités, qui reçoivent, je m'en suis assuré, un dollar par tête. Les marchands ont un nombre considérable d'esclaves, et on n'en a jamais vu, jusqu'ici, *une pareille abondance sur le marché de Djeddah.* Les prix sont aussi bons, variant de 60 à 300 dollars et davantage encore, dans certains cas.

» Un certain nombre de ces esclaves demeurent à Djeddah après leur vente, mais un plus grand nombre vont à la Mecque d'où ils sont conduits, avec les caravanes des pèlerins, en Perse, à Bagdad et en Syrie. »

Dans le *Memorandum* dont le colonel Schaefer parle au commencement de sa lettre, il s'exprime d'une manière à peu près identique :

« Conformément à mes instructions, dit-il, je partis pour Souakim le 4 mai. A mon arrivée à Djeddah, je pus me convaincre facilement que le commerce des esclaves y augmente dans une proportion alarmante, et cela s'explique ainsi :

» Aussi longtemps que les hostilités du Soudan n'ont pas été terminées et que les tribus du Kordofan étaient sous les armes avec le Mahdi et son successeur, elles avaient peu de temps pour s'occuper de la chasse aux esclaves et de leur vente, mais maintenant que ces tribus sont retournées dans leurs propres districts, elles ont de nouveau repris le commerce des esclaves, entraînées par les gros profits.

» Dans un tel état de choses, il n'est pas étonnant qu'il se trouve un très grand nombre d'esclaves prêts pour l'exportation. J'ai déjà fait observer ce fait que, les marchés égyptiens étant fermés maintenant aux marchands d'esclaves, ils ont essayé de placer leur marchandise soit à Djeddah, soit à Tripoli.

» La clef de cette situation est entre les mains des autotés turques, et si elles ne peuvent arriver à remplir leurs engagements dans la convention conclue entre le Sultan et

le Gouvernement britannique, rien ne peut arrêter le présent commerce qui est tous les jours en progrès. »

La même constatation est faite dans une lettre de M. Razzack, faisant fonctions de consul à Djeddah, et datée d'environ trois mois plus tard, du 25 juillet 1887 :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que jamais la traite n'a cessé **dans le Hedjaz,** et que les fluctuations de son activité ont été en proportion des facilités d'importation ou de la surveillance exercée, par les autoritcs égyptiennes et les croiseurs anglais, de l'un et de l'autre côté (de la mer Rouge).

» Tant que les hostilités ont continué dans le Soudan, très peu d'esclaves noirs ont été importés ici, et il y a eu une grande hausse de prix tant sur les Abyssins que sur les Gallas et, plus particulièrement, sur les noirs; mais, en dernier lieu et depuis la fin de la guerre du Soudan, la traite a repris, et l'extension de ce trafic a été de temps en temps signalée au Foreign Office par ce consulat.

» Les autorités des deux côtés de la mer Rouge semblent être sans force suffisante, l'une pour prévenir le départ, l'autre pour s'opposer au débarquement des groupes d'esclaves, sur leurs côtes respectives. Ce que le gouvernement égyptien, avec son organisation spéciale et aidé par des Anglais, trouve impossible, les autorités de l'Hedjaz, avec une police et des forces régulières vraiment insuffisantes pour tenir le pays, sur une aussi grande étendue de côtes, le trouvent encore plus difficile à arrêter.

» Autrefois les esclavagistes avaient l'habitude de partir des criques et des abris qui sont au nord de Souakim, mais, maintenant, ils trouvent plus commode de prendre la mer des côtes voisines de Massaouah, et, depuis quelque temps, toutes les fois qu'une cargaison arrive, on en parle comme venant de cette ville.

» Les dahous arabes ne viennent jamais dans le port même de Djeddah et jamais, non plus, les esclaves ne sont débarqués à Djeddah. Depuis qu'ils y ont été saisis quelquefois, ils prennent terre dans quelque lieu convenable de la côte, au-dessus ou au-dessous de Djeddah, près de quelque

village bédouin où les esclaves, dès qu'ils sont débarqués, sont pris et transportés à travers le pays, en petits groupes, jusqu'à la Mecque, ou introduits en contrebande dans Djeddah.

» Les esclaves ne sont pas, en effet, vendus dans un marché ouvert ; ils le sont dans des maisons privées où chacun peut aller les acheter à volonté. Ces salles de marchés secrets ne sont pas interdites par les autorités.

» Très peu d'esclaves, si même il y en a de ceux qui sont amenés ici, sont emportés ensuite par la voie de mer, mais les caravanes de terre qui viennent de Syrie, du Nedjed et de la Perse, particulièrement de ces deux dernières contrées, en ramènent un nombre considérable. »

.˙.

Dans la Turquie. — Enfin, une lettre encore pour prouver qu'après avoir traversé l'Egypte et la mer Rouge pour se rendre sur les marchés de l'Arabie, les esclaves sont ensuite transportés, par les caravanes, jusqu'en Syrie ou embarqués de nouveau pour la Méditerranée.

Le consul Dickson au comte de Iddeisleigh.

Damas, le 26 janvier 1887.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche du sieur Julien Pauncefote's du 7 courant. Avant de vouloir traiter avec la Sublime Porte la question de l'importation des esclaves à Alep par le moyen des pèlerins qui retournent de la Mecque, vous désirez savoir si je suis en état d'établir ce fait.

» Voici ma réponse. J'ai l'honneur de dire à Votre Seigneurie que les informations contenues dans ma dépêche du 24 novembre dernier, relativement à l'importation des esclaves par le retour des caravanes de **la Mecque**, ont été obtenues des pèlerins eux-mêmes, au moment où la caravane était à quelque distance de Damas, et avant que les pèlerins ne se séparassent pour rentrer dans leurs demeures.

» Les renseignements que j'ai pu me procurer et dont je place une copie sous ce pli ont été confirmés par l'aveu même du gouverneur général de la Syrie, dans la lettre qu'il

m'a adressée et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre la traduction, dans la dépêche mentionnée ci-dessus, que quelques esclaves ont été introduits en Syrie ; et, en même temps, des informations privées m'ont appris que *des esclaves, qualifiés de serviteurs domestiques* et, quelquefois même, pourvus de papiers de libération, sont embarqués sur les côtes de l'Arabie ou de la mer Rouge par la Méditerranée.

» *Signé :* John DICKSON. »

Pour terminer ce tableau, il faudrait ajouter ici les longues listes d'esclaves transportés **à Constantinople** et qui ont pu, après leur arrivée, réclamer leur liberté à l'ambassade d'Angleterre, aussi bien que la liste de ceux qui ont été délivrés par cette ambassade, après un temps plus ou moins long de séjour. On comprendrait alors combien le mal est étendu.

Du reste, les musulmans, instruits de ce qui se passe en ce moment dans les contrées orientales, non seulement avouent la continuation de la traite, mais encore l'expliquent et la reconnaissent comme une nécessité.

Voici, en effet, les paroles significatives du khédive d'Egypte, rapportées à sir Baring par le colonel Schaefer, directeur du service de l'esclavage en Egypte, dans une lettre en date du 24 mai 1887.

« Pour éviter d'être découverts, dit le colonel, soit par crainte du châtiment, soit par crainte d'amende pécuniaire, les marchands devraient être contraints à de telles précautions que l'importation devînt une impossibilité. La raison qui rend cela absolument nécessaire m'en a été donnée par le khédive. M'entretenant de ce sujet avec Sa Hautesse, lorsque je pris congé d'elle pour aller remplir ma mission à Souakim, elle me dit qu'elle avait appris de très bonne source qu'à Constantinople les esclaves circassiens arrivaient en très petit nombre, parce que, depuis la dernière guerre avec la Russie, le peu de districts où les Circassiens étaient encore sous le gouvernement des Turcs ont été annexés par la puissance moscovite. En conséquence, *(faute de Circassiens) les esclaves noirs sont recherchés comme domestiques.* »

Une lettre de M. Portal, en date du 11 juillet 1887, au marquis de Salisbury n'hésite pas à affirmer l'augmentation du nombre des esclaves.

Or, on se rappelle, au jugement de sir Bartle Frère, que le nombre des esclaves venus du Soudan pour le Maroc, la Tripolitaine et l'Égypte était déjà estimé de son temps à **un million par an**.

Je m'arrête.

Ces citations suffiront, sans doute, pour faire connaître aux nations des bords de la Méditerranée que tout près d'elles et sous leurs yeux l'esclavage existe, se perpétue, s'augmente malgré les obstacles, et, si elles ne font rien, les déshonorera un jour aux yeux de l'histoire.

(Bulletin de la Société antiesclavagiste de France, 25 décembre 1888).

Histoire d'un esclave, racontée par lui-même. — Il s'agit d'un jeune nègre, du nom de Farraghit, âgé de 19 ans, jadis esclave, ensuite élevé par les Pères Blancs, à leur établissement de Lille, et qui se rendit à Bruxelles, le 23 septembre dernier, au grand concert donné au palais des Académies, au profit de la société antiesclavagiste.

Nous laissons la parole à Farraghit Emmanuel Bienno :

.˙.

« Je naquis à Kaffouan, au sud du Soudan, en 1869 ; j'avais deux ans lorsque mourut mon père. Je restai dans ma tribu avec ma mère et ma sœur plus jeune que moi. Un jour, ma mère se rendait avec ma sœur, moi et quelques autres habitants de notre tribu, à un village voisin de Kaffouan, quand nous nous vîmes tout à coup entourés par des marchands touaregs qui nous faisaient peur en nous montrant leurs poignards et leurs bâtons. Un nègre qui était avec nous s'avisa de crier « Au secours » ; il fut immédiatement renversé par terre et tué d'un fort coup de bâton. Un vieillard nègre pris avec nous voulut se défendre, il jeta sur les marchands une flèche qu'il portait sur lui, mais l'arme s'abattit

sans force et ne fit qu'exciter la rage des Touaregs, qui frappèrent le vieux nègre à coups de poignard et le laissèrent mourir ainsi.

» Des Arabes achetèrent ceux d'entre nous qui paraissaient les plus forts. Ma mère, jugée bonne et solide pour travailler, fut envoyée de suite en service. Un Arabe cruel nous arracha notre pauvre mère, sans que nous puissions même lui dire adieu.

» Au bout de deux jours de marche, ma petite sœur fatiguée de cette route brûlante et si pénible à travers les sables, tomba épuisée au milieu du désert ; je restai à ses côtés tandis que la caravane continuait sa course. Mais un des maîtres touaregs nous aperçut ; il vint à nous et se mit à crier et à nous frapper à coups de fouet pour nous faire avancer. Ma petite sœur pleurait beaucoup, car elle souffrait et ne pouvait marcher ; alors le marchand voyant qu'il ne pouvait tirer nul profit de cette esclave de 4 ans, l'assomma sous mes yeux à coups de bâton ; je vis mourir ma petite sœur, ma seule consolation ici-bas ! Puis le Touareg me menaça de la mort aussi, si je ne regagnais la caravane ; il me donna du bâton et du fouet jusqu'à ce que je fusse entré dans les rangs de mes compagnons d'esclavage.

» Après quelques jours encore, la caravane arriva au terme du voyage : les marchands touaregs nous conduisirent au roi des Bambas : ce roi acheta à la caravane une centaine de nègres. Cinquante d'entre eux étaient destinés à être brûlés vifs pour apaiser *l'esprit du mal* qui avait donné une forte fièvre au prince.

» Je fus acheté avec d'autres pour un cheval et devins esclave du roi des Bambas.

» Je remarquai devant la tente du prince une centaine de têtes de nègres enfilées dans des cordes ; ce sont les restes des sacrifices humains que le roi offre à ses dieux. Au bout de quelques jours, je fus envoyé à Tombouctou avec quatre ou cinq autres nègres esclaves comme moi. Peu après je fus vendu à des Arabes (car jusqu'ici j'étais chez les Touaregs) ; ces nouveaux maîtres me mirent dans la troupe des nègres esclaves qui suivaient leur caravane. Ils me jetèrent avec

quatre ou cinq nègres comme moi, dans un grand sac qu'ils lièrent sur un chameau. J'étais étouffé dans ce sac, où nous étions six : j'avais le corps plié de diverses manières, mes jambes et mes bras étaient rompus. Nous arrivâmes enfin



Un traitant arabe tuant une pauvre négresse qui ne peut suivre la caravane.

chez le roi des Bambas à qui je fus vendu : c'était la troisième fois déjà qu'on me vendait.

» Je fus échangé avec quatre de mes compagnons contre un chameau. Le roi avait plusieurs centaines d'esclaves et près de mille femmes.

» Ma nourriture était celle que je pouvais trouver, les os qui restaient du repas de mes maîtres, les dattes que je volais dans le jardin des Bambas, un peu de farine pétrie avec de l'eau. Je vécus ainsi pendant six mois environ, lorsque je fus vendu une quatrième fois à des Arabes qui me firent aussi beaucoup souffrir ; après le marché il fallut suivre non sans d'immenses fatigues la caravane dans le désert.

» Tout le long de la route, on ne rencontrait que des cadavres séchés ou en putréfaction : c'étaient des esclaves massacrés par leurs maîtres.

» Comme le temps pressait, les maîtres nous frappaient à coups de fouet et de nerfs de bœuf. Qu'il était triste de voir les vieillards et les malades ! Ils s'accrochaient en désespérés à leurs compagnons de misère, et quand la bande s'arrêtait pour respirer une minute, il en était qui restaient suspendus à leur collier comme une masse inerte.

» Des drames épouvantables marquaient ces minutes de repos. Le pauvre esclave nègre était-il à bout de force.... on lui coupait la tête, et la bande allégée reprenait sa marche.

» J'étais exténué et mes maîtres voulaient absolument me faire marcher et courir avec les autres nègres ; je refusai et cherchai l'occasion de m'échapper, lorsqu'un Arabe vint à moi avec son poignard et m'en porta un coup de plat dans le flanc droit. Je ressentis d'atroces douleurs ; le coup fut porté si raide que j'eus une côte brisée. Je vis le sang couler en abondance et je tombai évanoui. Un Arabe alors me prit sur ses épaules et me reconduisit à la caravane; il me mit dans un sac sur le dos d'un chameau ; c'est là que je repris connaissance. Dans ce sac de toile épaisse, l'air entrait difficilement.

» Le coup de poignard que j'avais reçu m'arrachait encore souvent des cris, surtout quand j'étais ballotté par la course du chameau : chaque mouvement, chaque choc était pour moi un nouveau coup de poignard. Au bout de quelques jours, le chef arabe me fit descendre de chameau, me tira hors du sac et me dit de marcher avec les autres esclaves.

» Je n'étais pas encore solide et je boitais : chaque pas me causait des douleurs, et je fus obligé de marcher et de suivre toujours mes maîtres à travers le désert brûlant. Peu à peu, la plaie se cicatrisa, mais je boitais toujours et souffrais encore.

» Après huit jours de marche, la caravane s'arrêta dans une oasis, les Arabes prirent leur repas et nous jetèrent les os et les restes de leur viande ; nous mourions de faim et de soif et nos maîtres ne voulaient rien nous donner. Nous mangions des insectes et des sauterelles, un peu de feuilles de sutama et de la terre rouge.

» J'ai été vendu six fois et je porte sur ma figure quinze profondes cicatrices que m'ont faites mes maîtres touaregs et arabes. Voyez, nous dit Farraghit en nous montrant son visage zébré de cicatrices anciennes, voyez six tatouages sur la joue droite, six sur la joue gauche et trois sur le front ! Chaque marchand arabe et chaque marchand touareg a sa marque.

» J'étais donc à Aïn Salah dans une tente, parce que j'étais trop petit pour pouvoir travailler. Un jour on m'enleva les entraves que j'avais aux pieds, et on me dit qu'il fallait suivre la caravane pour marcher vers Warglah, afin de nous exposer en vente sur le marché d'esclaves.

» Ce fut grâce à mon air maladif que le Père Blanc, qui proposa à mon maître de m'acheter, m'obtint pour 100 francs. Après avoir été racheté je fus envoyé à Tunis et à Alger pour apprendre le français et l'italien. Et depuis quelque temps je suis en France. »

Voilà toute cette navrante odyssée que nous avons tenu à rapporter fidèlement, comme l'a racontée Farraghit lui-même au reporter du *Patriote* belge.

P. S. Farraghit, après ses études de médecin, à Lille, est parti en cette qualité pour la région des Grands Lacs, comme auxiliaire des Missionnaires d'Alger.

CHAPITRE XII.

LA CROISADE AFRICAINE.

I. — LES MISSIONS CATHOLIQUES.

Le mal est désormais connu. Il s'agit d'y apporter un prompt remède. Et comment ?

De trois manières principales :

1° Par l'action combinée des *gouvernements* européens ;

2° Par le dévouement d'un certain nombre de *volontaires*, envoyés et soutenus par la générosité libre du public ;

3° Par l'action religieuse et civilisatrice des *missions chrétiennes*.

Cette dernière ne fera pas défaut. Elle est à l'œuvre depuis longtemps déjà, et bien que cette action des Missions ne rentre pas nécessairement dans l'objet de cet ouvrage, on ne peut la passer sous silence. Non seulement l'évangélisation par les Missions catholiques est le moyen de civilisation par excellence pour les nègres africains, comme elle l'a été jadis pour les Blancs européens, mais les Etablissements des Missionnaires déjà existants doivent servir d'objectif, de centres de ralliement et de base d'opération, dans l'intervention armée soit des volontaires, soit des troupes régulières (1).

Voici, d'après une note qui nous a été communiquée par le R. P. Barillec, de la Congrégation du St-Esprit et du S.-Cœur de Marie, quelle était la **situation de l'Eglise**

---

(1) L'influence civilisatrice des Missions est tellement évidente, et leurs résultats prouvent si bien la possibilité de relever la race nègre de son état actuel, que nous en faisons l'objet d'un second volume sous le titre de : La Barbarie africaine et les Missions catholiques ; in 8°, 192 pages.

catholique aux siècles précédents, et ce qu'elle est aujourd'hui.

L'Eglise Catholique si florissante en Afrique dans les cinq premiers siècles de notre ère, y avait été tellement ruinée par suite des schismes, des hérésies, des persécutions et surtout de l'invasion musulmane, qu'au commencement de ce siècle on pouvait la regarder comme anéantie sur ce vaste continent. On n'y comptait, en effet, qu'un évêché vacant, et trois ou quatre missions ou préfectures apostoliques, savoir :

1° La préfecture apostolique de Tripoli et la mission de Tunis, qui étaient chargées de pourvoir aux besoins spirituels des européens commerçant dans ces parages, ou des malheureux chrétiens pris par les corsaires et retenus dans les bagnes ;

2° La préfecture apostolique du Sénégal, qui se bornait aux îlots de St-Louis et de Gorée ;

3° La préfecture apostolique du Congo, bien déchue de son ancienne splendeur ;

4° L'évêché d'Angola, habituellement vacant ;

5° La prélature du Mozambique, qui ne faisait que végéter au point de vue religieux et civil.

Aujourd'hui l'Evangile est prêché par toute l'Afrique, et chaque année voit s'y former de nouvelles Missions.

Voici le tableau des diverses juridictions ecclésiastiques actuellement existantes avec la date de leur érection et le nom des Instituts chargés de leur évangélisation :

Années d'érection.	Noms des juridictions ecclésiastiques.	Ordres des missionnaires.
1640	Préfecture apostolique du *Congo*.	Pères du St-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.
1654	Préfecture apostolique de *Tripoli*.	Franciscains réformés.
1765	Préfecture apostol. du *Sénégal*.	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1797	*Évêché d'Angola*	Prêtres séculiers et PP. du St-Esp.
	Prélature du *Mozambique*. . .	Prêtres séculiers et Jésuites.
1837	Vic. ap. du *Cap de Bonne Espér*.	Prêtres séculiers.
1838	*Diocèse d'Alger*.	» »
1839	Vic. apost. d'*Egypte* et d'*Arabie*.	Mineurs observatins, Min. réformés, Missionnaires de Lyon.
1842	Vic. apost. des *Deux Guinées*. .	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1846	Vic. apost. de l'*Abyssinie*. . . .	Lazaristes.
1846	Vic. apost. de l'*Afr. cent.* (Soudan).	Institut de Vérone.

1846	Vic. apost. des *Gallas*	Capucins.
1847	Vic. apost. du *Cap Oriental.*	Prêtres séculiers.
1850	Vic. apost. de *Natal.*	Oblats de Marie Immaculée.
1858	Vic. apost. de *Sierra-Léone.*	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1859	Préfect. apos. du *Maroc* (réérigée)	Franciscains.
1860	Vic. apost. de *Bénin.*	Missionnaires de Lyon.
1863	Vicariat apost. de la *Sénégambie.*	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1866	*Évêché d'Oran.*	Prêtres séculiers.
1866	*Évêché de Constantine.*	» »
1868	Préf. apost. du *Sahara.*	Pères d'Alger.
1874	Préf. apost. du *District central* (au Cap de Bonne Espérance).	Prêtres séculiers.
1879	Préfect. apost. de la *Cimbébasie.*	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1880	Vic. apost. du *Tanganika.*	Pères d'Alger.
1880	Vic. apost. du *Victoria-Nyanza.*	» »
1882	Préfect. apost. du *Dahomey.*	Missionnaires de Lyon.
1883	Vicariat apostol. du *Zanguebar.* (Préfecture depuis 1863.)	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1884	Préfecture apost. du *Niger.*	Missionnaires de Lyon.
1886	Préf. apost. du *Delta du Nil.*	» »
1886	Vic. apost. de l'Etat d'*Orange.*	Oblats de Marie Immaculée.
1886	Vic. apost. du *Congo Français.*	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.
1886	Vic. apost. du *Congo Supérieur.*	Pères d'Alger.
1886	Vic. apost. de l'*Ounyaniembé.*	» »
1887	Préfect. apost. du *Zanguebar mér.*	Bénédictins de Bavière.
1888	Vic. apost. du *Congo Belge.*	Congrég. de l'Imm. Cœur de Marie de Scheut-lez-Bruxelles.
1889	Préfect. apost. du *Bas-Niger.*	PP. du St-Esp. et du S.-C. de M.

Quant au rôle bienfaisant de l'Eglise à l'égard des malheureux, des pauvres et des esclaves, il est prouvé par l'histoire, à toutes ses pages.

Parmi les Ordres religieux fondés au moyen âge pour le rachat des captifs, il suffit de citer l'Ordre des Trinitaires, qui délivra *neuf cent mille* captifs.

L'Ordre de la Merci, qui en racheta *cinq cent mille.*

D'après des calculs fondés, la délivrance de ce *million et demi* d'esclaves coûta la somme énorme (rapportée au taux actuel) de *huit milliards quatre cents millions.*

Mais ce qu'on ne supputera pas, c'est le nombre de ces chrétiens héroïques qui se sont donnés eux-mêmes pour racheter les captifs.

.˙.

L'établissement de Bagamoyo. — Comme exemple des missions créées sur la côte, nous citerons particulièrement le

célèbre établissement de *Bagamoyo*, fondé en 1863 par les Pères du Saint-Esprit sur la côte orientale d'Afrique, en face de Zanzibar, parce qu'il a rendu des services tout à fait exceptionnels à la pénétration du Soudan par cette route.

Cet établissement est magnifique et plein de prospérité. C'est un poste central destiné à aider et soutenir les autres établissements qui pénètrent jusqu'à 60 ou 75 lieues dans l'intérieur. Les Pères y élèvent et entretiennent environ 200 jeunes nègres qu'ils achètent aux traitants, ou qui abandonnés par leurs caravanes, ont été recueillis ou pris par les croisières sur les bateaux négriers. Ils donnent à ces enfants une instruction primaire, ils leur apprennent à tous quelque métier : maçon, menuisier, charpentier, forgeron.... Ils ont joint à l'établissement des terres d'une assez grande étendue, divisées en parcelles, qu'ils donnent à chaque nègre. Après son mariage, ils lui apprennent la culture et forment ainsi de petits villages, où chacun vit dans sa maison des produits de son travail. L'établissement opère sur eux un petit prélèvement pour l'entretien des jeunes nègres et pour l'agrandissement de la mission.

Ils préparent aussi quelques-uns de ces enfants à servir de *guides et d'interprètes* aux caravanes de missionnaires ou de voyageurs qui pénètrent dans l'intérieur ; fonctions des plus précieuses pour les caravanes, car dans ces pays, en dehors d'eux, les guides sont presque toujours des êtres sans foi qui trompent et trahissent ou rançonnent ceux qu'ils conduisent. Généralement les Pères se louent beaucoup de leurs enfants et les trouvent reconnaissants et fidèles. Il est rare qu'une fois instruits et chrétiens, ils cherchent à s'enfuir et abandonnent le droit chemin.

Cet établissement de Bagamoyo, situé près de la côte, rend les plus grands services. C'est là que se forment les caravanes et que les voyageurs prennent de précieux renseignements. Stanley en a fait le plus grand éloge ; son utilité et les services qu'il rend sont reconnus par les Arabes eux-mêmes, qui n'ont jamais manifesté d'hostilité contre les Pères, ni essayé de leur enlever aucun enfant.

II. Action des puissances coloniales.

En supposant que l'accord s'établisse et se maintienne entre les puissances coloniales, leur action coercitive et répressive peut s'exercer de deux façons : 1° sur mer, par le blocus ; 2° sur terre, par des troupes tenant la campagne.

D'abord sur mer, ils bloqueront toutes les côtes de la mer Méditerranée, de la mer Rouge et de l'Océan indien, de façon à empêcher les daous (dhow) ou barques arabes de transporter les esclaves vers les pays musulmans asiatiques : Arabie, Turquie, Perse, Indochine, Malaisie.

Comme ces barques filent aisément sans être aperçues et s'abritent même sous l'inviolabilité des pavillons européens, il faut nécessairement que tout vaisseau européen de guerre ou de commerce, qui croise dans ces parages, ait le **droit de visiter** celles qui sont suspectes, nonobstant le pavillon qu'elles portent. Jusqu'ici la France seule s'est refusée à accorder ce droit de visite aux croiseurs anglais ou de toute autre nationalité : aussi, on le conçoit, les négriers voguent-ils de préférence sous pavillon français. Il est inutile d'ajouter que le gouvernement français, loin d'autoriser cette pratique, offre le concours de ses croiseurs, trop rares malheureusement dans ces parages.

On sait que depuis le Congrès de Vienne, les Anglais n'ont cessé de faire la chasse aux négriers. D'après même des conventions exigées des gouvernements de Constantinople, d'Egypte, de Zanzibar et autres, les croiseurs cernent les ports des côtes orientales africaines ; vingt fois chaque année, ils capturent des négriers arabes, et, après avoir rendu la liberté aux malheureuses victimes, le boutre ou daou capturé *est scié* par le milieu, et reste dans le port comme exemple de justice bien appliquée.

Si l'action internationale des croisières s'établit franchement, on pourra probablement détruire assez vite la piraterie sur mer ; mais dans l'intérieur de l'Afrique, la tuerie se continuera et les cruautés s'accroîtront peut-être même en raison du plus grand profit que les chasseurs d'hommes retireront

de leur « bois d'ébène », qu'ils feront plus difficilement parvenir à destination.

Quoi qu'il en soit, on devra proscrire avant tout la *vente des armes à feu* aux Africains, car c'est par le fusil que les traitants sont cent fois supérieurs en force aux pauvres nègres, mal armés de lances et de flèches sans portée efficace. Le roi Léopold II, souverain du Congo indépendant, a déjà prohibé cette vente des armes, de même qu'il a permis la formation de corps de *volontaires européens*, pour porter secours aux noirs dans l'intérieur de ses Etats.

Les autres puissances coloniales devront imiter cet exemple et, de plus, celles qui possèdent une marine de guerre et des troupes disponibles devront exercer dans leurs territoires respectifs une police à main armée.

Ce sera l'œuvre du temps, mais avec de l'entente et de la persévérance, le succès final n'est pas douteux, car dans cette affaire, plus qu'en toute autre, il est vrai de dire : *Aide-toi et le Ciel t'aidera.*

III. Action des croisés volontaires.

Mais à côté de l'action diplomatique et militaire des Puissances, il faut compter sur l'initiative privée, sur l'impulsion de l'opinion publique, provoquant et soutenant la création de corps de volontaires.

Dans sa Conférence de Bruxelles, l'illustre cardinal Lavigerie a proposé d'envoyer une centaine de volontaires belges sur le lac Tanganika, afin de couper les communications entre les territoires du Haut-Congo, ravagés par la chasse à l'homme, et les marchés d'Oudjiji, de Tabora et de la côte de Zanzibar, où se fait la vente de cette « marchandise » humaine.

Sa proposition est basée sur les rapports de ses missionnaires qui estiment qu'une petite troupe de nègres, organisée et bien conduite par quelques officiers et soldats européens suffirait. Il en a donné comme exemple, l'action du capitaine Joubert, qui déjà y soutient les missions catholiques, ainsi que nous l'avons dit plus haut (page 166 .

Cameron réclamait aussi et a obtenu une centaine de volontaires armés pour le lac Nyassa, autour duquel sont les missions anglaises.

Il est de fait qu'un homme de la trempe de Stanley, par exemple, ferait à lui seul, à la tête de quelques centaines de nègres dévoués et bien dressés, une guerre terrible aux traitants, soit sur terre, soit plus facilement encore par eau.

Quoiqu'il en soit, il convient de donner suite à cette idée. Et comme le Roi-Souverain du Congo ne peut pas disposer des troupes belges pour ce sujet, il faut que des hommes de cœur et de dévouement s'offrent à leur place.

On sait que dès le soir même de son discours à Sainte Gudule, le grand Apôtre des Nègres recevait des offres de services de la part de plusieurs jeunes gens courageux, et nous en avons vu nous-même plusieurs le lendemain se présenter chez Mgr le doyen de Ste-Gudule pour cette croisade africaine. En ce moment c'est par huit cents qu'on compte les présentations. On pourra donc choisir dans un tel nombre les vocations les plus sérieuses à ce genre d'apostolat, celles qui avec une santé excellente, présenteront les meilleures garanties de conduite morale et de dévouement chrétien. (1).

(1) La lettre ci-après, adressée au *Bien Public* de Gand, prouve que les Belges ne sont pas en retard de dévouement sous ce rapport, et confirme la bonne opinion que, tout le premier, l'illustre cardinal s'en est faite lui-même.

Monsieur le rédacteur,

Comme vous, je suis sous le coup de l'émotion que produit par toute la Belgique l'admirable discours de S. E. le cardinal Lavigerie. Comme vous, j'ai senti frémir mon amour-propre national, en apprenant par la bouche de l'apôtre l'étendue de la mission congolaise et le petit nombre des ouvriers belges.

L'honneur de la Belgique, l'honneur du corps des zouaves pontificaux, auquel je me fais gloire d'avoir appartenu, m'engage à signaler à vos lecteurs quelques faits que l'illustre cardinal a sans doute perdus de vue dans la chaleur de l'improvisation.

Une première fois déjà, Son Eminence a senti le besoin d'adjoindre à ses missionnaires des auxiliaires laïcs et armés, chargés, cette fois, de protéger les caravanes et les missions Dans ce but, il fit appel aux zouaves pontificaux. Quelques Flamands seuls répondirent à ce premier appel. Le 3 juin 1879, quatre jeunes gens partirent, dont trois succombèrent bientôt, victimes de leur dévouement. Ce furent Van Oost, Loosvelt et d'Hoop.

L'année suivante, la graine des martyrs porta déjà ses fruits : cette fois,

Un premier détachement de 15 à 20 croisés belges ouvrent en ce moment la voie du Haut-Congo. Les steamers de l'Etat indépendant leur faciliteront le parcours du moyen fleuve, et le Roi-Souverain leur offre même une embarcation spéciale pour la navigation au delà du Stanley-Falls et sur le lac Tanganika, terme de leur expédition.

En France, les volontaires se présentent nombreux également, sans qu'il y ait rien de précisé sur le champ d'action où ils opéreront ; les zônes d'influence de la France comprennent la partie occidentale et septentrionale du bassin du Congo ; dans l'Afrique orientale, la côte d'Obock, dans le golfe d'Aden, les îles Comores et la grande île de Madagascar. Peut-être même le gouvernement voudra-t-il envoyer des volontaires au secours des Missions françaises dans la région des grands lacs.

En Angleterre, l'organisation de cette croisade existe déjà, car une troupe de braves guerroient comme nous l'avons dit,

---

le 23 janvier 1880, 18 anciens zouaves, la plupart Flamands, montèrent sur la brèche.

Malheureusement leur arrivée à Alger devançait les ressources de la Congrégation, qui, quatre mois après, laissa retourner 13 jeunes gens avec les marques les plus vives de regret et de sympathie. Dès lors l'élan était rompu. Sans cette fâcheuse impuissance de la Congrégation à nourrir ses aides, les cent hommes demandés si éloquemment par Son Eminence seraient déjà sous les armes à l'heure qu'il est. Permettez-moi d'ajouter encore, à l'honneur des zouaves, que des 5 jeunes gens restés de la seconde expédition, deux ont succombé à la tâche. Lallieu et Staes, et deux autres sont devenus Frères, tandis que le R. P. Vyncke, également notre frère d'armes, a pris la robe blanche des missionnaires.

Vous conclurez avec moi, Monsieur le rédacteur, de ce qui précède, que les zouaves flamands méritent une petite place dans l'histoire des Missions africaines de ces dix dernières années.

Ils ont, alors que la maturité de leur âge le leur permettait encore, devancé, pour ainsi dire, l'appel que l'illustre cardinal Lavigerie devait adresser à la Belgique, dix années plus tard.

Vos lecteurs flamands connaissent ces faits C'est le dévouement de nos zouaves qui a popularisé chez eux les missions africaines et assuré ainsi à la congrégation de l'illustre cardinal ses plus fidèles souscripteurs. Il est bon que la Belgique entière connaisse ces faits, pour qu'elle ait un peu moins à rougir d'elle-même, afin qu'elle s'empresse de fournir les ressources qui manquaient, il y a dix ans, et que de plus jeunes s'apprêtent à marcher sur les traces des anciens.

Alph. Janssens-De Schrijver.

Saint-Nicolas, le 17 août 1888.

sur le lac Nyassa, et qui sait si bientôt, les Anglais, les Allemands peut-être, n'auront pas une flottille lancée sur le grand lac Victoria, qui est aussi dans leur sphère d'action.

IV. Les ressources pécuniaires.

Mais les ressources? Où les trouvera-t-on pour payer les frais de transport et d'entretien de 100 hommes dans des parages aussi lointains, dans des conditions aussi hasardées, aussi périlleuses?

Les volontaires se sont présentés, mais l'argent qui le donnera, si ce n'est la charité publique? C'est *dix mille francs* par homme, c'est donc *un million* qu'il faut trouver pour mener à bien cette tentative du Tanganika.

C'est pour recueillir ce million, c'est au besoin pour le renouveler à l'avenir que s'est organisée la « *Société antiesclavagiste de Belgique* » à l'instigation de Mgr Lavigerie, et à l'exemple de ce qui se pratique déjà en Angleterre depuis longtemps et qui se pratiquera bientôt parmi tous les peuples européens.

En France, en Italie, en Allemagne, partout où la grande voix du cardinal Lavigerie, de « ce vieux pasteur de l'Afrique, s'est faite entendre, plaidant la cause de ses enfants, de ses brebis nègres, » partout on organise des *Sociétés antiesclavagistes*, œuvre à laquelle les bénédictions divines ne manqueront pas.

Bref du Pape Léon XIII et don de trois cent mille francs. — N. S. P. le Pape voulant encourager l'œuvre antiesclavagiste a bien voulu adresser à son Eminent Fondateur le bref suivant, daté du 17 octobre 1888.

A notre cher fils Charles-Martial Lavigerie, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Carthage et d'Alger.

LÉON XIII, PAPE,

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Pressé par Notre charité, Nous vous avons confié une œuvre à coup sûr grande et difficile, en vous demandant de

tenter généreusement, par tous les moyens en votre pouvoir, de mettre fin en Afrique à l'esclavage de tant d'infortunés. Vous l'avez acceptée avec tant de dévouement qu'il était facile de voir avec quel cœur et quelle élévation de sentiment vous agissez lorsqu'il y va du salut des hommes. Nous voyons maintenant par vos lettres que votre zèle pour cette entreprise augmente chaque jour votre ardeur et votre courage, et que non seulement vous ne refusez pas des travaux même excessifs, mais qu'encore vous les désirez et vous les recherchez. C'est pourquoi Nous ne pouvons et même Nous ne devons pas tarder plus longtemps à vous témoigner, comme Nous le faisons par ces lettres, que **Nous approuvons grandement les commencements de votre entreprise** et que Nous sommes heureux de les voir aussi louer sans retard par les évêques. Nous souhaitons et Nous demandons à Dieu que vous obteniez, dans une cause si noble et si excellente, tout le succès que vous désirez. Ce qui est fait déjà Nous permet, du reste, d'avoir confiance, avec le secours de la grâce divine, dans les résultats ultérieurs. Les souverains de l'Europe sont d'accord qu'il convient de s'opposer à un si grand mal, avec plus de force que par le passé. Ils en sont convenus à la conférence de Berlin. Nous voyons aussi que la pitié d'un très grand nombre de personnes privées a été excitée par vos lettres et par vos discours, et cela, comme votre rapport écrit Nous le confirme, non seulement *parmi vos concitoyens*, nation toujours magnanime, mais encore parmi *les Belges*, toujours prêts aussi par nature à venir au secours des misères d'autrui ; *parmi les Anglais* qui, depuis si longtemps, ont si bien mérité de la cause des esclaves noirs, et parmi les catholiques *de l'Allemagne* et *ceux du Portugal*, dont la piété Nous permet de tout attendre. Nous ne doutons pas enfin davantage que *les Italiens* et *les Espagnols* ne deviennent, avec le même cœur, les promoteurs et les auxiliaires d'une telle œuvre. Si, en faisant simplement mieux connaître l'infâme et horrible esclavage africain, vous avez pu enflammer ainsi tout d'un coup les esprits et les porter à chercher sans délai des remèdes à un tel mal, en excitant ces vifs sentiments d'humanité et de charité chrétienne,

Nous avons le droit de penser que l'approbation et la faveur que vous avez obtenues déjà de l'Europe assure pour l'avenir son concours et son appui.

Pour vous, ne doutez point que Nous ne cherchions à aider, par tous les moyens en Notre pouvoir,vos projets et votre zèle. Recevez, comme preuve de cette volonté de Notre part, les **trois cent mille francs** que Nous vous envoyons de grand cœur,*pour que vous les partagiez*, comme vous le trouverez le plus convenable, *entre les conseils et comités établis pour l'abolition de l'esclavage.* Rien ne peut être plus doux à Notre cœur que de venir ainsi au secours d'hommes si cruellement traités, et Nous pensons que les catholiques de toutes les nations, dont la générosité s'est montrée si grande envers Nous, principalement pendant cette année, seront heureux d'apprendre que leur munificence a pu Nous servir aussi à réparer tant d'atroces injustices et à défendre, dans un si grand nombre de nos frères, la dignité de la nature humaine. Courage donc, Notre cher fils, et mettez votre ferme espérance dans ce Dieu qui est le Père et le Sauveur de tous les hommes. Comme gage de son appui et de Notre paternelle bienveillance, Nous donnons très affectueusement dans le Seigneur *Notre bénédiction apostolique* à vous, Notre cher fils, à votre clergé et à tout votre peuple.

Fait à Rome, auprès de Saint-Pierre, le dix-septième jour du dixième mois de l'année 1888, onzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

De cette somme de 300,000 francs, le cardinal en a distribué 50,000 à chacune des trois sociétés antiesclavagistes de France, d'Angleterre et de Belgique, réservant l'autre moitié de la somme pour les sociétés d'Allemagne, de l'Italie et autres.

CHAPITRE XIII.

LE MOUVEMENT ANTIESCLAVAGISTE EN EUROPE.

I. En France.

Un comité central antiesclavagiste, composé d'un Conseil de haut patronage et d'un Conseil d'administration, a été formé à **Paris**.

Les membres du Conseil de haut patronage sont : MM. Jules Simon, sénateur, *Président* ; Wallon, sénateur, Vice-Président ; Lefèvre Pontalis, député, Secrétaire ; Bardoux, sénateur ; Chesnelong, sénateur ; Franck, de l'Institut ; Keller, député ; De Vogüé, ancien ambassadeur ; Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes ;* Denys Cochin, publiciste ; l'abbé Lagrange, publiciste ; Charles Petit, conseiller à la Cour de cassation ; Guillaume Guizot ; Etienne Récamier.

Le Conseil de haut patronage a pour mission de défendre et de promouvoir dans les assemblées politiques, dans les corps savants et dans la presse, la cause de l'abolition de l'esclavage. Composé d'hommes de tous les partis politiques, il doit spécialement s'évertuer à rappeler aux gouvernements les obligations qui leur incombent, par suite des engagements pris par eux dans l'acte fondamental de Berlin sur la constitution des nouvelles possessions africaines.

Le Conseil d'administration, qui est chargé de procurer à l'œuvre les ressources nécessaires, a pour *Président d'honneur, Son Eminence le cardinal Lavigerie.* — Ses membres sont : MM. Keller, député, Président ; baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire ; général baron de Charette ; Chesnelong, sénateur ; amiral Fabre de la Maurelle ; Victor Guérin ; comte de Mun, député ; général Philibert ; comte de Resbecq ; marquis de Vogüé, ancien ambassadeur ; Wallon,

sénateur ; abbé Le Rebours, curé de la Madeleine ; R.P. Vincent-de-Paul Bailly ; R. P. Charmetant, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient ; Mgr Brincat, directeur de la Société.

La Societé antiesclavagiste de France a, jusqu'à ce jour, recueilli un nombre considérable de souscriptions, et des dévouements généreux demandent à s'enrôler sous sa bannière en donnant aux autorités établies l'appui de leurs bras et de leur courage.

Un grand nombre d'évêques français ont envoyé au cardinal Lavigerie des lettres d'adhésion et de félicitation.

Le Gouvernement, par la voix de M. Goblet, ministre, a déclaré que la marine française concourrait, avec celles des autres puissances, à la poursuite des négriers.

De son côté, le Conseil d'administration de la Société a définitivement arrêté le règlement pour l'admission des volontaires contre l'esclavage africain (1).

II. En Angleterre.

A Londres. — Nous avons rapporté au chap. III, une

(1) Art. 1er. — L'admission des volontaires sera prononcée par le Conseil-Directeur, sur le vu de leurs pièces et des renseignements fournis par les Comités locaux.

Art. 2. — Pour être admis, il faut : 1° avoir un passé irréprochable; 2° être sain et vigoureux de corps; 3° avoir plus de vingt-cinq ans et avoir terminé son service militaire dans l'armée active ; 4° justifier qu'on ne laisse pas une famille sans moyens d'existence ; 5° accepter d'avance les règlements et la discipline du corps des volontaires.

En conséquence, ceux qui sont disposés à contracter un engagement devront envoyer au Conseil-Directeur : 1° leur casier judiciaire; 2° un certificat de médecin, constatant leur bonne santé; 3° leur extrait de naissance, leur état de service et leur certificat de bonne conduite; 4° un certificat du maire de leur commune, attestant la situation de leur famille.

Art. 3. — L'engagement sera de trois années, voyage non compris, sauf le cas de réforme pour maladie.

Art, 4. — La Société fera les frais de l'équipement, du voyage (aller et retour), de l'entretien et de la solde des volontaires. Elle prendra les mesures nécessaires pour leur assurer les secours religieux et médicaux. Leur engagement étant un acte de dévouement, la Société ne s'engage à leur payer aucune indemnité, retraite ou pension pour quelque cause que ce soit. Toutefois, le Conseil se réserve de venir en aide à ceux dont il jugera la situation exceptionnelle.

partie du discours de Mgr Lavigerie à Londres, et les résolutions prises à cette occasion.

A Manchester. — Le 5 décembre, a eu lieu, dans la *Memorial Hall* de Manchester, un grand meeting antiesclavagiste, convoqué sous le patronage de la Société de géographie de cette ville.

Après une courte allocution de M. Hutton, président, et un discours du Rév. Scott sur l'esclavage africain et l'œuvre entreprise aujourd'hui sur les côtes orientales du continent noir, Mgr Vaughan, évêque catholique de Salford, a pris la parole et insisté avec vigueur et éloquence sur le caractère urgent et sacré de la mission dévolue aujourd'hui à l'Europe chrétienne.

Sa Grandeur n'a pas manqué de faire remarquer qu'au Pape Léon XIII revenait l'honneur et la gloire de cette nouvelle croisade.

Il a ensuite dit que, chargé par la Société d'inviter au meeting de Manchester S. E. le cardinal de Lavigerie, il avait reçu de l'archevêque de Carthage une lettre où, en s'excusant de ne pouvoir se rendre à l'appel de la Société de géographie de Manchester, le prince de l'Eglise dit la joie que lui cause la nouvelle de ce meeting; rappelle les raisons qui, à son avis, imposent à l'Angleterre une place d'honneur dans les rangs de la croisade africaine, et annonce que le Pape Léon XIII l'a chargé d'envoyer sa bénédiction apostoloque aux organisateurs et aux membres du meeting.

Mgr de Salford ayant donné lecture de cette lettre, a alors commenté le passage relatif à la bénédiction apostolique et expliqué la nature de ce « message de bonne volonté » au grand meeting de Manchester; message, a-t-il ajouté, que personne, malgré la différence de foi, ne devrait être fâché de recevoir. Et Sa Grandeur a alors conclu en prononçant les paroles de la bénédiction apostolique.

Là-dessus un pasteur protestant, le rév. Steinthal, a proposé au meeting la résolution suivante :

« La Société de géographie de Manchester ayant entendu » lecture de la lettre du cardinal Lavigerie, exprime son » profond sentiment de gratitude à Sa Sainteté le Pape

» Léon XIII, pour avoir pris l'initiative de cette œuvre bienfaisante de la croisade contre l'esclavage en confiant la cause à un prélat aussi illustre et éminent que le cardinal Lavigerie, et pour avoir envoyé des offrandes si généreuses à toutes les sociétés qui, dans toute l'Europe, travaillent pour la cause. »

Une copie de cette résolution sera envoyée au nom de la Société de géographie de Manchester à Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

La résolution, appuyée par divers orateurs, a été votée à l'unanimité, et le *Tablet*, où nous lisons le compte-rendu de ce meeting, fait remarquer que « l'opinion publique a fait du chemin en Angleterre depuis l'émancipation. »

Et le fait est qu'il y a quelques années on aurait accusé d'invraisemblance et de témérité celui qui aurait dit qu'on verrait en 1889 un meeting, en grande partie protestant, recevoir respectueusement la bénédiction du Pape et y répondre par une adresse pleine de convenance et de respect.

Mais, comme il faut, paraît-il, que l'intolérance de l'erreur se réfugie quelque part, c'est la presse libérale aujourd'hui, et notamment l'*Indépendance belge*, qui se chargent de décrier l'œuvre et les intentions du cardinal Lavigerie. Pour cette presse, maçonnique avant tout, le grand intérêt n'est pas d'abolir l'esclavage, mais d'empêcher qu'il ne soit aboli par l'initiative et par l'influence de l'Eglise.

III. En Allemagne.

Lettre du Cardinal au prince de Bismarck. — Le Cardinal Lavigerie n'ayant pu, pour cause de fatigue, se rendre auprès du gouvernement allemand, adressa le 24 août 1888 de Bruxelles au prince de Bismarck, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Mon prince,

» Je prie V. A. d'agréer l'hommage des exemplaires des conférences que j'ai faites sur l'esclavage, en France, en Angleterre et en Belgique.

» C'est en ma qualité d'évêque missionnaire que, depuis

bientôt vingt ans, je m'occupe de l'érection des missions dans le centre de l'Afrique, et, ayant juridiction spirituelle sur la partie ouest qui a été soumise à l'empire d'Allemagne, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, dans l'intérêt de tant d'âmes malheureuses dont je suis le vieux pasteur.

» Les contrées de Tabora et à l'ouest du Tanganika, où se trouvent mes missionnaires, parmi lesquels il y a quatre allemands, sont dans une situation aussi pénible que les autres, par rapport à l'esclavage. Je dirai même qu'elles en souffrent plus que d'autres contrées. Si V. A. veut se faire lire la lettre d'un de mes missionnaires, sur la situation actuelle de la traite des esclaves à Ujiji, elle se fera une idée des horreurs qui s'y commettent.

» Ujiji est situé dans la zone qui appartient à l'Allemagne. Je dois ajouter que dans toutes les parties de l'Unyanyembé et sur les chemins qui vont de Tanganika à la mer, on peut assister journellement au terrible spectacle de la traite des noirs, où l'on conduit de longues caravanes d'esclaves. Si le gouvernement de S. M. I. le veut, on peut facilement mettre fin à ces horreurs, et il donnera ainsi au monde chrétien l'exemple de la suppression du marché des esclaves qui fait actuellement, en Afrique, plus de ravages qu'il n'en a fait autrefois sur la mer.

» Il suffit donc de s'entendre pour défendre absolument le transport, dans l'intérieur de l'Afrique, d'armes à feu et de poudre, et une troupe de 500 hommes sera suffisante pour l'empêcher.

» Rien n'est plus apte à attirer sur nous la bénédiction de Dieu, qu'un tel acte de pitié et de miséricorde.

» J'adresse mes prières à Dieu et je le supplie que ses bénédictions viennent sur V. A. en récompense de ce qu'elle fera pour les peuplades dignes d'une immense commisération.

† CARDINAL LAVIGERIE.

Cette lettre a été envoyée le 25 août à son destinataire par le ministre plénipotentiaire allemand.

La réunion du « Gurzeniche » de Cologne, le 27 octobre 1888. — Les personnages les plus marquants, catholiques et protestants, en tête desquels se trouvaient Mgr l'Archevêque et le Président supérieur,gouverneur de la province du Rhin, assistaient à cette réunion, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires de la ville. C'est à la suite de cette assemblée qu'eut lieu l'entente diplomatique entre les cabinets de Berlin et de Londres, auxquels s'est joint tout récemment celui de Lisbonne, pour le blocus de la côte orientale de l'Afrique, le long du Zanguebar.

Après que le conseiller intime M. Langen eut ouvert la séance, il proposa de donner la présidence à M. Hamme, procureur général. Celui-ci donne la parole au professeur de religion l'abbé Hespens, qui résume ce qui s'est passé en Afrique dans ces derniers temps. Pendant le cours de son discours l'orateur présente le lieutenant Wissmann à l'assemblée, qui applaudit celui-ci avec enthousiasme.

La parole est donnée après cela au *lieutenant Wissmann*, qui fait une description de l'intérieur de l'Afrique comme il l'a connue en 1882.

Il commence par réfuter quelques opinions émises dans la circulaire d'invitation, notamment concernant Tippo-Tip. Il insiste sur ces deux points : il est absurde d'assimiler Tippo-Tip au Mahdi ; *les dernières nouvelles concernant Tippo-Tip sont en sa faveur.*

Actuellement, là où l'orateur avait jadis, dans un premier voyage, constaté le bien-être et le bonheur, il a trouvé à son dernier voyage en Afrique la misère et la famine, tout cela grâce aux agissements des esclavagistes.

M. Wissmann dit que, dans un avenir plus lointain, la question la plus importante pour l'existence de l'État du Congo sera la question des Arabes. Il ne croit pas que l'expédition de Stanley pour délivrer Emin Pacha ait échoué. *Si ce malheur arrivait*, ce serait le signal de nouvelles luttes, de nouveaux désastres. Il n'y a qu'une chose sur laquelle tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique sont d'accord, c'est de louer Mgr Lavigerie de sa noble initiative.

Le discours de M Wissmann a été salué au commencement et à la fin par un tonnerre d'applaudissements.

Après lui, le Dr Fabri, inspecteur des missions protestantes allemandes en Afrique, a pris la parole. Il a insisté sur le fait que les deux grandes communautés chrétiennes de l'Allemagne ont enfin trouvé un terrain de réconciliation et de fraternité. Le nègre est tellement démoralisé par l'oppression séculaire des Arabes, qu'il doit voir une puissance qui le défende, qui le protège pour secouer sa torpeur. Jusqu'à présent, cette puissance fait défaut.

Lorsque l'Allemagne a commencé son mouvement africain, elle pouvait calculer que le jour viendrait où elle rencontrerait l'élément arabe.

Il y a maintenant une question primordiale, celle d'envoyer des expéditions volontaires au Congo. L'armée allemande n'est pas organisée de façon à envoyer un corps de troupes en Afrique. Il n'y a que la marine qui puisse agir.

A ce moment, M. *Descamps-David*, professeur de droit international à l'université de Louvain, délégué de la Société antiesclavagiste de Belgique, prononce un important discours :

« Je vous apporte les meilleures nouvelles du mouvement antiesclavagiste belge. Ils abondent les dévouements personnels qui viennent s'offrir à nous. D'autre part, dès avant la constitution de nos comités, près de 200,000 francs ont été souscrits. Dans toutes les villes importantes de Belgique, des comités d'hommes et des associations de dames patronnesses se forment pour soutenir notre œuvre. Le mouvement est général et magnifique.

» Je voudrais maintenant faire une observation sur un point spécial et rectifier certaines données produites à cette tribune par l'orateur précédent, l'honorable docteur Fabri, directeur des missions évangéliques. Comme l'a fait déjà observer le premier lieutenant Wissmann, l'illustre explorateur que vous avez acclamé tout à l'heure, il serait injuste de soutenir que l'État du Congo soit en quelque sorte dans les mains de Tippo-Tip. Je sais que l'*État indépendant*, qui masse des forces considérables sur l'Aruwimi, *n'a pas à se plaindre de Tippo-Tip en ce moment.* On a de sérieuses

raisons d'admettre, à Bruxelles, que Tippo-Tip est entré dans la bonne voie et des mesures sont prises pour l'y maintenir.

» Des recrutements importants ont été faits et le jeune État prend vaillamment toutes les mesures propres à maintenir l'ordre chez lui.

» En ce qui concerne une entente internationale sur certains points, elle est, à coup sûr, hautement désirable et serait un gage d'un rapide et complet résultat.

» Il faudrait s'entendre premièrement pour défendre d'importer en Afrique de la poudre, des armes et des liqueurs fortes.

» On pourrait s'entendre aussi contre le Mahdi et diriger dans ce sens des expéditions de divers pays dans un but commun. »

Le président de l'assemblée, le procureur général Hamme, a résumé les débats. Il a dit que cette réunion de 3000 personnes a démontré que tous voulaient atteindre le même but humanitaire. Les résolutions qu'on prendra seront soumises au chancelier de l'empire et au Reichstag, et en même temps au noble champion d'une noble cause, le Cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, auquel la réunion adressera des remerciements pour tout ce qu'il a déjà fait pour cette grande œuvre. Cette union de tous les partis pour une cause est la meilleure preuve que celle-ci est bonne.

Voici les résolutions qui ont été acclamées par l'assemblée :

1° La suppression de la chasse aux esclaves, avec ses horreurs infâmes, incombe aux États chrétiens et constitue la condition préalable de la suppression réelle de la traite des esclaves.

2° Bien que la conférence du Congo oblige toutes les puissances signataires à la suppression de l'esclavagisme et à l'amélioration du sort des indigènes, ce sont cependant en première ligne l'Etat du Congo, le Portugal, l'Angleterre et l'Allemagne, menacés directement par les esclavagistes arabes, qui ont le devoir d'accepter, de commun accord, et de mener à bonne fin le combat contre l'esclavagisme.

3° L'assemblée exprime la confiance que l'honneur du

drapeau allemand et les intérêts allemands, lésés dans l'Afrique orientale par les esclavagistes arabes, seront vengés par le gouvernement de l'empire.

4° Elle exprime l'assurance que le Reichstag accordera son appui à ces résolutions, en témoignage de l'accord parfait de toute la nation allemande, sans distinction de parti ni de confession religieuse.

Ces résolutions ont été envoyées au Chancelier et au Reichstag.

A la suite de cette réunion, les membres du bureau ont envoyé à Son Eminence le Cardinal Lavigerie une adresse chaleureuse, à laquelle celui-ci a répondu immédiatement.

Réponse du prince de Bismarck *à la même assemblée.* — De son côté le prince de Bismarck, à qui les résolutions prises dans la réunion du Gurzeniche avaient été envoyées, adressait au président de cette réunion la lettre suivante :

Friedrichsruhe, 6 novembre.

« Je vous remercie bien sincèrement pour votre lettre du 27 octobre et la communication des résolutions prises par l'assemblée tenue à Cologne sous votre présidence, dans le sens de la répression du commerce des esclaves et de la protection du travail colonisateur allemand en Afrique. Le gouvernement impérial s'efforce depuis longtemps d'amener une entente des puissances intéressées pour préparer des mesures efficaces contre la traite des noirs et, pour le moment, il est engagé dans des négociations à cet effet avec le gouvernement royal britannique. J'ose espérer que ces négociations formeront sous peu une base pour entamer également les pourparlers avec les gouvernements intéressés sur la côte orientale de l'Afrique, l'Italie et le Portugal, ainsi qu'avec les puissances signataires de l'acte du Congo.

DE BISMARCK. »

L'accord anglo-allemand. — Le 13 novembre suivant, *le Messager de l'Empire allemand* publiait le communiqué ci-après :

« Les gouvernements allemand et anglais ont conclu, au

sujet des troubles de l'Afrique orientale, une entente, dont les notes qui suivent pourront donner une idée :

» Une note du comte de Hatzfeld à lord Salisbury, datée du 3 novembre, propose, en présence de l'hostilité croissante des trafiquants d'esclaves arabes, de bloquer en commun, et avec l'assentiment du Sultan, Zanzibar et les côtes de l'Afrique orientale qui appartiennent à ce souverain, afin de supprimer la traite des esclaves et l'importation d'armes et de munitions. Les amiraux anglais et allemand, ajoute le comte de Hatzfeld, se réuniraient à Zanzibar pour s'entendre relativement aux détails de l'établissement du blocus.

» Pour que le blocus fût effectif envers la traite des esclaves, il serait nécessaire que les croiseurs des deux puissances visitassent tout navire suspect, afin de le capturer, s'il était coupable, et quel que fût son pavillon.

» Le gouvernement allemand est prêt à faire, en commun avec le gouvernement anglais, les démarches nécessaires auprès des autres puissances. Comme le commerce des esclaves se produit aussi sans être troublé sur les côtes voisines des domaines portugais, il serait nécessaire de demander au gouvernement portugais son assentiment et son concours pour l'extension du blocus le long de ces côtes.

» Dans une note de lord Salisbury, datée du 5 novembre, ce dernier accepte les propositions du comte de Hatzfeld, en invoquant des raisons analogues à celles qui figurent dans la note précédente, et ajoute que le blocus devra durer jusqu'à ce qu'une des puissances manifeste son intention d'y mettre fin. »

(Bulletin de la Société antiesclavagiste de France, 25 *Novembre.)*

IV. En Autriche.

Un certain nombre d'éminentes individualités, dit la *Correspondance politique*, se sont réunies à **Vienne**, sur l'invitation du prince Frédéric de Wrede, pour discuter l'attitude à observer par l'Autriche dans la question des esclaves d'Afrique et principalement à l'égard de l'entreprise du cardinal Lavigerie. Le prince de Wrede s'est présenté aux assistants comme

mandataire de ce dernier, et, en cette qualité, il a soumis à la réunion un exposé de la situation. On a institué alors un comité chargé de faire les préparatifs d'une action à organiser sur une assez vaste échelle. En même temps les assistants ont approuvé avec enthousiasme la résolution de convoquer à cet effet un grand meeting à Vienne pour la première quinzaine de décembre.

Le prince Frédéric de Wrede continue à user avec grande activité des pouvoirs qui lui ont été donnés par le Cardinal Lavigerie. Il vient d'être nommé président du comité antiesclavagiste d'Autriche.

Le 15 décembre a eu lieu à Vienne la réunion importante que nous avions annoncée dans notre premier numéro. Les orateurs qui y ont pris la parole ont été vivement applaudis par un public nombreux. Toute la presse autrichienne, sans aucune distinction, accorde son appui à l'œuvre.

Le 10 janvier a dû avoir lieu à Vienne une nouvelle réunion, dont le but était de constituer, sur des bases plus larges, le comité déjà formé. Aujourd'hui, le 15 janvier, le prince Frédéric de Wrede donne à **Buda-Pest**, une conférence dont on croit pouvoir espérer d'excellents résultats. Le courageux leader autrichien de l'œuvre antiesclavagiste est attendu à Rome pour la fin du mois de janvier, à l'effet de s'y rencontrer avec le Cardinal Lavigerie.

V. En Italie.

A Rome, 20 décembre. S. Emin. le Cardinal Lavigerie a fait ce soir à 6 h., dans la chapelle des Religieuses de la Retraite, une conférence à l'élite des dames romaines sur l'esclavage. Il y avait foule. Nous y avons vu presque toutes les princesses romaines.

L'illustre primat d'Afrique a retracé les horreurs de l'esclavage des femmes en Afrique. La plume est impuissante à reproduire cette parole simple, mâle, émouvante, où vibraient çà et là en accents pathétiques les plus nobles sentiments, les inspirations les plus généreuses de la foi et de l'humanité. On croyait entendre un de ces patriarches bibliques, bénis-

sant les foules et unissant la grandeur des idées à la simplicité du style. Pas de phrases. Rien que des peintures relevées par des récits, des détails qui ont fait comprendre l'horreur de cette honte, mieux que les plus doctes explications.

Les larmes coulaient abondantes au récit du « vieux missionnaire » et l'émotion a atteint son comble, quand il a rappelé les paroles par lesquelles Léon XIII lui a confié cette mission.

Le conférencier a appelé les bénédictions de Dieu sur les coopérateurs, surtout sur l'Angleterre qui, dit-il, a ouvert son âme et ses ressources à l'envoyé du Pontife.

Le cardinal a fini par une vibrante péroraison, disant que la Rome des Papes surpassera les autres villes et demandant aux dames une prière pour que le Cardinal « ne tombe pas en route. »

Après la conférence, les dames ont constitué un comité antiesclavagiste. Malgré que toute quête fût défendue, de riches offrandes ont été prodiguées au Cardinal.

Le succès de la Conférence a été complet. Léon XIII aura la consolation de voir la Ville catholique prendre un des premiers rangs dans la croisade abolitionniste.

A Milan, 6 Janvier 1889. Hier dimanche, à 3 heures, a eu lieu à Milan, avec un éclat extraordinaire, la conférence antiesclavagiste de S. Eminence le cardinal Lavigerie. Elle était annoncée depuis plusieurs jours. La cathédrale étant trop grande pour qu'un orateur puisse y être entendu de tous, la basilique de Saint-Etienne, la seconde de la ville pour ses dimensions, avait été choisie ; mais elle s'est trouvée beaucoup trop étroite pour contenir la foule, qui a dû rester en grande partie au dehors. Mgr l'archevêque de Milan présidait la cérémonie, assisté de Mgr l'évêque de Côme ; toutes les notabilités de la ville et toute la presse étaient présentes. Le succès de l'éminent conférencier a été considérable, comme dans toutes les autres villes de l'Italie où il a parlé. A la fin, après avoir fait des vœux pour le salut de l'Afrique, Son Eminence en a fait pour la ville de Milan, et sa péroraison a produit une émotion telle qu'il faut en avoir été le témoin pour s'en faire une juste idée. Seul le respect du lieu saint a

empêché une manifestation bruyante dans le sein même de l'église ; mais les journaux milanais, qui sont tous, comme on sait, absolument opposés à une guerre avec la France, parlent avec enthousiasme de la conférence du cardinal Lavigerie.

Cette conférence a été prononcée en français ; seule, la péroraison était en langue italienne.

A Naples. Le duc della Regina a, paraît-il, accepté la présidence du comité de Naples, dans lequel prendra place l'élite de la société napolitaine.

Le 13 décembre, le Cardinal Lavigerie a prononcé, à Naples, dans l'église de l'*Ospedaletto*, un émouvant discours en faveur de la suppression de l'esclavage et de la traite des nègres. Ce discours éloquent a produit une telle sensation et a si profondément électrisé tout l'auditoire, que tous les journaux, ceux-là mêmes qui avaient le plus indignement attaqué Son Eminence pendant son séjour à Rome, en font les plus grands éloges et rendent hommage à l'éloquence du cardinal, en déclarant que sa parole émue et pleine de conviction a exercé une fascination irrésistible.

Le cardinal Sanfelice, archevêque de Naples, qui présidait la cérémonie, a voulu être le premier oblateur de son diocèse en faveur de l'œuvre contre l'esclavage, et prêcher ainsi d'exemple à ses ouailles. Il a donc envoyé à l'éminent archevêque de Carthage pour être vendue au profit de cette œuvre, la riche croix pectorale qui lui fut offerte par la ville de Naples après le choléra, en témoignage d'admiration et de reconnaissance pour son zèle, sa charité et son abnégation. Plein de gratitude pour un don si généreux, et ne voulant pas, d'autre part, que son éminent collègue reste privé de cette croix d'honneur, si vaillamment gagnée sur les champs de bataille de l'épidémie, le Cardinal Lavigerie a envoyé la croix au directeur du *Corriere di Napoli*, en le priant d'ouvrir une loterie, dont le gagnant s'engagera à restituer la croix au cardinal Sanfelice. Cette croix, qui est ornée de pierres précieuses, a une valeur de 10.000 francs.

Nous extrayons de la lettre du cardinal le passage suivant :

« En lisant ces lignes, je me suis rappelé avec attendrissement les exemples de la primitive Eglise, lorsque saint Cyprien faisait vendre les vases sacrés de ses sanctuaires pour racheter des esclaves africains, et j'ai baisé avec respect la croix qui m'était envoyée et le nom de celui qui en faisait généreusement le sacrifice pour nos esclaves noirs. »

Le succès de ces conférences a été complet. L'Italie semble vouloir prendre un des premiers rangs dans la croisade abolitionniste.

VI. En Espagne.

Le samedi, 29 décembre, la reine régente d'Espagne a reçu en audience particulière M. Luis de Sorela, officier de marine et explorateur africain.

M. Luis de Sorela était porteur d'une lettre du Cardinal Lavigerie, qui demandait le concours de la reine Christine et celui de l'Espagne pour la campagne antiesclavagiste. L'accueil fait par la reine à l'explorateur a été excellent ; elle a promis formellement son concours au Cardinal. Elle se propose d'ouvrir elle-même la souscription en faveur de l'œuvre par un don d'une générosité royale.

Le Cardinal Lavigerie vient d'écrire directement à la Reine pour la remercier de ses intentions.

VII. En Portugal.

Nous trouvons dans une lettre écrite par M. Barroz Gomez, *ministre des affaires étrangères du Portugal,* au président de la Société de Géographie de **Lisbonne**, les passages suivants, qui prouvent la bonne volonté du gouvernement de ce pays, de se joindre aux autres gouvernements dans la lutte antiesclavagiste.

« On voit aujourd'hui s'émouvoir l'Europe entière à la voix éloquente et convaincue d'un prélat qui est une gloire de la France et qui continue avec honneur sur le siège primatial de Carthage les grandes traditions de l'Eglise dans le nord de l'Afrique ; on la voit cherchant à hâter le moment heureux qui mettra le terme aux horreurs du trafic qui

menace de dépeupler l'intérieur du continent noir. Notre pays peut et doit s'associer à tous les efforts, à toutes les tentatives pratiques qui viseront ce but généreux et chrétien.

» En agissant ainsi, nous ne ferons que persévérer sur une route où nous marchons depuis longtemps. Le gouvernement se propose de faire extraire des archives du commandement général de la marine et de la direction des colonies les documents qui établissent quelle a été la part prise par notre marine de guerre et par les autorités coloniales à l'abolition de la traite et de l'esclavage, tâche à laquelle nous avons travaillé de tous nos efforts et qui a été couronnée par la loi du 29 avril 1875. Le nom vénérable de Sada Bandeira est attaché à cette loi, dont João d'Andrade Corvo a été le ministre référendaire.

» L'appui et la sympathie du Portugal ne manqueront certainement pas aux ouvriers de la civilisation et de la foi, qui luttent en faveur de ce mouvement qu'on cherche à faire naître en Europe.

» En protégeant d'une façon efficace et sincère la mission religieuse catholique et en combattant l'esclavage, notre pays honore ses traditions les plus chères en même temps qu'il sert ses meilleurs intérêts politiques.....»

VIII. En Hollande.

Les Hollandais, bien que n'ayant pas encore été appelés à former chez eux une société antiesclavagiste, s'occupent cependant de l'œuvre.

A Amsterdam et à Bovenkerk s'est fondée une société composée en grande partie d'ouvriers. Tous les membres s'engagent à abandonner à l'œuvre le gain d'une journée de travail.

Cette idée nous paraît pratique, car elle rend l'œuvre tout à fait populaire en la mettant à la portée du peuple.

Pourquoi ne pas propager cette idée ailleurs ?

Pas une personne de bonne volonté qui ne puisse, dans les mois de l'année qui lui sont les plus favorables, vouer une journée de travail pour contribuer à sauver ces esclaves

africains. Même dans les foyers qui ne connaissent pas l'aisance, les soins exceptionnels des bonnes mères de famille sauront trouver les moyens, sans que la maison en souffre, de se passer du salaire d'une seule journée de travail dans l'année. Est-ce qu'il n'y aurait pas, nous demande notre correspondant, en Belgique une seule ville, une seule commune où l'on puisse trouver une association, une confrérie qui veuille imiter ou surpasser l'exemple de Bovenkerk et d'Amsterdam?

IX. En Suisse.

S'il était un pays qui pût demeurer étranger à l'œuvre antiesclavagiste, ce serait sans contredit la Suisse. Sans colonies, sans marine, sans contact direct, par conséquent, avec les régions où règne l'esclavage, elle n'a point à en souffrir ; ses intérêts matériels ne sont pas compromis par l'état de choses actuel et sa politique n'a rien à y voir.

Ses habitants, toutefois, n'ont pas estimé qu'il n'y eût point de place pour eux dans l'armée des adversaires de la servitude. Ils ont compris que l'humanité et le christianisme leur faisaient un devoir de prêter, dans la modeste mesure de leurs moyens, leur concours à ce que de plus puissants qu'eux songeaient sérieusement à entreprendre.

En Suisse, fort heureusement, l'initiative privée a les coudées franches et elle sait en profiter. Elle vient de le prouver une fois de plus, par la création toute spontanée d'une association antiesclavagiste.

L'œuvre nouvelle a pris naissance à **Genève**. Un comité provisoire vient de se constituer dans cette ville, le 2 janvier 1889, sous les auspices de la Direction de *l'Afrique explorée et civilisée.* Ce journal important qui, depuis près de dix ans, s'occupe du continent dont il porte le nom, luttant à sa manière pour l'amélioration du sort des indigènes, et qui possède de nombreuses relations parmi les africanistes, semblait désigné, soit pour donner l'impulsion au mouvement antiesclavagiste en Suisse, soit pour y servir, en raison de son impartialité absolue, de centre de ralliement à toutes les bonnes volontés.

Lucerne, 23 janvier. Les évêques suisses invitent les catholiques à provoquer des assemblées populaires contre l'esclavage. Ils ordonnent aussi des quêtes à cet effet.

X. En Sicile.

Le 15 décembre a eu lieu à **Palerme** une conférence antiesclavagiste sous la présidence du Cardinal Alésia, archevêque de Palerme, qui s'occupe de la fondation d'une société antiesclavagiste de Sicile. Avant cette conférence, il a été donné lecture d'une lettre importante du Cardinal Lavigerie. Le curé de San-Niccolo all' Albergheria y a parlé en faveur de l'abolition de la traite.

Comme le dit le Cardinal Lavigerie, l'histoire de la Sicile la presse de répondre aussi à l'appel. Elle a été mêlée, dans le passé, à toutes les grandes œuvres qui se sont accomplies sur les bords de la Méditerranée.

Comme les autres nations, elle est allée aux croisades ; elle n'a jamais cessé de combattre la barbarie. Elle a triomphé dans l'Afrique du nord, depuis Tabarka jusqu'à Tripoli dont elle s'était emparée. A Mehdia, elle avait non seulement établi le centre d'un empire, mais encore une chrétienté nouvelle. Cosmas qui en fut l'archevêque longtemps après la destruction du siège de Carthage, est enseveli dans l'une de ses églises, comme pour y rappeler le souvenir de ses gloires et l'exciter à les faire revivre un jour.

Victime, plus tard, dans un si grand nombre de ses enfants, des pirates musulmans, la Sicile a vaincu la cruauté des persécuteurs par sa charité, par sa foi, par l'héroïque courage de ses habitants. Sainte Olive, une Sicilienne, est venue consacrer par son sang les plages africaines.

(*Le Mouvement antiesclavagiste*, de Bruxelles, auquel nous avons emprunté plusieurs pages de ce chapitre).

Comme on le voit, la croisade africaine se généralise en Europe; mais nulle part elle n'est plus active ni mieux organisée que dans notre pays, ainsi qu'on en jugera par le chapitre suivant.

CHAPITRE XIV.

LA SOCIÉTÉ ANTIESCLAVAGISTE DE BELGIQUE.

I. Son organisation.

La ligue belge contre l'esclavage date du 15 août 1888, fête de l'Assomption, et du discours de Mgr Lavigerie en l'église collégiale de Ste Gudule.

Dix jours après, le 25 août, l'illustre fondateur de l'œuvre établissait à Bruxelles le Conseil-Directeur de la *Société antiesclavagiste de Belgique.*

Dans son discours d'installation, il détermina le rôle de la nouvelle société et plaça à sa tête le lieutenant-général Jacmart, député de Bruxelles et ancien commandant de l'école militaire. Puis faisant ses adieux à la Belgique, et souhaitant bon succès à l'œuvre naissante, il termina ainsi :

« Et maintenant, messieurs, il ne me reste plus qu'à prendre congé de vous.

» Je vous laisse les délibérations à prendre, les dévouements à soutenir, en me réservant plus à moi-même que de prier de loin, le Dieu de miséricorde de répandre sur vous et sur tous ceux qui vous donneront leur aide ses plus abondantes bénédictions. »

II. Statuts de la Société antiesclavagiste.

Article 1er. — Il est fondé à Bruxelles une association ayant pour but, conformément aux articles sixième et neuvième de l'Acte général de la Conférence de Berlin, de concourir à l'abolition de la traite en Afrique.

Art. 2. — Cette association porte le nom de « *Société antiesclavagiste de Belgique.* »

Elle est exclusivement nationale. Elle applique spécialement ses ressources à poursuivre son œuvre libératrice dans l'Etat indépendant du Congo, de concert avec le gouvernement de cet Etat.

ART. 3. — Les moyens à prendre par la Société antiesclavagiste pour arriver au but qu'elle poursuit doivent avoir un caractère moral et pacifique. Si elle est appelée à appuyer par la force d'autres mesures, ce ne peut être qu'avec l'assentiment de l'Etat sur le territoire duquel elle agit, et en évitant, autant que possible, l'effusion du sang.

ART. 4. — La Société doit chercher par les relations et l'influence de ses membres à obtenir les mesures administratives les plus favorables à la suppression de la traite, notamment l'interdiction du droit d'introduire de la poudre dans l'intérieur de l'Afrique ; l'interdiction par les souverains musulmans des ventes, soit publiques, soit occultes, d'esclaves dans leurs Etats ; la substitution aux trafics illicites du commerce légitime que permettent les ressources naturelles du pays.

ART. 5. — La Société fait appel pour vulgariser ses idées, à tous les organes de la presse, comme elle fait appel, pour l'accomplissement de son œuvre, à tous les dévouements.

ART. 6. — La Société entretient des relations de confraternité avec les sociétés antiesclavagistes existantes ou qui pourront se fonder et avec les sociétés de Missionnaires qui évangélisent l'Afrique. Elle favorise toutes les entreprises nationales ayant pour objet la régénération de la race nègre.

ART. 7. — L'administration et les intérêts de la Société sont confiés à un Conseil-Directeur. Il vote et fait exécuter les règlements de la Société, accepte les engagements volontaires, décide de l'emploi des fonds et prend toutes les mesures utiles en vue de la réalisation du but social.

Le Conseil-Directeur se compose de 25 membres nommés pour la première fois par le fondateur de l'Association. Le Conseil pourvoit aux mandats devenus vacants en cours d'administration.

Pour l'exercice de ses attributions, le Conseil se répartit en trois sections : section militaire, section d'administration, section de propagande.

ART. 8. — Le bureau du Conseil se compose d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Trésorier et de trois Secrétaires correspondant aux trois sections du Conseil.

Le Trésorier devra être assisté d'un banquier, agréé par le Conseil et chez qui les fonds seront déposés.

Les membres du bureau sont nommés pour la première fois par le fondateur de l'association. Il est pourvu par le Conseil-Directeur aux mandats devenus vacants.

Le Président pourvoit, par voie de délégation, aux empêchements momentanés qui peuvent survenir.

La mission du bureau est de diriger les délibérations et de prendre toutes les mesures d'exécution et d'urgence.

ART. 9. — Des Comités de propagande sont établis dans les principales villes de Belgique. Le Conseil-Directeur détermine leur nombre, leur ressort et leur donne l'agrégation.

Ces Comités locaux ont pour mission de provoquer les dévouements et les souscriptions et de prendre, dans leur ressort, d'accord avec le Conseil-Directeur, toutes les mesures que leur suggèrera leur zèle pour atteindre le but de la Société.

Le Conseil-Directeur peut convoquer en réunion spéciale tous les présidents des Comités de propagande aussi souvent qu'il le jugera utile pour le bien de l'œuvre antiesclavagiste.

ART. 10. — Des Comités de Dames Patronnesses seront également établis de la même manière et dans le même but que les Comités locaux de propagande.

ART. 11. — Sont membres protecteurs de l'œuvre, ceux qui font un don, en espèces ou en nature, d'au moins 500 francs.

ART. 12. — Le Conseil-Directeur peut conférer le titre de membres d'honneur aux personnes qui contribuent avec éclat au succès de l'œuvre.

ART. 13. — Chaque année, à l'époque fixée par le Conseil-Directeur, aura lieu une assemblée générale dans laquelle le Conseil fera rapport sur les travaux de la Société durant la période écoulée. Les membres d'honneur, les membres protecteurs et tous les membres des Comités de propagande et de patronage feront de droit partie de cette assemblée.

ART. 14. — Tout ce qui n'est pas prévu par les statuts sera réglé par le Conseil-Directeur, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 7 du présent règlement.

DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES CONCERNANT LES COMITÉS DE PROPAGANDE.

I. Conformément à l'article 9 des statuts de la *Société antiesclavagiste de Belgique*, des Comités de propagande sont établis dans les principales villes de Belgique.

Le Conseil-Directeur détermine leur nombre, leur ressort et leur donne l'agrégation.

II. Les Comités locaux ont pour mission de provoquer les dévouements et les souscriptions et de prendre, dans leur ressort, d'accord avec le Conseil-Directeur, toutes les mesures que leur suggérera leur zèle pour atteindre le but de la Société.

III. Après le premier appel fait au public, les souscriptions devront être recueillies à domicile par les membres des Comités.

IV. Les Comités font leur règlement d'ordre intérieur. Ces règlements doivent être conformes aux statuts, ainsi qu'aux présentes dispositions règlementaires et être approuvés par le Conseil-Directeur.

V. Tous les trimestres les fonds recueillis par les soins des Comités sont transmis au trésorier général de l'œuvre.

VI. Le Conseil-Directeur convoque en réunion spéciale tous les présidents des Comités de propagande, aussi souvent qu'il le juge utile pour le bien de l'œuvre antiesclavagiste.

VII. Tous les membres des Comités de propagande sont de droit membres de l'assemblée générale prévue par l'article 13 des statuts.

VIII. Les Comités de Dames Patronnesses, organisés par les soins des Comités de propagande, conformément à l'article 10 des statuts, sont soumis aux mêmes règles que ces derniers Comités.

III. MANIFESTE DE LA SOCIÉTÉ ANTIESCLAVAGISTE DE BELGIQUE.

« La Société antiesclavagiste de Belgique, définitivement constituée, organisée sur une base nationale, vient faire appel au dévouement et à la générosité des membres de la grande famille belge.

L'œuvre libératrice pour laquelle nous demandons le concours de nos concitoyens se rattache à la série d'efforts civilisateurs qui ont pour point de départ la mémorable initiative de Sa Majesté Léopold II ; qui trouvent dans la magnanimité de notre Roi, dans son énergie sans défaillance ni repos un de leurs plus fermes appuis, et dont le couronnement sera la rédemption d'une race et d'un continent.

Placé au cœur de l'Afrique, entouré aujourd'hui d'une ceinture de puissantes créations coloniales, l'**Etat indépendant du Congo est,** par sa position même, **un centre de rayonnement et de convergence** pour toute action bienfaisante dans cette partie du monde appelée, après de trop longs siècles de barbarie, à graviter dans l'orbe de la civilisation universelle. Les acclamations de l'Europe ont salué en lui, dès sa naissance, un facteur important de la régénération africaine. L'Etat indépendant a répondu à cette féconde et glorieuse vocation ; il l'a énergiquement poursuivie. **C'est avec une rapidité sans exemple dans l'histoire des puissances colonisatrices que le nouvel empire méditerranéen,** né d'hier, conscient et sûr de ses destinées, développe en son sein tous les organes de la vie publique et fait victorieusement pénétrer à une profondeur considérable les influences politiques, commerciales, chrétiennes qui doivent concourir au relèvement de la race africaine.

Dans un pays soixante fois plus grand que le nôtre, peuplé de **vingt millions d'âmes** au moins selon les uns, de quarante millions suivant d'autres, doté d'immenses richesses naturelles et d'un merveilleux réseau hydrographique, mais où l'outillage économique et politique est à créer de toutes pièces, la main d'un gouvernement naissant, matériellement forcé de procéder par étapes dans sa marche, ne peut, ni être immédiatement présente partout, ni porter d'emblée remède à tous les maux publics.

Le fléau de la traite, chassé sans retour des régions de plus en plus étendues où flotte respecté le drapeau bleu étoilé d'or, ne doit pas pouvoir se montrer aux limites orientales de l'Etat indépendant.

Ce fléau dont l'existence — suivant une auguste parole —

« fait rougir notre siècle », ce crime que Livingstone appelait « l'iniquité monstre » et qui fait chaque année en Afrique plus de cinq cent mille victimes, nous pouvons, nous devons, nous voulons le combattre. Nous voulons hâter l'heure si longtemps attendue, entrevue aujourd'hui, où par les efforts de tous, peuples et gouvernants, il sera étouffé à sa source.

Il s'agit de porter remède à des souffrances dont on a dit justement « qu'on n'en trouve point de pareilles sous le ciel. » Il s'agit de soustraire à des horreurs sans nom des millions de noirs que l'on traque comme des fauves, que l'on entraîne au milieu d'atroces tortures vers d'infâmes marchés de chair humaine pour les livrer à toutes les ignominies de l'esclavage oriental.

Il faut fermer à des forbans, peu nombreux, aussi poltrons qu'inhumains — au témoignage de tous les voyageurs — hardis seulement par l'impunité de forfaits facilement commis sur des populations sans défense, la *voie relativement étroite qui leur sert de débouché aux extrémités de l'Etat indépendant* et qui est d'ailleurs accessible à une expédition européenne sans menace de perdre une partie de ses hommes.

Il importe enfin d'enlever aux « chasseurs d'hommes » avec la possibilité de continuer leur exécrable trafic, les moyens de troubler les fertiles provinces ouvertes à la civilisation par notre Roi et appelées dans un prochain avenir — ainsi que le rappelait une voix autorisée, celle de l'apôtre même du mouvement antiesclavagiste à devenir « **une source de richesse certaine pour le peuple belge**. »

Pour tout homme digne de porter ce nom, ces infortunés qu'on torture et dont on fait trafic à merci sont des frères, des membres vivants, égaux en dignité essentielle, du corps inviolable de l'humanité. Pour tout chrétien, ce sont des âmes rachetées au prix du sang d'un Dieu. Qui pourrait donc n'être pas remué jusqu'au fond du cœur par tant de cris déchirants qui nous arrivent du continent africain et que la grande parole de S. E. le cardinal Lavigerie répétait il y a quelque temps au milieu de nous avec des accents si émouvants ?

Et qui de nous, citoyens belges, jouissant, dans la paix, des lumières et des bienfaits de la civilisation générale, jouissant au sein d'une patrie indépendante, du bien par excellence de la liberté, de la sécurité de nos personnes et de nos propriétés, des joies de la famille et de mille autres biens, trésors inconnus de la barbarie, qui de nous voudrait rester indifférent à l'appel suprême de ces populations unies à notre nation, dans le chef de notre souverain, par les liens de l'union personnelle et qui n'attendent de nous qu'un peu d'aide et un peu de lumière pour nous rendre au centuple les sacrifices faits pour elles ?

Les dévouements personnels abondent qui demandent à se déployer au champ d'honneur de l'entreprise antiesclavagiste. Les dons d'argent ont aussi devancé la constitution de notre Société. Nous avons accepté la mission de seconder ce mouvement magnifique et d'en assurer l'efficacité : **nous dedemandons à tous les hommes de coeur de nous assister dans notre oeuvre.**

Des comités d'action et de propagande sont formés dans les principales villes du pays : nous confions à ces comités **le livre d'or de l'oeuvre antiesclavagiste**, en priant tous les amis de l'humanité, toutes les âmes chrétiennes de s'y inscrire généreusement. Nous ne demandons qu'à un petit nombre de renoncer, pour nous aider, aux joies de la famille et de la patrie. Au grand nombre, nous demandons les ressources nécessaires pour féconder les dévouements personnels : ces ressources ne nous feront pas défaut.

Les Belges ont compris que leur place est **au premier rang** dans ce mouvement libérateur.

A l'œuvre donc, hommes d'action et d'initiative ! Venez à notre aide, cœurs généreux et charitables ! Et bientôt, avec l'aide de Dieu, avec l'assentiment et l'appui de notre Roi, souverain de l'Etat indépendant, le lac Tanganika verra flotter sur ses eaux le **navire de la Délivrance,** armé par les citoyens de la libre Belgique, monté par ses fils, protégeant la liberté des populations africaines unies à notre nation et préparant les voies à l'extinction complète de cet

odieux et désastreux fléau, de ce crime quatre fois séculaire : la traite des noirs.»

POUR LE CONSEIL DIRECTEUR :

Le Président,
Lieutenant-général JACMART,
Membre de la Chambre des Représentants.

Les Vice-Présidents,

H. DOLEZ,
Ministre plénipotentiaire,
ancien Gouverneur du Brabant.

Mgr F. JACOBS,
Doyen de Bruxelles.

Les Secrétaires,

Comte H. D'URSEL.

E. DESCAMPS-DAVID.

Le Trésorier,
Comte E. DE LIEDEKERKE.

Bruxelles, le 9 octobre 1888.

Les bureaux de la Société antiesclavagiste de Belgique sont établis Montagne-aux-Herbes-Potagères, 4, Bruxelles. Toutes les communications peuvent y être adressées.

Réunion générale. — Le comité directeur de la Société antiesclavagiste de Belgique avait convoqué pour dimanche 13 janvier 1889, les présidents des comités locaux. Toutes les provinces de Belgique étaient représentées à cette réunion.

Le *Brabant*, par le comte Charles Vander Burch, sénateur, et le baron Snoy d'Oppuers ; la province de *Liège*, par le baron Sadoine ; la province d'*Anvers*, par Mgr van den Berghe, protonotaire apostolique ; le *Hainaut*, par le général de Formanoir ; la *Flandre orientale*, par le baron Casier de Hemptinne, sénateur, et M. de Scheppere ; la *Flandre occidentale*, par M. van Ockerhout, sénateur, et M. Gustave Bruneel ; le *Limbourg*, par le chevalier Schaetzen, représentant ; la province de *Namur*, par MM. Orban de Xivry et Nèffle ; pour le *Luxembourg*, le lieutenant-général Baltia.

Le général Jacmart, président de la Société, a ouvert la séance en rappelant, dans une courte allocution, l'initiative prise par S. E. le cardinal Lavigerie et les débuts de son œuvre ; il a exposé tout le travail d'organisation fait jusqu'à

ce jour, et celui qui est nécessaire encore pour réaliser partout un actif fonctionnement des comités.

Il a rendu compte de l'accueil fait à l'œuvre par S. M. le Roi et son espoir sérieux de le voir participer par tous les moyens à la réalisation du but poursuivi.

Puis, présentant M. le capitaine Storms à l'assemblée, il a fait remarquer combien la précieuse collaboration de cet officier est indispensable : il a développé le plan, les difficultés, les frais de l'expédition, et, terminant par un chaleureux appel au concours de tous, il a prié les présidents de donner des détails sur le fonctionnement de leurs comités et les résultats déjà obtenus.

Tous ont pris successivement la parole, et les applaudissements de l'assemblée les ont plusieurs fois interrompus, notamment quand le baron Sadoine a annoncé que Liège, en quinze jours, avait déjà donné plus de 30,000 fr., sans compter le don de 20,000 fr. fait par la comtesse de Stainlein, et quand le général de Formanoir a raconté le travail effectué à Tournai par son comité et par les dames qui ont eu le dévouement de s'y joindre pour les collectes à domicile.

Aussi, lorsque, concluant, le président de la Société eut demandé si les ressources nécessaires seraient trouvées, et si l'entreprise devait être poursuivie, l'assemblée a été unanime dans sa réponse affirmative.

Elle s'est séparée après cette encourageante déclaration, pleine de confiance dans le succès de l'œuvre, et décidant une réunion semblable dans le délai d'un mois.

IV. Les comités provinciaux et locaux.

Comité de Bruxelles. — Le comité de Bruxelles, définitivement constitué, vient de lancer un nouvel appel en faveur de l'œuvre antiesclavagiste. Il se termine ainsi :

« Le présent appel du comité de Bruxelles sera entendu ; les souscriptions abonderont généreuses et empressées ; les grands cœurs prendront pour devise la parole de Dieu au premier Caïn : *La voix du sang de ton frère crie vers moi.* »

Suivent les signatures :

Président, le comte Charles Vander Burch, sénateur ;

Vice-présidents, J.-B. Collet, curé de Saint-Boniface ; J. de Smedt, représentant ; J. Dreyfus, grand-rabbin ; M. Ectors, notaire ; E. Rochedieu, ministre protestant ; Ed. Speeckaert, avocat ; F. Smits, général ; J. Tournay-Dutilleux, ancien représentant ;

Secrétaire, Louis Delmer, publiciste ;

Secrétaire-adjoint, Aristide Maton, candidat notaire ;

Trésorier, L. Danco, lieutenant-colonel.

Membres : G. Antheunis, juge de paix ; F. Bayet, conseiller à la Cour de cassation ; V. Bonnevie, avocat ; J. Cassiers, architecte ; A. Dansaert ; G. de Brandner, avocat ; C. de Jaer, avocat ; le comte J. de Lalaing ; A. Delpy ; A. Delwart, notaire ; le chevalier de S. de Menten de Horne ; F. Demiddeleer ; H. de Preter, ingénieur ; P. Deridder ; L. Descamps, avoué ; H. Dever, médecin ; G. Drion, avocat ; E. Dubois-Havenith, médecin ; le baron A. de Fierlant ; C. Kerckx ; J. Leclercq, juge au tribunal de première instance ; A. Le Clercq ; H. Leemans ; A. Legrand ; X. Malou ; R. Maroy, médecin ; Ad. Maton, professeur à l'Université de Louvain ; J. Mommaert ; J. Otto ; G. Parmentier ; A. Solvyns ; E. Van Hoobrouck ; A. Vautier.

Au palais du Roi, à l'occasion du nouvel an.

Voici le discours de Mgr le doyen Jacobs, au nom du clergé de la capitale :

Sire,

Le monde civilisé est en ce moment douloureusement ému par les horreurs commises sur le sol africain, que n'éclaire pas encore le soleil de la vraie foi et de la civilisation.

De tous côtés, les nations chrétiennes cherchent le remède à tant de calamités.

Devant Dieu et devant les hommes ce sera votre éternelle gloire, Sire, d'avoir été des premiers à tenter cette noble entreprise. Un jour, l'histoire redira vos persévérants efforts, vos immenses sacrifices ; les nations arrachées à la barbarie béniront votre nom, comme aussi la Belgique, dotée d'un élément

de prospérité nouveau et puissant, gardera avec reconnaissance le souvenir de vos bienfaits.

Heureux à la vue du bien déjà opéré, le clergé salue avec joie un avenir plein d'espérance.

Que Votre Majesté daigne agréer les vœux sincères de ceux qui ne demandent à Dieu que de servir la religion et la patrie sur les traces de leur Roi.

Madame, le clergé se permet d'offrir l'expression des mêmes sentiments à la Reine, qui, en toute circonstance, se montre si compatissante pour toutes les infortunes.

A Liège. Grand meeting antiesclavagiste du 17 décembre. — Une foule énorme a assisté au *meeting* tenu dans la salle académique de l'Université.

MM. le baron Sadoine, Léon d'Andrimont, représentant, et Kurth, professeur à l'Université, présidaient. Dans l'assemblée on remarquait, au premier rang, Mgr Doutreloux, évêque de Liège, Mgr Korum, évêque de Trèves, MM. Detrooz, procureur général, Pety de Thozée, gouverneur de la province, le général Ghiot, M. le baron de Macar, député permanent, M. Mockel, président du conseil provincial, MM. Jamme, Magis, Ancion, représentants, le capitaine Storms, ancien commandant de la station de Karéma, M. de Looz, sénateur, M. Roersch, recteur de l'Université, etc.

Deux jeunes nègres ramenés par M. Gustin se tenaient à ses côtés dans leur costume national.

M. le baron Sadoine ayant déclaré la séance ouverte. M. Léon d'Andrimont a donné lecture d'une lettre de M. De Laveleye regrettant de ne pouvoir faire partie du comité, appartenant déjà à deux *Sociétés de la Paix* anglaises.

« La croisade prêchée par le cardinal Lavigerie, dit cette lettre, est inspirée par les plus nobles sentiments et il est à désirer qu'elle soit appuyée par des personnes dévouées au bien de l'humanité, sans distinction de parti, comme cela a lieu, par exemple, dans les Associations suivantes : Le Patronage des libérés ; l'Hospitalité de nuit ; la Société de moralité publique. »

M. d'Andrimont a donné lecture d'une lettre de M. J. Si-

mon, président du Comité antiesclavagiste de France. Cette lettre porte qu'une réunion des présidents des divers comités aura lieu probablement à Bruxelles. C'est l'avis du cardinal Lavigerie. M. Jules Simon doit faire une première conférence à Paris le 10 février.

Après lecture de ces lettres, M. d'Andrimont a prononcé un discours,où il a insisté sur le caractère humanitaire de l'œuvre et sur le devoir de faciliter l'œuvre civilisatrice du Roi.

M. le lieutenant Gustin, directeur de la justice au Congo, et dont l'entrée avec ses deux jeunes nègres Congolais, a fait sensation, a rappelé les horreurs commises par les négriers et les violences auxquelles ils se livrent pour recruter et emmener les malheureux esclaves. Il a terminé en disant qu'il s'inscrira de grand cœur au nombre des enrôlés volontaires pour la lutte contre l'esclavage.

M. Descamps, professeur à l'Université de Louvain, a dit que la cause défendue est celle de la justice, de la pitié et de l'humanité. C'est le relèvement d'une race et d'un continent.

Mgr Korum, évêque de Trèves, a prononcé une magnifique allocution. L'Afrique est restée, aux siècles derniers, ignorée de l'Europe indifférente, lamentable fait historique. La solution proposée par l'Eglise dans cette question de la délivrance de l'Afrique est d'arborer la croix aussi haut que l'épée.

M. le baron Sadoine a remercié les orateurs et il a invité le capitaine Storms, quoiqu'il ne fût pas inscrit, à prendre la parole.

L'honorable officier a donné des renseignements intéressants sur l'état social, sur le pouvoir patriarcal au Congo.

M. G. Kurth a soumis au vote les conclusions du comité qui estime qu'on doit opposer une résistance efficace à l'esclavage.

A Gand. — Le comité de la province de la Flandre orientale, et les sous-comités d'arrondissements sont ainsi constitués.

Président : S. G. Mgr l'Evêque de Gand ;

Vice-Présidents : Casier de Hemptinne, sénateur ; Astère Vercruysse, représentant ;

Secrétaire : Baron A. de T'Serclaes de Wommersom ;

Trésorier : Edmond Goethals.

Comités d'arrondissements.

Gand : comte Adhémar d'Alcantara ; baron Béthune,sénateur ; Victor Casier ; Alfred Claeys, baron G. della Faille d'Huysse, chanoine Janssens, Léger, Comte Thierry de Limburg-Stirum,sénateur ; Victor Maertens, Mussely, Albert Solvyns, chanoine Stillemans, baron A. T' Kint de Roodenbeke, Van den Heuvel, baron M. van der Bruggen, représentant ; Arthur Verhaegen ;

Alost : Présidents : Van Wambeke, bourgmestre, représentant ; M. le chanoine de Blieck ; baron Léon Béthune ; Ch. de l'Arbre ; Jh. de Sadeleer, Félix de Hert.

Audenarde : Raepsaet, représentant.

Eecloo : Joseph de Scheppere.

Termonde : Emile Clément.

St-Nicolas : Alphonse Janssens.

A Anvers. Voici quelle est la composition du Comité.

Président d'honneur : Mgr Sacré, protonaire apostolique, curé-doyen de Notre-Dame.

Président : Mgr Van den Berghe, protonotaire apostolique, curé de St-Joseph.

Vice-présidents : MM. G. de Pret-Roose de Calesberg, sénateur ; E. Meeus, représentant.

Trésorier : M. W. Solvyns, ancien conseiller provincial.

Secrétaire : M. E. Brassine, notaire.

Membres : MM. le baron Le Grelle, sénateur ; le baron E. Osy de Zegmaart, représentant ; V. Beeckmans ; F. Belpaire ; le baron de Caters ; A. de Cock ; F. De Laet, greffier provincial ; le vicomte A. de Nieulant et de Pottelsberghe, substitut du Procureur du Roi ; de Ramaix, conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges ; N. Dierxsens ; A. Elsen ; A. Geelhand ; H. Hermans, chanoine honoraire d'Alger ; J. Koch ; E. Le Brasseur ; E. Osterrieth ; J. Plissart ; le comte Reusens, bourgmestre de Brasschaet ; Dr. A. Snieders, rédac-

teur en chef du *Handelsblad*; L. Van de Werve ; O. Van de Werve de Vorsselaer.

A Bruges. — Le comité antiesclavagiste pour Bruges et l'arrondissement s'est réuni le 6 novembre, dans les salons de l'hôtel provincial.

Le comité a voté le règlement d'ordre intérieur et a procédé à la constitution de son bureau :

Présidents d'honneur : M. le baron Ruzette, gouverneur de la province, M. le colonel commandant de la province, Mgr l'évêque de Bruges et M. le bourgmestre de Bruges.

Président : M. van Ockerhout, sénateur.

Vice-présidents : Mgr Van Hove, vicaire général et M. G Van Nieuwenhuyse.

Secrétaires : MM. Ch. Muuls, avocat, et Verougstraete, directeur à l'administration provinciale.

Trésorier : M. l'avocat L. Halleux.

Membres : MM. Corbisier, lieutenant-colonel commandant la place de Bruges ; Pecsteen, colonel de la garde-civique de Bruges ; G. Herwyn ; G. Notebaert, bourgmestre de Blankenberghe ; Claeys, bourgmestre de Thourout ; Fonteyne, échevin de Bruges ; Jacqué, juge de paix à Bruges, et comte d'Ursel, à Oostcamp.

A Tournai — Le comité antiesclavagiste vient de se former ; il est composé comme il suit :

Président : M. le général de Formanoir ;

Vice-président : M. le comte de Nédonchel ;

Membres : MM. Bareel, juge ; Carbonnelle, G., industriel ; Castermans, M., industriel ; Hughet, chanoine ; Lambert, notaire ; Péterinck, avocat ; Soil, Amédée, propriétaire ;

Secrétaire-Trésorier : M. Emile Delrue, négociant.

Il sera formé incessamment un comité de dames patronnesses, qui voudront bien accepter la tâche de recueillir les souscriptions à domicile.

L'œuvre a poussé aujourd'hui ses ramifications dans la plupart des arrondissements quelque peu importants. Le

pays de **Charleroi** n'est pas rester en arrière dans ce grand mouvement de charité.

Un comité local antiesclavagiste vient de se former à **Nivelles**, sous l'égide du comité dirigeant de Bruxelles. Le groupe nivellois comprend des éléments divers sans distinction de parti.

A Namur. Le comité de la province de Namur est ainsi constitué :

Présidents d'honneur : Mgr Bélin, évêque de Namur ; MM. de Montpellier, gouverneur de la province ; le général Coupez ; F. Kegeljan, banquier.

Président : E. Orban de Xivry, conseiller provincial, membre de la Société antiesclavagiste de Belgique.

Vice-présidents : MM. Baré, bourgmestre de Dinant ; Dams, à Philippeville ; R. Frère Alexis-M. G..., géographe, à Tamines.

Secrétaires : MM. H. Bribosia et Nèfle-Anciaux, avocats.

Trésorier : M. Borlée, agent de change.

Membres : MM. A. Bequet ; baron de Goiffier d'Hestroz ; Descamps, procureur du roi ; de Lhoneux ; Dohet, représentant ; Douchamps ; Dupierreux ; Eloin, notaire ; baron Fallon, de la députation permanente ; chanoine Fisse, archiprêtre ; chanoine Henri ; Hock, commissaire d'arrondissement ; Huart, conseiller provincial ; Lapierre, avoué ; Logé, notaire ; Mélot, représentant ; Raymond de Cartier ; Richard-Delathuy ; Ch. Thibaut, magistrat ; Eug. Thibaut ; Tillieux-Docq ; A. Wasseige ; Wautlet, magistrat ; Winant ; Wodon-Dupré ; un représentant de la presse.

Comités cantonaux. Présidents : MM. Visart de Bocarmé, (Namur-Nord) ; baron de Woelmont, (Namur-Sud) ; Malisou, (Andenne) ; le sénateur de Bruges de Gerpinnes, (Fosses) ; baron del Marmol (Dinant) ; Delogne, (Gedinne) ; docteur Delvaux, (Rochefort).

A Arlon. — On nous écrit d'Arlon (15 décembre). Un comité antiesclavagiste s'est formé en notre ville :

Président : M. le lieutenaut-général Baltia ; *trésorier :* M.

Tandel, commissaire d'arrondissement ; *secrétaire :* M. Dubois, juge de paix ; membres : MM. Gaspar, curé-doyen ; Houry, président du tribunal ; Michaëlis, avocat ; Netzer, bourgmestre d'Arlon.

Dimanche, 10 décembre, il y avait fête à la maison communale. Nous avions la bonne fortune d'entendre une conférence magistrale donnée sur la traite des nègres, par le vaillant et sympathique capitaine Jungers, un enfant d'Arlon, revenu récemment du continent noir.

Naturellement il y avait salle comble. Ce n'est pas tous les jours que l'on peut avoir une pareille aubaine et apprendre de la bouche d'un témoin oculaire ce qui se passe au pays du Congo.

Grand fut le succès obtenu par notre compatriote et la fête s'est terminée par une collecte fort productive au profit de l'œuvre antiesclavagiste.

La Belgique, qui envoie là-bas, au centre de l'Afrique, sous les chaleurs meurtrières de l'Equateur, les plus braves de ses enfants ; notre Souverain, qui a dépensé tant de millions dans un but éminemment humanitaire ; tant de nos frères, qui ont jonché de leurs cadavres les plaines et les solitudes immenses du Congo, méritent les plus grands éloges.

Dans sa dernière séance, il a décidé de faire des démarches pour arriver à la création de comités semblables dans tous les chefs-lieux d'arrondissement de la province. Ont été désignés pour former des comités :

Virton, M. le docteur Jeanty ;

Bastogne, M. André, commissaire d'arrondissement ;

Neufchâteau, M. Gourdet, procureur du Roi ;

Marche, M. Nothomb, procureur du Roi.

Nota. — Dans une prochaine édition, nous espérons pouvoir compléter les listes des Sociétés antiesclavagistes belges.

APPENDICE.

LA RÉVOLUTION DE L'OUGANDA

et les voies de pénétration dans l'Afrique Equatoriale

Le bulletin de la *Société antiesclavagiste de France* vient de publier une lettre très importante de S. E. le cardinal Lavigerie, adressée à M. Keller, président du conseil d'administration de l'œuvre antiesclavagiste, à Paris.

Les journaux reproduiront sans doute cette lettre, dans laquelle une longue dépêche de Zanzibar raconte les détails d'une double révolution survenue dans l'Ouganda, le principal royaume nègre de la région des Grands Lacs.

L'Ouganda est célèbre par son roi Mtésa, à la cour duquel séjournèrent les grands explorateurs Speke, Stanley, et qui accueillit les missionnaires anglicans, ainsi que les Pères Blancs de Mgr Lavigerie.

Mwanga, fils et successeur de Mtésa, fut dans sa jeunesse initié au catholicisme ; il parut vouloir se faire chrétien et favorisa d'abord la conversion de son peuple, au point qu'un grand nombre de ses pages et des officiers du palais devinrent catholiques. Malheureusement les obsessions des Arabes musulmans et marchands d'esclaves, jointes à la nouvelle que les Anglais et les Allemands voulaient « manger », c'est-à-dire prendre son royaume et lui ravir la vie, le rendirent ombrageux, persécuteur et sanguinaire.

On se souvient du massacre de 140 de ses pages et officiers, qui, il y a deux ans, souffrirent la mort plutôt que d'abandonner la foi : ce sont là les premiers martyrs nègres de l'Afrique centrale, martyrs dont les *actes* ont été recueillis et que nous publions dans un autre volume.

Nonobstant cette persécution et le meurtre de l'évêque anglican Hannington, ordonnés par le roi, la paix semblait être revenue dans l'Ouganda, et Mwanga recevait de nouveau chez lui Mgr Livinhac et les Pères Blancs, lorsque la dépêche mentionnée ci-dessus nous apprend que tout est bouleversé.

Mwanga aurait essayé de faire périr les gardes chrétiens de son palais, mais ceux-ci l'auraient détrôné et auraient proclamé à sa place Kiwéwa, l'un de ses frères. Avec ce dernier le christianisme triomphait ; mais un complot organisé par les musulmans esclavagistes paraît s'être emparé de l'autorité et avoir détruit toutes les chrétientés naissantes, en jetant en prison les missionnaires français et anglais.

Cette recrudescence de l'esclavagisme arabe au centre de l'Afrique vient compliquer davantage encore la situation à laquelle l'Europe voudrait mettre fin.

Que vont faire les gouvernements intéressés à secourir leurs nationaux ? L'Allemagne, l'Angleterre et la France sont dans ce cas.

La question de l'Ouganda se lie désormais à celle d'Emin-Pacha et de Stanley, et tout l'intérêt se porte plus que jamais dans l'Afrique intérieure.

Sans parler ici du blocus des côtes et de l'action sur le littoral, examinons quelles sont les voies qui conduisent dans cette région équatoriale.

La première, que nous appellerons la *voie égyptienne,* est çelle du nord, par la vallée du Nil ; elle est fermée par les Madhistes : inutile en ce moment de songer à la rouvrir.

Par l'est, il y a la *voie anglaise* de Mombaza qui, passant entre les monts Kilimandjaro et Kénia, aboutit directement au lac Victoria et à l'Ouganda. Reconnue par l'anglais Thomson, il y a peu de temps, et destinée à servir de passage à un chemin de fer projeté, cette voie anglaise est la plus courte et la plus directe. Les Anglais pourront-ils la tenter, en ce moment où la guerre sévit sur la côte ? Ils devront bien s'y résoudre tôt ou tard, s'ils ne veulent pas voir leurs voisins les devancer.

Par l'est aussi, il y a la *voie allemande* de Zanzibar ou de Bagamoyo, conduisant par Tabora aux Grands Lacs. C'était

la voie habituelle des explorateurs, mais en ce moment elle est également fermée par la guerre. Wissmann et les troupes allemandes vont essayer de la forcer, car le prince de Bismark n'est pas d'humeur à se laisser battre par les Arabes

Par le sud, signalons la *voie portugaise*, route très longue,



Emin-Pacha (*Docteur Schnitzler*).

mais rendue pratique par la navigabilité du Zambèze, du Chiré, du lac Nyassa et du lac Tanganika, où voguent déjà les petits vapeurs des missionnaires anglicans ; toutefois il y a une interruption ou un parcours par terre entre les deux lacs. Cette route est conseillée par le Cardinal Lavigerie, et elle servira certainement à quelque expédition anglaise, car

l'Angleterre a des visées sur la région située entre les lacs du sud.

Passons maintenant à la côte occidentale, où nous trouverons *trois voies*, dont deux en territoire belge, et une qui est commune entre l'État du Congo et la France.

Cette dernière, que j'appellerai la *voie française*, consiste à remonter le Congo et l'Oubangi jusqu'aux abords du lac Albert et de la province d'Émin-Pacha.

La voie navigable de l'Oubangi a été ouverte dans son cours inférieur et moyen par le capitaine belge Van Gèle, et explorée sur le cours supérieur par Junker et Schweinfurth. En ce moment, un officier français, M. Trivier, se propose, paraît-il, de traverser l'Afrique par la voie trop connue du Congo, du Tanganika et de Zanzibar. Il y aurait plus de mérite pour lui et plus de services rendus à la cause humanitaire et géographique, s'il voulait essayer de secourir ses compatriotes prisonniers dans l'Ouganda.

Abordons les *voies belges*, car, nous l'avons déjà dit, il y en a deux : l'une en remontant le Congo et l'*Arouhimi*, sur les traces de Stanley, pour aboutir aux lacs Mouta-Nzigué et Victoria ; c'est la voie directe de l'Ouganda par l'ouest.

L'autre est la voie du Congo et du *Kassaï*, prolongée par les routes du Sankourou et du Lomami, également navigables, qui conduisent à Nyangoué, et au lac Tanganika pour lequel on destine un corps de volontaires belges.

Voilà cinq ou six voies de pénétration qui restent plus ou moins ouvertes à l'activité européenne. Chaque nation peut choisir la sienne et, l'émulation aidant, il y a lieu d'espérer un résultat plus sûr, que si l'on n'abordait les difficultés que par une seule route et par l'initiave d'un seul peuple.

Nous insisterons particulièrement sur l'action des Belges par les voies belges du Congo. Nos compatriotes seraient là chez eux, travaillant pour l'honneur de leur nom en même temps que pour la cause de l'humanité entière et de la religion catholique. Espérons que Tippo-Tip, gouverneur des Stanley-Falls, les aidera de l'influence qu'il exerce sur toute la contrée du Haut-Congo et du Tanganika.

Quelque soit d'ailleurs le projet du brave capitaine Storms

qui se dispose à diriger l'expédition des volontaires belges vers le lac Tanganika, qu'il connaît si bien, il y a là plus qu'une action privée de l'œuvre antiesclavagiste.

Pourquoi la Belgique elle-même, entrant dans le concert des gouvernements ligués, n'enverrait-elle pas une expédition officielle au secours d'Émin-Pacha, de Stanley et des missionnaires catholiques du Haut-Congo? Alors que les missionnaires belges sont chargés de l'évangélisation de cette immense contrée, alors que l'industrie et le commerce belges sont intéressés au développement de l'État indépendant fondé par le roi Léopold II, pourquoi les Chambres législatives refuseraient-elles un subside convenable et l'autorisation légale d'envoyer là-bas quelques soldats belges?

Il y a dans notre vaillante armée, bien des âmes généreuses qui réclameraient l'honneur de porter au loin le drapeau tricolore à côté du drapeau bleu à étoile d'or. Quelques Européens à l'âme bien trempée, comme les Stanley, les Émin, les Joubert, dont parle Mgr Lavigerie, organisant des troupes de noirs indigènes, comme font les Anglais aux Indes et partout : tel est le moyen indiqué, et nul doute qu'avec le temps on arriverait à pacifier cet intéressant continent noir, au grand profit de la civilisation.

Terminons ces réflexions, en exprimant le regret de ne pouvoir joindre à ces lignes un croquis de la carte du pays, et en recommandant à nos lecteurs d'y suppléer, en se rappelant qu'il n'y a pas de diplomatie ni de stratégie militaire sans le secours de la géographie. ALEXIS-M. G.

(*Le mouvement antiesclavagiste, de Bruxelles,* 15 Février 1889).

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES CARTES ET GRAVURES.


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS